MÉMOIRES

DE MIRABEAU.

III.

1775

IMPRIMERIE DE AUG. AUFFRAY,
PASSAGE DU CAIRE, N° 54.

R.19.700

MÉMOIRES

BIOGRAPHIQUES,

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF.

TOME TROISIEME.

PARIS,

AUGUSTE AUFFRAY,
Imprimeur,
34, PASSAGE DU CAIRE.

ADOLPHE GUYOT,
Libraire,
18, PLACE DU LOUVRE.

M DCCC XXXIV.

٥٥٢٠٢١٠٠

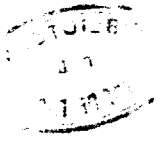

SOMMAIRES

DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE IX.

Démarches de la mère de Mirabeau pour l'élargissement de son fils.—Négociation interminable.— Correspondance sévère du bailli. — Résistance ferme et adroite.—Dignité de caractère du prisonnier mal appréciée. — *Une lettre de cachet en vaut bien une autre.* — Franchise de Mirabeau dans l'aveu de ses torts. — Lettre de Mirabeau à sa femme, et observations malveillantes de son père. — Conseils du bailli à son neveu.—Réponses de Mirabeau. — Incroyable fermeté de caractère.—Lettres pathétiques de Mirabeau, et le bailli ému.— La seule voie de salut.—Correspondances inédites.—Influence de

conseils d'un ami.—Dupont de Nemours. — Les vieilles écrevisses et la peau neuve. — La seule caution de Mirabeau. — Chances favorables. — M. et Madame du Saillant. — Lettres inédites de Mirabeau à sa sœur. — Réponses pleines de sensibilité. — La femme de Mirabeau la meilleure médiatrice auprès de son père. — La lettre *extatique*. — Le conciliateur de la famille. — Épanchemens d'amitié fraternelle. — *Trop d'esprit*. — M. Boucher.—La race des Mirabeau anéantie.—Les deux pères de Mirabeau. — Le Père secrétaire caché de la fille. — Promptitude des femmes à espérer. — Le plan du marquis.—Les amis de Paris, race de grenouilles froides.—L'étoile de Mirabeau.—Résolution du père de sauver son fils.—Temporisations.—Le pardon et l'oubli.—Le cousin grotesque et le marquis de Chamarau. — Série de lettres inédites du marquis. — Condition essentielle de la liberté de Mirabeau.—La comtesse de Mirabeau à sa belle-sœur.—Le devoir d'une femme.—Développemens du caractère de Mirabeau extraits de ses correspondances inédites. — La sœur confidente. — Espérances du prisonnier de Vincennes. — Silence de madame de Mirabeau, et affliction de son mari.—Préventions du marquis de Marignane contre son gendre.—Le demi-veuvage et les fêtes.—Lettres de Mirabeau à sa sœur, et résumé touchant de sa situation. — Espérances déçues, et menaces de Brianson. — Sophie victime et non complice. — Retour de rigueurs. — Dix heures de travail par jour. —Lettre remarquable de madame du Saillant à son frère. — Sentimens d'honneur et mauvaise tête.— Nouvel espoir de Mirabeau.—Difficultés de famille.—*Un moment de dix ans*. — Lettres de Mirabeau à sa sœur.—Le meilleur et le plus malheureux des hommes. — Alternatives de crainte et d'espérance. —Le nœud du drame.—La bibliothèque de Pompignan.—La demi-captivité du château.—Concessions du marquis.—Bases d'un projet de négociation. — Situation de Mirabeau à l'égard de sa mère. — Les projets. — Découragemens. — Quarante-deux mois d'emprisonnement. — Les incrédules entêtés. — Mirabeau peint par lui-même. — Affaiblissement de sa vue. — Série de détails sur les impressions et les sentimens de Mirabeau, extraits de ses correspondances inédites. — Crainte de la cécité. — Dupont de Nemours et

Sophie.—Nécessité de monter à cheval, et cavalcade dans un petit jardin.—Jugement de Mirabeau sur ses proches.—Lettre remarquable et réponse dictée.— *Garçon*, secrétaire du marquis.— Étude des législations criminelles.—Espoir d'une prochaine liberté. — Nouvel incident suscité par le marquis.— Despotisme paternel. — Le 13 décembre 1789.—Une demi-liberté.—Puis la liberté entière.—Adieu aux prisons.

SOMMAIRE DU LIVRE X.

Le marquis de Mirabeau. — Ses principes d'homme. — Son opinion sur son style et ses écrits.—Correspondance avec le marquis Longo. —Mirabeau sorti du donjon de Vincennes.—Relations de famille.— Mirabeau justifié de quelques reproches.—Sa conduite difficile entre son père et sa mère. — Procès de famille. — Séparation judiciaire entre son père et sa mère. —Mirabeau chez M. Boucher.—Honoré. —Meilleurs sentimens du marquis.—L'entrevue.—Les économistes. —M. Turgot et Louis XVI. — Mort de M. Turgot. — Mirabeau au Bignon.—Réfutation des biographes. — Les poésies de Mirabeau. — Nouvelles épreuves. — Le père apologiste de son fils. — Incrédulité du bailli.—L'enfant perroquet de 32 ans. — Mirabeau pie et geai par instinct.—L'épouvantail de coton. — Fragmens curieux de la correspondance du marquis.—Le vin, le jeu et les femmes.—La fusée et la foudre. — *La rognure des anges*. — Mort du *bon ange* de Vincennes, et chagrin de Mirabeau. — Le pupille et le pantin.— L'esprit frelon.—Politique du marquis.—La sentence de Pontarlier. —Les deux affaires à arranger.—Nouvel accès de *postéromanie*. — Réunion et séparation de corps.—Les charmes du demi-veuvage.— Mauvaises dispositions de la famille de Marignane. — *La chemise et la peau*. — L'extinction des races. — Contradictions du marquis relevées par le bailli. — Incroyables prédictions réalisées. — Jugement du bailli de Mirabeau sur l'état de la noblesse.—Madame de Pailly et les malheurs domestiques de la maison de Mirabeau.—Les femmes d'esprit. — *Saints Jalouserie*. — Discussion délicate entre le

bailli et le marquis. — La petite pensionnaire au couvent de Montargis, et la sœur religieuse.—Suite de la discussion, et le faible des grands hommes. — Influence d'une étrangère dans une famille. — La dame noire.— L'amour des femmes. — Henri IV, le maréchal de Saxe, Turenne et Bayard. — Les mouches et les éléphans.— *Le bon bailli!* — Une seule querelle en cinquante ans de correspondance.— Mirabeau toujours contumace. — Projet d'appel de la sentence.— Difficultés imprévues. — *Les gens d'écritoires.* — *La Robinaille.*— Qui fut coupable, de Sophie ou de Mirabeau? — Les cabinets de beurre. — Généreuse conduite de Mirabeau à l'égard de Sophie.—M. de Monnier hors de cause.—Madame de Valdahon.—Mirabeau défiant la tempête.

SOMMAIRE DU LIVRE XI.

Départ du Bignon.—Des Birons, conseil de Mirabeau.—L'avocat devenu le copiste de son client. — Arrivée à Pontarlier.—Mirabeau prisonnier volontaire. — Mauvaise disposition des gens de justice. —Actes irréguliers. — Interrogatoires. —Demande d'élargissement provisoire. — Sombarde, substitut du procureur du roi. — Publication d'un premier Mémoire. — Dignité et logique de Mirabeau. — Jugement porté par Mirabeau sur lui-même, extrait de sa correspondance inédite. — Le marquis approuvant la conduite de son fils.—Nouveaux interrogatoires, et incompétence des juges français. — Offres de transaction repoussées par Mirabeau. — Changement nouveau du marquis, et le Mémoire désapprouvé.—Prévention des juges, et intrigues des parties. — *Seul contre tous,* devise de Mirabeau.—Publicité essentielle.—Réflexions de Mirabeau sur sa situation.— Les Petites-Maisons. — Approbation de la famille de Ruffey. —Appel poursuivi à Besançon, et apparition du second Mémoire.— Nouveau mécontentement du marquis. — Opinion contraire du bailli.—L'infâme Babylone.—Contraste frappant dans la correspondance des deux frères.—Rejet de la demande d'élargissement provi-

soire.—Mot énergique de Mirabeau. — La passion éteinte par la jalousie.—Preuves d'un caractère inébranlable.—Négociations entamées par le marquis. — Résistance de Mirabeau. — Persistance du marquis. — Danger sérieux de la position de Mirabeau. — Publication d'un troisième Mémoire. — Acharnement du substitut Sombarde.—Refus de toute entremise.—Négociations continuées par le marquis.—Nouvelles influences du marquis sur l'esprit du bailli.—Caractère de la défense de Mirabeau.—Étranges opinions du marquis sur son fils. — Les prétendus auxiliaires de Mirabeau. — Linguet et le marquis de Sade. — Nouvelle sévérité et nouveaux embarras. — Transaction. — Embarras d'argent. — Que faire de la liberté recouvrée? — Mirabeau sans asile. — Le besoin d'un coup d'épée. — Demande d'une pension, et projet d'expatriation.—Changement d'idées, et retour en Provence. — Un mot sur madame de Cabris, son portrait véritable. — Égaremens expliqués, et retour à la vertu.—Les biographes calomniateurs.—Rectifications indispensables au sujet de Sophie.—La vérité sur sa mort.—L'histoire substituée au roman.

SOMMAIRE DU LIVRE XII.

Répugnance du bailli de Mirabeau à recevoir son neveu.—Toujours l'orgueil du nom. — Le rôle de Rhadamiste. — Le neveu fêté par l'oncle qui devait le maltraiter. — L'oncle et le neveu en présence. — Effet de la séduction de Mirabeau, et réconciliation complète. — Changement total du bailli. — Le fils toujours mal jugé par le père.—Charlemagne et le fils parricide.—Silence de Mirabeau envers sa mère sur l'affaire de Pontarlier.— Histoire d'une dépêche. — L'intendant Gressien. — Orgueil seigneurial et paternel. — Bons témoignages du bailli.— *L'honneur dans les châteaux.* — Un coin du tableau de Paris. — Remontrances fraternelles. — Changement survenu en Mirabeau. — Caractères développés par des citations.—Difficultés d'un rapprochement entre Mirabeau et sa femme.

—Les collatéraux, *Impia gens.* — Neutralité apparente du marquis. —Inutilité des voies amiables. —Versatilité du marquis. —Les déclarations d'amour sur papier marqué.—Machinations de la famille de Marignane. — La faute du marquis. — Les torts de madame de Mirabeau. — Les avis femelles. — *La race effrénée des Mirabeau.*— Mémoire injurieux.— Le Caton de nouvelle fabrique. —Abus d'une correspondance.—Crainte d'une publication. — Découragement du bailli.—La fable du *meunier, son fils et l'âne.*—Le diable de la scribomanie. —Sainteté du secret des lettres, — Négociations et plaidoiries.

SOMMAIRE DU LIVRE III.

Procès éclatant.—Fragment d'un *factum* inédit de Mirabeau.— La femme et le mari. — Correspondances piquantes et affaires de famille.—Mirabeau son propre avocat.—Le beau-père à l'audience. — Changemens dans les mœurs.—Désir sincère de Mirabeau de se réunir à sa femme. — Opposition de la famille de Marignane. —Publication de pièces et de Mémoires.—Menace indigne.—Les lettres confidentielles.—Le père dénonciateur malgré lui.—Le bon droit de Mirabeau.—Mémoire infâme.—Circonstances rappelées par Mirabeau. —La statue de la pudeur.—Pénélope et Émilie.—L'homme noir et l'ange de paix.—Influence de famille, et la femme circonvenue. —Tout espoir de conciliation perdu. — Acharnement des adversaires de Mirabeau. —Modèle d'éloquence et réfutation victorieuse. — Mirabeau devant la grand'chambre. — Imposture détruite à l'occasion d'une lettre. —Allégations sans preuves. —L'archiduc de Milan. — L'avocat Portalis. — Le procès gagné devant l'opinion publique. — Eloquence de Mirabeau, et le plaidoyer de cinq heures. — L'adversaire foudroyé.—Le jugement.—M. de Galiffet et lord Peterborough. —Duel.— Les *témoins* en livrée.—M. de Galiffet blessé par Mirabeau.—Réconciliation entre les combattans. —Découragement du bailli. —Les héritiers vivans du nom de Mira-

beau.—Chances d'un recours en cassation, et opposition du marquis. —Nouvelle animosité du marquis contre son fils.—Intrigues contre Mirabeau. — M. de Miroménil.— Un dernier mot sur madame de Mirabeau et sa vie après la séparation. —Chances tardives de réunion interrompues par la mort de Mirabeau.—Sa veuve remariée. —Nouveau veuvage et reprise du nom de Mirabeau. — Tendresse posthume. — Mort de Mme de Mirabeau. — Fin de la vie privée, et commencement de la vie politique.

APPENDICE DU TOME III.

Extraits de lettres inédites du marquis de Mirabeau au marquis Longo.

LIVRE IX.

IX.

Le malheur dont nous avons rendu compte à la fin du dernier livre n'avait pas abattu Mirabeau; au contraire, il était dans sa nature d'allier le goût et la facilité du travail, avec les anxiétés les plus pénibles, les douleurs les plus aiguës; il y retrempait son caractère, il y puisait une nouvelle vigueur, car le principe de sa force surnaturelle était dans ses violentes passions. La perte qu'il venait de faire le porta donc à redoubler ses efforts, d'autant qu'il sentit, sans doute, qu'un tel événement devait lever un des principaux obsta-

cles apportés à sa libération; et qu'il savait aussi que sa mère agissait fortement de son côté, ce que nous apprend d'ailleurs un sarcasme du marquis. « Je ne sais ce qu'ils rêvent du fond de leur fumier; « mais c'est de là que partent tous les phosphores « du moment [1].» Mirabeau se montra donc moins disposé à subir les lenteurs d'une négociation interminable; il laissa échapper des signes d'impatience et d'irritation, dont s'inquiéta la prudence méticuleuse du négociateur, et nous voyons Dupont se hâter d'appeler Sophie à son aide : « J'ai « à offrir à vos douleurs, que je partage, la diver- « sion qui convient le mieux à un cœur comme le « vôtre; aidez-moi à sauver notre ami, et pour le « pouvoir, à l'empêcher de se perdre d'impatience; « comme un homme qui serait sans espoir, il « m'annonce des plans que je suis convaincu qui « lui seront affreusement nuisibles, et lui ôteront « toute ressource; qui ne peuvent avoir aucune « espèce de succès, que le plaisir, peu digne de lui, « de faire du chagrin à ceux de qui dépend tout « son sort; ce n'est pas le moyen de l'améliorer; il « se livre à ces projets déraisonnables, dans le « temps même où je commence, pour la première « fois, à espérer avec une apparence solide de fon-

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 juin 1780.

« dement; il peut me démentir, et se démentir « lui-même, détruire le fruit de mon long travail; « il me dépite et me désole. C'est à vous à le tran- « quilliser; c'est de votre bouche, c'est de votre « plume que doivent couler la persuasion et la « paix; nous mettons dans nos conseils une vérité « dure; nous sommes des chirurgiens favorables « mais cruels; nous n'avons nulle adresse parce « que nous n'avons nulle grâce; Dieu les a don- « nées à votre sexe; déployez-les, soyez un mé- « decin habile qui, par un doux régime, tienne le « sang de notre ami dans le calme dont j'ai besoin « pour opérer; dites-lui qu'il n'aura jamais un ami « plus zélé que moi, plus à portée de juger les cir- « constances environnantes, et qui mette plus « d'importance à le sauver; dites-lui qu'il n'en a « pas d'autres (1). »

Nous avons vu, tout-à-l'heure, que le bailli avait justifié la lettre de son neveu, du 22 mai, et le marquis avait accepté l'explication donnée par son frère : « Je suis bien aise que tu trouves un autre « sens aux folies que je trouvais dans la dernière à « toi. Mais, quant à moi, ses belles paroles ne me « feront rien, et il n'y reviendra pas, n'ayant ré- « ponse aucune; qu'il prenne le bon chemin, c'est

(1) Lettre inédite de Dupont de Nemours à Sophie, du 19 juin 1780.

« tout ce que je puis désirer; et, pourvu que je « n'aie pas sur ma conscience d'avoir tourné sur « autrui la chasse qui était sur moi, c'est tout ce « que je demande; j'userai toujours, le cas échéant, « des mêmes consonnes et des mêmes voyelles (1). »

Des articles insérés dans divers papiers publics, en faveur, mais à l'insu de Mirabeau, lui avaient déjà fait craindre d'être compromis vis-à-vis de son père (2). Pour la seconde fois, les défenses agressives de la marquise de Mirabeau suscitent à son fils un sujet d'inquiétude. « J'ai vu hier Du- « pont, que je n'attendais guère; il m'a donné la « nouvelle d'un nouveau Mémoire de ma mère, « signifié à mon père, où je suis très-chaleureuse- « ment et très-inconsidérément défendu ; cela « peut me faire grand tort, ne fût-ce qu'en bles- « sant mon père; et lui laissant craindre qu'il ne « parût aux yeux du public, s'il me relâchait, « céder à la force (3). »

En même temps, Mirabeau écrit encore à son oncle ; mais cette fois , pour éviter des redites, nous ne rapportons pas sa lettre ; le bailli lui répond en le ménageant d'autant moins qu'il

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 29 juillet 1780.

(2) Voir *Correspondance de Vincennes*, tome 4 , page 221. Voir aussi les pages 324 et 325, tome 2, du présent ouvrage.

(3) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 18 juillet 1780.

le sert davantage : « Quelque inutile que vous « soit un commerce de lettres avec moi, quel- « que fatigant qu'il me puisse être de refuser « constamment tout recours à un homme auquel, « même avant son existence, j'avais dédié, en « quelque façon, ma vie laborieuse, vous ne « me verrez point ajouter à vos chagrins celui de « ne pas recevoir de réponse de moi.

« En supposant que l'âge, la raison et les ré- « flexions vous aient causé un repentir aussi vif « qu'il doit l'être de vos faits et gestes passés, ma « morale est inutile; en supposant, au contraire, « que vos lettres actuelles ne méritent pas plus de « confiance de ma part que les promesses verbales « et par écrit, que vous m'avez faites tant de fois, et « qui n'ont eu aucun effet, ma morale serait en- « core ridicule et inutile; interrogez-vous vous- « même pour savoir à quoi vous devez attribuer de « voir vos intentions toujours soupçonnées, et « soupçonnées par moi.

« Rappelez-vous que, vous promenant avec « moi dans la salle de ce château-ci, vous me « fites des protestations auxquelles je répondis que, « si vous me trompiez, vous obtiendriez plutôt « votre pardon de votre père que ma confiance; « c'est d'après cela (sans vous reprocher ce que je « puis avoir fait pour vous) que je vous fis rentrer « en grâce avec votre père; qui m'eût dit alors que

« je travaillais pour quelqu'un qui démentirait si-
« tôt mon témoignage? Je vous avoue que ma com-
« plaisance a eu de si terribles effets pour vous-
« même, et pour tous les vôtres, que je n'ai pas
« envie de m'exposer à me retrouver dans le même
« cas.

« Vous demandez, s'il est *surprenant qu'un*
« *homme né dans une famille respectable ne soit*
« *pas un monstre.* Cela est peut-être, en effet, assez
« peu surprenant; mais il est des excès auxquels
« la fougue de l'âge ne porte pas; ne rejetez pas
« ce qu'il vous plaît d'appeler vos *écarts* sur de
« mauvais conseils, vous n'en avez jamais pris de
« personne.

« C'est parce que vous êtes né dans une famille
« plus respectable encore par la pureté de ses
« mœurs et par l'honneur antique (aujourd'hui
« tourné en ridicule et qui a fait place à l'indul-
« gence pour les vices) que par les autres chimères
« de l'humanité, que vous êtes plus coupable,
« n'ayant eu que de bons exemples domestiques à
« suivre.

« Vous me demandez mes conseils, je vous les
« ai donnés, et vous ai désigné les personnes que
« vous avez à apaiser et par qui les grâces que
« vous pouvez avoir à demander doivent passer.

« Mais le meilleur conseil que j'ai à vous don-
« ner, c'est de travailler sur vous-même; je ne

« vous cacherai pas que l'orgueil le plus révoltant « se montre toujours dans vos lettres, lors même « que l'on sent que vous avez fait tous vos efforts « pour le cacher. Je ne le méconnais pas dans ce « que vous me marquez sur les motifs qui vous « empêchent d'écrire à votre père; je n'ai rien à « vous conseiller à ce sujet, attendu qu'en effet, à « sa place, la vue de votre écriture me révolterait.

« Toujours quelque mélange de menace : vous « me menacez de votre désespoir; tâchez, au « contraire, de donner aux vôtres et à moi « quelque espoir, ne croyez pas que vos lettres « m'en aient donné; je vous le répète, l'orgueil et « cet esprit d'indépendance percent sous les paroles « mielleuses que vous employez à le cacher; il « échappe.

« Dans une autre de vos lettres vous dites qu'une « *lettre de cachet en vaut bien une autre.* Cela est « vrai pour tout autre que pour vous; mais n'avez- « vous pas rompu deux fois votre ban, et toutes « les deux fois pour faire deux actions que vous « qualifiez d'écarts, mais pour lesquelles on n'est « pas si indulgent?

« Mais, dans cette dernière lettre à laquelle je « réponds, je ne sais si même vous avez voulu vous « donner la peine de cacher votre orgueil: *je dois*, « dites-vous, *être franc dans l'aveu de mes torts*, « *mais dois-je être bas dans mes supplications?* Toute

« cette phrase est pétrie de l'orgueil le plus odieux. « *Si*, dites-vous, *la forme de mes prières a quel-* « *que chose de bas, je dois être mûri et corrigé par* « *la réflexion, je ne dois pas être avili par le mal-* « *heur.* Vous me demandez ensuite, si vous avez « tort de penser ainsi.

« Oui, vous avez tort, non de ne pas vous laisser « avilir par le malheur, si vous n'étiez que mal- « heureux; mais ce ne serait pas de reconnaître « vos fautes, et d'avoir recours à la bonté d'un « père, d'un beau-père, d'une jeune femme, que » vous avez tous offensés cruellement, qui vous « avilirait : c'est ce que vous appelez vos fautes et « vos écarts qui vous a réellement avili. L'air de « hauteur avec lequel vous demandez grâce est « un nouveau tort.

« Je vous répète que je vous ai désigné précé- « demment les seules voies qui puissent vous être « utiles; mais je vous conseille de vous persuader « à vous-même que vous êtes coupable de fautes « très-graves, chose dont jusqu'à présent vous ne « me paraissez pas persuadé; cela pourrait vous « donner un style moins offensant que celui que « vous employez dans la position où vous êtes, « où vous devez sentir que ce qui paraîtrait tout « simple, de la part de quelqu'un à qui on n'aurait « rien à reprocher, devient offensant de la part « d'un homme qui, n'ayant jamais ménagé per-

« sonne, s'est livré à outrager tous ses proches, et « à enfreindre tout ce que l'on doit respecter.

« Vous avez voulu de la morale, en voilà une « bien longue ; Dieu veuille qu'elle vous soit « utile (1). »

Avant d'avoir reçu cette lettre sévère, Mirabeau avait écrit :

« Béni soyez-vous, mon cher et très-bon oncle, « qui m'avez donné de si sages et utiles conseils. « C'est à vous que je dois d'avoir constamment in- « sisté auprès de madame de Mirabeau, non que « je ne sentisse tous mes torts envers elle, non « que je ne fusse sincèrement disposé à les répa- « rer autant qu'il peut être encore en mon pou- « voir; mais aux genoux de ma femme, implorant « son assistance, et n'en recevant pas même de « nouvelles!... j'ai plus d'une fois manqué succom- « ber au dégoût de cette position, où ce qui me « reste d'orgueil luttait contre ce que j'ai d'hon- « nêteté et de justice.

« Mais l'homme, auquel un homme prudent et « bon s'intéresse, ne peut jamais être perdu. Vos « leçons, vos avis, vos gronderies même, souvent « dures par la forme, mais où le fond excellent de « votre humanité et de votre tendresse se laisse « entrevoir, ont soutenu mon courage et excité

(1) Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 17 juillet 1780.

« toute ma reconnaissance. J'ai persévéré, je le « devais sans doute; mais je vous ai obligation « d'avoir fait ce que je devais. Et, grâce au ciel et « à vous, ce n'a pas été aussi infructueusement « que j'avais lieu de le craindre.

« Madame de Mirabeau vient de m'écrire qu'elle « compâtit à ma situation, qu'elle désire mon « bonheur; et que, puisque je crois que ses sol- « licitations peuvent fléchir mon père, elle va les « employer. Je suis infiniment touché de cette dé- « marche de sa part. J'en suis reconnaissant pour « elle, pour son père, pour vous, mon oncle; si « vous daignez les seconder, j'espère que vous « aurez ressuscité votre neveu, que vous aurez « rendu à mon père un fils que je n'osais plus « mettre à ses pieds.

« Oh! combien je désire, mon oncle, de pouvoir « faire oublier le passé, et d'avoir à l'avenir une « conduite qui puisse être aussi digne de vous que « ma reconnaissance est proportionnée à vos « bontés! J'ai à les justifier; je ne me flatte pas « d'en venir à bout. Mais je mourrai en l'es- « sayant (1). »

Mirabeau écrivait en même temps à sa femme, constituée l'arbitre de sa libération, une lettre que

(1) Lettre inédite de Mirabeau au bailli, 16 juillet 1780.

nous ne rapportons point, parce qu'on l'a insérée ailleurs quoiqu'en la mutilant (1).

Cette lettre était touchante, et produisit un effet inaccoutumé, car nous la voyons louée par le marquis de Mirabeau : « J'ai été surpris de sa revirade « à l'occasion de cette lettre que je n'attendais pas « de lui; elle me paraît fort bien, noble, adroite, « équitable, et c'est la première fois que je vois de « lui quelque chose au fond qui ressemble à de la « vraie sensibilité; son orgueil plié dans cette let- « tre, et n'est plus que dignité; singulier et « bizarre personnage! fol orgueilleux à l'excès, « fol turbulent et fougueux, et insociable; exalté- « fol physique, et capable de folies en bien comme « en mal; n'ayant pas précisément mauvais cœur, « point méchant, même au contraire; mais qui, « présumant tout de lui, n'a cependant pas plus de « nerfs qu'une limace, et pas plus de caractère « qu'un colleur d'affiches (2). Le vois-tu avec son « pathos, assez spécieux du moins cette fois, cet « enfant de trente-un ans sur lequel le temps a « passé comme une scie à travers une poutre, en « déchirant, échauffant, éminçant, aplatissant? cet « homme qui n'est rien que par l'orgueil, qui,

(1) Peuchet, tome 1, page 409.

(2) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à Lefranc de Pompignan, du 12 août 1780.

« en lui ôtant l'orgueil, n'est plus qu'une bulle « de savon crevée ? Vois bien, d'ailleurs, que, « quant à ce vice, il ne s'en corrigera pas, tout « le pue dans ses lettres ; turbulence pourrait « bien durer; reste à savoir si folie sera aussi en- « tière ; quoi qu'il arrive, il faut se mettre et se « tenir, à l'égard de cet homme, dans la disposition « du désouci de cœur et du débarras d'esprit; c'est « celle où je me tiendrai; à cela près, il est bien « de la race et fait pour le siècle; et, comme me « disait la duchesse de Civrac, fait pour leur grim- « per sur le dos à tous (1). »

Dupont avait aussi trouvé cette lettre *adroite*, et Boucher n'en louait que la noblesse et la franchise; Mirabeau repousse l'autre compliment, et n'accepte que celui-ci: « Votre *bonhomie*, comme vous « l'appelez, est toujours sûre de déconcerter l'es- « prit finassant, parce qu'avec beaucoup d'esprit « vous-même, et cela de l'aveu de Dupont, qui est « difficile en ce genre, et qui dit que M. L. N. (Le- « noir) n'a que le vôtre, vous avez la droiture « du cœur qui fait préférer la voie la plus courte ; « or, celle-là est toujours la droite. La finesse de « caractère n'est souvent que le fruit de l'atten- « tion fixe et suivie d'un esprit médiocre, que

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 13 août 1780.

« l'intérêt anime ; la finesse peut marquer de l'es-
« prit, mais je crois avoir remarqué qu'elle n'est
« jamais dans un esprit supérieur, à moins qu'il
« ne se trouve avec un cœur bas. Un esprit supé-
« rieur dédaigne les petits ressorts; il n'emploie
« que les grands, c'est-à-dire les simples; enfin,
« la finesse est un mensonge en action; et le men-
« songe part toujours de la crainte et de l'intérêt,
« et par conséquent de la bassesse. Au reste, Dupont
« est franc par nature, et fin seulement par pré-
« caution; peut-être n'a-t-il pas assez de caractère
« pour son esprit (1). »

Pour éprouver et mûrir de plus en plus son neveu, le bailli continuait d'écrire sur un ton sévère. Était-ce artifice? était-ce conviction? Nous ne saurions le dire avec certitude; mais nous croyons plutôt à la conviction, car, neuf ans avant cette époque, le bailli avait écrit à son neveu : « Vous
« m'avez trouvé indulgent et de prompt retour, mais
« n'en concluez rien trop précipitamment, et souve-
« nez-vous que si votre père a jamais à se plaindre
« de vous, je serai avocat contre, comme je l'ai été
« pour; et il vous pardonnera plutôt que moi (2). »

Voici un extrait de la nouvelle lettre du bailli:
« Je ne sais si votre femme ne trouvera pas plus

(1) Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 27 juillet 1780.
(2) Lettre inédite du bailli à Mirabeau, du 4 mai 1771.

« d'esprit que de sentiment dans votre lettre; quant « à moi, je ne vous dissimulerai pas qu'à travers « tout ce que vous me dites de flatteur, je ne « méconnais pas tout-à-fait un fond d'orgueil qui « vous fait trouver *mes gronderies* souvent dures « par la forme; s'il vous est jamais accordé par le « ciel de rentrer en vous-même, vous en penserez « autrement. »

« Rentrez en vous-même, et voyez si mes conseils « étaient bons à suivre; jugez-moi à la rigueur, « séparez de la réputation que vous m'avez trouvée « dans la sphère étroite où la Providence, justifiée « par mon peu de talens, m'a retenu, séparez, dis-je, « ce que l'usage du monde peut avoir ajouté à cette « réputation, quand on s'adressait à vous à ce su- « jet; vous trouverez cependant un homme honnête « et qui n'a nui à personne, et qui, en récompense, « jouit de l'estime publique: eh bien! je ne l'ai ac- « quise qu'en ne m'écartant jamais, autant que la « faiblesse humaine me l'a permis, de cette règle « que je pris assez jeune pour base de ma conduite: « *Alteri ne feceris quod tibi fieri non vis.* Mais c'est « trop vous parler de moi; permettez cependant « que j'ajoute encore que j'ai même tâché d'ôter « les deux négatives et de faire, quand j'ai pu, « comme j'aurais voulu qu'il fût fait à mon égard.

« Sondez-vous, vous-même; voyez si le bien, « si l'honneur, le repos, la vie même d'autrui ne

« sont pas des choses respectables à tout honnête « homme, et sondez votre conscience; voyez si « *votre orgueil ne vous a pas fait sentir un plaisir*, « et mettre une sorte de gloire à faire briller votre « esprit aux dépens d'autrui : voyez si vous avez « respecté son honneur, voyez si vous avez respecté « ses biens.

« Je ne vous réclamerai pas non plus que vous « ne me paraissez pas sentir l'énormité de vos « fautes; les ennemis que votre père s'était fait in- « nocemment par des écrits où il n'a attaqué que « les abus et a toujours respecté les personnes, « n'auraient osé s'avouer ses ennemis à la face du « public; vos fureurs vous ont rendu l'instrument « de leur vengeance; je vous le répète, vous ne me « paraissez pas sentir aussi fortement que vous le « devriez combien vous vous êtes rendu coupable.

« Je vous répéterai encore que je n'ose n'y n'ose- « rai jamais être votre caution auprès de votre père, « de votre femme, de votre beau-père (1).

Mirabeau avait été affecté de cette lettre, mais surtout de celle du 17 juillet, précitée, qui s'était croisée avec la sienne de la veille, si bien accueillie par son père; cette impression pénible se fait sentir dans une réponse que nous allons rapporter :

« Mon cher oncle, bon, compatissant, généreux,

(1) Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 27 juillet 1780.

« et cette fois injuste, j'ai reçu votre lettre du 17
« juillet. Je l'ai reçue dans le moment où mon âme
« commençait un peu à sourire au premier rayon
« de l'espérance, où mon cœur épanoui et recon-
« naissant me jetait aux pieds de ma femme se-
« courable, aux vôtres, à ceux de son père et du
« mien; où je devenais meilleur, parce que je me
« sentais moins malheureux; où je reprenais une
« nouvelle vie, et me pétrissais, des mains de la
« justice et du repentir, une âme nouvelle. J'ai
« reçu votre lettre, elle ne flétrira point mes réso-
« lutions, quoiqu'elle contraste cruellement avec
« elles. Elle est le fruit de mes fautes passées; elle
« est amère et désolante; elle me désespère, et je
« la bois.

« Mais j'y dois une réponse. Je la ferai dans ce
« moment même où j'ai la fièvre, où une fluxion
« ferme absolument un de mes yeux; je la ferai,
« dis-je, sans ordre, aux points qui me peinent le
« plus; je la ferai sans art; vous me gronderez en-
« core une fois, s'il le faut, mais je vous montrerai
« votre neveu nu. C'est lui qui demande pardon
« et qui voudrait le mériter; c'est lui, et non pas
« un autre; il n'a nulles prétentions à être parfait
« (il n'a nul droit à en avoir de telles), mais il a
« celle de se montrer droit et sincère. Si, tel qu'il
« est, vous jugez qu'il mérite la mort, eh bien!
« mon oncle, il mourra, voilà tout. Il mourra, re-

« grettant avec la plus cuisante douleur les fautes « dont il s'est souillé envers son père, et les cha- « grins qu'il vous a causés; mais ne regrettant pas « une seule des démarches qui pourraient le sau- « ver, sur lesquelles vous l'aurez condamné. Par « un trait de la franchise qui vous a déplu, et qu'il « pensait que vous estimeriez, il n'a pas voulu « vous tromper. Il s'est jeté dans vos bras, parce « que vous avez un fond inépuisable de bonté; il « a demandé pardon, parce qu'il se sent coupable. « S'il ne l'eût pas senti, croyez, mon oncle, qu'il « eût pu et su être bien plus malheureux encore « qu'il n'est, sans mot dire.

« Je ne dois pas, dites-vous, *rejeter les délits « qui font ma honte et mon malheur sur les mau- « vais conseils, parce que je n'ai jamais pris de « conseils*. Je sais, mon oncle, qu'ils ne me justifient « pas; mais si j'étais susceptible d'excuses, ils « pourraient m'excuser. Je ne m'excuse pas; j'im- « plore clémence, et mon orgueil actuel est de « vouloir réparer. Faut-il encore étouffer celui-là?

« J'ai peu *pris* de conseils, mais j'en ai beaucoup « *reçus*; mais je les ai reçus chargés de toutes les « séductions possibles, de tous les récits les plus « propres à embrâser, à empoisonner un esprit « sans expérience, un cœur souffrant. Ils m'ont « inspiré un délire cruel; j'ai frappé les autres et « moi-même; j'ai frappé, j'ai gémi; les yeux plus

« ouverts, je gémis davantage; aussi ne me défends-
« je point, je supplie.

« Mais je supplie surtout qu'on ne me suppose
« pas des sentimens que je n'ai point; qu'on ne
« m'impute pas les fautes dont mon cœur est, et a
« toujours été éloigné. J'ai assez des miennes.

« Lorsque je vous ai fait des protestations, elles
« ont toujours été sincères, et Dieu vous préserve
« d'être jamais aussi courroucé des circonstances
« qui m'en ont écarté malgré moi, que j'en suis
« profondément affligé!

« Oui, mon oncle, j'ai été coupable; mais je ne
« le suis plus, car mon cœur ne brûle aujourd'hui
« que de sentimens honnêtes; j'ai été coupable,
« mais je ne suis pas corrompu, car je ne suis
« point avili. Appelez orgueil ce que je sens d'a-
« mour pour les vertus nobles: je n'ai jamais été
« plus loin d'en être corrigé.

« Non *je n'ai pas cru devoir rien mettre de bas*
« *dans mes supplications et dans mes prières.* J'ai dû
« indiquer mes peines à ma femme, de manière à
« lui laisser toute la gloire de venir à mon secours
« par sa propre générosité. Elle l'a cette gloire, mon
« oncle, pourquoi la lui envieriez-vous?

« Pourquoi voudriez-vous que je fisse pleurer en
« lâche de mon supplice, et que je n'eusse auprès
« de mon père, de mon beau-père, de ma femme,
« de vous, que l'air d'un homme qui ne sait pas

« souffrir ce qu'au bout du compte il a mérité?
« Je n'en ferai rien ; la douleur et la mort ne m'ar-
« racheront pas un mot faible; c'est lorsque je serai
« hors d'ici, si j'en puis sortir, c'est lorsqu'on ne
« pourra plus croire que mon intérêt guide ma
« langue et ma plume, que je saurai et devrai me
« prosterner.

« Je suis bien sincèrement repentant; et croyez,
« mon oncle, qu'il faut que je le sois beaucoup pour
« le dire, comme je le fais, aux pieds de tout le
« monde, dans l'état d'infortune où je suis; mais
« croyez aussi que la reconnaissance enfonce, bien
« plus que la vengeance, le repentir dans un
« cœur.

« Pardonnez-moi d'avoir été vivement affligé de
« plusieurs traits de votre lettre; mais permettez-
« moi de vous dire avec toute l'effusion de mon
« cœur combien j'ai été touché d'une phrase où
« parle le vôtre. Excellent homme, qui avez toute
« ma vénération, toute ma tendresse, *vous trouvez*
« *donc fatigant de refuser constamment tout se-*
« *cours à un homme à qui, même avant son exis-*
« *tence, vous aviez dédié vôtre laborieuse vie.* Vous
« ne voulez pas ajouter *à mes chagrins celui de*
« *n'avoir point de réponse de vous.* J'ai mouillé de
« pleurs ces deux phrases. Ah! mon cher oncle,
« croyez que je sens bien le prix de vos bontés et
« de vos sacrifices! Combien ne devrai-je pas, moi

« vous dédier ma seconde vie, après que vous « m'avez tant de fois secouru, après que mon se- « cond père m'aura rendu la première!

« C'est, à présent, l'unique objet de mon ambi- « tion; ma vie est trop avancée; je ne puis plus « viser aux grands succès; mais je puis encore rem- « plir des devoirs domestiques, et j'en suis affa- « mé; j'ai besoin d'indulgence et d'un peu d'es- « time. Je mettrai désormais, à les mériter, ce que « l'ardeur de mon caractère eût mis, si j'eusse été « plus sage, à des carrières plus hautes. J'aurais « pu être plus grand, mes fautes mêmes me ren- « dront meilleur; c'est un puissant aiguillon que « d'avoir à les faire oublier.

« Plus j'en entrevois l'espérance, et plus j'en « sens redoubler le désir. L'intervention de ma- « dame de Mirabeau change ma position. Si j'ai pu « l'émouvoir, lorsque je n'avais point de recon- « naissance à lui montrer, je dois la toucher da- « vantage lorsque ma sensibilité pour sa démarche « honnête émeut mon cœur. La laisserez-vous prier « seule pour moi? J'espère que non; je me flatte « que malgré vos *si* cruels, vous êtes convaincu de « mon repentir; daignez en convaincre mon père; « rendez-moi une partie de ses bontés; je les préfère « à ma liberté, à mon état, à ma fortune, à tout; « et je ne mets en parallèle que votre amitié (1).

(1) Lettre inédite de Mirabeau au bailli, du 12 août 1780

Cette lettre pathétique émut le bailli : « Votre « lettre commence par trois épithètes que j'ai fait « mes efforts pour mériter, sans oser espérer d'a- « voir atteint mon but ; mais, bien certainement, « je n'ai jamais mérité la quatrième ; Dieu sait que « je ne lui ai jamais rien demandé avec plus de « ferveur que de n'être pas injuste ; et, quant à ce, « je me flatte d'avoir été exaucé autant que la fai- « blesse humaine à pu correspondre à la grâce du « ciel ; j'ajouterai ici que vous auriez plus de tort « qu'un autre de me regarder comme tel.

« Je vous l'ai dit, et même vous l'avez remar- « qué, que je suis bien éloigné de vouloir ajouter « à votre malheur; cela arrête et gêne beaucoup « ma plume; malgré cela, vous me faites sentir « que j'ai obscurci le rayon d'espoir que vous aviez « aperçu; je ne veux pas vous accabler, mais je « ne veux pas non plus vous donner des espéran- « ces, que je ne saurais réaliser.

« Je vous ai indiqué la voie qui, seule, peut « vous soulager, c'est tout ce que je puis faire. « Si vous aviez moins possédé l'art de persuader, « vous me persuaderiez davantage ; vous me con- « naissez assez pour savoir que mon cœur n'est « fait ni pour être sévère, ni pour être méfiant; « vous l'avez réduit à devenir méfiant vis-à-vis de « vous; vous avez forcé votre père à surmonter sa « bonté, et même une prédilection peut-être trop

« forte en votre faveur. Combien de fois avez-vous « fait les mêmes protestations qu'aujourd'hui ?

« Bien loin de m'opposer à tout ce qu'on peut « faire en votre faveur, je vous le répète, je vous « ai indiqué la seule voie qui puisse vous aider, je « ne puis rien de plus. Ce serait une très-grande « imprudence de ma part d'être votre caution vis- « à-vis de votre père, et je ne saurais être votre « intercesseur sans me charger des événemens.

« Vous regarderez comme reproches ce que je « vais vous dire : cependant si vous l'appréciez « pour ce qu'il est, vous en jugerez autrement. « Vous mettez trop d'esprit dans vos lettres, pour « que le cœur y paraisse jouer un rôle principal; « et cependant il n'y a que lui qui puisse mériter « l'épithète de *droit et sincère* :

« Je ne demande point de réponse à la question « que je vais vous faire, d'autant qu'une réticence « me choquerait, et la vraie contrition n'en a pas; « répondez-vous vous-même. Depuis que vous sup- « portez la peine que vous avouez avoir méritée, ose- « riez-vous avouer à votre père, à moi-même, qui « n'ai aucun droit sur vous, tout ce que vous avez « fait, toutes vos correspondances ? Qui que ce soit, « mais surtout moi, ne vous impute les fautes que « vous n'avez pas faites. Je m'arrête, car je ne veux « pas vous affliger; mais soyez assuré que votre « lettre me montre encore que vous vous mé-

« prenez, et confondez l'orgueil avec la grandeur « d'âme.

« Je finirai en vous répétant, quoique avec re- « gret, la phrase de ma lettre qui vous a porté à « me donner un titre que je désirerais mériter ; « *il est fatigant de refuser constamment tout se-* « *cours à quelqu'un à qui même avant son exis-* « *tence, j'avais dédié tout ce que j'ai pu faire* (1). »

Pendant que le bailli écrivait cette dernière lettre, Mirabeau renouvelait, le même jour, ses touchantes apologies. « J'espère que vous serez de « plus en plus content de moi : les souffrances, « les privations et le désespoir aigrissaient mon « caractère peu flexible. Ç'a presque toujours été « la cause de mes égaremens de tout genre. J'ai « cru voir autour de moi le malheur et l'inimitié ; « j'ai pris les punitions que j'avais méritées pour « l'effet d'une haine qui n'existait pas davantage, « et je me suis révolté ; j'ai aggravé mes premières « fautes, et de faute en peine, de peine en délire, « j'en suis venu à me rendre digne de mon sort « infortuné.

« Ma conscience, cependant, a toujours crié pour « mon père, et contre moi ; mais, même en l'aimant, « et en détestant ma conduite, je ne lui rendais pas « une justice entière ; où j'aurais dû ne voir que « sa prudence et son équité, j'étais ulcéré de sa ri-

(1) Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 18 août 1780.

« gueur. C'est à vos conseils, et à ceux d'un ami (1)
« dont je ne saurais faire un plus grand éloge
« qu'en le croyant digne de m'en donner avec vous,
« que je dois d'être véritablement rentré en moi-
« même, et d'avoir vu ma position avec une sagesse
« d'autant plus douloureuse que je me suis trouvé
« non moins chargé de délits que de malheurs. La
« raison alors et un sentiment naturel de justice
« m'ont mis aux pieds de tout le monde. Mais,
« vous le concevrez, vous qui connaissez à fond
» votre neveu, je n'ai osé ployer qu'un genou; je
« n'ai osé montrer toute l'étendue de mes réflexions
« et la profondeur de mon repentir. Ce n'est pas
« une mauvaise honte qui m'a retenu. Quand on a
« mal fait, il ne reste de noble que l'aveu et l'ex-
« cuse; mais ni l'un ni l'autre ne le sont pas sous
« le couteau. J'ai souvent pensé me déterminer à
« mourir, à mourir avec le regret de n'avoir rien
« réparé; de n'avoir pas même montré en entier
« le désir tourmentant que j'en ai, plutôt que de
« me laisser soupçonner de lâcheté, de bassesse,
« de ne savoir pas porter mon sort, de plier par
« intérêt.

« La démarche de madame de Mirabeau, et vos
« précieuses lettres commencent à me débarrasser
« de ce fardeau; elles me montrent au loin le jour

(1) Dupont de Nemours.

« où je pourrai être publiquement d'accord avec « moi-même, et où, en disant tout ce que je pense, « et faisant tout ce qui dépendra de moi pour « plaire à tous ceux qui ont eu sujet de s'en plaindre, « je n'aurai pas à redouter qu'on soupçonne des » motifs bas à une conduite honnête. Elles déten- « dent dès aujourd'hui mon caractère, l'adoucis- « sent et l'améliorent. Je jette, comme les écrevisses, « ma vieille coque, je fais peau neuve; mais c'est « la douceur du printemps qui produit cet effet, « les rigueurs de l'hiver ne l'eussent pu faire.

« Ce ne sont pas vos *gronderies* en elles-mêmes, « qui m'ont paru *dures;* vous pouviez, vous sur- « tout, en employer de plus dures, sans qu'elles « me révoltassent. Votre justice ne m'a jamais « frappé, sans que votre bonté ne prît le soin de « verser une goutte de baume dans la plaie. Mais « ce sont les *si* perpétuels et douloureux dont vos « remontrances ont toujours été accompagnées, qui « m'ont toujours désespéré, parce que toutes les « pensées de ma tête, tous les mouvemens de mon « cœur, tout ce que j'ai d'âme et de vie, me dit « qu'ils sont injustes.

« Vous désirez ma *conversion pleine et entière.* « Celle du cœur est telle que vous la désirez. Celle « des discours et des démarches est encore gênée « par ma position; elle ne peut que l'être où je « suis; mais vos consolations aident à l'avancer. Je

« dois pourtant vous dire que, quoique j'aie fait « des actions très-coupables, je ne me suis jamais « senti le cœur corrompu. Il a été égaré par des « passions extrêmement fâcheuses, et celles-ci « ont été fomentées par un esprit séduit, aigri, « irrité.

« Je regrette beaucoup que vous n'osiez être ma « caution, d'autant que je suis certain que j'y ferais « honneur; mon seul plan de conduite étant de « m'abandonner entièrement à vos conseils. « Je suis payé pour savoir qu'il n'y a qu'eux qui « m'eussent toujours été utiles.

« Mais, si vous n'osez être ma caution, qui la « sera donc? je ne me crois connu que de vous « dans la famille : soit que vous m'accordiez ou « me refusiez votre garantie, je n'en suivrai pas « moins vos avis, je ne m'en tiendrai pas moins « obligé de faire comme si vous l'étiez. . . . . « Vous voyez qu'il n'y a pas dans ma vie de quoi « nourrir cet orgueil que vous me reprochez, et je « ne le sens que trop bien; mais, quand je l'avoue, « vous me dites que je prends le ton *mielleux;* « voyez si je n'ai pas raison de craindre les mau- « vais vernis que ma prison donne à mes discours; « j'aurais cru qu'on pouvait m'accuser plutôt de « tout autre chose que d'être *mielleux*; j'ai le ton « de mon cœur, lorsque je vous parle; il met dans « mes expressions beaucoup de respect, de ten-

« dresse, de vénération, parce qu'il en a beaucoup; « mais du miel? fi! (1)

Nous réduirons à un extrait fort court la réponse du bailli, dont la rigueur, plus affectée que réelle, mollissait visiblement : « Je n'entreprendrai pas de « répondre à tous les articles de votre lettre, car « je tomberais dans l'inconvénient, que je veux « éviter, de vous gronder inutilement; ce serait « une sorte de cruauté de ma part, que de faire des « remontrances, simplement par intempérance de « langue ou de plume, et par pure pédanterie; je ne « puis ni ne veux vous aider directement, je vous « l'ai dit, j'ai trop dit peut-être combien et pour- « quoi la garantie serait trop pesante; mais agis- « sez, car, je ne vous le cache pas, les chances « sont pour vous (2). »

Mirabeau n'avait pas attendu cet avis; déjà il s'était adressé à sa sœur, madame du Saillant, la seule de la famille qui eût toujours résidé auprès du père commun, et qui n'eût jamais encouru de disgrâce même passagère, grâce à un naturel heureux, à un caractère doux, à la mesure, à la prudence de M. du Saillant, et aux services qu'il avait rendus à son beau-père, à qui il avait été très-utile, et dont il était fort prisé.

(1) Lettre inédite de Mirabeau au bailli, du 18 août 1780.
(2) Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 28 août 1780.

Voici cette lettre de Mirabeau :

« Vous avez sûrement appris, ma sœur, que ma « femme a écrit à mon père, pour le supplier d'a- « doucir ma position, et dans la vue d'obtenir de son « humanité et de sa clémence, au moins une demi- « liberté, dont je serais aussi reconnaissant, que je « suis sincèrement et profondément repentant des « fautes qui m'ont conduit dans les tristes murs « d'où je vous adresse cette lettre.

« Je me flatte que vous ne l'avez pas appris sans » quelque plaisir; j'ai eu tant de preuves de la « bonté de votre cœur, que, dans les angoisses du « mien, j'ai mille fois désiré que le reste de la fa- « mille vous ressemblât. Mais vous êtes la seule « dont mon père n'ait jamais eu à se plaindre, et « qui n'ayez fait de mal ni à vous-même, ni aux « autres. J'ai été moins heureux : facile et fier, sen- « sible, mais colère, imprudent, inconsidéré, mes « égaremens m'ont attiré des malheurs qui, joints « à d'adroites suggestions, ont irrité mon carac- « tère, et m'ont rendu digne du sort que j'ai « éprouvé.

« C'est au milieu des fers, dans une longue soli- « tude, sous le poids des chagrins et des infirmités « qu'ils amènent, qu'une raison tardive est venue « enfin m'éclairer. J'ai porté son premier hommage « aux pieds de mon père, de mon oncle, de ma « femme et de mon beau-père. C'a long-temps été

« infructueusement; et tant que je n'ai eu aucune « espérance, je n'ai pas voulu fatiguer inutilement « de mes peines une sœur compatissante et chérie. « Mais, à présent que madame de Mirabeau com- « mence à me prêter des secours, je vous connais « assez pour me persuader que vous ne refuserez « pas d'y joindre votre assistance. Dans la multi- « tude de mes torts, ma sœur, du moins, vous ai- « je toujours rendu justice; je vous ai toujours « tendrement aimée. On m'avait aigri contre vo- « tre mari, et j'ai eu le malheur de me livrer, avec « l'impétuosité que j'avais alors, aux préventions « que l'on m'avait données contre lui. J'en suis « très-affligé; mais je le crois assez noble pour ne « pas conserver de ressentiment contre un frère « malheureux, trompé, au désespoir de l'avoir été, « revenu, corrigé, repentant; s'il concourait, com- « me vous, à me rendre service, il aurait, comme « vous, comme votre belle-sœur, les plus justes et « les plus honorables droits à ma reconnaissance. « Il me sera toujours doux d'en remplir les de- « voirs.

« Le véritable service dont j'ai besoin est que « tous ceux qui rendront quelque justice à mon « repentir et à mon honneur, travaillent à me ren- « dre aussi une place dans le cœur de mon père. « De tous les besoins qui m'accablent, celui d'un « peu d'affection de sa part est le plus impérieux;

« je ne l'ai point méritée, j'ai perdu les droits que « m'y donnait la nature; je n'en ai pas perdu le « désir; j'en sens affreusement la privation, il faut « que je meure, ou que je la reconquère. Mais je « ne puis avancer ici vers ce but du reste de ma « vie, ici où je ne puis rien faire de bon ni d'uti- « le, où ce que je peux dire d'honnête est inter- « prété en mal; où ce que je sens est méconnu. « Aidez à m'en retirer, ma sœur; et si ma conduite « future peut un jour faire oublier le passé à mon « père, ce sera un bien que vous aurez fait non- « seulement à moi, mais à lui-même. Son cœur « n'est pas né pour haïr, le mien l'aime et saigne « à ses pieds. Ayez-en pitié! Je baise la main que « vous me tendrez, et celle dont vous presserez « son sein en le suppliant pour votre frère infor- « tuné (1). »

Après un long et absolu silence, après d'injustes soupçons et des plaintes injustes contre une sœur qui ne les avait jamais méritées, cette lettre était vraiment due à madame du Saillant. Nous verrons bientôt qu'elle avait lieu de l'attendre; elle répondit avec sensibilité.

« Tu me rends justice, mon cher frère, en « croyant que c'est avec grand plaisir que j'ai vu

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 13 août 1780.

« ta digne femme agir auprès de mon père, pour « obtenir quelque adoucissement à tes malheurs; « c'était la voie la plus sûre, et la médiatrice la « plus forte que tu pusses avoir. Je ne suis pas moins « touchée de la marque d'amitié que tu me donnes « en ce moment, en me donnant des droits à t'être « utile, elle me prouve que tu me rends justice, et « que tu n'as pas tout-à-fait méconnu la mienne, « qui m'eût dans tous les temps fait voler au secours « d'un frère malheureux, si je l'eusse pu malgré lui.

« Je ferais la plus grande des injustices à mon « mari, si je souffrais qu'on m'attribuât rien de ce « qui part de son cœur noble et bon; tout ce qu'il « a fait, et voulu faire pour mes frères dans tous « les temps, avec un zèle et une chaleur qui n'est « point dans ses manières, mais dans son âme, est « uniquement parti de lui. Il est également inca- « pable de faire injure ni d'en souffrir; je l'ai vu « vivement touché d'être l'objet public d'accusa- « tions (1) qui, sans venir de toi, semblaient ne « pas t'être étrangères, puisque tu y étais défendu. « Et comme il n'en avait jamais été question entre « nous, je pouvais craindre que, par égard pour « moi, il ne renfermât son ressentiment. Cependant, « n'ayant jamais su d'autre finesse que celle qui est « entre nous, de ne nous rien cacher; et d'ailleurs

(1) Allusion à des passages fort injurieux des Mémoires de la marquise de Mirabeau.

« ne pouvant contenir mon attendrissement en re-
« cevant une lettre de mon pauvre frère, ci-devant
« perdu, je la lui ai portée dans le moment, et sa
« réponse a été d'offrir sa propre maison pour lieu
« d'épreuve, et sa présence pour caution; ainsi,
« tout est dit vis-à-vis de lui; il ne désire pas moins
« que moi de pouvoir contribuer à te voir plus
« heureux, et persuadé à tout jamais que nos sen-
« timens ne varient point. Je vais écrire par ce
« courier, selon mon cœur, à mon oncle et à ma
« belle-sœur, pour les engager à se concerter pour
« te rendre de vrais services, tant auprès de son
« père que du nôtre, dont le cœur flétri depuis
« long-temps par des chagrins inouïs, se ranime-
« rait aisément au premier rayon de confiance qui
« le pénétrerait. Ce n'est pas moi toute seule qui
« peut opérer cette révolution heureuse. Je la dé-
« sire, et je l'espère de tes sentimens actuels et
« de la conduite qui en sera la suite. Nous ne pou-
« vons l'aborder avec le poids de quelque mérite,
« mais nous devons conserver l'espérance dans sa
« bonté et sa justice bienfaisante. Dans tous les
« cas, sois persuadé que j'acheterais au dépens de
« mon sang la certitude de ton bonheur, le réta-
« blissement de la paix dans la famille, et la tran-
« quillité de notre bon père (1).

(1) Lettre inédite de madame du Saillant à Mirabeau, du 23 août 1780.

Charmé par cette réponse, Mirabeau se hâta d'écrire une nouvelle lettre, que le marquis qualifie *d'extatique* (1).

« Je m'abandonne à l'effusion de mon cœur, et « je t'appellerai comme tu m'appelles, ma tendre, « mon aimable, ma digne sœur! Ta lettre m'a tou- « ché jusqu'au fond du cœur, et pour la première « fois, depuis long-temps, j'ai versé de douces « larmes; j'en croyais la source tarie en moi; les « grandes douleurs n'en ont point; les remords, « les chagrins n'en ont pas; et c'est une chose si « salutaire, qu'une émotion tendre! Je m'atten- « dais bien à un retour de ta part, mais non pas « à un retour si entier. Tu as raison, ma bonne « sœur, il ne serait pas digne de toi de revenir à « moitié; je suis ton frère, ton frère repentant et « malheureux... Mais je n'étais pas celui de ton ma- « ri (je veux et dois l'être cependant), et son pro- « cédé est bien noble. Tiens, je te l'avoue : il m'a « d'autant plus profondément touché qu'il m'a pro- « digieusement surpris; non que je le crusse au- « dessus de lui; mais je n'ai jamais senti mes torts « envers lui, aussi complètement qu'au moment où « il les a oubliés.

« Ma sœur, ma chère sœur, jette-toi dans ses

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 septembre 1780.

« bras, et dis-lui tout ce que tu dois deviner. Ah! « que je gagnerai à avoir un tel truchement! Dis- « lui surtout que si je ne lui écris pas, il me ferait « une horrible injustice de penser que ce fût tout « autre sentiment que celui de ce que je lui dois, « et l'embarras de l'exprimer, après des circonstan- « ces si difficiles et si cruelles à rappeler. Je l'ai dit « à l'ami bien cher et bien précieux qui m'a ra- « mené aux pieds de ma famille (1). Le repentir me « plaît; mais les excuses me peinent et m'embar- « rassent. Comment effacer la trace de mes torts, « en les retraçant sans cesse dans leur aveu? Je « voudrais embrasser leurs genoux à tous, et que « mes yeux seuls leur parlassent. Ils seraient con- « tens, persuadés, convaincus!

« Je ne sais, mon amie, quel sera le succès de « la négociation à laquelle tu as la générosité de « concourir; mais je sais que je ne pourrais avoir « une médiatrice plus aimable, plus chère à mon « père, plus selon son cœur; je sais, surtout, que « ta lettre, ta démarche et le procédé de ton mari, « vous donnent à tout deux sur moi des droits « éternels, des droits plus sacrés que ceux de la « nature même; et vous ne pouvez, ni l'un ni l'au- « tre, me croire assez pervers pour craindre que « je cesse jamais de les respecter. »

(1) Dupont de Nemours.

« Non, ma sœur, non : un homme de ton sang, « un homme prévenu par tes bienfaits, et formé « par de si tristes expériences, ne démentira pas ta « caution, si tu daignes la lui donner; et moi, « je serai tout fier, et tout heureux d'avoir « pour *garde* et pour *mentor* ma sœur (aînée ne « t'en déplaise), ma bonne sœur qui, au milieu de « tant de tempêtes, n'a désespéré ni de mon salut, « ni de mon honneur, ni de mes résolutions; « qui me donne tant de marques d'une tendre af- « fection, après que j'ai eu des torts amers envers « elle, et qui dira quelque jour : *Je lui ai rouvert le « cœur de notre père, je l'ai converti, je l'ai sauvé... « Ne voilà-t-il pas un beau miracle, qu'il nous ai- « me, et qu'il soit sage?*

« Ma chère amie, mets le comble à tes procédés : « donne-moi des nouvelles de mon père, de ce « père à qui je n'ose écrire, et que je n'ai jamais « tant aimé que depuis que je n'ai plus le droit de le « lui dire; dis-moi l'effet que produisent mes let- « tres; censure-les; conseille-moi; enfin prends la « direction de mes affaires, puisque tu daignes « traiter et servir en frère un infortuné qui s'ho- « norera à jamais de te devoir, de te chérir et de « te respecter (1).

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 30 août 1780.

Mirabeau, en même temps, continuait d'écrire à son oncle, dont nous cessons de transcrire et même d'analyser les lettres, parce qu'elles ne nous offriraient guère que des répétitions :

« J'ai reçu vos deux lettres du 18 et du 28 août, « et je vous avoue que si je ne croyais et n'écou- « tais que ce que vous m'y dites, mon décourage- « ment m'ôterait la possibilité de vous répondre; « mais j'écoute et je crois votre cœur.

« Vous calculez toujours d'après mes fautes pas- « sées, pour ma conduite future; mais est-il possible « que je revienne jamais au même âge? Est-il pos- « sible que je me retrouve dans les mêmes positions? « Est-il possible que tant de malheurs et qu'une « si longue captivité ne m'aient profité de rien? »

« Dans la situation où je suis depuis plusieurs « années, on devient sage ou complètement fou. Je « ne suis certainement pas à ce dernier point, je « ne m'en suis jamais senti plus éloigné; il ne se- « rait pas impossible cependant que j'y retombasse, « si, après la lueur d'espérance qui s'est offerte à « mes yeux, j'étais replongé pour jamais dans le « désespoir. Mais lequel de mes parens, lequel de « mes protecteurs naturels peut désirer, lorsque je « tends des bras supplians vers les moyens de faire « quelque chose d'honnête et de louable, qu'ils « soient repoussés sans retour, et que je sois con- « damné à mourir désespéré, insensé peut-être?

« Ce n'est pas vous, qui voulez cela ; ce n'est pas « mon père; j'ai les plus fortes raisons de croire « que ce père, noble et bienfaisant, me tend, en « secret, une main secourable et cachée (1) ; que sa « prudente bonté allume depuis long-temps le fa- « nal sur le bord de la mer où je me débats, près « de périr ; que si je parviens à gagner le bord, il « aura principalement contribué avec vous à me « sauver, et que je lui devrai plus que deux fois « la vie.

« Non, je ne croirai pas que mon bon oncle « voie sans émotion et sans intérêt le changement « que ses conseils et mon repentir ont mis dans « ma position, et l'espoir qu'ils ont fait éclore. Il « ne s'agit plus que vous soyez ma seule caution. « Ma femme, ma sœur, mon beau-frère, mon ami « plaident pour moi ; ils croient sans doute que je « ne ferai pas honte à leurs recommandations, « puisqu'ils me les accordent. Vous pouvez, mon « oncle, ne faire que céder avec les autres, et les « entraîner du poids de votre exemple. C'est un si « bel exemple que celui du pardon !

« Vous me reprochez toujours que mes lettres « *ont trop d'esprit ;* j'ai bien de la peine à le croire,

(1) La sagacité de Mirabeau devinait, sans peine, que les lettres de madame du Saillant, écrites sous les yeux du marquis, l'étaient sous sa dictée.

« Dieu me préserve de chercher à y en mettre; « j'écris plus de cœur que de tête, et je tâche seu- « lement de rendre avec clarté mon sentiment et « ma pensée; je pourrais l'exprimer avec plus de « chaleur, sans doute; mais on a de justes pré- « ventions contre cette ardeur. Quoi qu'il en soit, je « gémis de mes fautes, je demande qu'on les oublie, « je veux les réparer s'il est possible; j'aime à de- « voir à mon père, à ma femme, à vous, à tous « ceux que j'ai offensés (1). »

Quelles que fussent ces lettres si soumises, si touchantes, Dupont s'en effrayait encore; mais Boucher soutenait le courage de Mirabeau : « Allez, mon ami, « un homme doit toujours paraître un homme, « et vous ne devez pas, à votre âge, avoir l'air d'un « écolier à qui l'on fait dire : *je ne le ferai plus* (2). »

Le bailli continuait d'adresser à son frère de timides recommandations, tout en déclarant sans cesse qu'il ne voulait point donner d'avis. « Cet « homme est moins comédien que je ne croyais, « malgré son talent pour jouer tous les rôles; il « me semble corrigé par le malheur, et repentant; « il est presque le seul pivot de sa famille; le lais- « ser là, c'est anéantir notre race, et la voir anéan- « tie me fait tomber les bras; il a péché fortement,

(1) Lettre inédite de Mirabeau au bailli, 12 septembre 1780.
(2) Lettre inédite de Boucher à Mirabeau, 2 août 1780.

« mais il a été puni. C'est à toi à balancer tout ce-
« la (1). Je reçois encore une lettre de M. le comte,
« qui est assurément un des drôles les plus déliés
« que j'aie connus; il ne se rebute pas, et a logé
« dans sa tête, quoi que je pusse lui marquer de
« négatif, de me prendre toujours pour son confi-
« dent et sa caution; la tournure n'est pas mala-
« droite, car je suis obligé de me tenir à quatre
« pour ne pas obtempérer à ses desirs (2).

« Le comte m'a envoyé copie de la lettre qu'il
« t'a écrite; je vois que le drôle se rejette sur toi,
« et cherche à se persuader que tu es complice de
« Saillanette (madame du Saillant) sans vouloir le
« paraître; il compte te rendre tel insensiblement;
« et, à te dire vrai, je ne le blâme pas de cela, car
« il est naturel qu'il cherche à sortir de sa cage;
« mais je lui trouve trop d'esprit, et je craindrais
« que le cœur n'en eût pas tant (3).

Voici la lettre à laquelle le bailli fait allusion :

« J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la let-
« tre que j'ai reçue de ma sœur du Saillant. Elle
« m'a fait un plaisir extrême, et je dois à vos bon-
« tés de vous dire, et mon cœur aime à verser dans

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 10 septembre 1780.

(2) Lette inédite du Bailli au marquis de Mirabeau, 10 septembre 1780.

(3) Lettre inédite du même au même, 12 septembre 1780.

« votre sein tous les plaisirs que j'éprouve. Vous, « qui avez écouté mes peines, et dont la raison « courageuse et tendre a éclairci ma route, purifié « mon âme et guidé nos pas, vous serez touché, « en voyant prospérer votre ouvrage.

« J'ose vous assurer que celui que vous avez fait « dans mon intérieur prospère bien plus encore « que vos soins généreux pour améliorer mon sort.

« J'ai une idée qui fait palpiter mon cœur, car « plusieurs phrases de vos lettres l'encouragent; « c'est que vous consultez mon père, et qu'il peut « avoir quelque part aux conseils que vous m'au- « riez donnés sans lui, mais qui ne m'en sont que « plus chers, étant le bienfait de tout deux. Si je ne « me trompe dans cette reconnaissante conjecture, « imaginez et répondez que votre neveu a plus de « sentimens, de repentir, de reconnaissance, d'a- « mour, que vous ne pouvez le supposer; tous ces « sentimens que je dois à mon père, ne les ai-je « pas aussi par vous? n'ai-je pas deux pères? Mon « cœur le crie, et mes yeux humides le si- « gnent (1). »

Cette supposition consolante n'était pas erronée; le marquis avait fait, quoique avec lenteur, quelques pas en avant : « Je remarque, sans mot dire, « l'allure de ce fou; il tape le plus fort qu'il peut

(1) Lettre inédite de Mirabeau au bailli, 1er septembre 1780.

« quand il fait du style; tu sais que le tendre est « le beau, par le temps qui court; il joue la comé- « die, et peut-être se trompe-t-il tout le premier; si « l'on lui demandait ce qu'il appelle *réparer*, et ses « plans à cet égard, en supposant qu'il fût sincère, « il dirait fort bien ceux pour remonter sur le dos « à son état, et à sa femme au rebours; et, passé « cela, il ne ferait que battre la campagne, et des « folies (1). Si tu appelles la rejonction du mari et « de la femme le point sur lequel je ne serais pas « fâché qu'on me forçât la main, je le crois com- « me toi, à leurs risques, périls et fortune; mais « plus j'aurais pu y avoir d'influence, plus je serais « fâché d'y avoir donné d'impulsion quelconque, « autre que celle de dire ce qui était de bon sens « quand on m'en a parlé; maintenant je n'ai pas « eu grande revirade à faire dans mes réflexions, « car j'avais tout prévu; et quand la lettre à sa « sœur est arrivée, j'ai eu autour de moi une es- « pèce de sédition femelle, car les femmes sont « toujours promptes à croire et à espérer, et à se « passer de main en main des émotions, comme « entre les postillons l'argent du courrier, sans « s'enquérir d'où il vient, où il va, quel en est le « fonds, quelle en sera la durée (2). »

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 1er septembre 1780.

(2) Lettre inédite du même au même, 4 septembre 1780.

C'est ainsi que se déroulait le plan conçu par le marquis de Mirabeau, et qu'il cacha long-temps avec soin même à son frère, pour qui il avait la plus tendre affection et la plus juste confiance. Ce plan fut enfin détaillé dans la lettre qui suit :

« Quand il fallut me retourner sous la main « puissante de la Providence, après la mort de no- « tre pauvre petit Victor, tu m'en dis assez pour « que je visse, quoique tu ne parusses occupé que « de moi, que tu pensais et sentais comme moi sur « l'extinction de la race; car, quoiqu'on se fasse « une raison, qu'on se soumette et qu'on se ré- « signe, le pli est pris, et ne s'efface pas. Je réflé- « chis long-temps. Il est certain que, tant que mon « petit-fils eût vécu, j'eusse fermement insisté sur « ces paroles, à moi données, de tenir le père clos, « et d'en perdre même la trace (1). Mais alors mes « amis, cette race de grenouilles froides qu'on ap- « pelle des amis à Paris, étaient lassés ou effrayés; « j'étais moi-même offusqué de ces fumées noires « qui montent à la tête, et qui énervent le cœur, « je pris donc mon parti seul. Je formai mon plan. « Je dis à Caroline (madame du Saillant) d'engager « Dupont (de Nemours), à son premier voyage, de

(1) Le marquis réitéra depuis cette déclaration dans une autre lettre du 10 mars 1782 adressée à son frère. « Si mon « pauvre petit-fils eût vécu, le père serait encore en geole. »

« voir l'homme de la police (Boucher), et qu'elle se « chargeât de tout; elle s'y fourra bien vite; Du- « pont à de l'esprit et du talent, mais il est tout « d'une pièce, l'esprit romanesque, et d'ailleurs « toujours occupé de lui et de son rôle dans les « affaires, ce qui y donne toute infériorité; il « n'est donc pas de mesure à aller avec l'autre; et « elle le gouverne comme elle veut. Je sus donc « les dispositions de ce monsieur (Mirabeau), les « lettres commencèrent; je ne sais comment cet « homme s'est emparé de ses supérieurs, mais ils « sont tout à lui; tu sais combien de folles et bi- « zarres condescendances ils ont eues, et la manœu- « vre en a été d'autant plus facile. Dupont travaillait « toujours, et assurait ramener cet esprit égaré, qui « ne voulait plier que sous père et oncle; l'étoile de « cet homme avait tué son enfant (Sophie Gabrielle), « en nourrice; et la mère mettait tout son roma- « nesque à le rapprocher de nous et de sa femme (1); « il fut donc mis sur la voie; il saisit le joint avec « sa fougue ordinaire; ses lettres restèrent sans ré-

(1) Nous avons une preuve du fait dans le passage suivant : « J'ai reçu une lettre de madame de Monnier, qui me parle « de vous, et invoque votre témoignage sur les efforts qu'elle « fait pour porter le comte à suivre mes conseils, c'est une « dame vraiment intéressante : j'ai toujours eu l'opinion que « les femmes romanesques valent beaucoup mieux que les « hommes, même du même genre. » (*Lettre inédite de Dupont de Nemours, à M. Boucher*, du 14 juillet 1779.)

« ponse, mais devenaient plus chaudes, soumises « et naturelles; j'avais dès long-temps réfléchi, au « fond, que le monde serait fini si les fous n'en- « gendraient pas; que tant que j'y serais, tout tien- « drait; mais que cet homme sortirait au moment « où j'aurais les yeux fermés, car le siècle des gens « de sa sorte arrive à grands pas; car il n'est au- « jourd'hui ventre de femme qui ne porte un Arte- « velle ou un Mazaniello; que dans trois mois tu lui « verrais attraper des lettres d'abolition, faire cra- « quer les os à ses créanciers, et figurer à Versailles; « je pris donc mon parti, et je lui fis inspirer d'écrire « à sa sœur, car tous ces gens-là n'ont rien que ce « qu'on leur inspire; ce monsieur, avec beaucoup « de ce qu'on appelle esprit, n'est absolument que « ce que l'on le fait être; de violentes passions « conduisent aux grands crimes, ou aux vertus « héroïques; il n'y a point de milieu pour les gens « de ce caractère; tout son héroïsme, aujourd'hui, « ne peut consister qu'à se vaincre et tenir sou- « ple; ceci te dira qu'il n'a écrit qu'au moment où « j'ai jugé à propos qu'il écrivît, et que je ne l'ai « voulu que quand j'ai été résolu de le sauver, si « les circonstances s'y prêtaient; et que j'ai pu le « faire en conscience; je crois donc qu'il faut « qu'il sorte par une épreuve, pour son objet et « pour le nôtre : le sien de rattraper son état et « de se rapprocher de sa femme, le nôtre d'en

« avoir famille, voilà où nous en fûmes et sommes : « au reste je me suis dit chaque jour qu'il serait « injuste que j'eusse des *secrets* pour toi, qui es « l'ange du jugement dont je suis la trompette ; « toi qui es de ces hommes dont le Docteur « (Quesnay) disait que 1 et 1 font cent onze ; « toi qui, quand j'annonçais *l'ami des hommes*, le « montrais ; toi qui es corps, âme et biens, en « tout ce qui est de famille ; qu'il n'y avait point à « finasser avec ta puissante judiciaire et maturité ; « par quoi j'ai toujours observé de te tenir au cou- « rant de toutes ces démarches, pièces et inci- « dens (1). »

Quoique bien arrêté dans sa détermination, le marquis de Mirabeau voulait graduer les épreuves, et ne se laissait pas aller, comme d'autres, à un abandon qu'il ne connut jamais, du moins avec son fils. « A la vérité, j'ai bien prévu que, si je n'y avi- « sais, cet homme sortirait après moi ; que lui qui, « en 1771, prenait M. de Maurepas, aussi fol que « lui, du reste, au bouton de son juste-au-corps, « en lui parlant pour la première fois chez madame « de Rochefort ; qui commande à tous ses supé- « rieurs actuels à la baguette, ne tiendrait pas ; je « me suis donc regardé comme un vieux geôlier ;

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 6 septembre 1780.

« et, suivant le droit, j'ai tout dirigé, quand on est « venu à moi, vers sa femme, parce que, au bout « du compte, c'est ensemble qu'ils auront l'un et « l'autre à compter; cependant, j'ai vu dans toutes « les lettres de ce monsieur que, comme les transi- « tions ne lui coûtent rien, c'est directement à moi « qu'il butte; et comme il lui faut toujours la chose « impossible, je puis dire, à toi seulement, qu'il l'a « précisément trouvée en cela; mais je sens mes « forces, toute imbécillité de ma part n'est que la « générosité du lion. Je lui ferai voir que pardon- « ner et oublier ne sont pas même chose; et un « jour où tu pourras me dire : *Sur mon honneur « et ma conscience, je t'affirme que je trouve à ton « fils la tête d'un sage et l'âme d'un héros*, je le « verrai; mais jusque-là il ne verra jamais la face « de son père; je ne crois pas m'avancer beaucoup, « et il est bon que ce soit un objet d'émulation « dont il ne perde pas l'espérance (1).

« Ce monsieur va son train, et croit nous en- « traîner à sa suite; ce n'est pas que toutes ces « femelles ici m'y mèneraient bien, si je les lais- « sais faire; quand elles m'ont prôné sa lettre à sa « femme, j'ai dit seulement : *porte-lui sa soupe, qué « mé la mange*; allusion à l'histoire de notre gro-

(1) Lettre du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 septembre 1780.

« tesque cousin, le marquis de Chamarau; il avait « envoyé demander à l'évêque la permission de « manger gras; à peine le messager parti, le dévôt « gourmand compte les pas sur ses doigts — *Il est « là — il arrive — il demande — il obtient — eh! « vite, porte-mé ma soupe, qué mé la mange* (1). »

La condition essentielle de l'élargissement de Mirabeau, c'est-à-dire le consentement, ou plutôt la demande formelle de M. de Marignane et de sa fille, n'était pas facile à remplir. C'est elle-même qui nous le prouve : « J'ai bien reconnu ton cœur « à ta démarche en faveur de M. de Mirabeau; je « vais te parler de tout cela avec la plus exacte vé- « rité;. j'ai un attachement si fort pour la famille « dans laquelle je suis entrée, que ce n'est qu'avec « la plus vive douleur que je vois le fils aîné de « cette famille dans l'état malheureux où il s'est « réduit; je donnerais de mon sang pour le voir « raisonnable et heureux; mais, ma bonne sœur, « que puis-je pour cela? Tu ne me conseillerais « certainement pas de donner une scène ridicule « au public, en allant me rejoindre, sans savoir « seulement quelle est à présent la façon d'être et « de penser de ton frère; il faut, auparavant, que « je montre à papa la lettre que tu m'as envoyée,

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 8 septembre 1780.

« et une autre lettre de M. de Mirabeau qui est « sur le ton le plus amical; je ne veux pas me per- « mettre d'examiner si je dois y croire, je sens que « mon devoir est d'intercéder pour lui, et je veux « tâcher de le remplir; mais il faut que je t'avoue « que c'est une corvée terrible pour moi que d'en- « tretenir papa des lettres de M. de Mirabeau; nous « ne sommes jamais d'accord sur ce que je dois « faire et dire; il prend de l'humeur, et quand j'ai « écrit plusieurs lettres, sans pouvoir le contenter, « il finit toujours par désapprouver celle que je « fais partir (1). »

Les lettres de Mirabeau témoignaient plus de confiance et d'espoir qu'il n'avait lieu d'en ressentir, n'en ressentait peut-être; après trente-neuf mois de captivité continue et rigoureuse, il ne touchait pas encore le but où tendaient tant de démarches et de supplications; néanmoins, loin de se décourager, il renouvelait, chaque jour, pour ainsi dire,

(1) Lettre inédite de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 septembre 1780. Nous avions d'abord pensé à insérer dans notre travail la lettre de Mirabeau, à laquelle sa femme fait allusion, lettre remarquable par un mélange d'art et de sensibilité; mais, après y avoir réfléchi, nous préférons d'abréger en l'écartant, d'autant plus qu'elle n'est point nécessaire à la clarté de notre récit, qu'elle ralentirait; d'autant aussi que l'événement, très-connu, du divorce subséquent ne laisse guère d'intérêt ni d'attrait de curiosité aux correspondances du mari et de la femme.

ses efforts; et si nous transcrivons encore un petit nombre de pages de ses lettres, toujours éloquentes, mais si long-temps inutiles, ce n'est pas pour profiter du précepte littéraire qui veut que le nœud du drame soit d'autant plus serré que le dénoûment approche davantage; c'est pour achever de développer de la manière la plus irrécusable le caractère de Mirabeau; pour montrer combien l'injustice et la persécution avaient laissé de sensibilité dans son âme digne de son génie, et combien, en considérant les qualités précieuses qui prévalurent sur ses défauts naturels et sur sa destinée, il faut déplorer sans amertume, et juger sans trop de rigueur les égaremens où il fut entraîné par la faute d'autrui, plus encore que par la fougue des passions.

Voici donc une nouvelle lettre de Mirabeau à sa sœur.

« J'ai oublié, ma chère et bonne amie, de t'en-
« voyer la copie de ce que je venais d'écrire à ma-
« dame de Mirabeau, et je répare cet oubli. C'est
« une habitude, que je te demande la permission
« de prendre, que de t'envoyer copie de mes let-
« tres; tu en feras l'usage convenable; si je fais une
« sottise, ma bonne sœur tâchera, en la voyant, de
« la raccommoder; si j'ai bien fait, ma bonne sœur
« me fera valoir. Tu trouveras donc, ci-joint, ce
« que j'écris à ma femme et à mon oncle; à
« celui-ci, tout-à-l'heure, en lui envoyant copie de

« ta charmante lettre. J'ai tardé, parce que j'ai eu « une fausse fièvre putride. J'ai coupé court avec « le *phosphore;* tu vois que ton pauvre frère a be- « soin encore de remèdes incendiaires, mais ce « n'est plus qu'au physique. J'ose aussi écrire à « mon père. Cette lettre-là, je ne te l'envoie pas, « car j'espère que tu la verras.

« Je commence vraiment à me flatter qu'une « partie de mes peines tire à leur fin ; car voilà « toutes sortes de plaisirs qui m'arrivent à la file. « Ils ont été précédés par une grande marque d'in- « dulgence que mon père a accordée à mon repen- « tir, et dont il a daigné me faire passer l'assurance « par mon oncle. De tous ces plaisirs qui me font « renaître, cette bonté demi-muette de mon père « est encore le plus sensible pour moi. Mon oncle, « ensuite, m'a fait des remontrances dures, mais « à travers lesquelles l'extrême bonté qui le ca- « ractérise, a toujours percé; cet homme, sous « l'âpreté de ses expressions, est tout sensibilité et « bonté. J'ai écrit à mon beau-père, il pouvait me « laisser sans réponse, j'ai eu le bonheur d'en re- « cevoir des reproches; je dis le bonheur, vois-tu, « car la guerre entre honnêtes gens ne peut finir « que par la paix.

« Je me jette dans tes bras et dans ceux de ta « belle-sœur, et j'espère tout de ton zèle et de son « activité. C'est un peu de ceci qu'elle manque par

« sa nature, et tu lui en donneras. Vous devez, en « vous réunissant toutes deux, faire tout ce qui « vous plaira au monde. Ce qui rend la vertu si « puissante, c'est qu'elle est à la fois bonne et « belle (1). »

La comtesse et son père ne continuaient pas de répondre; le bailli n'osait, ni même ne pouvait guère agir auprès d'eux : « Quoiqu'il y ait entre cette mai- « son et moi l'air d'intimité, ils sont si peu chauds « qu'il n'y a presque pas de confidence entre nous (2); « quand je suis à Mirabeau, ils laisseraient tomber « la calotte des cieux sur leur tête sans m'écrire; « quand on n'habite pas la même ville qu'eux, on « est aussi éloigné que si on était en Amérique; je « ne leur parle plus de rien quand je les vois; et « après avoir débuté par leur faire voir tout ce que « je recevais, j'ai vu qu'ils ne me rendaient pas la « pareille, j'en suis resté là; ce n'est pas défaut de « confiance de leur part, c'est inertie, et peut-être « aversion, quant au père; quant à la fille, elle est « très-embarrassée de son rôle, et voudrait que « son mari eût la liberté, mais ne sait, ni n'ose, « ni ne fait rien (3). »

Mirabeau s'inquiétait du silence de sa femme; il

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 1er septembre 1780.

(2) Lettre du bailli au marquis de Mirabeau, 16 août 1780.

(3) Lettre du même au même, 20 août 1780.

lui récrivait, et, en même temps, à madame du Saillant :

« Je t'adresse, chère sœur, une lettre que je « viens d'écrire à madame de Mirabeau. Son silence « m'afflige; dans les momens où mes yeux s'ou- « vrent au crépuscule de l'espoir, un rien pourrait « me replonger dans l'obscurité. Sa démarche au- « près de mon père n'aurait-elle été qu'un mouve- « ment de pitié éphémère et stérile? ou croirait- « elle ne devoir que prendre date par un procédé « noble, mais qui n'aurait rien changé à l'état de « son cœur ulcéré? Je t'avoue naïvement mes « craintes. J'ose me flatter encore que ma persé- « vèrance la touchera; quand un bon cœur com- « mence à se rouvrir, il est bien près de s'épanouir. « Enfin il m'a été doux d'exprimer encore une fois « ma reconnaissance pour ta généreuse et indul- « gente amitié; reçois-en de nouveau les plus ten- « dres assurances (1). »

Comme on l'a vu, le projet d'élargissement était subordonné au consentement du marquis de Marignane et de sa fille. Le marquis de Mirabeau lui-même leur avait écrit à cet égard (2); mais le père était imbu contre son gendre de préventions sug-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 6 septembre 1780.

(2) Mémoire à consulter et consultation pour la comtesse de Mirabeau, etc. Aix, 1783. Mouret, page 38.

gérées par des collatéraux avides; et la comtesse était retenue, à l'égard de son père, par une timidité excessive; un sentiment vraiment tendre l'aurait surmontée, mais il n'était pas dans le cœur d'Émilie, fort distraite d'ailleurs par la liberté, bien goûtée depuis sept ans, d'un demi-veuvage, ainsi que par les fêtes splendides, et tous les jours renaissantes, dont elle était le principal ornement, et qui lui faisaient craindre, peut-être, le contraste prochain d'un vie retirée, sans opulence et sans plaisirs, après la sortie et le retour du captif.

On va voir à quel point ces lenteurs désolaient Mirabeau.

« Mon amie, j'avais un grand besoin de ta lettre « du 6 septembre; elle m'adoucit le coup vraiment « profond et déchirant que me portent et des nou- « velles fort inquiétantes, parvenues jusqu'à moi « dans cette detestable spelunque qui me condamne « à toutes les impuissances, et mon oncle qui ne « m'a jamais écrit si durement et d'une manière « aussi propre à m'ôter tout espoir, tout courage « même (si le courage pouvait s'anéantir en moi), « que depuis que j'ai la conscience de mériter « mieux.

« Je faisais tout-à-l'heure, en lisant et relisant le « passage souligné de ta lettre, une réflexion triste « mais bien touchante, et qui a infiniment aug- « menté mon émotion : toi seule exceptée, je n'ai

« pas encore entendu sortir un mot doux, encou-
« rageant, consolant que de la bouche de mon
« père.... Eh! grand Dieu! ne me connaît-on donc
« plus? C'est ainsi qu'on me ferait précipiter
« dans les flammes. Ce père (ils ont tous beau
« dire), ce père est le seul qui ait des reproches
« terribles à me faire; et c'est le seul qui ne m'en
« fasse point, ou du moins qui les fasse avec cette
« modération si noble et si paternelle, qui montre
« le remède à côté de la blessure. Hélas! oui, je
« suis bien malheureux, bien coupable de l'avoir
« méconnu! mais faut-il écraser, abandonner un
« infortuné repentant?... Qu'on pense ce que l'on
« voudra de mon cœur, il est plus noblement or-
« ganisé que cela.

« Je croyais entendre la langue de mon oncle,
« je croyais la bien savoir, je ne la sais plus. Un
« mot franc et noble est pour lui de l'*orgueil;* un
« mot soumis et modeste est *fausseté*, *verbiage*
« *mielleux;* il me reproche jusqu'à mon *esprit*,
« comme si le fils de mon père pouvait écrire
« comme un sot; comme s'il n'était pas à désirer
« qu'un homme que l'on veut ramener au bien,
« ait *beaucoup d'esprit*, comme si l'on n'avait ja-
« mais une autre vertu que celle *de l'étendue de son*
« *esprit*..... Eh! mon Dieu! je ne fus jamais si bête,
« tant cela est tourmentant et cruel. Je n'aime
« point à méditer quand c'est mon cœur qui doit

« et veut parler, et j'aurais, moi qui écris ordinai-
« rement tout au courant de la plume, plutôt ré-
« solu un problème des mathématiques transcen-
« dantes, que répondu à mon oncle. Voilà une de
« ses lettres là : c'est peut-être la plus découra-
« geante qu'il m'ait écrite, et je n'ai pas gagné un
« pouce de terrain auprès de lui. Je ne te l'envoie
« pas encore sa lettre, car je ne sais qu'y répondre.
« Si je m'en croyais, je lui dirais nettement ce que
« je pense. Je lui dirais :

« Ou mes fautes ont mérité la mort civile, ou
« elles n'ont exigé qu'une longue et douloureuse
« correction. Je connais l'étendue de mes torts, et
« je bénis en pleurant la main qui ma frappé. —
« Mais enfin que d'actions analogues aux miennes
« et même plus graves, légalement parlant, n'ont
« pas essuyé le jugement terrible de la mort civile!
« J'ai donc subi le traitement que méritait ma con-
« duite, par une longue détention qui m'a vivement
« fait sentir mes égaremens. Si, dans des temps re-
« culés, ma jeunesse fougueuse, des pensées dévo-
« rantes, des conseils trop pervers, des circon-
« stances trop malheureuses, l'ont emporté sur
« les mouvemens naturels de mon cœur, et m'ont
« fait démentir des protestations d'ailleurs très-
« sincères; m'envisager comme prêt à tenir la
« même conduite, ce serait renverser pour moi
« seul l'ordre de la nature; car on n'est pas à trente

« ans ce que l'on était à vingt, surtout lorsque l'on « est né avec une imagination aussi sulfureuse, « des sens aussi inflammables, et une tête aussi « active et pensante que votre neveu. Tout ce que « j'ai souffert, et ce que je souffre encore, est un « châtiment bien mérité, je le confesse; et c'est « par cet aveu que je juge du changement qui s'est « fait en moi, et de la confiance qu'on peut donner « à mes dispositions. Si je n'étais pas réellement « un nouvel homme, la privation de ma liberté, « loin d'adoucir mon caractère, l'aurait aigri au « point que je me croirais en droit d'obtenir ce « que je ne demande qu'en suppliant. L'âge, qui « amène la raison, me fait voir, au contraire, les « chaînes qui m'accablent comme autant de rayons « qui, en éclairant mon délire passé, me conduisent « à la lumière qui doit désormais me guider, etc., « etc., etc. Quand je m'écrie que je brûle du désir « de réparer, me condamnera-t-on à former des « vœux impuissans? ou dira-t-on que je suis de « mauvaise foi? De quel droit le dirait-on? quel « devin téméraire lirait dans mon âme qu'une « chose si naturelle, si juste, si vraisemblable n'est « pas vraie?

« Parle franchement, ma bonne sœur, n'ap- « prouve-tu pas ce langage?... Eh bien! si j'écrivais « ainsi, on retomberait sur *mon infernal orgueil*; « on ne verrait dans ma franchise (véritable em-

« preinte des vérités que je profère, des excellentes « résolutions que je forme), que mon *sens ré-* « *prouvé*. Cependant, je te le dis nettement, à toi : « tout le reste n'est que platitudes de rhéteur. Je « ne parle pas de l'expression de mon repentir, « surtout vis-à-vis de mon père ; je suis bien mal- « adroit, si je ne sais pas lui donner le coloris de « la vérité. Je parle des *phrases* qu'il me faut faire, « et varier à l'infini pour dire toujours la même « chose. Et, franchement, si je relisais d'un bout « à l'autre toute ma correspondance de Provence, « je ne doute pas que je ne la trouvasse infiniment « ridicule. Si elle est communiquée à mon père, « lui, qui a une vue d'aigle, doit à plus forte rai- « son voir ainsi.

« Eh ! bon Dieu ! pourquoi crier que l'on ne me « sert pas, tandis que l'on me sert ? pourquoi me « faire perdre ici mon pauvre esprit, mes pauvres « yeux, et mes forces tant diminuées ? on m'anéan- « tit ; oui, l'on me précipite dans l'abîme, au « bord duquel je me suis soulevé, en reculant « pour me sauver : car ta réflexion est parfaitement « juste, et ce n'est pas d'aujourd'hui que je l'ai faite. « Les cruelles démarches auxquelles on pousse ma « mère achèveront de briser mes débris. Ses Mé- « moires achèveront d'ulcérer mon beau-père et « de refroidir madame de Mirabeau, qui est bonne « et noble femme, mais qui n'est que tiède, même

« dans son amour. Je suis menacé de davantage:
« des monstres qui infestent le pavé de Paris, tan-
« dis que tant d'honnêtes gens gémissent à Bicêtre
« et aux galères, se vantent hautement qu'il font
« imprimer ma correspondance et celle de la mal-
« heureuse victime de mon amour (1)... Ce coup
« est affreux, et si j'y survivais, ce serait pour la
« venger, dussai-je périr; mais quelle stérile ven-
« geance! Tiens, ma sœur, mon cœur est brisé, et
« je n'aurais pas dû t'ecrire en cet instant; mais il
« faut que je l'épanche dans ton sein; tu ne mon-
« treras pas ma lettre, si elle est dangereuse à
« montrer. N'est-il pas horrible de voir renverser
« d'un seul coup l'espoir de recouvrer ma liberté,
« celui de rentrer jamais dans la maison, dans le
« cœur paternel, celui d'aider enfin mon père à
« élaguer ses chagrins domestiques, celui de rele-
« ver un peu la femme que j'ai perdue, et que cet
« éclat anéantira!... (encore, si je m'étais conservé
« le droit d'intéresser la générosité de mon père à
« sauver celle qui ne fut jamais ma complice, et
« qui est ma victime!)... Voilà cependant ce qui
« est inévitable, si l'effet suit la menace; et cela
« m'arrivera pour prix d'avoir exposé trois fois ma

(1) Allusion à la menace, faite par Brianson, de publier les lettres dont il était dépositaire, et que Mirabeau avait écrites à Sophie avant leur évasion. Voir tome 2, page 244 du présent ouvrage.

« vie pour ce misérable(1), qui me laissa (moi ayant « la fièvre) aux mains avec douze bateliers du « Rhône que le lâche avait provoqués bien malgré « moi, et fuyait; occasion où j'eus le bonheur con- « solant de me tirer d'affaire sans verser une « goutte de sang, tandis que le vil poltron, qui a « médité plusieurs assassinats dans sa vie, déchar- « gea deux pistolets sur un homme, que la Provi- « dence permit qu'il manquât (2). Cela m'arrivera, « dis-je, pour prix de m'être donné, par pure et « simple générosité pour lui et pour une autre, le « coup-d'œil des torts les plus graves... Ils se per- « dront eux-mêmes sans doute... et ne serai-je pas « bien guéri, bien consolé?

« Je ne puis penser, sans le chagrin le plus som- « bre et le plus amer, que si j'étais libre, ces choses « n'arriveraient point. Car, outre les conséquences « que ces drôles, aussi lâches qu'insolens, en pré- « voiraient, s'il est possible encore de tempérer la « tête de ma pauvre mère, ce serait moi qui le « pourrais. Je dis *si*, car j'en doute, et ne réponds « de rien que du zèle, de l'activité, de l'acharne- « ment que j'y mettrais, et des preuves évidentes « que je lui fournirais que ses conseils l'ont per- « due, et qu'elle ne peut espérer que de moi seul

(1) Brianson.

(2) Voir au 2e volume du présent ouvrage, page 133.

« une conciliation; plût à Dieu qu'il ne fallût que « tout mon sang pour la sceller! avec quelle joie « je le verserais!

« Ainsi donc, mon amie, de même que c'est « une raison pour vivre que d'avoir vécu (et c'est « là ma consolation, parce que ce calcul me pro- « met de conserver encore long-temps mon père), « c'est une raison pour moi de périr, parce que j'ai « péri. Si mes affaires avaient tourné un peu vite « à bien, j'aurais pu espérer de tenir tête aux en- « nemis de ma famille. Rien ne se décide, ils achè- « veront de me perdre, malgré mon père même; « et il le savent bien eux, quoique ma mère, mal- « gré les supplications réitérées, avec larmes, « que j'ai fait porter à ses pieds, ait la fureur « de me mettre en jeu, de me citer, de croire « qu'elle me sauvera, tandis que je repousserais « cette planche fatale, si elle me venait.

« Mais, cependant, quel plus beau démenti puis- « je donner à tout ce qui vient de là, que les let- « tres que j'écris à madame de Mirabeau? Que ne « fait-elle une démarche si publique, qu'il soit bien « prouvé que je suis le plus ingrat des hommes, « si j'ai jamais le moindre tort avec elle? Elle a tant « d'avantages sur moi, que j'ose dire que sa fa- « mille a le plus grand tort de les lui laisser per- « dre... Mais ce n'est pas sa famille *héritante* que « je veux dire. Son père ne reviendra point de lui-

« même; je te parle sans ambiguité. M. de Mari-
« gnane est un homme très-noble, très-loyal et
« très-généreux; mais son caractère est infiniment
« faible, beaucoup plus que tu ne saurais l'imagi-
« ner, et l'action toujours agissante auprès de lui,
« contre moi, l'emportera, tant que sa fille, qui,
« en dernière analyse, fera ce qu'elle voudra de
« lui, n'opposera pas une vigoureuse réaction.
« C'est donc elle qu'il faut déterminer. Mais est-elle
« de bonne foi? Je n'en sais rien; cependant elle
« doit assez me connaître pour être sûre de moi
« dans les circonstances où elle serait ma libéra-
« trice. Ce ne sont pas là des phrases, c'est mon
« cœur à nu. Ce langage, dût-il déplaire, doit, du
« moins, inspirer de la confiance.

« Voilà le résumé de mes reflexions ou plutôt de
» mes sentimens. Fais-en l'usage que tu jugeras
« convenable, et soutiens-moi, car j'en ai grand
« besoin... Je me livre à toi, à tes soins, à tes con-
« seils; mais j'ai dans la tête que, si je ne sors pas
« bientôt d'ici, je n'en sortirai jamais. Une bile
« noire, qui était bien éloignée de mon tempéra-
« ment naturel, me ronge. Il est bon d'observer
« que si je sors aveugle de ce donjon, comme j'en
« suis très-menacé, quoiqu'en Provence on appelle
« des *bourdes* ce que je dis à cet égard, il faudra
« me ramener par Charenton, ou le Pont-Royal,
« afin de me jeter tout de suite dans la rivière; car

« je ne pourrai plus qu'être à charge à moi et aux « autres; et j'ai trop fait de mal pour finir ainsi « sans désespoir. Imagine, ma sœur, qu'avec tou- « tes les ressources qu'ont pu fournir le local et la « bonté du commissaire du roi, pour me donner de « l'exercice, je travaille encore dix ou douze heu- « res par jour, quand je suis bien sage, c'est-à- « dire, quand je me distrais le plus que je peux. « Car, privé de toute société, telle même et si « simple et rustique que tu puisses l'imaginer, il « faut que je me promène avec mes belles pensées, « qui ne sont pas toujours couleur de rose, comme « tu crois, et qui, lors même qu'elles ne sont que « littéraires, me renvoient à mes livres ou à mes « papiers. Ce n'est encore rien : l'été, qui m'a fait « suer et marcher dans un jardin de trente ou « trente-cinq pas à la vérité, mais enfin dans un « jardin, a été supportable. Mais dans l'hiver, où il « est encombré de neige, la pitié seule, quand ce « ne serait pas la nécessité, me forcerait à ne pas « laisser une pauvre sentinelle invalide à la bise; « il faut alors que je sois huché dans un trou de « dix pieds carrés; et que faire dans un si triste « gîte, si l'on n'y étudie (1)? »

La réponse qu'obtint cette lettre de décourage-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 10 septembre 1780.

ment est si remarquable, que nous en rapporterons quelques passages, quoique, pour abréger, nous supprimions d'ordinaire les lettres de madame du Saillant.

« Je vois que, fatigué de résistances, tu te re-
« jettes dans le sein de l'amitié avec agitation et
« accablement. Elle t'est bien acquise, tu peux y
« compter; mais elle ne peut faire des miracles, elle
« ne veut que te consoler, mais solidement et
« d'une manière durable. Ainsi, n'impute jamais,
« je t'en prie, à défaut de tendresse et abus de si-
« tuation les choses que je serai obligée de te dire.
« La raison a un tout autre langage que les pas-
« sions; celles-ci conduisent au bien ou au mal; l'un
« des deux, point de milieu, c'est un malheur de ca-
« ractère. Echappé à l'une de ces extrémités tu veux
« embrasser l'autre; je l'espère, j'en deviendrai la
« caution; mais le véritable héroïsme qui t'est des-
« tiné, c'est de devenir modéré et patient, et pour-
« quoi ne le deviendrais-tu pas? tu es capable de
« tout, cher frère.

« Ne sois point étonné de la résistance que tu
« trouves chez notre bon et digne oncle. Tu as de
« la peine à le persuader de ton sincère repentir;
« il en eut beaucoup à se persuader de tes torts; je
« me souviens même qu'il dit à un ministre qui
« l'avertissait que tu t'associais à des intrigues
« contre ton père. — *Je n'en crois rien, je réponds*

« *des sentimens d'honneur de mon neveu, quoi-*
« *que je lui connaisse une mauvaise tête.* Notre
« père a pardonné; mais mon oncle, qui connaît
« mieux que personne ce qu'il mérite, n'est tenu
« à rien à cet égard. Tiens plutôt à faveur de ce
« qu'il te gronde, on ne gronde point celui qu'on
« a proscrit; n'entreprends point de te justifier sur
« rien, cela rappelle les détails, aigrit par l'espèce
« de contradiction, et voilà où l'on trouve l'orgueil;
« pardon de te parler aussi franchement, mais tu
« me pries de t'avertir de ce que je vois, et je croi-
« rais manquer à ce que je dois à ton amitié et à la
« marque de confiance que tu me donnes, si je ne
« te parlais pas ainsi. Ne te laisse pas aller, je t'en
« conjure, à l'agitation de ta tête sur les nouvelles
« chagrinantes que tu apprends, laisse faire aux mé-
« chans ce que tu ne peux empêcher; évite surtout
« à jamais de te compromettre avec eux désormais
« en manière quelconque, laisse-les agir et suivre
« leur voie, il n'en résultera de véritable mal que
« pour eux. . . . . .
« Il serait atroce, sans doute, qu'on allât réveiller,
« par des imprimés, les égaremens auxquels tu t'es
« trop livré, mais élève ton âme au-dessus de l'hu-
« miliation de subir cette espèce d'amende hono-
« rable. Quelque folle que puisse être cette corres-
« pondance, elle ne te montrera pas plus coupable
« que tu l'as paru; tu le sais, tu le sens, pour t'hu-

« milier, ta conduite et tes écrits t'ont fait juger « ainsi partout; eh bien! il faut le savoir, et le « sentir encore pour élever ton courage, et le « calme de l'homme présent au-dessus des humi- « liations que mérita l'homme passé. Le sentiment « seul, et la conduite future pourront laver tant « de souillures : persiste dans les sentimens que tu « reconnais à présent les seuls propres à réparer « toutes tes pertes, c'est le moyen de trouver un « jour des défenseurs. Vois surtout que de donner « sa confiance à des scélérats, c'est se préparer des « supplices, tandis qu'il n'y a pas de danger à of- « fenser même d'honnêtes gens. Cette persuasion, « mon ami, empêchera que ton cœur ne s'ouvre à « des conseils perfides; plût à Dieu que notre mère « pût y fermer l'oreille! Je ne peux que gémir avec « toi sur l'accumulation des difficultés qui se pré- « parent de ce côté-là à l'accomplissement de nos « désirs à ton sujet. . . . . « On ne t'aurait pas perdu sans toi, on ne peut pas « te sauver sans toi non plus; mais qui t'a tendu « la main ne la retirera pas, quoi qu'il arrive, si tu « ne la repousses : prends patience, abandonne les « actions, ne fais parler que les sentimens; écoute « les conseils de la prudence. Juge sagement des « difficultés qu'on a à vaincre, et résigne-toi, bien « assuré qu'on s'agite pour toi : réfléchis qu'il n'est « pas question de changer uniquement la situation

« actuelle comme le dénouement d'une pièce de « théâtre; quand la toile est baissée, on ne s'informe « plus de ce que deviennent les personnages. Il est « question de te rendre ton existence avec les « meilleures conditions possibles pour le présent « et pour le futur. S'il ne fallait que te rendre au « grand air, comme tant de polissons à qui l'on « fait des corrections passagères, et qu'on laisse « ensuite à eux-mêmes pour tourner bien ou mal, « et qu'on oublie ou qu'on envoie perdre, ton af- « faire serait plus facile à arranger. Mais je crois « que tu désires un traitement meilleur, plus con- « venable à ton nom, aux sentimens dont tu es « pénétré, aux avantages auxquels tu étais destiné. « Ainsi jouis de l'espérance que tes bons sentimens « doivent te donner, et prends patience, en son- « dant la profondeur de l'abîme dont tu veux « sortir (1). »

Tout d'un coup Mirabeau sort de son découragement, et embrasse un espoir qui n'est pas mieux fondé : « Je reçois de Provence une pacotille trop « importante et trop pressée pour pouvoir répon- « dre à fond à ton excellente lettre; je saisirai seu- « lement les points principaux, et j'y répondrai « jeudi.... Hélas! pourrais-tu douter que quand,

(1) Lettre inédite de madame du Saillant à Mirabeau, 15 septembre 1780.

« à tes droits de bienfaitrice et de sœur, tu joins la « qualité d'organe des avis que mon digne père « laisse tomber pour qu'ils m'arrivent, tu ne sois « l'objet de ma pensée habituelle?

« Mais, comme ce mot de Provence t'a sûrement « éveillée, sache que j'ai une lettre de treize pages « de Raspaud (1), qui me donne la relation la plus « sensée et la plus touchante de son voyage à Ma- « rignane; je t'enverrai cette lettre jeudi, mais il « faut que j'y réponde; et cette réponse sera bien, « je l'espère, parce que je suis touché, très-touché; « ce bon Raspaud a volé à Mirabeau pour se con- « certer avec l'excellent bailli, qui, comme tu sais, « puisqu'il le dit tant, ne se mêle et ne veut se mê- « ler de rien, bien entendu qu'il fait le possible et « l'impossible, et qu'en marge de sa nullité il faut « écrire *noir, c'est-à-dire blanc;* il a tracé à Ras- « paud sa marche, et cette marche, Raspaud l'a sui- « vie, et tout nous présage un heureux succès (2).»

Quelles que fussent les espérances de Mirabeau, il s'en fallait de beaucoup que sa cause fût gagnée auprès de sa femme et de son beau-père. Le bailli nous l'apprend de nouveau : « La comtesse m'a écrit « qu'elle n'ose entrer en matière avec son père qui,

(1) Notaire de M. de Marignane, à Aix.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 18 septembre 1780. Les raisons que nous avons déjà énoncées nous portent à supprimer toute la correspondance citée, quelque intéressante qu'elle soit.

« en effet, est très-ulcéré, et qu'on ne ramènera pas « facilement, attendu qu'il est entouré, et qu'il y a « bien des gens intéressés à empêcher une réunion. « Ce que je puis assurer, c'est que Marignane aime « la tranquillité, et que le ton bruyant de son gen- « dre aurait effarouché sa mollesse, quand il aurait « été son seul tort. Il sera donc difficile à ramener, « et sa fille ne peut rien faire sans lui, à moins de « s'exposer à tout ce qu'il y aurait de plus fâ- « cheux (1). »

Nous insérerons encore, mais pour la dernière fois, une lettre de madame du Saillant, parce qu'elle mit son frère à portée de s'expliquer sur une des plus odieuses imputations dont il ait eu à souffrir :

« A ne consulter que ta situation, je voudrais « toujours t'écrire, c'est-à-dire, partager ta solitude; « cependant, je ne le dois pas, parce qu'il est im- « possible que je dise toujours bien, au gré de ton « impatience, et je ne voudrais pas aggraver ton « mal: j'ai été contente de ta lettre, ce n'est qu'en « la lisant tout haut, après, que je me suis « aperçue que je n'aurais pas dû la montrer à no- « tre père. Je t'avais recommandé de ne rien excu- « ser, et je ne prenais pas garde que tu t'oubliais « beaucoup. On m'interrompit en disant : *qu'ap-* « *pelez-vous un moment de fureur? un moment qui*

(1) Lettre inédite du bailli de Mirabeau à Madame du Saillant, du 26 septembre 1780.

« *a duré dix ans ! J'en ai les dates et les époques ;*
« et tout un tableau énergique depuis ce temps,
« que sais-je, jusqu'à des Mémoires écrits contre
lui, tout a passé en un trait, en revue, avec l'é-
« nergie que tu peux connaître : et finalement on
« a ajouté : *pardonner est un, je l'ai fait, et devant*
« *Dieu; secourir, sauver à ses propres dépens, si*
« *on le peut, c'est encore moi, non-seulement je le*
« *pense, mais je le sens : mais oublier est autre cho-*
« *se, cela passe notre pouvoir et notre devoir* (1).
« On me dit de continuer; et sur ce qu'on s'arrê-
« tait pour qu'on définît ce que c'est qu'une bonne
« conduite, et si c'était autre chose que de se lever
« le matin dans l'intention de ne point faire de
« mal, et de se coucher le soir sans en avoir fait,
« je pris la liberté de répondre : c'est, je crois, sentir

(1) La relation de madame du Saillant est fidèle, car le marquis s'exprime ainsi dans une lettre un peu postérieure : « L'autre jour, il faisait dans une lettre justifi-
« cation d'un certain précis sur un accès de fureur inspiré
« par les suggestions les plus atroces et les plus perfides ; je
« repris le mot, et l'accès de dix ans, prenant depuis son
« départ; enfin, je fis une prosopopée en disant que par-
« donner était mon attrait et mon devoir ; que secourir et
« servir, même qui voulut m'égorger, était encore moi.
« Mais qu'oublier n'était ni en notre pouvoir, ni notre de-
« voir. Sa sœur lui a depuis recommandé fortement de ne plus
« traiter de semblables récapitulations, de prendre sur le
« passé condamnation et silence. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau,* 30 septembre 1780,)

« qu'on a mangé le temps, la réputation et le bien « de soi et des autres; et faire tout le contraire. — « On me serra la main, puis on écouta jusqu'au « bout, après quoi l'on dit tranquillement.— *Voilà « la première, et toute première fois que je lui vois « de l'esprit à lui. — C'est une preuve que son or- « gueil est beaucoup entamé, car la présomption « nous défend d'interroger nos propres idées, et « n'appelle jamais que le souvenir.* Ces phrases « m'ont frappée, puisque je te les rends de la sorte, « et je fus fort aise, et consolée de ne m'être pas « trompée au fond dans le bon effet de ma lecture; « mais, je t'en prie, ne nous exposons jamais à de « semblables récapitulations; tu connais le carac- « tère doux et généreux au fond, et si bon de no- « tre digne père; mais on ne peut pas le dire flexi- « ble, quand il croit avoir raison.

« Quant à notre oncle, il nous aime tous, je le « crois; mais il est corps et âme à son frère, et à « son frère uniquement; je le crois un peu revenu, « puisqu'il te gronde; car, ci-devant, il se retran- « chait sur ce qu'un oncle n'est rien, et tu étais « *M. le comte*, par honneur pour l'aîné de sa mai- « son, et absolument étranger; il faut donc le « vaincre par mon père, car il est inutile de jouer « au temps perdu de si loin (1). »

(1) Lettre de la marquise du Saillant à Mirabeau, du 23 septembre 1780.

Voici la réponse de Mirabeau :

« Un seul mot de ta lettre me fait prendre la « plume; tout le reste m'en avait ôté la force, tant « mon attendrissement était extrême; il a porté sur » mon esprit, trop pour m'en laisser la liberté, et « sur mes nerfs, agacés dès long-temps, trop pour « que je pusse, pendant plusieurs heures, guider « ma plume. Il est vrai qu'à cette lettre d'une sen- « sibilité pénétrante, et d'une rectitude de raison « non moins rare, en était jointe une de Dupont, « de huit pages, contenant une relation que je ne « puis cesser, ni achever de relire. Quel homme et « quel père j'ai méconnu!

« Oui, tu as raison; oui, je ne dois rien excuser. « Mais il est un fait que je dois repousser avec « toute l'horreur qu'il m'inspire; et je ne pourrais « supporter la lumière du jour et les regards des « hommes, si je croyais qu'un seul cœur honnête « me l'imputât. Moi! on a eu l'éxécrable cruauté « de le dire! Des infâmes l'ont inventé, l'ont insi- « nué! Moi! j'aurais menacé les jours de mon père! « Moi! Eh! grand Dieu! comment pensez-vous, « tous tant que vous êtes, à me tirer d'ici, si vous « le croyez? Vous outragez la justice et la nature!.. « Non, vous ne le croyez pas; et si mon père a pu « le croire, il est le meilleur des hommes; mais il « en est le plus malheureux. . . . . .

« Ensevelissons à jamais dans un éternel oubli tant « de malheurs, et des torts que mon père a par- « donnés. Mon cœur n'en est et n'en sera que trop « bourrelé. Mais, dis à mon père, dis-lui d'une « voix touchante, mais ferme, que je me dévoue à « sa haine, à son exhérédation, à sa malédiction, « et à des supplices éternels, si jamais mortel peut « citer de moi une phrase, une ligne, un mot qui « justifie l'abominable calomnie que j'apprends « aujourd'hui pour la première fois (1); ajoute « qu'en exposant ce qui m'a fait écrire ce détesta- « ble libelle (2), je n'ai point prétendu me justifier, « ni même m'excuser; que je sais, que je sens

(1) Le même jour Mirabeau écrivait à Boucher : « Quant au « paquet d'aujourd'hui, il m'a singulièrement ému. Certes, « vous n'aviez que faire de m'interroger, vous dont j'estime et « révère tant les lumières, le cœur et la raison. Mon cœur « vous devait un mot clair, et le voici. J'apprends d'aujour- « d'hui cette atroce calomnie qui glace mon sang d'horreur. « Comment pouvais-je vous en prévenir? Jamais je n'ai « rien écrit que le pamphlet que vous connaissez, jamais je « n'ai écrit un mot, dans des écrits périodiques, relatif à mon « père; et je me poignarderais tout-à-l'heure si l'idée d'un « parricide était un moment entrée dans ma tête; je me « poignarderais, dis-je, pour me délivrer de cet horrible « souvenir. Au reste, lisez la lettre à ma sœur, elle dit « tout. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 27 septembre 1780.

(2) Il s'agit du Mémoire écrit en partie par Mirabeau en Hollande, et signé par l'avocat Groubert de Groubental.

« combien le propos dénoncé et certifié était peu « vraisemblable; combien je devais me souvenir « que rien n'était plus éloigné du caractère de mon « père que de diffamer les siens (1); mais enfin « j'étais ivre; je dis cela parce que cela est vrai, et « je gémis.

« Je ne puis répondre qu'en précis à ta lettre, « parce que, très-réellement, je suis peu à moi- « même. Cette lettre de Dupont, du 24, et la tienne « du 23, pressent, enveloppent, brûlent mon « cœur (2). »

Nous continuons, pendant quelques momens encore, à transcrire les lettres dont le ton, toujours chaleureux, est varié par des alternatives de crainte et d'espérance :

« Mets aux pieds de notre père mes actions de « grâces pour le mot qu'il a daigné me faire dire par « toi, il passe de beaucoup mes espérances, en pen- « sant à me sauver; il m'accorde beaucoup plus « que je ne saurais jamais mériter de lui, en per- « mettant qu'on me guide, et conseillant mes con- « seils.

« Tu m'inquiètes sur ta santé, conserve ce plus « précieux des biens, après la vertu et la liberté;

(1) Allusion à des propos faussement attribués au marquis sur le compte de son fils et de la mère de celui-ci.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 27 septembre 1780.

« dans le temps où je comptais pour rien le physi-
« que, parce que j'étais très-peu éclairé sur le mo-
« ral, j'ai follement abusé de la mienne. Mes pre-
« mières années, comme des ancêtres prodigues,
« ont déshérité les dernières, et si je ne compte
« pas cela au nombre de mes remords, je le mets
« au premier rang de mes repentirs; car, pour tout
« faire, et surtout le bien, la santé est le premier
« des outils; et il est bien difficile de conserver
» une âme saine dans un corps cacochyme.

« Avec ma manière bouillante de sentir, et mon
« style non moins ardent, il est impossible d'écrire
« des lettres naturelles à quelqu'un que l'on aime,
« mais que l'on craint, que l'on respecte, et qui
« paraît mécontent de tout : j'ose croire que tu
« dois voir par mes lettres à toi, évidemment écrites
« dans l'abondance de mon cœur, que j'aime à l'é-
« pancher, et que ma plume ne court jamais assez
« vite à mon gré. Quand je te parais moins naturel,
« sois sûre que c'est que je suis mal à mon aise;
« car mon caractère a été trop comprimé, et tou-
« jours dans les extrêmes; mais il n'est pas assez
« mûr, et voilà la clé de la plupart de mes mala-
« dresses et de mes défauts actuels. J'ai commenté
« longuement à Dupont cette phrase qui est le ré-
« sultat d'une profonde méditation sur moi-même;
« recours à lui si tu ne m'entends pas; car je ne
« suis guère plus en état d'écrire aujourd'hui que

« toi de me lire. J'ai eu la fièvre depuis ma der-
« nière lettre, et je l'ai encore.

« Ma résignation est complète; elle est facile
« aujourd'hui que j'ai lu dans le cœur de mon
« père; car ses intentions m'adoucissent les plus
« tristes réalités. Mon corps n'est pas si souple;
« qu'il s'arrange. Je ne te cache pas, toutefois, qu'il
« me paraît dur que quelqu'un qui n'est pas mon
« père (1), qui n'en a, en aucun sens, les droits,
« et envers qui je suis des millions de fois moins
« coupable, me fasse une loi si sévère, tandis que
« mon juge suprême ne me montre que clémence.
« Au reste, Dupont a eu un tort par humanité, c'est
« de m'avoir fait voir ma situation trop en beau;
« c'est un titre de plus qu'il a sur ma reconnais-
« sance, car il ne l'a fait que parce que je souffre;
« et cela, après tout, ne me fait pas grand mal (je
« veux dire les fausses lueurs d'espérance), car je
« connais assez mon étoile pour ne compter sur
« rien. Ah! du moins, je dois excepter ton amitié;
« j'y compte fermement, et je la paie de toute ma
« reconnaissance et de tout mon dévouement (2). »

Non, quoi qu'en dît Mirabeau, *sa résignation n'était pas complète :* quelques jours auparavant,

(1) M. de Marignane.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 3 octobre 1780.

découragé, aigri, il avait écrit dans des termes qui avaient alarmé le prudent Boucher : « Vos lettres, « s'écriait celui-ci, ne partiront certainement pas; « vous n'avez pas réfléchi avant de les écrire, et « je vous dirai franchement, ne répondez jamais « que le lendemain aux lettres que vous recevez le « jour (1). »

Quelques heures après, Boucher écrivait de nouveau : « Ah! mon ami! qu'avez-vous fait? et qu'au- « rais-je fait si ma prudence m'avait abandonné? « vous aurez une liberté presque entière, et pour lieu « d'épreuve Pompignan, grand air, et grande bi- « bliothèque : *motus* encore; ayez l'air de l'appren- « dre (2). » Ce projet qui ne se réalisa pas, comme on va voir, est aussi mentionné dans une lettre du marquis : « J'avais eu idée de l'envoyer à Pompi- « gnan, franche retraite, bon air, beau lieu, belle « bibliothèque; et l'hôte (3), homme d'honneur,

(1) Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, du 26 septembre 1780.

(2) Lettre inédite du même au même, du 28 septembre 1780. Il est question, dans les Lettres de Vincennes, t. 4, p. 42, 278, 279, 282, 289, du projet de faire séjourner Mirabeau quelque temps au château de Pompignan.

(3) Lefranc de Pompignan, auteur de *Didon* et *des Poésies Sacrées*, possédait dans le midi une terre, où il était question d'envoyer Mirabeau. Voici ce qu'en dit celui-ci : « Pom- « pignan est en Languedoc, près de Montauban. Cette « magnifique terre est à l'auteur de *Didon*, homme d'un grand « mérite (quoique tant et tant turlupiné par Voltaire) et ami

« d'esprit, d'âme, de science; mais le pauvre homme « est en apoplexie; et quoiqu'il ait sa tête, et qu'il « me mande qu'il aurait bien besoin de quelqu'un « avec qui causer, je ne sais, d'un moment à l'au- « tre, où en est cet ancien et digne ami : ainsi s'é- « croulent nos remparts, et disparaissent nos « témoins (1)! »

« de mon père depuis quarante-cinq ans. Il y a la plus belle « bibliothèque de particulier qu'il y ait en Europe, sans « excepter celles de M. de Paulmy et de M. de La Vallière. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher*, du 27 septembre 1780.

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 30 septembre 1780. Nous trouvons dans une lettre du surlendemain cette phrase remarquable. « Lefranc, le second « de mes amis pour l'ancienneté, et un des meilleurs assu- « rément, me marque qu'il vient d'avoir une nouvelle atta- « que d'apoplexie, qui lui a pris la langue, etc. Il me « dit : *Quant à moi, cet accident ne m'a presque pas troublé, « j'en prévois les suites et je m'y prépare.* Quelle différence « de cette fin à celle de l'énergumène (Voltaire), qui l'a per- « sécuté, et qui vint mourir ici sur le théâtre, hurlant « contre Dieu et ses saints, et nous donnant une répétition « de la prétendue scène, *tu as vaincu, Galiléen!* Toute cette « différence provient de celle d'avoir passé sa vie, l'un à bien « faire, l'autre à se faire louer ! » (Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y a ici une allusion à Julien-l'Apostat.)

Néanmoins, Lefranc de Pompignan vécut encore plus de quatre ans; il est mort le 1er novembre 1784, à 75 ans; et cet événement, dont le marquis de Mirabeau fut très-touché, lui suggéra des réflexions que nous rapportons pour compléter cette note : « J'ai été informé par le fils du défunt, « et par son digne frère, l'archevêque de Vienne, qui

Mirabeau recevait avec transport cet augure d'un sort meilleur; sa pensée se portait tout de suite sur son amie : « J'espère qu'au milieu de ces « bonnes nouvelles, votre cœur si généreux et si « sensible n'oubliera pas la douce et tendre So- « phie qui, toujours victime et jouissant toujours « de son dévouement, a le droit, sacré pour votre « amitié comme pour mon amour, d'être la pre-

« était auprès de lui. Ce fut moi qui fis passer aux nou- « velles publiques le bulletin qui m'avait été envoyé. C'é- « tait un ami de quarante-sept ans d'ancienneté, la tête la « plus vaste en connaissances, et la mieux meublée qui fût en « Europe. Homme ferme dans ses principes, âme élevée, beau « génie et un talent rare. Simple comme un enfant, aisé à « tromper comme un grand homme, mais excellent citoyen, « religieux et recommandable par ses vertus. Le temps est « venu où on lui rendra quelque justice. Ce que cet homme « avait fait chez lui par son économie et sa constance, en « établissemens magnifiques de tout genre, étonnerait un « souverain. Il me regardait comme son premier ami, et je « m'honorerai à jamais de ce titre. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant*, du 14 novembre 1784.) « A la suite du grand singe (Voltaire), tous les sapa- « joux du Parnasse ont, dans le temps, pris à tâche de l'a- « boyer, et tâché de le mordre. Néanmoins, le Vieux de la « Montagne, aux singulières assises qu'il tint à Paris, dans « ses derniers jours, et avant de rendre sa vilaine âme, ayant « ouï quelques hourets qui, croyant faire leur cour, déni- « graient Pompignan, leur dit : *Nous avons pu avoir des « démêlées, mais cela n'empêche pas qu'il ne soit le meilleur « écrivain de notre temps, en vers et en prose.*» (Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, bibliothécaire de *la Breva*, à Milan, du 12 décembre 1784.

« mière instruite de ce qui peut m'arriver d'heu-
« reux; envoyez-moi donc, mon très-bon ami, une
« lettre d'elle; et croyez que votre sagesse n'a un si
« grand ascendant sur moi, qui ai de l'honneur et
« de l'esprit, mais point de maturité encore assez re-
« cuite, que parce qu'elle est douce et sensible (1). »

Qelques jours après, Mirabeau écrivait encore :
« Tenez, mon bon ami, voici ma réponse à la ten-
« dre Sophie.—Faites-la lui passer bientôt, puisque
« votre amitié est résignée sur toutes les importu-
« nités de la mienne. Il est juste que cette pauvre
« petite soit informée des progrès de mes affaires;
« il faut soutenir sa santé et son courage, minés
« par de si longues incertitudes. Comme cette âme
« douce se plie à toutes les circonstances qui peu-
« vent intéresser ce qu'elle aime! comme le besoin
« d'aimer qui la pénètre soumet tous ses désirs,
« ses opinions et ses pensées! . . . . . .
« Et l'on veut que je craigne d'autres femmes! Ah!
« mon ami, croyez-vous que l'on soit aimé deux
« fois ainsi? qu'un cœur sensible puisse échanger
« un tel bonheur pour les triomphes de la vani-
« té? (2) »

Nou avons vu qu'un calcul d'égoïsme avait con-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 28 septembre 1180.

(2) Lettre inédite du même au même, 21 octobre 1780.

tribué à faire resserrer Mirabeau au château de Joux, pour qu'il ne pût pas prêter aux résistances judiciaires de sa mère opprimée; un appui que le marquis redoutait de la part de son fils, faute de savoir et de vouloir le connaître; nous allons voir à présent que, les circonstances étant toutes différentes, le marquis allait relâcher les chaînes du prisonnier, mais non pas les rompre : « Je me détermine à demander seulement la liberté du château, « 1° en changeant de nom; 2° en couchant tous les « soirs au donjon, dont la clé sera aisément retirée, « pour peu qu'il s'égaie (1). »

Peut-être cédait-il parce que l'autorité, comme la boutade de M. de Maurepas nous en a fourni la preuve, était lasse de sévir au gré du marquis; peut-être aussi voulait-il se faire un agent de son fils, en qui il avait jadis redouté un adversaire.

Sans recourir aux documens déjà connus du public (2), écoutons Mirabeau sur ce sujet : « Lis-« moi jusqu'au bout, sans commentaire, et puis « médite, et puis discute, et puis consulte, et puis « réponds.

« D'abord, il y a deux axiomes qui, selon moi,

(1) Lettre inédite du marquis au bailly de Mirabeau, 10 octobre 1780.

(2) Notamment Lettres du donjon de Vincennes, tome 4, pages 282, etc.

« doivent servir de base à tout projet de négocia-
« tion avec ma mère.

« 1° On n'aura rien d'elle que par une signature
« brusque; une espèce de surprise faite à son esprit
« et à son cœur.

« Mais, 2° on ne peut pas arriver à cet assaut sans
« ouvrir la tranchée en forme, et conduire de nom-
« breuses parallèles jusqu'au corps de la place.
« (Pardonne ce jargon, car je n'ai pas le temps de
« soigner mon style, et c'est bien égal.)—Voilà deux
« choses qui te paraissent bien contraires ; et moi,
« je te dis qu'elles sont vraies et connexes; pour le
« prouver, faisons des suppositions.

« J'imagine deux manières *personnelles* de trai-
« ter avec ma mère ; voici la première :

« Dupont ou M. Boucher (plutôt celui-ci) vient
« me prendre au donjon de Vincennes, et me mène
« bien calfeutré, et toujours prisonnier, au parloir
« de Saint-Michel (1); là, je cherche à émouvoir, je
« dis : *Vous avez raison; ah! mon Dieu oui, vous*
« *avez raison ; mais je péris ; puis, tout procès peut*
« *se gagner et se perdre. Si vous gagnez, ne voyez-*
« *vous pas que les magistrats qui vous auront ju-*
« *gée ne peuvent pas de même me tirer du donjon*
« *de Vincennes? Or, personne n'ôtera jamais de la*

(1) Maison conventuelle de réclusion où la marquise de Mirabeau était détenue par lettre de cachet.

« *tête à mon père, que j'ai intrigué, machiné, tri-*
« *gaudé avec vous : de là, ressentiment éternel;*
« *moi, enfermé jusqu'à sa mort (que précédera la*
« *mienne); car vous savez bien que les ministres*
« *sont pour lui. Quand votre crédit, ce qui est infi-*
« *niment peu probable, m'en tirerait, me voilà*
« *ruiné, chassé à jamais de la maison paternelle,*
« *expulsé de la famille Marignane, à votre charge,*
« *et dévoré de douleur. Si vous perdez, vous*
« *mourez de chagrin, et mon abîme en devient*
« *plus profond. Au lieu de cela, mon salut et votre*
« *tranquillité sont dans vos mains, etc., etc.*

« Sais-tu ce qu'on me répondra à cela? Ce qu'on
« m'a déjà répondu en Hollande à des choses à peu
« près pareilles. — 1° *Je ne puis pas perdre;* 2° *je ne*
« *puis pas perdre;* 3° *je ne puis pas perdre*, etc.,
« et ainsi de suite à l'infini. *Moi, victorieuse, je*
« *cours à vous; vous voilà dans l'Olympe. . .* —
« car c'est ainsi que l'on voit : Je remuerai peut-
« être; j'arracherai des larmes; mettons tout au
« plus favorable; j'ébranlerai, je déciderai; je re-
« viens coucher à mon donjon..... Le lendemain,
« grande lettre dictée par Mazurier ou Larrieu (1);
« mon ouvrage est détruit. Ce n'est pas tout : il
« sera publié que j'ai vu, que j'ai proposé, qu'on se

(1) Hommes d'affaires qui gouvernaient la marquise de Mirabeau.

« sert de moi; qu'on a peur au Bignon, et autres « ramages de cette espèce, etc.; et mon père, in- « disposé, aura un chagrin de plus.

« Quelle est la seconde manière personnelle de traiter? la voici :

« On m'a rendu une partie de mon existence, par « seule raison de santé. J'obtiens *du ministre* (car, « outre que le Bignon ne doit pas paraître, il faut « les grands mots) la permission de rester quinze « jours, trois semaines à Paris pour me faire « sonder, faire voir mes yeux, etc., sous la condi- « tion expresse que qui que ce soit ne me verra, « excepté les personnes désignées par mon père; « que je ne paraîtrai nulle part; qu'enfin je serai « en prison, soit chez M. Boucher, soit chez Du- « pont, soit chez qui l'on voudra; mais que je pour- « rai aller à Saint-Michel. Alors, il est bien évident « que je n'agis plus comme un homme étouffé qui « veut respirer, je ne suis plus esclave, pas trop « même client; et je commence par lui laisser dire « tout ce qu'elle voudra, mais je louvoie; je m'é- « taie de Larrieu qui m'a toujours cru sa dupe « et dont il faut que je le sois encore; mais qui est « gagnable. Ce Larrieu a d'ailleurs assez d'esprit « pour vouloir paraître jouer un rôle noble, d'au- « tant qu'il a été, et est inculpé par d'honnêtes « gens. Je fais voir tout doucement, mes preuves « en mains, que les uns ont trahi, que les autres ne

« veulent que plaider, que par trente-six mille « raisons on peut perdre ; que par plusieurs autres « raisons on peut, au Bignon, pencher à finir pour « amener du calme sur de vieux jours. Je tâtonne « en disant toujours : *vous avez raison ;* je cherche « le moment, surtout je ne lâche pas prise ; je ne « quitte pas un instant : je deviens son ombre ; « j'en impose à ses entours, tout en les cares- « sant ; bref, je me prête à tout, et peut-être je « réussis.

« Voilà, en précis, mes idées que je pourrais ap- « puyer d'un grand nombre de détails. Et quel « intérêt me supposes-tu à tout ceci ? Le plus grand « et l'unique, c'est la tranquillité de mon père, de « ma pauvre mère ; ensuite vient le bonheur de « dater d'une bonne action ; car, d'ailleurs, de la « fortune maternelle, je m'en moque ; j'ai fait dire « et redire à ma mère de tout donner à celui de ses « enfans qu'elle voudrait, pourvu qu'il fût autre « que moi, si elle pouvait faire sa paix à ce prix, et « que je serais le plus heureux des hommes ; je le « sens bien mieux que je ne l'ai dit, et si j'étais le « maître, aujourd'hui que je n'ai point d'enfans, de « rendre valable une donation qu'elle ferait tout-à- « l'heure à madame de Cabris même ; si je le pouvais, « dis-je, pourvu que tes droits fussent respectés, « et que mon père conservât l'usufruit qui lui est « indispensablement nécessaire, je me percerais

« vite la veine et signerais de mon sang (1). »

Tant d'efforts de la part de Mirabeau n'avancent pas beaucoup sa libération. Il reçoit toujours des lettres dures de son oncle, sa femme est tiède, son beau-père est hostile; une nuance d'aigreur reparaît dans les lettres du prisonnier.

« Sans doute, tu es fort sage, tu as la sagesse « d'une aînée (sois-le tant que tu voudras, mais « aie, je t'en prie, la santé d'une cadette). Néan- « moins je ne puis pas me rendre à tout ce que tu « me dis, et je vais te parler très-naturellement et « très-clairement, car je vois que personne dans « ma famille n'entend ma langue. C'est peut-être « un bonheur; je n'ai pas changé, apparemment, « et rien de moi n'était bon que le fond de mon « cœur que trop de scories obscurcissaient.

« 1° Je ne sais pas pourquoi tu dis que tu écris « *à mon impatience.* Dupont te dira que j'ai fait de « tout ici, hors de m'impatienter. J'ai fait des facé- « ties, j'ai fait des choses sérieuses et profondes; « j'en ai fait de touchantes; j'ai travaillé en tout « genre; j'ai une malle remplie de papiers, indé- « pendammènt de mes correspondances et des fatras « que j'ai brûlés. De bonne foi, un homme impa- « tient a-t-il, en prison, cette liberté d'esprit? mon

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 8 octobre 1780.

« père a été quelques jours ici, et c'est la plus haute « époque de sa gloire; or, c'est selon moi une jouis- « sance que d'être en prison pour une cause glo- « rieuse; je voudrais qu'il se dît à lui-même s'il au- « rait fait des livres ici? Cela se peut, pourtant, car « cette tête-là est capable de tout en beau et en grand; « mais moi, j'y suis depuis plus de quarante mois, « bourrelé de remords, aiguillonné de repentirs, « souffrant de corps, de cœur, d'esprit; et il y a de « bonnes gens qui, après ces quarante mois, s'é- « tonnent de ma vivacité, de mon feu, de ce qu'ils « appellent ma gaîté (certes ce n'est pas le mot « propre); et je travaille comme un pauvre écrivain « des charniers qui aurait une femme et six enfans « à nourrir; ma foi, je crois tout cela loin de *l'im-* « *patience!*

« 2° *Relever mon courage;* Dupont me connaît « un peu trop pour se flatter de relever mon cou- « rage. Il craint plus mon exaltation que mon abat- « tement, et il a raison. Il est très-vrai que lui, « tout comme moi, et je crois comme tout homme « qui ne serait pas esclave (or, je ne suis pas né, « et ne serai jamais esclave), pense que je ne devais « dépendre que de mon père. Nous n'en sentons pas « moins que mon père met une profonde sagesse « à subordonner sa marche aux Marignane; mais « je n'en répète pas moins qu'il est dur, quand le « souverain offensé pardonne (je parle de mon

« pere), de voir celui qui n'est, après tout, qu'un « allié (car enfin je sais le français), faire avec la plus « impérieuse dureté la loi; et quelle loi? celle de « Brennus, *væ victis!* Je ne me fais ni ne me ferai « à cela, parce que le respect pour l'infortune, et « la commisération pour l'infortuné, sont dans « mon cœur.

« 3° Je sais très-bien que la situation de toute « ma vie demande *longueur et patience;* mais, de « là à un cachot de dix pieds, il y a loin. Voici « un argument difficile à renverser : Mon père « daigne aspirer à me sauver. Pour me sauver il ne « faut pas attendre que j'aie péri; or, je péris. J'ai « donc raison d'implorer une prison plus large, en « disant que sa dimension me sauvera; alors vous « prendrez votre temps, vous serez aussi longs qu'il « faudra; M. de Marignane n'aura point de prétexte « à plaidoirie, puisque je serai toujours prisonnier; « et je me rétablirai. Je ne connais, dans les cir- « constances où j'ai des preuves si touchantes des « intentions de mon père, qu'une manière de ré- « pondre à cela; c'est de dire ce qu'on a dit et ce « qu'on répète : *tout ce qu'il avance sur sa santé « n'est que pur conte.* Mais je l'ose demander, qui a « le droit de parler ainsi? *ce sont des contes!* Je suis « donc bien impudent! quoi! j'écris sous les yeux « du magistrat, inspecteur de cette prison, qui sait « jour par jour ce qui s'y passe; et pas un mot de

« cela n'est vrai ! et les oculistes, et les médecins qui « m'ont vu et me voient ont tous menti ! et les per- « sonnes qui ne me voient pas en savent plus qu'eux ! « et c'est pour mon plaisir que j'ai pris dans les « hivers les plus durs jusqu'à trois bains dans un « jour, etc., etc. Tu conviendras que l'on ne peut « pas raisonner ainsi. Cependant Dupont m'a dit : « *Eh bien ! oui, mon ami, vous souffrez ; mais on « ne le croit pas ; n'en parlez donc pas ; car il ne « faut pas se faire soupçonner de fausseté.* Il est « donc bien incroyable qu'une maladie à laquelle j'ai « toujours été sujet se soit aggravée par quarante « mois de stagnation ! que mes yeux, qui ont tou- « jours été tendres, croulent sous le poids de « quinze heures de travail par jour ! Eh bien ! si « cela est incroyable, cela est vrai pourtant ; et cet « article des yeux est le seul sur lequel je sois *im- « patient ;* car je ne donnerais pas deux sols pour « sauver ma vie, si je n'imaginais pas que je pusse « être encore utile, et même nécessaire à deux ou « trois personnes ; et, à mon avis, la mort est la « plus belle invention de la nature ; mais vivre « sans yeux est une perspective qui, j'avoue ma « faiblesse, m'arrache des larmes, larmes amères et « cruelles, qui déchirent le cœur loin de le soula- « ger. Voilà le seul article sur lequel je sois *impa- « tient.* Si tu appelles *impatience*, la chaleur de mon « style un peu scythe ; c'est faute de connaître mon

« genre; quand j'écris naturellement, je cours; « quand j'ai peur, ou que j'ai du chagrin, je fais « bien lentement de l'académique; et cela est bien « plat, bien bête, et ne persuade personne, et voilà « où j'en suis avec mon oncle.

« 4° Je ne veux *gronder personne;* Eh! bon « Dieu! c'est bien à moi de gronder; j'ai trop be- « soin de tolérance pour ne pas être le plus tolé- « rant des hommes. Mais je dis que mon oncle me « fait beaucoup de mal, infiniment de mal (j'en- « tends à mon cœur). Je n'ouvre plus ses lettres « sans frémir; je suis malade pendant plusieurs « jours quand je les ai lues... Il est bon que « l'homme soit broyé; et Bâcon a eu raison de le « comparer aux herbes aromatiques; mais, s'il est « trop broyé, tout le parfum s'exhale, il n'est « plus rien.

« *Vous en répondez* est un mot. Personne « au monde, que *celui qui sonde les reins et les « cœurs,* ne peut répondre d'un homme. Et moi, « qui te parle, je suis très-infiniment loin de ré- « pondre de moi, que je connais bien pourtant. « Car, 1° je puis devenir fol, d'un moment à l'au- « tre. Newton, qui était aussi au-dessus de moi que « le ciel de la terre, a commenté l'Apocalypse; et « j'ai vu un homme, doux comme un agneau, « tuer, par un vertige subit et en bonne santé, un « homme qu'il ne connaissait pas. 2° J'ai fait en

« ma vie trop de choses, *malgré moi-même*, pour « pouvoir jurer que je n'en ferai plus, jurer, dis-je, « sur *mon honneur ;* mais je promets sur cet hon- « neur que j'ai la plus ferme volonté (et je me « connais une volonté très-ferme, voilà pourquoi « je ne me mésestime pas moi-même tout-à-fait, « car cette qualité est infiniment rare) de faire à « jamais bien ; et, de plus, je ne crois pas pou- « voir désormais faire du mal essentiel, à moins « d'un accès de folie physique. Si donc on me de- « mande une caution étrangère, c'est me dire : « *péris ;* car nul homme sage ne sera caution mo- « rale d'un autre ; et tout autre qu'un homme sage « sera récusé. Le sage dira : *je réponds qu'il me pa- « raît ainsi ;* et il ne dira que cela.

« 5° Il n'est pas en moi de trahir ma pensée ; « ainsi je ne puis pas tomber d'accord de ton ali- « néa sur M. de Marignane. Je crois non-seulement « que ce n'est pas son devoir de faire plaider sa « fille contre moi ; mais qu'il manquerait à des de- « voirs très-sacrés aux honnêtes gens en l'y for- « çant, parce qu'il croirait, ou feindrait de croire « des calomnies... Voilà précisément ce qui me fait « mal ; le premier sentiment que produisent en « moi les accusations injustes m'étouffe ; ensuite je « raisonne, et me dis : *Mais ils ne sont pas de « bonne foi ; mais ils n'ont pas cru cela ;* mais, etc., « etc., etc. ; et me voilà sombre, chagrin, mal

« voyant, mal jugeant... Tiens, je n'aime point les « gens qui croient si aisément aux méchans! J'ai « été le plus fou des hommes : eh bien! je n'ai ja- « mais provoqué personne que ce lâche Villeneuve « qu'on disait avoir bien indignement outragé ma « sœur. J'ai toujours été avare de sang; j'ai fait « quelques preuves de valeur personnelle, et l'on « m'impute des brutalités envers une faible femme!

« ...Voici le vrai mot, selon moi; et ce mot, il me « semble que tu ne l'as pas encore entendu.—Tant « que je serai au donjon de Vincennes, M. de « Marignane ne sera pas abordable. Personne ne « contrebalancera les collatéraux; personne n'ex- « citera Emilie qui est singulièrement faible, mais « bonne femme, et qui m'aime; et qui disait à ma- « dame de Vence: *je donnerais de mon sang pour « l'avoir ici tout de suite, sans débats, mais cette « lutte m'effraie.* Et la voilà; la voilà tant que je ne « la stimulerai pas; je ne le puis point ici par trente- « six mille raisons. Son père dit, et il n'a pas tort : « *que prouvent les agitations d'un homme qui veut « sortir de prison? D'autres* disent: mais qu'y a-t- « il donc de plus joli que d'être veuve à 26 ou 27 « ans avec la prespective de 60 mille livres de « rente? Et cette jeune femme n'a pour répondre « à tout cela, que des souvenirs qui ne paraissent « relatifs qu'à un mort, car on est mort ici. Ou je « suis grossièrement trompé, ou si je reparaissais

« sur le livre de ma vie, les parieurs seraient « bientôt de mon côté; mais, tant que je ne « pourrai pas mener une conduite méritoire, je « serai perdu, tu le sens toi-même et tu l'avoues « en disant que je ne puis pas faire *pénitence* ici. « Non, ce n'est point ici une pénitence; c'est un « supplice que n'exercèrent jamais ni les Busiris « ni les Néron.

« Mais enfin qu'on me mette donc à même de faire « pénitence, et qu'on me juge alors sans appel (1).

. . . . . .

« Mon oncle est comme toi; tu es comme mon « oncle; mais il faudra qu'il m'en dise bien d'autres « avant que je désespère de son concours; ne con- « court-il pas depuis un an à me guider, à m'éclai- « rer, à me corriger? croit-il, par son autorité, « échapper à ma reconnaissance? Non, et c'est tou- « jours avec un plein espoir que je me jetterai à « ses pieds, quand j'aurai besoin d'un service essen- « tiel; ce service me sera refusé, et rendu.

« Revenons à la tâche que je m'obstine à entre- « prendre. Sais-tu pourquoi je songe aux intérêts « des autres plus qu'aux miens? C'est que depuis « que mes yeux deviennent si mauvais, et qu'au « moyen de cela je regarde plus près de moi-même,

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 14 octobre 1780.

« faute de pouvoir m'élancer plus loin, je me trouve « un monsieur fort peu aimable ; et puis, vois-tu, « au bout du bout, j'ai reconnu que jouir dans les « autres était la véritable manière de jouir en soi : « or, mon père montre sur cette affaire de maman « une apathie qui n'est pas du tout vraie, ou je « me trompe fort ; c'est sa dignité personnelle qui « couvre de ce masque sa fermeté, laquelle lutte « contre ses chagrins, sans les émousser ; je crois « donc qu'il faut, pour lui donner de vieux jours « heureux, percer ces broussailles ; je les percerai « donc, ou je périrai.

« Tu as tâté mon père avec infiniment d'habi- « leté ; mais, vois-tu, il est loin de t'avoir com- « prise ; et je ne crois pas qu'il soit fort nécessaire « qu'il te comprenne ; il est tout simple qu'il soit « rebuté : mon avis serait de commencer à peu près « à son insu, afin qu'il n'eût pas de chagrin si la « chose échoue ; et je suis persuadé que si nous « ne la lui présentons qu'en bon train, cet « homme fort, qui paraît n'avoir rien perdu de sa « vigueur et de son énergie, happera l'idée d'une « négociation si utile à sa maison (1). »

On peut juger des dispositions où le marquis

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 18 octobre 1780.

de Mirabeau était à ce sujet, par le passage suivant d'une de ses lettres : « Il (Mirabeau) est ou « feint d'être infatué de cette prétendue négocia- « tion qu'il croit m'importer, comme elle m'im- « porterait, en effet, si elle était possible; ils lui « ont mis dans la tête de revirer sa mère, de la « porter à renoncer à toute plaidoirie, à faire son « sort, à faire à ses enfans la donation que j'ai dé- « sirée; il prétend la pouvoir désabuser de *Ronge-* « *lime* (1). La police, dont il dispose, lui servira, « dit-il, pour écarter les mauvais conseils dont sa « mère est entourée; enfin il s'agit d'un chef-d'œuvre « d'intrigue, et c'est son fort; je déclare net, et fais « déclarer aujourd'hui que je n'en veux point, ni « me donner le vernis d'acheter une folle par un « fol; je sais ce que valent la paix et les trésors « avec ces gens-là dont les cervelles sont dans la « lune, tandis que les corps demeurent pour gesti- « culer selon le vent; j'autoriserai, en effet, quand « la mère voudra assurer son sort, et celui de ses « enfans par un acte irrévocable; mais ce qui est « d'arrangement, je n'en veux point (2). »

Nous allons achever de transcrire les lettres par lesquelles Mirabeau fait connaître l'état variable de

(1) Sobriquet par lequel le marquis et le bailli de Mirabeau désignaient madame de Cabris.

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 28 octobre 1780.

ses impressions, et la lente progression des préparatifs de sa délivrance.

« Je t'entends bien, mais tu ne m'entends pas, « parceque je suis en lieu où il faut écrire comme « Saint-Jean écrivait son Apocalypse dans l'île de « Pathmos; tu t'abuses, on ne murmurera point con- « tre ma demi-liberté; les gens sages trouvent très- « longue mon effroyable détention, de cela j'ai plus « d'une preuve; or, qu'ai-je demandé? que deman- « dé-je encore? *une prison plus large.* Tu paraissais « y pencher, pourquoi varierais-tu? Il y a une « énorme différence pour moi d'être prisonnier au « CHATEAU de Vincennes, par exemple, ou au DON- « JON; et il y en a assez peu pour le public, parce « qu'on dit : *On veut l'éprouver, cela est juste; il « est toujours sous la main du Roi, s'il se conduit « mal, il est à la porte de Donjon, il n'y a qu'à « l'ouvrir et puis la fermer. S'il se conduit bien, cet « homme a des parties assez intéressantes pour « qu'on en essaie, ils font bien.* Voilà le langage « public.

« Somme toute, et dans toutes les suppositions, « *demi-liberté, préliminaire indispensable*, est le « cri de ralliement de ceux qui s'intéressent à moi. « Table sur cela; pour moi, je te le répète et te le « jure, je n'ai qu'une impatience, *celle de mes yeux*, « quoique depuis dix jours je souffre plus que ja- « mais d'ailleurs; mais, ceci, je l'ai toujours vu de

« sang-froid, parceque, si j'en viens à la pierre, « c'est un duel, en cinq minutes mort ou guéri, « il n'y a pas là de quoi sourciller; mais, pour « mes yeux..... Je pleure, et ne t'en étonne pas; « Milton, qui fut presqu'autant que moi un fana- « tique de la liberté, a écrit qu'il aurait mieux aimé « être esclave que de perdre la vue. Dans son opéra « de Samson (1re scène, 2e acte), son héros a déjà « les yeux crevés, et est au pouvoir des Philistins; « son ami Mirha lui demande qu'est-ce qu'il re- « grette le plus de sa liberté, ou de l'usage de ses « yeux? *L'usage de mes yeux*, répond Samson. Ah! « mon amie, juge, sens, s'il est possible, ce que « c'est que la perspective de la cécité! Or, voici la « saison qui m'achèvera si l'on me laisse cet hi- « ver dans une chambre de dix pieds carrés, entre « la fumée et la glace (1). »

La négociation avance, et la prudence timorée de Dupont s'inquiète: « Que votre sagesse et votre « bonté, monsieur, se joignent à mes exhortations, « pour former à notre pauvre ami une sagesse im- « perturbable; il va être au *Château*; et je tremble « qu'il ne s'y perde (2). »

Dupont s'occupe, en même tems, de répondre

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 19 octobre 1780.

(2) Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher, 18 octobre 1780.

à Sophie qui s'enquièrait vivement des progrès de la négociation; et nous rapportons ici une partie de cette réponse, pour varier nos citations, et pour ramener un moment dans notre récit Sophie, qui en est depuis long-tems éloignée.

« J'avais peur qu'ayant été long-tems sans vous « écrire, vous n'eussiez un peu d'humeur contre « moi; je ne rendais pas justice à votre belle âme, « je vous en demande pardon.. Je ne répondrai pas « aux plaisanteries que vous daignez me faire; je « rougis un peu d'avoir parlé un singulier langage « à mon ami, dans une lettre que je ne présumais « pas qui pût passer sous vos yeux (1); mais vous « avez dû voir au moins que le cynique avait un « cœur honnête, et qu'il était jaloux de vos droits; « l'âme d'un héros peut loger dans le corps d'un « satyre, mais elle doit le commander, et c'est « pour cela qu'elle est une âme; croyez, madame, « croyez, sensible et noble cœur, que je n'ai pas

(1) Allusion à une lettred'un ton plus que libre que Dupont écrivait à Mirabeau pour l'engager à se défendre de son penchant effréné pour les femmes. *Lettres originales du donjon de Vincennes*, tome 4, page 288. L'éditeur avait eu l'impudence de laisser subsister en entier une phrase intolérable, dont le cynisme révoltant perçait à travers quelques initiales. Il paraît que des plaintes ont été faites, à cet égard, *dans le temps même, et qu'on y a obtempéré dans un* second tirage; car nous possédons un exemplaire de la même édition, où la phrase est remplacée par des points.

« toutes les craintes que j'exagère un peu à notre « ami; certes, je vous crois bonne pour défendre « de toutes séductions un cœur qui vous est attaché, « et qui a eu le bonheur d'enchaîner le vôtre, et le « malheur de vous causer tant d'infortunes; mais « un général harangue son armée, encore qu'il la « sache brave, pleine d'honneur, affectionnée et « fidèle au roi et à l'état; je serais si fâché qu'il « arrivât le moindre malheur au comte, que je ne « me lasse point de le prêcher; je lui ai donné des « conseils dont il a aussi plaisanté, et qui sont « d'une morale plus rigide, quoique aussi étrange « que celle qu'il vous a référée; je crois que nous « touchons au dénoûment de ce qui le concerne, « j'ai gagné du terrain, et un grand terrain, quoi « que en pense l'impatience du comte, depuis la « conversation avec son père qui m'a annoncé sa « liberté; il m'a paru décidé, au moins dans son « cœur, 1° qu'on ne regarde plus le consentement « de l'oncle comme nécessaire; 2° qu'on se passera « aussi de celui du beau-père; 3° qu'on n'attendra « point de nouvelles sollicitations que la femme « n'ose faire.....

« Nous sentons bien qu'on ne peut séparer vos « deux causes; vous n'avez qu'un procès commun; « s'il est anéanti, votre liberté s'en suit, peut-être « même avant la mort de M. de Monnier; notre but est « donc de vous remettre, et de remettre le comte

« en possession de votre état, par un traité quel-
« conque; et le meilleur qu'on pourra appuyer par
« les moyens de droit.....

« Mon zèle, mes avis, mon activité ne vous
« manqueront pas; en mettant de la patience et de
« la suite dans notre marche, nous réussirons,
« surtout si vous avez la même patience.... Peut-
« être ma prudence et ma circonspection vous pa-
« raissent-elles souvent en contradiction avec mon
« caractère, dont le bout d'oreille perce souvent;
« vous auriez raison; mais, croyez-moi, mon âme
« est cousine de la vôtre et de celle de notre ami;
« mais c'est une vieille cousine, rendue fort prudente
« par l'expérience des affaires et l'ambition d'être
« propre, avec peu de moyens, aux plus grandes
« entreprises. *Si le comte n'est pas encore libre*
« quand vous lui écrirez, dites-lui qu'il se calme,
« et dorme sur mon épaule; l'agitation n'avance à
« rien; je fais tout ce que je puis, et pourvu qu'il
« soit confiant et docile, nous touchons, avec la
« main, la victoire qui ne saurait nous échapper (1).»

Mirabeau continue ses instances auprès de sa sœur : « Je suis trop vieux pour prendre un maî-
« tre à écrire; et d'ailleurs j'aime mon griffonnage,
« parce qu'il ressemble beaucoup à celui de mon

(1) Lettre inédite de Dupont de Nemours à madame de Monnier, du 27 octobre 1780.

« père. En outre il se pourrait très-bien que, beau-
« coup plutôt que tu ne crois, je ne pusse écrire
« ni bien, ni mal; ainsi prends patience, et surtout
« conserve tes beaux yeux.

« Raye de tes opinions, je te prie, qu'il y ait de
« l'inconséquence à demander le cheval avec des
« néfréties, car cet exercice et les bains sont, avec
« les diurétiques, précisément les seuls remèdes
« connus. La gravelle ou les néfréties sont deux
« choses fort différentes, quoique celles-ci puissent
« conduire à celle-là. Bref, car je n'ai que faire de
« t'ennuyer, je ne suis pas médecin, mais je suis
« physiologiste; et, en outre, tous les médecins
« consultés pour moi ont ordonné le cheval, au point
« que le dernier hiver, qui est celui où mes maux
« de reins ont été le plus cruellement aggravés, on
« prit le parti de me faire trotter dans un jardin
« de trente pas de long, par une faveur inusitée.
« Tout cet été j'ai été mieux par-là, parce que j'ai
« attrapé sept ou huit boulets de huit ou dix, et
« que je me suis mis à baucher à la provençale des
« heures entières, chaque jour. Quand je sue, je
« me porte bien, sauf les yeux et le sommeil qui,
« comme les faux amis, c'est-à-dire comme les
« quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'humanité,
« fuit les malheureux. Quand je ne peux plus suer,
« je suis dans un état déplorable; c'est le moindre
« de mes soucis, à part mes yeux; ainsi je ne t'en-

« nuierai plus de cela, ni au passé, ni au présent,
« ni à l'avenir; on en croira ce qu'on voudra. . .
« . . . . . .

« Je ne te parlerai plus, non plus, de ce déplo-
« rable passé, car mes fautes ne sont pas de moi
« seul, et pourtant je n'en veux accuser que moi.

« Madame de Mirabeau ne t'a pas montré et ne
« te montrera jamais la lettre que je lui ai écrite de
« Pontarlier, avant mon évasion, avant même
« d'être enivré de tous les philtres de l'amour. Je ne
« sais pas ce que l'on entend par *un billet mena-*
« *çant.* Cette lettre avait huit pages; ce n'est pas-là
« un billet. Si je dois à mon dernier jour compa-
« raître devant la raison sublime qui préside à la
« nature, je lui dirai : *Je suis couvert d'énormes*
« *souillures; mais j'ai écrit cette lettre, et vous*
« *seul savez, grand Dieu! si j'eusse été aussi cou-*
« *pable que je le suis, si l'on eût répondu convena-*
« *blement!* . . . (1). Ma sœur, je désespère de ma
« destinée, sais-tu pourquoi? c'est que je vois que
« mes accens les plus vrais trouvent tous les cœurs
« fermés. Eh bien! résignons-nous! Mais, quand
« je vois que j'ai persuadé tout le monde lorsque
« je ne valais rien, et que je ne touche personne
« quand je suis pénétré de l'envie de bien faire, je

(1) Nous avons déjà transcrit cette phrase à la page 80 du 2e volume de notre ouvrage

« suis tenté de dire comme Brutus : *ô vertu, n'es-*
« *tu qu'un vain nom?* Tu vas trouver ingrate cette
« expression : *je ne touche personne.* Non, elle ne
« l'est pas : vous tous ne m'aidez que par pitié. Eh
« bien ! connaissez-moi; je suis plus loin d'être
« converti que vous ne croyez peut-être; car je
« suis si fier que l'idée de devoir quelque chose à
« la pitié me déchire le cœur en lambeaux. . . . . .

« Je crois, ma sœur bonne et noble, que si c'est
« un défaut que de pardonner aisément, c'est un
« sublime défaut. Au reste, mon père, ton mari,
« toi, vous m'avez pardonné si aisément des cho-
« ses si peu pardonnables que vous ne devriez pas
« prêcher cette morale. . . . . .

« Je dois une justice à madame de Mirabeau;
« c'est que je sais, à n'en pouvoir douter, qu'au
« fond de son cœur elle me croit peu coupable en-
« vers elle. Ce sentiment, que sa générosité exa-
« gère apparemment, lui fait infiniment d'hon-
« neur, et d'autant plus qu'elle l'a dit à une femme
« qu'elle craint et respecte. Rien ne m'a donné
« envie de me rapprocher d'elle que cela, et je ne
« me suis senti vraiment coupable envers elle qu'à
« ce moment. Le vrai, cependant, est qu'elle habite
« un lieu de perdition, si c'est un nouveau Tour-
« ves (1); lieu où l'esprit le plus élevé et l'âme la

(1) Allusion au château du comte de Valbelle, alors dé-

« plus forte perdraient beaucoup de leur énergie : « juge, pour elle qui n'a ni âme forte ni esprit « élevé; mais qui était née pour être raisonnable, « quoique bien mal élevée, et qui l'aurait été pro- « bablement si je n'eusse pas été très-fou, et « d'une volée trop haute et inégale pour elle; voilà « peut-être une façon de m'énoncer qui te cho- « quera; si cela est, j'ai tort; mais, ou je me trom- « pe, ou vous y devriez voir que j'ai réfléchi et « connais (trop tard il est vrai), mais enfin que je « connais mes entours. »

« Quant à l'affaire vraiment importante à mon « cœur (1), je suis désespéré; tu aurais dû m'en- « tendre : JE NE PUIS RIEN ICI, pas même tenter la « moindre chose; et si je sors d'ici aveugle ou « infirme, je ne pourrai plus rien nulle part; « prends garde, ma sœur, que je ne dis pas, *je ne* « *ferai rien*; c'est un mot de tête faible ou affai- « blie, *je ferai tout le nécessaire possible ou impos-* « *sible*; mais, je le redirai toujours, ici je ne puis « rien.

« Tiens, ma sœur, vois ton frère comme il est, « et non comme il a été. Dans un esprit vaste et « élevé, il a trop peu de suite, défaut énorme;

cédé, château que Mirabeau appelle ailleurs *le Palais de Sardanapale.*

(1) L'essai d'une négociation entre son père et sa mère.

« mais il a une indomptable volonté, et cela com-
« pense le défaut. Or, cette volonté, aujourd'hui
« qu'il faut reconquérir estime, affection, consi-
« dération, existence, fortune, songe donc comme
« elle est aiguisée! Eh! mes bons et dignes sou-
« tiens, ne m'usez pas à des bousillages! Mon phy-
« sique est déjà très-usé. J'ai le cœur honnête,
« noble et tendre, daignez le croire; il est horri-
« blement comprimé, dilatez-le un peu. Ma tête
« est encore tumultueuse et non formée... (et où
« diable voudriez-vous qu'elle se fût formée? Je
« n'ai encore vécu que pour faire des sottises, ou
« en prison) Eh bien! vous la menerez; son outil,
« je veux dire son esprit, est ingénieux et nerveux;
« emmanchez-le. Grand Dieu! nous perdons du
« temps, et le plus précieux. Soyez sûrs qu'à force
« d'intérêt, d'honneur et d'efforts, vous ferez et je
« ferai de moi ce que vous voudrez. Mais présen-
« tez donc le bouclier magique, faites tomber les
« chaînes; certes elles ne sont pas de fleurs, mais
« je me secouerai; vous me verrez tout-à-coup
« grandi de six pieds; et ton frère extravague, ou
« désormais il ne sera jamais au-dessous d'une si-
« tuation quelconque. . . .! Non, mon amie, non;
« *ne bâtissons point des châteaux*, dressons nos
« échafaudages avant; mais où veux-tu les dresser?
« nous n'avons point de terrain; je suis mort,
« rends-moi à la vie!

« Voilà une lettre que tu trouveras folle peut-
« être; mais prête-moi des yeux, du temps, trente
« ou quarante feuilles de papier, et la liberté de
« dire tout ce que je pense, et elle ne sera plus
« folle. Je t'embrasse avec une extrême tendresse,
« je t'aime et te remercie du plus profond de mon
« cœur; et maintenant que me voilà rentré dans
« ma coque, je suis aussi mesuré, aussi résigné,
« aussi patient qu'un colimaçon (1). »

Soit entraînement, soit calcul, Mirabeau avait frappé trop fort dans ces dernières lettres; on en jugera par les extraits suivans de la réponse. « Bon
« Dieu! ta lettre contient un mot qui eût pu nous
« perdre à jamais! songe donc que celui de qui
« dépend ton sort a une telle idée, un tel senti-
« ment du respect filial, et le pratique encore en-
« vers la mémoire de ses parens d'une telle manière,
« que je crains bien que ce sentiment de la dignité
« paternelle et des devoirs qu'elle impose, ne soit
« le plus grand obstacle à ta satisfaction pleine et
« entière. Je crains que des plaidoyers peu réflé-
« chis ne gâtent tes affaires auprès de lui et auprès
« de notre oncle, qui n'aime pas l'éloquence et
« qui s'en méfie. Mais, ce dont je suis bien sûre,
« c'est que si mon père eût vu, de ta main, *que les*

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 25 octobre 1780.

« *gens sages trouvent ta détention trop longue* (1), « il m'aurait dit, très-sérieusement, qu'il faut leur « laisser le soin d'y remédier, et défendu de lui en « parler davantage. Mais, au nom de Dieu! ne laisse « percer que tes regrets (2)! »

C'est à ce point que Mirabeau en était après plus de quarante mois de détention rigoureuse (3)!

Cette lettre l'affecta d'autant plus qu'il pensa qu'elle était dictée, et sa supposition était vraie; car nous en avons la minute de la main de *Garçon*, secrétaire du marquis : mais on va voir si cette affliction fit oublier à Mirabeau ce qu'il devait à sa propre dignité :

« Le peu que tu me dis à serré mon cœur si « méconnu. En vérité, ma chère amie, je laisserai « *percer* tout ce qui est dans mon âme; car « je n'y sens rien que d'honnête et de louable; et « je répète, avec la plus grande sécurité, *que les* « *gens sages trouvent ma prison trop longue*, sans

(1) Voir, ci-dessus, page 98, la citation de la lettre de Mirabeau à madame du Saillant, du 19 octobre 1780.

(2) Lettre inédite de madame du Saillant à Mirabeau, du 25 octobre 1780.

(3) Dupont lui-même ne méconnaissait pas les dispositions du marquis, ou plutôt de madame de Pailly, car nous le voyons écrire, quelques jours après. « Les gens du Bignon « ne demanderaient pas mieux qu'une occasion de se fâcher. « Soyez sévère aux lettres qu'il (Mirabeau) écrira. » (*Lettre inédite de Dupont à Boucher*, du 31 octobre 1780.

« croire que le sens de cette phrase puisse être « équivoque, quand elle est écrite de la même « main qui a tracé celle-ci : *mon père assis sur son « tribunal domestique, et me condamnant à mort « pour les offenses qu'il a reçues de moi, me paraît « trait juste; mais mon père me tenant ici m'est « un exemple effrayant de ce que les siècles d'i- « nertie, ou les mauvaises loix peuvent ôter aux « plus grands hommes, soit en relâchant leurs « principes, soit en ne les laissant pas maîtres des « moyens.* Cette phrase est, j'ose le dire, noblement « sentie et profondément pensée; tu l'as lue à mon « père et tu as très-bien fait; car le parler des « âmes fortes est le sien; l'en as-tu vu offensé? Eh « bien! que veut dire de plus : *les gens sages trou- « vent ma prison trop longue?* Les gens sages disent: « *Ou cet homme est incurable, ou il ne l'est pas : « s'il l'est, pourquoi en parle-t-on? qu'on l'envoie « à Sumatra ou à Java*, aussi bien, y a-t-on « pensé long-temps avant ses fautes graves : *Et « qu'on le noie en chemin. S'il ne l'est pas, n'a-t-il « pas assez perdu en perdant les plus belles années « de la vie de l'homme? La santé et les yeux? De « bonne foi, cela joint à tant d'autres angoisses, « et à la pointure des remords, n'est-il pas une « punition?* . . . . . Je t'avoue que je ne trouve « point ce langage déraisonnable; et je ne croirai « jamais que mon père le trouvât tel, ni qu'il y vît

« l'abjuration de regrets qui me suivront jusqu'aux « derniers momens de ma vie.

« Quant à cette autre phrase : *Il est du devoir « de tout homme juste et humain de priver de la « liberté celui qui ne s'en sert que pour nuire à « autrui*, je connais et respecte le force de tête et « l'élévation de l'âme de la personne qui l'a écrite; « mais c'est à cause de cela que, si je puis espérer « de la voir encore, je réponds de la faire convenir « que cet axiome rangerait l'humanité sous l'abo- « minable loi du despotisme, le plus épouvantable « des maux et le plus atroce des crimes : au reste, « le principe est injuste et l'application ne prouve « rien; car personne, et moi moins que personne, « ne dispute que j'ai dû perdre la liberté, quand « j'ai nui; mais, qui peut dire, *s'il recouvre sa liberté « il nuira?*.....

« Je ne me suis rien figuré de facile; mais je me « débattrais cent mille ans, que vous ne m'entendriez « pas. *J'ai les jambes liées, je ne puis que sauter, « déliez-les, je marcherai...* Mon amie, épanouis un « peu mon cœur par une lettre plus confiante, tu « m'as fait du mal, et je ne l'ai pas mérité; puissent, « du moins, les nouvelles de ton entier rétablisse- « ment me donner une joie que je te défie toi- « même de mutiler (1). »

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 29 octobre 1780.

. . . . . .

« Ma chère et bonne sœur, le chirurgien dont je « me moque, mais aussi Dupont et mon autre ami « (Boucher), à qui je dois obéir, m'ont fait promettre « et jurer que je n'écrirais pas, quoi que ce soit qui « m'arrivât, 1° à cause de mes yeux; 2° à cause de « mon *incroyablement* mauvaise santé; 3° (et ce « pourrait bien être ici la véritable raison) par- « ce que ma tête, cruellement agitée, ne me permet « pas de mettre assez de netteté dans l'exposition « de mes idées qui jaillissent comme du fond d'un « Vésuve. Avec tout cela, et au risque d'être par- « jure, je te dirai, 1° que je ne te dirai rien sur les « deux premières pages de ta lettre, (non, en hon- « neur, que je ne puisse répondre un volume in- « folio) si ce n'est que depuis 41 mois je rêve aux « moyens de consoler madame de Ruffey, et qu'à « cet égard depuis ces 41 mois, je me suis conduit de « manière à satisfaire les honnêtes gens; tu en « conviendras quelque jour: je te dis, 2° que si tu « m'as voulu persiffler *avec tes esprits élevés*, *et tes* « *ames fortes*, je te réponds tout naïvement que je « me crois ces deux choses-là, et que j'en pren- « drais quatre sols si quelqu'un les voulait, et que je « donnerais un membre de retour, si l'on voulait « y substituer *une tête froide*, *et un cœur souple*, « ainsi moque-toi de moi, à ta commodité. Je te « dis 3° que je ne connais rien au monde de plus

« plat que *le sens commun*; mais que je ne con-
« nais rien de plus précieux et de plus rare que
« *le bon sens*, et qu'ainsi tu auras la bonté, au
« moins si tu veux être entendue de moi, de ne
« pas les confondre, d'autant que c'est le dernier
« qui t'appartient; 4° que vous *ne me savez point du*
« *tout* ni les uns ni les autres, et, qui pis est, que
« vous ne me saurez jamais, parce que vécussiez-
« vous autant que Mathusalem, vous me verrez
« toujours l'homme de vingt ans : ainsi est fabri-
« quée la nature humaine; 5° que la chaleur et le
« tumulte de mon élocution ne prouvent rien du
« tout pour ma pensée; et l'effervescence ou les
« convulsions (comme il te plaira les nommer)
« d'un homme dans ma position, rien du tout
« pour ou contre son état de situation naturel
« dans un milieu plus calme; et qu'ainsi cette
« phrase, *si tu t'oublies en prison, que sera-ce quand*
« *tu seras dans le monde?* est une phrase dépourvue
« de toute espèce de logique; ce qui n'est pas bien
« étonnant, car je crois que tu n'as jamais été 41
« mois en prison; mais les gens qui savent que les
« têtes les plus fortes deviennent ici folles, s'y
« croient bien heureux de n'être pas en démence,
« et se tâtent chaque jour pour savoir s'ils n'y sont
« pas, et s'étonnent un peu quand on leur dit
« que leur *punition* (remarque bien que ce mot de
« *punition* est de toi, et me donne beau jeu) n'a

« pas été assez longue. 6° J'observerai (et j'espère « qu'on ne trouvera pas en cela d'amour-propre, « car ce serait, en honneur, un fichu amour-propre) « que j'ai réussi à tout ce à quoi j'ai mis intérêt, « même aux plus hautes et plus difficiles folies, et « qu'en vérité le bien me paraît plus aisé à faire « que le mal. Je te dis 7° que j'attends avec une « confiance, par ma foi peu patiente, mais sin- « cère, entière et tendre, ce que tu feras, et ce que « mon père accordera. Je te dis 8° que ta parodie « n'a pas le sens commun, puisque je suis plus « laid que tu ne m'as jamais vu, si toutefois cela est « possible; et qu'ainsi, malgré la ridicule crainte de « Dupont, dont il rougit aujourd'hui, je suis le « Thersite, et non l'enfant de Cythère.

« Je te dis enfin, sur le reste de ta lettre, que si « l'on s'obstine à vouloir le consentement de M. de « Marignane, je serai ici en 1800, bien entendu « que, long-tems avant, j'y aurai passé du règne « animal dans le végétal; de cela, je t'en puis as- « surer; mais je mettrais ma tête (pari de fol, « diras-tu, eh bien! soit) que, moi libre, les col- « latéraux sont à leur place dans dix-huit mois, c'est- « à-dire chez eux; et moi faisant valoir à la terre de « Marignane 50,000 liv. de rentes de plus, en des- « séchant ses immenses et insalubres marais; art « que j'ai appris à fond en Hollande (1). . . . . .

(1) Lettre de Mirabeau à Mme du Saillant, 6 novembre 1780.

« ...Je suis beaucoup trop souffrant et même ma-
« lade pour écrire. Ton pauvre frère succombe, et il
« ne manque à sa destinée que de ne pouvoir pas
« recueillir ni le vrai pardon, ni le fruit du pardon.

« Je t'avoue, quant aux peines, commutations
« de peines, etc., etc., afin que tu ne m'en parles
« plus, que j'ai en horreur l'atrocité de nos légis-
« lations criminelles, et que je ne crois pas qu'il y
« ait sur la terre un honnête homme éclairé qui,
« ayant étudié comme moi ces matières, ne pense
« pas comme moi. Elles ne sont pas le fait des
« femmes : présente-moi la morale du cœur, em-
« bellis-la des charmes de ton sexe et de ton ami-
« tié, tu me rendras, en tout sens, un grand ser-
« vice; mais, malheureusement, et très-malheureu-
« sement pour moi, j'en sais plus que toi sur les
« vices de nos constitutions politiques.

« Mon père répète dans ce que tu me dis un mot
« d'un très-grand sens de son ami Richardson;
« mais ce mot est mal traduit. Richardson fait
« dire à un de ses interlocuteurs : *les proverbes*
« *sont l'extrait du sens de tous les âges et de toutes*
« *les nations, la raison universelle.* Et Richardson
« et mon père ont raison. Remarque bien, car il
« faut tout expliquer, que cette fois encore je ne
« parle point de plagiat, je dis seulement que mon
« père s'est rencontré avec Richardson, et je crois
« faire honneur à celui-ci.

« Quand je dis *vous autres*, je parle de toi et ton « mari, que je regarde comme deux têtes unies « pour mon salut: toi, par bonté et sensibilité de « sang et de cœur; lui, par noblesse et générosité, « et attachement pour mon père, dont mon infor- « tune et ton intercession émeuvent les entrailles; « demande-moi tant que tu voudras la définition « de mes mots, je n'en veux employer aucun d'am- « bigu avec toi.

« Adieu. Que je suis heureux de te voir guérie, « d'avoir de ton écriture aujourd'hui; conserve- « toi, et *ora pro nobis* (1)! »

Nous apprenons, par une lettre de Boucher, que les démarches pour parvenir à la libération touchent à leur terme : « Comme on craignait que « M. de Mirabeau le père ne se déterminât pas ai- « sément à demander directement aux ministres la « liberté de son fils, il a été convenu, dans la fa- « mille, que madame du Saillant écrira comme « d'elle-même, à M. Amelot et à M. Lenoir; que, « sur ces lettres, nous écrirons au marquis, et que « sur sa réponse, l'ordre sera expédié (2). » Mirabeau agit de son côté : « C'est un homme incom- « préhensible, écrit son père, pour son talent

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 novembre 1780.

(2) Lettre inédite de Boucher à Mirabeau, 17 novembre 1780.

« d'usurpation et d'empire; il envoie à sa sœur « copie de deux lettres, l'une à M. de Maurepas, « l'autre à M. de Nivernois, parfaitement bien « faites dans le ton de repentir et de soumission « à son père; mais d'un ton tel que François I^er^, « en prison, n'en eût pu sortir avec plus de dignité. » « Aussitôt réponse du duc, *qui sera fort aise*, etc.; « et *M. le comte* gros comme le bras (1). D'autre « part ma fille avait écrit conjointement avec son « mari pour l'ordre à demander à M. de Maurepas; « et enfin j'apprends d'en haut que la lettre au mi- « nistre va m'être renvoyée, pour avoir mon « avis (2). »

(1) Le duc de Nivernois écrivait, en effet, le 19 novembre 1780, à Mirabeau : « Je ne puis qu'être très-édifié des senti- « mens que vous m'exprimez. Vous ne devez pas douter « qu'aussitôt que les familles à qui vous appartenez seront « d'accord pour vous procurer la satisfaction que vous dé- « sirez, je n'y concoure très-volontiers; je m'empresse de « vous en assurer sur-le-champ, *malgré la cruelle situation « où je me trouve.* » Cette phrase se rapporte à la perte toute récente d'une belle-sœur, madame de Watteville, et surtout d'une fille chérie, veuve, depuis vingt-deux ans, du comte de Gisors, tué à la bataille de Crevelt, et dont la mort prématurée éteignit la famille du maréchal de Belle-Isle, et causa un deuil général. Nous avons dû honorer la mémoire du vénérable duc de Nivernois, en rapportant ce trait de bonté si rare et si touchante.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 24 novembre 1780.

Mirabeau remercie sa sœur de ses démarches ; mais elle n'a agi qu'auprès de M. de Maurepas « Il me semble que nous oublions un peu M. Le- « noir ; je lui ai des obligations personnelles, dont « je ne puis pas plus que je ne veux perdre le « souvenir ; et qui me rendraient très-précieux un « mot honnête que tu lui écrirais, et qu'il saurait « bien ne pas venir de toi seule (1). » Il parle dans le même sens à Boucher : « Dites-moi, n'est-il « pas nécessaire que j'écrive directement à M. Le- « noir ? Vous ne doutez pas que je ne sente tout « ce que je lui dois ; vous êtes son inspirateur, mais « enfin il s'est laissé et se laisse inspirer ; il sem- « blerait que ma famille regarde lui et M. Amelot « comme non avenus dans tout ceci, dites-moi ce « qu'il faut que je fasse pour réparer ; j'ai en vous « un excellent chancelier, mais n'avez-vous pas « besoin d'une lettre à montrer (2) ? »

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 17 novembre 1780.

(2) Lettre inédite du même à M. Boucher, même date. Le marquis provoquait une pareille démarche en faveur de Dupont, et nous croyons devoir au souvenir de cet homme, à tous égards honorable, l'insertion du paragraphe qui le concerne. « Comme dans ta lettre à Honoré tu fais mention « du chevalier de Scépeaux et de Boucher, et non point de « Dupont, qui est celui qui s'est donné les soins les plus « suivis pour marteler, débourer et fourbir cette tête-là, et « qui jusqu'au bout a tenu et tient encore, je te serai bien « obligé de lui écrire exprès une lettre honnête sur l'événe-

Tout semble donc devoir amener bientôt un dénouement heureux; mais un fâcheux incident survient tout-à-coup : « Il m'est maintenant très-« clarifié qu'il dispose en maître de la police; mais « il arrive que ses bienveillans viennent de recu-« ler la besogne, pour la hâter; car, pour ces es-« prits-là, il faut que tout soit drame, et fait dans « la règle des vingt-quatre heures; ils ont en tête « de lui faire honneur de l'accommodement de sa « mère, et au fond c'est mon plan, et le seul auquel « je sois attaché par devoir, comme pouvant seul « assurer aux enfans des droits qu'ils paient assez « cher; mais, comme j'ai vu qu'on comptait trop « sur mon désir, j'ai déclaré, ce que je t'ai déjà « mandé, que j'autoriserais la mère à toute dona-« tion à ses enfans, selon la loi; mais que je ne « voulais pas qu'il fût question de moi, ni d'accom-« modement, dont je n'ai que faire. Ceux-ci ont

« ment de la rentrée. Cela le flattera beaucoup; il a un grand « respect pour ton caractère, et il est de ceux qu'il faut « mener par élasticité. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau,* 9 juin 1781.) Ajoutons que, malgré des dissentimens politiques assez marqués, Mirabeau conserva toujours beaucoup de reconnaissance et d'amitié pour Dupont. Nous trouvons dans une lettre de Mirabeau à Vitry, datée du Bignon, du 3 août 1781, des vers très-flatteurs adressés à Dupont à l'occasion de sa fête; mais nous ne les rapportons point, parce que Mirabeau, qui en convient de bonne grâce, n'avait nullement le talent de la poésie.

« voulu, sans doute, me donner un coup d'épe-
« ron : on a subitement fait placer au rôle la cau-
« se de cette femme, pour être plaidée vers le 5 dé-
« cembre, en grande chambre. La cause n'est rien ;
« mais me porter tout-à-coup à l'audience, au mo-
« ment où à peine mes amis arriveront, m'a paru
« un tour de Jarnac; cependant, je n'ai bougé;
« mais j'ai dit net que, dans les circonstances, je
« devais serrer le poignet, au lieu de le relâcher;
« et j'ai fait arrêter les lettres de mes enfans aux
« ministres, à moins qu'on ne me donnât parole
« d'un sursis jusqu'après le jour de l'an (1). » Ajou-
tons que Dupont s'effraya d'autant plus de ce contre-temps, qu'il connaissait bien le marquis.
« Ah! bon ange, au lieu d'avancer, nous courons
« risque de reculer, et comme on recule de la
« brèche quand on est culbuté dans le fossé. En
« effet, M. de Mirabeau nous prévient très-nette-
« ment que si l'on bouge, il dédira tout le monde;
« et Dieu sait où ce désaveu nous conduirait (2) ! »

Il paraît que la condition fut bientôt remplie, si nous en jugeons par cette phrase, datée du lendemain : « Je t'apprends qu'en même temps que
« l'ordre de sortie, j'aurai lettre de cachet pour

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 novembre 1780.

(2) Lettre inédite de Dupont à Boucher, du 23 novembre 1780.

« qu'il soit toujours sous ma main (1); qu'il sera « le 10 décembre, *incognito*, au château, en pen-

(1) Le marquis comptait trop sur son crédit. Nous voyons, en effet, que l'autorité entendait que Mirabeau restât sous la main du roi, et non sous celle du marquis de Mirabeau; ainsi M. Lenoir écrivait à celui-ci, le 2 décembre : « *C'est* « *l'ordre du roi* qui assignera à M. votre fils sa future résidence. » Et cinq jours après, le même magistrat écrivait « à M. Amelot : « Conformément à vos intentions, j'ai écrit « à M. le marquis de Mirabeau la lettre dont copie est ci-« jointe, et j'ai l'honneur de vous envoyer également copie « de sa réponse; vous y verrez que l'arrangement de cette « affaire tient à une condition que M. de Mirabeau ne peut « pas exiger : il demande que l'ordre du roi qui enjoindra « au fils de rester dans les lieux indiqués par le père lui soit « adressé, pour en disposer ainsi qu'il le jugera convenable; « M. le marquis du Saillant, son gendre, à qui j'ai fait sentir « combien cet arbitraire serait contraire à la justice, désirerait que vous voulussiez bien écrire à M. de Mirabeau, « en lui envoyant copie de l'ordre du roi, ainsi qu'il me sera « expédié; et lui marquer qu'il me sera adressé pour en faire « remplir les formalités nécessaires, afin que, dans le cas « où il proposerait que cet ordre ait son effet dans un autre « lieu, je puisse, d'après la lettre qu'il m'écrira, prendre « vos ordres et suivre ses intentions. » Nous voyons enfin que, quel que fut son motif, le marquis céda, contre son usage. « J'apprends, Monsieur, que la règle oppose des difficultés à la forme de l'ordre que mes enfans s'étaient « flattés d'obtenir en faveur de leur frère; ils savent mieux « que personne que le fonds, au moins l'équivalent, est né-« cessaire pour pouvoir me placer, moi, et la sorte de con-« fiance qu'une longue vie sans écarts et sans fraude peut « m'avoir attirée, entre ce malheureux jeune homme et les « ennemis que sa conduite passée lui a faits; ils se flattent

« sion chez le chirurgien (1); que monsieur jouera « ses grands jeux pour tirer parti de madame sa « mère; et enfin que, si cet homme, en semi- « liberté, sait et peut se dispenser d'aliéner ses « amis et de gâter ses affaires, il dominera les mi- « nistres de l'ancien système, c'est-à-dire, d'un « caractère fluide, et qui, à vrai dire, ne sont « que des effigies (2). »

Nous avons lieu de croire que ce que le marquis prenait pour *un tour de Jarnac*, n'était qu'un incident tout naturel, amené par des causes étrangères à Mirabeau. Il écrit à ma-

« de l'obtenir, cet équivalent; et, en attendant, ils me repré- « sentent que leur frère souffre, et qu'une fois décidé sur « son sort actuel, je ne saurais vouloir que des longueurs « de rapports et de correspondances retardassent le soula- « gement qu'on lui a annoncé; en conséquence, Monsieur, « je me décide à mettre dans vos mains cette note de ce que « je désire aujourd'hui, à cet égard: c'est qu'il soit encore « sous votre autorité dans ce premier temps de sa demi- « liberté; qu'il ait le château de Vincennes pour prison; « qu'il y soit le plus inconnu et retiré qu'il sera possible; et « qu'il s'appelle *M. Honoré*. Vos bontés, qui lui ont été si « utiles, lui sont plus nécessaires que jamais; daignez, Mon- « sieur, les lui conserver, et ne pas douter de ma recon- « naissance. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à M. Lenoir*, du 8 décembre 1780.)

(1) Fontelliau, dont il est souvent question dans les *Lettres du donjon de Vincennes*.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 27 novembre 1780

dame du Saillant : « Eh bien ! ma bonne sœur, « tu crois ton pauvre frère bien effaré? Il est « très-peiné, mais son père l'a consolé avec un « mot : c'est peut-être un bonheur que l'accident « qui me donne l'occasion de lui montrer que, sur « un signe de sa part, je saurai toujours patienter « et souffrir (1). » Le surlendemain Mirabeau s'en explique avec son beau-frère, qui était enveloppé dans la même supposition : « La généro- « sité de votre langage est bien d'accord avec celle « de vos procédés; vous voulez des nouvelles de « ma santé, elle n'est pas bonne; en effet, l'accroc « que vous réparez avec tant de zèle m'a ému, je « vous l'avoue; et comme j'ai cru devoir à mon « père, à mes amis, à moi, au respect, à la recon- « naissance, à la dignité d'homme, de me montrer « calme, serein et résigné, mon intérieur a été un « peu ravagé de cet effort, qui, après tout, était « bien le moins que je dusse au chagrin que vous, « ma sœur, Dupont et mes autres amis ont bien « voulu ressentir de cette contrariété (2). »

Quoi qu'il en fût, l'heure de la liberté avait enfin sonné : « Aujourd'hui m'est annoncé comme « le jour de la régénération et du salut; il est midi,

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 6 décembre 1780.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à M. du Saillant, 8 décembre 1780.

« est-ce que ton mari ne viendra pas jouir de son « triomphe (1)?... Chère amie, que ton bon cœur « palpite, j'ai embrassé ton mari, je l'ai pressé « dans mes bras; je me suis senti pressé dans les « siens; et je jouis déjà du plus grand des bienfaits, « moi qui osais à peine invoquer de la commisé- « ration et de l'indulgence (2). »

Nous avons quelques détails sur cet événement si long-temps attendu. « J'ai bien re- « gretté ce soir que votre sensible cœur n'ait pas « été présent à la sortie de M. votre frère; mais « vous avez été dignement suppléée par M. le mar- « quis du Saillant; au premier abord ils se sont « trouvés si saisis, si attendris, qu'ils se regardaient « sans pouvoir ni pleurer, ni avancer d'un pas; il « m'a fallu les soutenir quand ils ont été dans les « bras l'un de l'autre (3).

« Du Saillant, qui a mis dehors son beau-frère, « en est fort content à tous égards, lui qui ne s'en- « thousiasme guère; il s'attendait à trouver du

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 13 décembre 1780. Cette date dément celle du 17 décembre que P. Chaussard assigne à la sortie de Mirabeau. *Précis*, etc., page 44, 1re édition.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 13 décembre 1780.

(3) Lettre inédite de Dupont de Nemours à madame du Saillant, 13 décembre 1780.

» théâtral et du pathos, il a trouvé un homme fort « touché, fort repentant, fort soumis, et surtout « pénétré, à sa furieuse mode, pour son père et sa « famille; en même temps gaillard et leste pour tout « autre; comme il dispose de la police, quoiqu'il ne « puisse sortir de Vincennes, on l'amène s'habiller « à Paris, car il était nu comme un ver (1). Il a logé

(1) Ce fait et cet aveu, qui n'ont pas besoin de commentaires, sont confirmés par une multitude de détails insérés dans le recueil des *Lettres de Vincennes*, tome 1, pages 45—127; tome 2, pages 28—39—40—41; tome 3, pages 46—91—94—158—436—581; tome 4, pages 150—165; et par plusieurs passages de nos correspondances. Nous citerons une lettre inédite du 7 juin 1779, dans laquelle Mirabeau dit à Boucher : « Je manque de tout, c'est vrai; mais la moindre pri- « vation, dans ma clôture et dans cette saison, c'est celle des « vêtemens; allons au plus pressé; tout au plus me ferai-je « faire deux vestes et deux culottes de nankin, si je vois « que je ne puisse m'en passer. » Nous insérerons aussi un autre extrait qui, non-seulement doit intéresser sur la pénurie de Mirabeau, mais qui en même temps fait honneur à son caractère : « Quant à mes effets, je patienterai « encore, quoique nu, et c'est à cause du jeune Lavisé. » (Ce jeune homme, fils d'un porte-clé du donjon, transcrivait les manuscrits de Mirabeau, et lui servit assez long-temps de secrétaire copiste.) « Imaginez que cet étourdi, qui ne manque « pas de dispositions, a le diable de la comédie dans la tête; « Le Kain l'y avait nourri, lui donnait des leçons, le formait « à l'insu du père; et celui-ci tremble qu'il ne fasse la sot- « tise de s'engager dans quelque troupe de province; le « meilleur moyen de l'en détourner est de l'occuper et de lui « fournir quelqu'argent; il faut convenir qu'il en gagne; je

« chez le premier commis du secret (Boucher), qui « le mène toujours; il fut, avec son beau-frère, « voir M. de Nivernais, et s'en tira noblement et « d'un air de protection. Il a grandi (1) et grossi « considérablement, et il prétend que si je sais « cette révolution physique, si extraordinaire à son « âge, cela me donnera quelque foi à celle du mo- « ral; son sang lui fait pourtant toujours la guerre, « car le jour de sa sortie il noya son lit d'une hémor- « ragie par le nez; il fut, le lendemain matin, voir « son beau-frère, qui lui fit voir l'hôtel (2). Voyant

« désire donc que vous partagiez ce qui peut vous en rester « entre lui et Sophie. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher,* 9 juillet 1780.) Mirabeau ne s'en tint pas à cet acte de bienveillance, car il écrivait quelque temps après : « Faites-moi « le plaisir, la première fois que vous verrez Lavisé fils, de « lui demander un peu gravement quelles relations il a avec « les directeurs de spectacles forains ou de boulevarts, et « de lui parler avec quelque mépris de ce genre. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher,* 22 août 1780.)

(1) Le bailli écrivait à ce sujet : « Lui et moi nous sommes « à cet égard dans le même cas, car je suis assuré d'avoir « grandi de deux ou trois lignes, de l'âge de vingt-huit à « trente. » (*Lettre inédite du bâilli au marquis de Mirabeau,* 31 décembre 1780.) Notons ici que la taille du bailli atteignait presque six pieds. « Je ne suis pas très-étonné de ce « que vous me mandez, qu'il a grandi, parce que je suis as- « suré que cela m'est arrivé de même à moi, et que, de vingt- « huit à trente ans, je grandis de quelques lignes. » (*Lettre inédite du bailli de Mirabeau à madame du Saillant,* du 1er janvier 1781.)

(2) Mirabeau raconte ainsi l'impression qu'il ressentit : « Ce

« mon portrait, il fut extrêmement touché, et il « fondit en larmes ne disant que *pauvre père*! En- « fin, du Saillant ne cesse de dire qu'il faut que « Dupont l'ait diablement martelé; sans manquer « de foi à cet égard, j'en ai plus encore à l'effet des « verroux et des porte-clés; quarante-deux mois « dans un lieu où l'on n'a, pour toute compagnie « dans des voutes gothiques et lugubres, que les « hurlemens nocturnes des souterrains et autres « voisinages, sont une médecine qui doit renou- « veler une tête; il faut du malheur à l'homme; « mais nous ne sommes pas au bout, et je garanti- « rai sa femme de son enthousiasme, comme je l'ai « fait de ses folies; le tout pour l'acquit de mon « devoir (1). »

La durée et les rigueurs de la captivité de Mirabeau au donjon de Vincennes, l'impression généralement produite par la publication du recueil de Manuel; les préjugés défavorables dont cette publication a couvert la mémoire de Mirabeau; l'in-

« que j'éprouvais fut tel qu'une autre grande émotion se « croisant avec, mes yeux se couvrirent d'un nuage, la tête « me tourna, et je fus forcé de chercher, et vite, un fau- « teuil, avec une confusion d'idées et de sentimens que ne « m'inspirerait pas la vue du monde s'écroulant à mes « côtés. » (*Lettre inédite à madame du Saillant,* du 19 décembre 1780.)

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau au bailli, du 20 décembre 1780.

fluence qu'une si longue détention a naturellement exercée sur le sort ultérieur du prisonnier, sur ses études, ses opinions, ses systèmes, ses résolutions, sa conduite privée et politique, nous ont engagé à donner beaucoup de développement au récit de ce grand et triste épisode, aux citations qui l'expliquent et qui, nous l'espérons du moins, le présentent sous un aspect tout nouveau. Une fois hors de cette période de persécutions, qui ressort si vivement au milieu d'une vie toujours persécutée, nous pouvons, nous devons même faire marcher plus rapidement notre narration pour atteindre les époques subséquentes où des faits graves devront nous arrêter de nouveau, et nous retenir quelque temps.

LIVRE X.

X.

Nous venons de terminer le récit du principal épisode de notre long travail. Quatre chapitres vont à présent nous suffire pour compléter le tableau de *la vie privée* de Mirabeau. Qu'il nous soit permis d'en suspendre un moment la continuation, pour nous arrêter quelque peu sur un personnage qu'on ne retrouvera presque plus dans la vie *publique*, et dont l'absence sera peut-être regrettée, parce qu'il est également neuf, original, et grandiose.

Nous avons montré sous un jour inattendu le marquis de Mirabeau, mais peut-être avons-nous eu le tort involontaire de le laisser trop au-dessous de ses véritables proportions. Peut-être, par notre faute, n'a-t-on pas assez vu combien il y avait de vertus et même de bonté d'homme sous cette incroyable dureté de père, combien de hautes lumières et de philanthropie sincère et généreuse sous cet orgueil de gentilhomme et de chef de secte.

Ce reproche, qu'aucun de nos lecteurs, à notre connaissance, du moins, n'a encore articulé, nous a inquiété, toutefois, d'autant que nous nous l'adressions à nous-même; et ce n'est pas avec un plein succès que nous avons appelé à notre secours une considération qui, cependant, a du poids.

Notre mission, notre devoir, étaient d'écrire l'histoire de Mirabeau, et non celle de son père. Nous ne pouvions guère, dès-lors, emprunter à celui-ci que les seuls traits propres à caractériser son fils. Mais ces traits ne nous offraient, pour la plupart, que des écrits et des actes rigoureux. Tout ce qui, pour en compenser l'amertume, aurait, d'une manière suivie, présenté le marquis sous un aspect différent, c'est-à-dire dans son rôle non plus de père, mais d'homme et de philosophe, aurait été purement épisodique, tout-à-fait hors-d'œuvre. Des incohérences, des longueurs s'en seraient sui-

vies ; le fil de notre narration aurait été à tout moment interrompu. . . . Nous avons dû renoncer à cette méthode, pour éviter de détruire l'unité de notre travail, pour n'en pas manquer le but, ou du moins pour ne pas faire trop souvent dévier la route qui devait y conduire nos lecteurs.

Nous ne pouvons donc pas détruire en totalité les effets de ce système, quelque inconvénient qu'ils puissent avoir pour la mémoire du marquis de Mirabeau. Mais comme, du reste, elle nous inspire un véritable respect, auquel nous devons, s'il nous est possible, associer le public, nous pensons qu'avant de parvenir à la partie de notre ouvrage où cet homme imposant ne reparaîtra plus, il convient, du moins, d'ajouter à son portrait quelques touches qui lui feront d'autant plus d'honneur que nous les empruntons à des lettres qu'il écrivait sans aucune prétention, et dont il lui était impossible de deviner la publication ultérieure.

Nous imprimons donc quelques extraits peu développés d'une nouvelle série de lettres importantes du marquis de Mirabeau. Ce ne sont plus ces correspondances de famille dont nous avons fait, et dont nous continuons encore de faire usage dans notre texte. Nous puisons nos autres citations dans une suite de lettres dont le public n'a pas encore entendu parler, même par nous. Ce

sont celles que le marquis adressait à un savant italien, le marquis Longo, d'abord professeur d'économie politique, et ensuite bibliothécaire de *la Breva* à Milan. Nous prenons, dans ce volumineux recueil, des fragmens qui concernent les études, les écrits du marquis de Mirabeau, et aussi des questions de philosophie religieuse, même de politique; et nous les plaçons à la fin de ce volume, dans un appendice, où nous espérons que nos lecteurs iront les chercher, excités par la curiosité que nous croyons leur avoir inspirée sur ce personnage singulier et fort; excités aussi par l'attrait de ses formes épistolaires si originales, si pittoresques, si bien assorties au goût moderne des innovations et des hardiesses de langage, que prodiguait le marquis de Mirabeau; et qu'il caractérisait plaisamment par les phrases que nous transcrivons ici pour terminer cette digression :

. . . . . « Je vous remercie de votre indulgence « pour mon style, dont j'aurais honte, si cette « honte n'était bue dès long-temps; je voudrais fort « l'avoir moins méritée; mais, élevé dans un château « de la montagne, moi quatrième, par un précepteur « à trente écus, jeté dans un régiment, aux pattes « de l'oisiveté, à treize ans, je n'ai eu de maître qu'a « vingt-trois ans; excellent et patient Aristarque, à « la vérité, le meilleur poète et l'un des meilleurs

« et plus sages écrivains de notre siècle (1); il ne put « arrêter ma vivacité qui m'a entraîné; un cœur « chaud, riche et germinant m'avait rendu familier « le genre épistolaire. Ayant de l'oreille naturelle, « j'aurais pu travailler ma prose, comme Boileau « faisait ses vers; mais je ne m'en suis jamais sou- « cié; et d'ailleurs, si Rousseau, par exemple, eût « eu mes affaires, ma famille, mon état, il n'eût pu « à sa manière travailler un seul volume; or, votre « serviteur, indépendamment de ce qui verra le « jour, qui est peut-être aussi nombreux que ce « que vous connaissez, a cinquante volumes in-4° « et douze in-folio au moins qui ne sont que des « griffonnages. L'abondance est le propre du pru- « nier sauvage, je le sais; mais, pourvu qu'il fasse « de bonne boisson pour le peuple, ce serait dom- « mage de l'ébrancher et l'enter pour qu'il donnât « quatre ou cinq belles prunes pour la table des « gourmets seulement (2). »

. . . . . « Mon style, fait en écailles d'huître, « est si surchargé de différentes couches d'idées, « qu'il aurait besoin d'une ponctuation faite ex- « près pour le débrouiller, en supposant qu'il en « vaille la peine; mais à quoi bon, dans ce temps

(1) C'est ainsi, on l'a déjà vu, que Mirabeau parlait de Lefranc de Pompignan.

(2) Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du 19 janvier 1777.

« d'interrègne et de relâchement de toute disci-
« pline littéraire où tombe notre langue, qui est
« comme nos armées, lesquelles ne manquent ja-
« mais que de généraux? quand, au lieu de mettre
« mes phrases en bon ordre de revue et de bataille,
« on en barbouille la ponctuation, dans mes édi-
« tions, la plupart orphelines (1), je ne peux plus
« me retrouver moi-même; à plus forte raison
« quand on s'avise de substituer des mots, qu'un
« farfadet invisible, et jovial sans doute, semble
« avoir choisis exprès pour faire des contre-sens
« absurdes et comiques. Comme j'ai beaucoup ha-
« zardé d'expressions, je demeure fort exposé aux
« jugemens téméraires en ce genre. Je les ai méri-
« tés, mais il s'en suit que je ne suis point entendu.
« Quel dommage (2)!

. . . . . « Quoi qu'il en soit de mes apologies,
« j'ai suivi votre conseil d'indulgence plénière, en
« relisant mon manuscrit, ce que je ne faisais pas
« jadis; car se relire, c'est l'équivalent de se regar-
« der au miroir. Eh bien! j'aime ma prose, elle est,
« comme moi, brouillonne par impatience; quoi-
« que abondante, elle n'en pense pas moins; quel-
« ques et plusieurs remords de la conscience de
« l'esprit, qu'on appelle *goût*, me disent bien,

(1) Presque tous les ouvrages du marquis de Mirabeau ont été imprimés en pays étranger, et sans nom d'auteur.

(2) Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du 28 août 1777.

« comme à tout autre, *combien de bavardage!* « mais, semblable au coq de Limoges, le premier « baron du Limousin s'engoue et s'endort au bruit « de son propre chant (1) !

. . . . . « Ajoutez à ce que je vous ai dit, de « nombreuses fautes typographiques. A tout autre « style on en supporte, au mien un seul déplace- « ment de virgule fait des amphigouris. Vous ri- « riez de me voir me relire pour m'entendre, mais « deux ou trois fois, et finir par le mot contradic- « toire à celui que prononça l'Éternel, sur la créa- « tion; cela s'appelle un drogman de la vérité bien « lesté pour sa mission ! Mais, outre les fautes de « contre-sens, il en est de bouffones. Mon éditeur, « garçon de sens rassis dans la force du mot, a « quelquefois voulu me rendre intelligible à sa « manière. Par exemple j'avais écrit: *un triompha-* « *teur ne saurait se voir passer*; le bonhomme a « mis judicieusement *surpasser* (2). »

Nous reprenons la suite de notre récit.

Sorti du donjon de Vincennes, Mirabeau, comme on l'a vu, devait avant tout obtenir de sa mère les conditions acceptables d'une amiable sé-

(1) Même lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du 28 août 1777. Le marquis avait, par sa femme, le titre de *premier baron du Limousin.*

(2) Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du 24 mars 1786.

paration entre le marquis et la marquise, dont le procès, depuis long-temps plaidé avec scandale, allait être incessamment jugé. Il s'efforçait d'apaiser sa mère, il la sollicitait avec ardeur. Nous en avons la preuve dans une lettre qui est insérée au recueil de celles de Vincennes, et qui est un des morceaux les plus éloquens que Mirabeau ait jamais écrits (1). Cette fois, du moins, son père lui rendit justice : « Je puis te dire en mon honneur et « conscience, et à la tienne, que suivant de très-« près l'allure nécessairement fort active du sieur « Honoré (2), je trouve qu'il va droit et suit le bon « chemin, franchement, chaudement, et d'un bon « cœur; rien au monde, ni dans l'univers, n'est si « impossible que ce qu'il a entrepris; le groin de « M. le comte aura beau fumer, rien de bon et d'u-« tile ne peut sortir du parallaxe de ces deux têtes; « mais lui et ses ayans-cause, que je vois fort dé-« couragés, verront à plein, du moins, ce que « c'est que ma *respectable partie* (3). Hier, pour « la vingtième fois, il a vu sa mère, non tête à « tête, car il n'y peut parvenir, mais avec Berthe-

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 4, pages 58 à 67. Trois autres lettres, fort remarquables aussi, sont insérées au tome 2, pages 12 et 291; et au tome 4, page 305.

(2) On a vu ci-dessus, p. 121, que Mirabeau, en sortant de prison, ne devait porter que le nom d'Honoré.

(3) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 décembre 1780.

« lot, Mazurier, l'abbé Larrieu (1). Le résultat est « que Berthelot doit lui apporter ce matin des ar- « ticles de proposition; la déraison, la colère, la « fureur, la rage, la folie dont il a été témoin, ne « lui font guère espérer qu'elles puissent être rai- « sonnables. La lune en décidera (2)! »

Mirabeau échoua dans cette pieuse entreprise dont le succès était, en effet, rendu impossible par diverses circonstances; cent lettres nous les expliquent; mais nous n'y insisterons point, parce que ce fait, d'ailleurs secondaire, n'ayant pas été présenté au public par nos devanciers, nous pouvons nous abstenir d'en parler, ce que nous faisons constamment lorsque nous rencontrons de fâcheux détails, heureusement inconnus, et que, comme tels, nous pouvons écarter de notre narration véridique, mais réservée; nous nous bornerons à dire que les efforts de Mirabeau n'aboutirent qu'à le faire disgracier sans retour (3)

(1) Hommes d'affaires qui gouvernaient la marquise de Mirabeau.

(2) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 31 décembre 1780.

(3) Cette circonstance nous est révélée par le passage suivant d'une lettre de Sophie, du 18 janvier 1781 : « Te voilà « donc brouillé avec ta mère? comment a-t-elle pu résister « à tes raisons, à ta tendresse et à la sienne? elle court à sa « perte, et j'en gémis, car elle a eu tant de bontés pour « nous, et surtout pour moi! »

par sa mère, qui l'avait jusque-là aimé avec la plus vive tendresse, et que de pervers conseils amenèrent à considérer son fils comme complice de leur commun persécuteur, du moment qu'il cessait d'en être victime.

En quittant ce triste sujet, nous nous arrêterons un moment sur un reproche souvent et calomnieusement adressé à Mirabeau, à qui l'on a attribué le tort criminel d'avoir alternativement écrit des libelles contre son père à l'instigation de sa mère, et contre celle-ci sur l'ordre de celui-là.

Mirabeau lui-même déclare qu'il n'a fait qu'un seul Mémoire écrit en Hollande (1); il en avait à peine rédigé la moitié (2); ce fut une œuvre aussi hâtive qu'inconsidérée et coupable: « commencée, « copiée, imprimée, et partie en huit jours (3). » Sa douleur et son indignation l'accordèrent à la douleur et à l'indignation de la marquise de Mirabeau, qui croyait elle et lui compris dans l'accusation la plus monstrueuse (4). L'erreur commise par

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, tom 1er, page 70.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, tome 2, page 414. L'autre partie est de l'avocat signataire, Groubert de Groubental.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, tome 3, page 236.

(4) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 3, pages 100 — 416 — 481. Nous avons précédemment cité une lettre dans laquelle le marquis de Mirabeau parle lui-même *des suggestions les plus atroces et les plus perfides* qui égarè-

les biographes qui le supposent retombé une ou plusieurs fois dans le même tort, provient d'abord des vives expressions de la marquise, qui, dans ses Mémoires, déplorait les malheurs de son fils; et ensuite du soin qu'elle prit, et qui fut fatal à Mirabeau, de réimprimer, dans un Mémoire écrit pour elle par un avocat devenu depuis justement célèbre, (Lacroix Frainville) les lettres, datées de Dijon, que Mirabeau avait adressées, comme nous l'avons vu, à M. de Malesherbes, pour obtenir sa liberté ainsi que la révision de la sentence par défaut, prononcée sur la plainte du baron de Villeneuve-Moans (1). Mirabeau, qui s'en était expliqué dans toutes les occasions, revient sur ce triste sujet dans une des lettres testamentaires que nous avons précédemment citées (2), celle qu'il écrivait à son père le 2 mai 1778, après avoir fait les préparatifs d'un suicide dont l'humanité de M. Lenoir fit abandonner le projet; Mirabeau s'exprimait en ces termes : « Je vous jure que je n'ai jamais pensé, « comme vous l'avez publié, ni à plaider contre

rent son fils; ces termes même prouvent que l'horrible accusation qui ne pouvait venir que de lui, n'en était pas venue. (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 30 septembre 1780.)

(1) Voir au t. 2, p. 240 à 243 de notre ouvrage ; voir aussi les Lettres originales datées du donjon de Vincennes, t. 3, p. 354.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, tome 4, page 310.

« vous, ni à me rendre partie dans le procès de « ma mère; la franchise avec laquelle j'ose dire ma « pensée, dans un moment où je n'ai plus besoin « de personne au monde, mais seulement de la « satisfaction de ma conscience, doit vous con- « vaincre de la vérité de mes protestations. »

Cette fois encore, et selon notre usage, nous avons de quoi corroborer les assertions de Mirabeau, par le témoignage de ses contradicteurs même, c'est-à-dire, de son père et de son oncle; mais, pour éviter l'inconvénient d'anticiper ou de répéter, nous renvoyons ces preuves au livre XIV, où nous rendrons compte des divers travaux faits par Mirabeau, de 1772 à 1783.

Mirabeau logeait provisoirement chez Boucher, et n'avait pu obtenir encore la permission ni de rentrer dans la maison paternelle, ni même de voir son père. « Tu me demandes si je le vois? « non, sans doute; je ne réponds même que sous « dictée, et par Garçon (1); je ne le lui permettrai « pas de si tôt; je me suis, à la vérité, trouvé face à « face vis-à-vis de lui, sortant de chez Desjobert (2), « je lui trouvai l'œil perçant, l'air fort et sain;

(1) Secrétaire, déjà cité, du marquis de Mirabeau qui l'appelait son *fidus Achates*, et qui ne s'en sépara qu'à la mort; ils avaient passé ensemble quarante-six ans, et moururent à quinze jours de distance.

(2) Avocat consultant du marquis de Mirabeau.

« il baissa la tête, il s'écarta le plus qu'il put, et je « passai mon chemin (1). » Le père et le fils ne s'étaient pas vus depuis neuf ans!

Une autre et plus grave affaire va présentement occuper Mirabeau; c'est l'appel de la sentence du bailliage de Pontarlier, du 10 mai 1777, que nous avons rapportée ailleurs (2). Voyons comment la famille s'y prépare.

« Je crois t'avoir mandé que j'ai voulu qu'Hono- « ré abandonnât net la besogne impossible qu'il « avait entreprise (3). Mais nous entrons mainte- « nant dans le véritable labyrinthe dont je puis « seul le tirer, c'est l'œuvre de lui remettre la tête « sur les épaules; tant qu'il y eut espérance qu'il « débutât par vaincre sa mère, je refusai de m'en « mêler, 1° pour ne pas enjamber les affaires; 2° « parce qu'il était bien neuf encore pour compter « sur lui; cependant, l'arrêtant sur l'autre affaire, « je n'ai pas pu lui refuser la permission d'entamer « celle-ci à sa manière, et voilà les avocats en be- « sogne sur la procédure (4). »

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 janvier 1781.

(2) Tome 2, pag. 172.

(3) Le réglement d'une séparation amiable entre le marquis et la marquise de Mirabeau.

(4) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 février 1781.

Nous ne rapporterons pas ici les détails tout-à-fait oiseux que Peuchet (1), et surtout Vitry (2), ont donnés sur les préliminaires de ce travail, sur les démarches qu'il fallut faire pour obtenir communication de la procédure; nous ne voulons pas non plus répéter ni extraire ce que Mirabeau dit dans sa correspondance, et dans ses Mémoires, des vices sans nombre de cette procédure; de l'irrégularité de l'instruction, de la captation des témoins, de la fausseté des témoignages, de la supposition des faits, de la partialité, de l'acharnement des instructeurs et des juges. Le moment est venu pour nous d'aller droit aux résultats, sauf le développement des caractères, ce qui est notre but principal; nous continuons donc à extraire la correspondance de la famille.

« Mon drôle, aussi hardi et entreprenant que « nous fûmes discrets et sauvages, va entamant « M. de Maurepas avec lequel il badine; M. le « garde-des-sceaux, avec lequel il plaide; et allant « droit à des lettres d'abolition, chose possible, « car il est tel temps et tel lieu, où, d'un coup de « battoir, on franchit toutes les règles. Mais, s'ar- « rêtant tout d'un seul coup sur l'intérêt de ses

(1) Tome 2, page 23, etc.

(2) Voir *Lettres inédites de Mirabeau.*—Paris, Le Normand, 1806, 1 vol. in-8°, pages 43 — 47 — 53, etc.

« co-accusée, il veut aller à la cassation; j'ai vu « alors qu'il était temps que je me montrasse, et, « par conséquent, que je me misse à la tête; ces « gens, de moi procréés, m'ont, à soixante ans, fait « faire mon noviciat de juifs, d'espions, d'exempts, « de gens en place, *ed altra simil canaglia*; à « soixante-six ans me voilà apprenti criminaliste. « A la vérité, les honnêtes gens qui, depuis dix ans, « me suivent à travers tous les abîmes possibles, di- « sent qu'ils ne m'ont pas encore vu broncher; mais « je sais ce que pèse l'opinion passagère des hom- « mes; il faut agir comme si je l'avais contre moi, « reste à se servir d'Honoré, comme je peux; il me « saisit de la pointe de l'esprit, mais tu connais « quel est le nerf et le chyle de cette race-là, et « je sens tous les jours que l'esprit n'est qu'un « outil, et que la droiture est dans la poitrine. « — En déclarant donc que je me mets à la tête, « c'est déclarer que je veux traiter avec les par- « ties; mais, ici, j'en ai deux, dont les intérêts sont « absolument opposés, à savoir : les Ruffey, dont « la fille est condamnée, et dont la réintégration, « en ce sens, nous est commune; et le mari, « homme-machine, mais dont les intérêts sont « représentés par Valdahon, introduit dans cette « famille par un procès qui fit bruit autrefois, « et pour la vengeance duquel son beau-père s'était « remarié; tout cela fait des intérêts compliqués,

« et des traités séparés, qu'il faut réunir en un « point. Quant à présent, les avocats travaillent « à disséquer la procédure, et à en démontrer les « nullités ; et, en même temps, je marche aux négo- « ciations, car il en faut de plus d'une espèce; et, « outre cela, il faut que les deux parlemens soient « disposés; car la robe (1), insultée par l'épée, sur- « tout notable, est à craindre pour les coups de « revers (2). »

Mirabeau est constamment occupé de l'appel qu'il va interjeter; son père, toujours invisible, le guide par ses correspondances, et en rend un compte qui nous semble piquant. « Tout est ex- « traordinaire pour cet homme, et tout doit être « dans les régions imaginaires peut-être long-

(1) Les familles de Ruffey et de Monnier avaient des charges et des alliances dans les parlemens de Bourgogne et de Franche-Comté.

(2) Lettre inédite, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 février 1781. Un tel aperçu ne pouvait qu'échauffer la haine féodale et méprisante que le bailli portait aux *Robins* : aussi répondit-il : « Je craindrais plus que tout le reste la *vendetta* de la canaille à jaquette; c'est ce qu'il y a de plus fâcheux; mais, c'est en regardant cette sorte d'hommes, que Dieu s'écria : *Corrupta est omnis caro !* » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 2 mars 1781.) « Aussi y a-t-il long-temps que je suis convaincu que si la « corruption disparaissait de dessus la surface de la terre, « on la retrouverait dans les auditoires de justice. » (*Lettre inédite du même au même*, du 4 mai 1781.)

« temps; ce qui ne l'est point, c'est qu'il paraît avoir « toujours la même confiance et docilité, et qu'il « n'est oisif ni nuit ni jour, ayant autant d'ardeur « pour le travail et d'activité pour les affaires, que « d'obéissance; de ma part, comme je sais que cet « homme, qui est tiré à droite par le cœur, et à « gauche par la tête qu'il a toujours à quatre pas « de lui, est tout de reflet et de réverbère; que son « attrait, sa position et son talent le porteront à « figurer, en un siècle où les paroles n'ont plus de « son, les écrits de couleur, les droits de réalité, « les devoirs d'autorité, où tout se démène comme « à Lilliput, c'est-à-dire, en raison même de la pe- « titesse, mais sans fonds et sans principes; je tâ- « che de verser sur cet homme ma tête, mon âme « et mon cœur, et ce que de longues études et ré- « flexions m'ont acquis de connaissances nourries « et applicables (1). Je crois qu'il commence à con- « cevoir qu'à soixante-six ans on a le nez plus long « qu'à trente, et qu'on peut tirer de bons conseils « d'un bonhomme, qui ne fut jamais dupe que par « commodité, et par ce grand principe pris dans la « lecture continuelle et réfléchie de l'histoire, que « les plus habiles et les plus inquiets donnent cent « trente coups d'épée dans l'eau pour une botte

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 mars 1781

« franche, et que toutes les intrigues de la Palatine,
« Longueville, Châtillon, Chevreuse, Montbazon,
« dorment dans la même catacombe, et ne firent
« que ce qui devait se faire tout seul (1). Je le crois
« bien convaincu, maintenant, que le vrai chemin
« de la distinction est la plus parfaite honnêteté, et
« qu'il n'y a que cela pour aller au grand; ce n'est
« pas qu'avec les avances qu'il a, son siècle, son
« caractère, et un certain fond gaillard, et ce ter-
« rible *don de la familiarité*, comme disait Gré-
« goire-le-Grand, don qui lui fait retourner les
« grands comme des fagots, je pense jamais en faire
« (*magnum opus !*) un homme de la délicatesse
« de son grand-père, de son oncle, ni même de
« son père; mais il est bien persuadé qu'il me
« faut un honnête homme ou rien. — Du reste,
« quant à ses affaires, je n'aurai que cette semaine
« le Mémoire des avocats; j'ai les pleins pouvoirs
« des Ruffey, qui sont vraiment des gens de bien,
« et timorés, dont la confiance et abandon en mon
« équité me fait honte (2).

« Cependant rien n'avance au pied du mur pour
« Honoré; il avait les plus belles avances du monde
« et de faits, et d'esprit, et de caractère, et d'amis,

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 12 janvier 1781.

(2) Lettre inédite, déjà citée, du même au même, du 8 mars 1781.

« pour faire la fortune d'un roué; et il irait encore « loin, si loin on peut aller dans un pays où rien « n'est loin, et où il n'y a plus que des agrémens « de coterie, au lieu des qualités essentielles et « mâles de l'homme; où, en un mot, tout périt (1); « car, grâce à la présomption des ignorans dupés « par les fripons, chaque jour voit resserrer la « corde qui étrangle l'état (2), et on met tous les « jours de nouvelles mèches à la mine qui couve « sous le territoire public (3). »

Le bailli, de son côté, s'exprimait à peu près de même sur le compte de son neveu.

« Quoi qu'on puisse dire du passé, si Honoré « veut éclabousser un peu moins le public, et être « un peu moins décousu, son bruit même, non « moins que sa nature, en fera le coryphée du « temps, car il est bon comédien, homme d'esprit, « presque de génie, point sauvage et timide, quali- « tés qui nous ont cassé le col, si col cassé il y a : « sois sûr qu'il est propre à toutes les billevesées « de société; et c'est cela, et seulement cela qu'il « faut aujourd'hui (4).

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 7 février 1784.

(2) Lettre inédite du même au même, du 13 mars 1776.

(3) Lettre inédite du même au même, 10 mai 1779.

(4) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 7 février 1784

« Tu as raison, dit le marquis. Il était venu à « temps, car, en effet, le temps des gens de sa trem- « pe est arrivé; et s'il eût eu moins d'exubérance, « et un pouce de moins de folie, il aurait fait la plus « grande fortune par ses défauts même, chose « qu'un homme honnête et sage ne fera pas dans « ce temps-ci : mais, pour surnager, et revenir à « être honnête homme, c'est le diable, et je m'y « perds (1). »

Mirabeau, toutefois, emploie bien son temps, selon le témoignage de Dupont. « Je suis témoin « que Gabriel, ou Honoré, ou tout comme il vous « plaira, notre ami est surchargé, outre mesure, « de travail et d'affaires; son père, que j'ai eu le bon- « heur d'amener à lui témoigner la plus grande « confiance, lui donne l'occasion et le droit de se « montrer à tous les gens prévenus contre lui, à tous « ses parens et alliés, sous un aspect favorable, « et tenant une conduite très-noble et très-sage (2). »

Le marquis en dit autant : « Il s'est, à tous égards, « bien et habilement conduit à Versailles, que j'a- « vais permis, par continuation de son personnage « ici, et pour lui donner occasion, selon mon plan,

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis du Saillant, du 11 mars 1781.

(2) Lettre inédite de Dupont de Nemours à Sophie, du 26 février 1781.

« de faire sa pénitence publique en dedans de l'é-
« glise, au lieu de passer des années à la porte d'i-
« celle, selon le rite naturel (1). « En attendant, » dit ailleurs le marquis, « je sais, par le récit combiné
« de ceux qui le voient et revoient, que ce n'est
« plus l'homme que nous avons vu. C'est un hom-
« me fait, qui se contient, et qui est même impo-
« sant, malgré cette extrême vivacité dont il est
« néanmoins le maître. Depuis le temps où j'en
« étais à désirer qu'il oubliât tout, et qu'il redevînt
« précisément comme un papier blanc, il a mis à
« profit sa prison, ayant appris l'anglais, le grec,
« l'italien, l'espagnol, beaucoup étudié les anciens,
« et surtout Tacite qu'il traduit; son esprit, tou-
« jours perçant, est devenu juste; et il a doublé d'es-
« prit depuis qu'il se déploie et se sent à l'aise, et
« suit le bon chemin. Il voit comme un aigle (1). »

Voilà, certes, un langage bien nouveau sous la plume du marquis. Mais les éloges ne peuvent pas rester long-temps sans restrictions. Aussi écrit-il, trois jours après : « Je passe ma vie à le bourrer,
« par écrit, de principes, et de tout ce que je sais;
« car cet homme, toujours le même quant aux pro-
« priétés machinales, n'a fait, par de longues et so-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 19 janvier 1781.

(2) Lettre inédite du même au même, du 13 février 1781.

« litaires études, qu'augmenter le fouillis dans sa « tête, qui est une bibliothèque renversée; et son « talent pour éblouir par des superficies, car il a « humé toutes les formules, et ne sait rien sub- « stantier (1). Il faut que bientôt j'y avise, car sa « tête est un fourneau, et son talent et sa facilité « si grands que, nécessairement, ce pauvre diable « doit être retiré du milieu des piéges et des in- « vitations, et de tous les dangers; il lui faut un « guide, et ce guide ne saurait être que moi ou « toi. Certes, je ne saurais, sans doute, surmonter « tous les talens que tu lui connais pour le monde, « et par conséquent pour être un vaurien, morose- « ment parlant. Je ne m'en flatte ni n'y tâche. Je « sens qu'il me faudrait trois fois plus de tête que je « n'en ai; et si, manquer à la besogne n'était man- « quer à mes pères, que j'ai présens autour de moi, « il y a long-temps que j'aurais fait comme d'Orvil- « liers (2), à la réserve que j'aurais fait ma retraite « auprès de toi; mais je ne le puis, sans tout abî- « mer, et céder, dans ma sphère, aux méchans

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 16 février 1781.

(2) Allusion à la retraite du comte d'Orvilliers qui, après de glorieux services de mer, céda à la fatigue de ses longs travaux, ainsi qu'au chagrin d'avoir perdu une épouse chérie, et se retira tout-à-coup dans ses terres, et, peu à après, au séminaire de Sainte-Magloire.

« un avantage qui ne leur appartient pas (1). »

« *La Saillanette* (2), *infatigable déprécatrice* » et son mari insistent pour que le marquis consente enfin à voir son fils : « Ils ne cessent de m'assurer « que c'est de bouche que cet homme à besoin que « je le gouverne, et mûrisse, et nourrisse de mes « principes, et plans, et documens; l'homme étant « très-susceptible, et ne pouvant être guidé que « par moi ; je sais fort bien cela, et qu'il le croit; « mais tu connais la manière de ces gens-là : on « leur en doit toujours de reste; on ne cesse de « me dire qu'il est très-aisé à cabrer ; qu'on ne « peut rien lui dire directement, que les yeux, les « lèvres, et la rougeur ne prouvent que tout se « démonte, mais que la moindre tendresse le fait « fondre en larmes, et le ferait jeter au feu ; tu « peux te souvenir que, dans son enfance, où ce « n'était qu'un mâle monstrueux au physique et « au moral, il ne cessait de dire, et même de per- « suader à ceux qui ne le connaissaient pas, qu'on « avait tort avec lui, qu'on le prenait mal ; mon « amour pour la paix, qui tient peut-être à la pa- « resse, m'a toujours fait craindre la cohabitation « avec cette émanation turbulente de son intrai-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 24 avril 1781.

(2) Madame du Saillant.

« table mère ; son mariage avec une héritière qu'il « avait voulue semblait nous séparer, et cela était « bien pour nous deux; depuis il s'est ruiné, il m'a « ruiné, il n'a pas mérité de moi. Faut-il qu'au- « jourd'hui, au milieu d'une strangurie que la « plus grande analogie de caractère peut seule « rendre supportable, et quelquefois douce, mon « devoir soit de m'assortir à tout cela? j'avoue « que j'ai peine à m'y déterminer; c'est assez d'avoir « été quarante ans le martyr de la perpétuité (1). »

Mais un évènement domestique survient; la question long-temps débattue est judiciairement tranchée; malgré la longue résistance du marquis de Mirabeau, sa femme obtient la séparation de corps et de biens (2); écoutons-le s'expliquer à cet égard : « Tout en recevant la nouvelle, et répon- « dant : *tant mieux pour mes chevaux qui n'auront « pas à remercier MM. les juges*, je prédis à tous « que ce nouvel ordre de choses deviendrait lourd « à chaque journée, et me tuerait à la fin ; non- « seulement j'ai perdu la plupart de mes témoins, « mais encore les plus chers et intimes de ceux « qui me restent, ne peuvent me juger ; il faut être

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 15 mai 1781.

(2) Par arrêt de la grand'chambre du parlement de Paris, du 18 mai 1781.

« moi, et avoir ma mémoire, et avoir passé les « jours et les nuits avec moi, pour savoir si je suis « traité comme je l'ai mérité, du moins selon nos « faibles vues, et comme depuis les cheveux jus- « qu'aux ongles des pieds, je me trouve lié et garotté « dans l'abîme au bout de ma longue vie, devenue « si pénible depuis que j'épousai la discorde et « engendrai le pillage : qu'il te suffise de savoir que « lors de l'autre jugement (1), mon parti était pris, « et nul ne le savait ; — j'avais traité le tout par « Niccoli qui est mort (2); tant de raies dont j'avais « été le moyeu étaient en éclats ; toute ma famille « était armée contre moi, hors la seule portion « saine (3), qui était en bonnes mains; je laissais « ma procuration à du Saillant, et me retirais avec « 3,000 liv. de pension en Toscane, où j'avais parole

(1) Un jugement du 14 février 1777, depuis infirmé, qui avait donné gain de cause à la marquise de Mirabeau, dans une question de reprises considérables.

(2) L'abbé Niccoli occupait à Paris le poste de chargé d'affaires du grand-duc de Toscane, Léopold. L'abbé était mort en 1780. Voici ce que le marquis de Mirabeau avait alors écrit à son sujet : « C'était un excellent homme, et comme « il était infatigable au bien faire, il avait et aurait fait encore « beaucoup de bien, s'il avait vécu. C'était une manière de « mastique entre les nations, de pouzzolane diplomatique, « que le soleil ni la gelée ne pouvaient écailler. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo,* du 24 octobre 1780.

(3) Madame du Saillant.

« du grand-duc que nul des miens ne serait reçu « dans ses états que de mon aveu. — Mais, aujour- « d'hui, j'ai fait sortir Honoré; il me reste des « devoirs envers lui, il a besoin de moi. — Le jour « de ce jugement, je reçus beaucoup de marques « d'amitié, ce qui me desserra un peu le cœur (1).

(1) L'excellente Sophie s'intéressait, du fond de sa solitude, à cet événement : « La situation où tu me peins ton « père me touche on ne peut davantage. Il était déjà si inté- « ressant pour moi ! le jour où il succombe, et où il te fait ren- « trer tout-à-fait en grâce, il me devient bien plus cher. » (*Lettre inédite de Sophie à Mirabeau*, du 24 mai 1784.) Quelles que dussent être, plus tard, les dispositions, moins spontanées que suggérées, de la comtesse de Mirabeau, elle fut très-affligée de cet événement; et elle en parle d'une manière que nous devons faire connaître, parce qu'elle prépare les développemens ultérieurs de notre tra- « vail : « Je ne puis pas te dire à quel point je suis affectée. « Je n'ai pas osé témoigner toute ma douleur à papa; mon « oncle (le bailli) m'en parla les larmes aux yeux, et tu « peux juger combien j'en fus attendrie, et réellement il « aurait attendri un rocher. J'aurais voulu l'accompagner au « Bignon, et mieux que personne tu sais que j'ai toujours sou- « haité avec ardeur de me retrouver au milieu d'une famille « de qui j'ai éprouvé tant de bontés. Mais je lui représentai « qu'il était presque impossible que, dans la position où je « me trouve vis-à-vis de M. de Mirabeau, je me rendisse chez « son père, au risque de l'y rencontrer, ou dans la triste « nécessité de l'en exclure, et de priver toute sa famille de « le voir. Malgré cela, j'en parlai à papa qui, quoique très- « attaché à mon beau-père, et très-sensible au malheur que « nous venons d'éprouver, n'a pas été d'avis que je fusse au

« La du Saillant, qui avait la rage de rétablir « son frère, remuait et conjurait, et me faisait tour- « noyer de toutes parts; on me disait que puisque « la cabale avait publié que le succès du procès « devait seul le réintégrer dans la maison, c'était « le moment de la démentir, d'autant que je ne « pouvais plus laisser mon fils sur ce pavé, et dans « la maison d'autrui, et que ceci l'égarait tout-à- « fait, etc. Je répondis seulement que je croyais ne « devoir rien donner d'extraordinaire à cette cir- « constance; Boucher, chez qui tu sais qu'il lo- « geait, était venu comme les autres; c'est un « homme rompu, froid et sage; après le dîner, « il se mit à me conjurer; et, tout-à-coup, sa poi- « trine s'enflant, et ses yeux se remplissant, il me « dit avec sanglots : *Monsieur, quelque prévention « que vous puissiez avoir sur mon état, je suis hom- « me de bien; la preuve en est que je suis bien pau- « vre; je vous suis caution de M. votre fils, vous en « serez content, et si j'ai mérité quelque chose de « vous.* . . . . A ces mots, il gagna la porte du sa- « lon, en étouffant; je le suivis, et, l'embrassant, je « l'assurai que, quoique mes plans fussent tout au- « tres, ce serait lui qui me le présenterait. L'émo-

« Bignon. C'est assez te dire qu'il m'est impossible de suivre « mon penchant, n'ayant d'autre règle de conduite que la « volonté de mon père. » (*Lettre inédite de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant*, du 5 juin 1781.)

« tion d'un tel homme, en effet pauvre (1), quoi-
« que puissant dans sa classe, m'avait réellement
« touché; et j'en parlai dans ce sens, de manière
« que, le lendemain au soir, samedi, ils avaient
« averti le chevalier de Scépeaux, dont la poitrine
« de Bayard a beaucoup de tendresse et de poids
« sur moi; Boucher et la famille m'apportèrent
« tout-à-coup Honoré, et tandis qu'il était à terre,
« le chevalier m'embrassait en criant: *c'est l'enfant*
« *prodigue!* Je dis à Honoré, en lui tendant la main,
« que j'avais dès long-temps pardonné à l'ennemi,
« que je la tendais à l'ami; et que j'espérais pou-
« voir un jour en bénir le fils. Au moyen de quoi
« le voilà dans la maison. — Je l'ai trouvé grossi
« beaucoup, surtout des épaules, du col et de la
« tête. Il a de notre forme, construction et allure,
« sauf son vif-argent; ses cheveux sont fort beaux,
« son front s'est ouvert, ses yeux aussi; beaucoup
« moins d'apprêt qu'autrefois dans l'accent, mais

(1) Parmi cent preuves de ce fait honorable, nous citerons cette phrase d'une lettre de Mirabeau à sa sœur. » Je savais, « je sais, je vois de mes propres yeux que ce Boucher, qui « a un traitement pécuniaire bien ridicule pour un départ- « tement de confiance, cet homme qui est d'une capacité « rare, d'une intégrité éprouvée et reconnue, est très-mal « à son aise dans une place qui, dans les mains de certaines « personnes, serait la mine la plus féconde. (*Lettre inédite* « *du* 19 décembre 1780.)

« il en reste, d'air naturel d'ailleurs, et beaucoup « moins rouge; à cela près, tel que tu l'as vu (1).

« Tu n'as pas d'idée de la révolution que la « scène de mardi a fait sur ce pauvre Dupont, « encore tout triste (2), qu'aucune exhortation quel-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 mai 1781.

(2) Dupont venait de perdre, le 20 mars 1781, le vertueux Turgot, son ami et son bienfaiteur.

En raison des liaisons de Turgot avec quelques économistes, son avènement au ministère, en août 1774, dut causer de la satisfaction et donner des espérances au marquis de Mirabeau; aussi s'en explique-t-il assez vivement dans les lettres du même temps. Depuis, à propos des émeutes de mai 1775, dont la cause ou le prétexte était dans la cherté du blé, il écrivait : « Quant à Turgot, c'est un courage in- « domptable, mais il est bien seul : Le roi se montre aussi, il « faut être juste; il a dit doucement que ce n'est pas ainsi qu'il « faut le prendre, et qu'on n'aura rien par la peur; il a écrit à « Turgot : *Je ne suis pas sorti, non que j'aie peur, je ne sais « pas ce que c'est, et je tarderai beaucoup, je crois, à l'ap- « prendre ; mais, c'est qu'il y a si peu de gens qui veulent « l'ordre, qu'il ne faut pas les perdre de vue.* » (Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 mai 1775.) Le marquis écrivait depuis : « Nous n'avons pour le bien que le roi « et Turgot, mais ils sont bien fermes l'un et l'autre (l'infortuné monarque parlait de même quelque tems avant de se laisser arracher son ministre par des intrigues de cour : « *il « n'y a*, disait il, *que Turgot et moi, qui aimons le peuple*). » Et « cependant, ajoute le marquis de Mirabeau, quoique actifs « et invincibles dans l'opposition, Turgot et son maître sont « faibles et inexperts contre l'astuce de cour, les insinuations « et obsessions opportunes; et je pense que Turgot n'ira pas

« conque ne pouvait consoler, et qui, dans cette « circonstance, est tout-à-fait sorti en dehors de « loin, mais il se retirera couvert de gloire : que le roi n'a- « t-il le courage de ses vertus ! (Lettre du même au même du 9 mai 1775.) Ajoutons un mot d'une réponse du bailli. « Rien « ne m'étonne, si ce n'est l'atrocité ou la sottise de ceux qui « osent apprendre à la populace le secret de sa force ; je ne « sais où l'on prend la confiance qu'on arrêtera la fermen- « tation des têtes ; mais, si je ne me trompe, de pareilles « émeutes ont toujours précédé les révolutions. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 25 mai 1775.)

Plus tard, le chef des économistes désavouait Turgot : « Sois « sûr que je ne vois ni n'ai vu Turgot, d'Albert (le lieutenant « de police), Dupont même ; les fripons orgueilleux qui en- « tourent le premier n'attaquent rien tant que les écono- « mistes ; et l'on commence à dire qu'ils nous sont ennemis. « C'est tout ce que je voulais, et rien ne m'avait tant choqué « que cette accolade qu'on faisait d'eux avec nous. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, 29 mai 1775.

Plus tard, le marquis portait sur Turgot un jugement qui, sauf les formes dures et tranchantes, n'a pas été, ce nous semble, tout-à-fait contredit par l'histoire, qui, en rendant justice à ses talens, à ses vertus, à son patriotisme, lui reproche de l'inexpérience, de la précipitation, et peu de connaissance des hommes. « On dit que MM. Turgot et Ma- « lesherbes vont en Italie ; en ce cas, vous verrez deux hom- « mes qui ont le cœur droit, et l'esprit gauche ; et je ne sache « rien de moins propre au gouvernement que ces deux quali- « tés-là. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 31 août 1776.) « Tu as bien jugé Turgot, et dans le « temps, et à présent : c'est une tête fêlée, philosophique, « à la mode de ces messieurs, et dont les systèmes politi- « ques allaient à tout confondre. Quant à son plan fiscal, il « n'était pas à lui. Mais sa manière prématurée de l'annon-

« lui-même, et a jeté au vent le feu cuisant de « son chagrin, où il y avait peut-être un peu de

« cer, idéale et gauche de le prendre, opiniâtre et dédai- « gneuse de le conduire, l'auraient reculé de cent ans, s'il « était possible. Il faut une dignité naturelle, et un sens fort « droit, ou infiniment d'esprit, pour être honnête homme en « place; et il n'avait rien de tout cela, ce n'était qu'un rêveur « vertueux, et, au fait, qu'un vrai casse-cou. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 29 août 1778.)

Enfin, il nous paraît piquant d'ajouter à ces notes les observations que Mirabeau, dans le même temps, ou à peu après, écrivait sur le compte de Turgot qu'il admirait sans fanatisme, et dont il relevait les erreurs, tout en louant avec raison ses vertus, ses lumières et ses intentions patriotiques.

Nous puisons cette citation dans les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, que l'abbé Soulavie, comme nous le dirons au livre XIV, composa en employant et remaniant des réflexions, des notes, des extraits, dont Mirabeau avait écrit la plus grande partie au donjon de Vincennes.

« En 1775, des systèmes maladroitement conduits, et in- « sidieusement traversés, occasionnent des émeutes po- « pulaires. M. Turgot, qui a dans ses vues des choses su- « blimes, mais qui ne connaît les hommes que dans ses « livres, brusque toutes choses, et, malgré son siècle et le « caractère de sa nation, veut paraître le Caton des Fran- « çais. Il a voulu réformer une monarchie qui ne peut en « être susceptible par aucun moyen connu, et redresser, « à force de cabestans, un vieux arbre déraciné. M. Turgot « donne des leçons au jeune roi, et il ne s'aperçoit pas qu'il « devrait lui donner, non des leçons, mais de la fermeté et « la volonté de vouloir. Ce prince veut le bien de sa nation, « placé au centre de la corruption et du désordre, il en gé- « mira; mais la crainte de mal faire le laissera dans l'inac- « tion. Enfin, il faut tout dire, je crois M. Turgot, tout

« fumée d'ambition déçue, pour se faire un des « nôtres et ne songer qu'à nous (1). »

Il paraît que le marquis était amené, par la perte de son procès, à modifier ses plans, si longtemps et si malheureusement suivis, de domination paternelle et domestique. « J'ai dit à mes en- « fans, et surtout à mon fils, qui montre à sa « façon une très-grande envie d'être docile, que « tout avait tourné à mal, selon et à l'encontre de « mes cogitations; que la Providence me mon-

« philosophe qu'il est, un peu enthousiaste, il ne voit pas « tout ce qui est autour de lui. C'est un homme établi sur la « lanterne des invalides, qui ne voit plus que la formilière « qui est au-dessous de lui. De cette hauteur il trompette des « vues, des principes, des idées, des systèmes fort beaux; « mais où sont les moyens d'exécution? Quand on démolit « une maison, il faut un local pour déposer les matériaux « avant la réédification. Et, dans un grand état comme celui- « ci, qui est fort vieux, qui fourmille d'abus, il faut trois « choses : connaître à fond sa situation actuelle, observer « toutes les données du moment, convenir du mieux, et « suivre la route pour quitter l'un et gagner l'autre. Je « trouve, sans doute, du génie dans les articles *existence*, « *étymologie*, *expansibilité*, de l'Encyclopédie, qui sont « de M. Turgot. Ils sont bien écrits, et pleins de choses, « mais non de celle qui fait l'administration d'un empire. « M. Turgot, dans la situation actuelle des affaires, ne sera « donc jamais ni un grand ministre, ni pour long-temps « ministre; » (page 185).

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 28 mai 1781.

« trait qu'elle n'avait pas mis son sceau à mon « long et rude travail; que j'avais fait mon temps, et « montré assez, à mes risques, périls et fortune « et humiliation, que le déshonneur et la mau- « vaise conduite de ma famille n'étaient de mon « goût; que je m'étais un témoin à moi-même, « que j'avais rempli mes devoirs envers elle et la « société; que je ne me sentais pas plus aplati par « l'anathême que je n'avais été gonflé par l'engoue- « ment; mais que, désormais, me souvenant du « puissant Homère qui réduit la vieillesse au seul « rôle qu'elle puisse remplir, le bavardage, pré- « curseur du radotage, et tout au plus le conseil, « je commençais une nouvelle vie, mais tranquille « et passive; fâché même de ne pouvoir résigner « ma maison, ma personne, et mon propre en- « tretien; que je me montrerais ostensoirement « pour les appuyer, quand il le faudrait absolu- « ment; et intérieurement pour le conseil, quand, « de bonne foi, ils m'y croiraient propre; mais qu'à « cela près ils étaient majeurs, et que c'était à eux à « faire leurs affaires, à lui à rebouter sa tête, à se « recoudre pièce à pièce; qu'en un mot, la par- « tie saine de ma famille serait toujours avouée de « moi, et que le reste en était vomi et oublié (1).

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 mai 1781.

Le découragement du marquis alla même un moment jusqu'à le disposer à se rendre aux vœux, si long-temps repoussés, de son frère, qui le sollicitait de se retirer en Provence. « Ne doute pas que « mon premier et très-fort mouvement n'ait été « de quitter ce Paris, où l'on avale le temps, comme « le brouillard, sans l'employer à profit ni s'en « apercevoir, et de laisser tout là et d'aller à toi; « mais prétendre au repos, c'est bâtir en Espagne. « D'ailleurs, un homme de sens devant craindre « les résolutions du moment, j'ai pensé que, ne « pouvant amener Honoré, c'était le laisser sur « le pavé; et je me suis tenu à cette raison, quoi- « que mon goût à le choyer ne soit pas ex- « trême malgré le réchauffoir continuel de la du « Saillant (1).

Peu après sa rentrée dans la maison paternelle, Mirabeau accompagna le marquis à la terre du Bignon, où celui-ci passait une partie de l'année, et où il séjournèrent ensemble huit mois. Il n'y a dans cet intervalle que très peu de faits, parmi lesquels nous pourrions remarquer une fête de famille (2), dont nous avons la description écrite par Mirabeau, qui composa, exprès, un intermède,

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 29 mai 1781.

(2) Voir *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, pages 4 - 14.

paroles et musique, ouvrage louable seulement par l'intention (1). Nous pourrions aussi détailler un pieux projet qu'il conçut, pour consacrer, par un monument champêtre, le souvenir des travaux philanthropiques de son père; projet mentionné en détail par les auteurs déjà cités, Peuchet (2) et

(1) Outre cette pièce de vers, nous possédons un certain nombre de morceaux de poésie composés par Mirabeau; mais il a dit lui-même : « Le vrai est que je n'ai jamais fait de « vers qui vaillent la peine d'être cités. » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 423.) Et nous n'avons pas de quoi le démentir. Nous ajouterons que le marquis de Mirabeau eut aussi le goût de la poésie, et s'y adonna davantage. De bonne heure, et entraîné par la confiance naturelle à la jeunesse, il s'était essayé par un poème didactique, abandonné peu après. « A l'égard de la bataille de Cassano (où son père fut si grièvement blessé), je l'ai écrite, en épi- « sode, dans le premier chant de l'Art de la Guerre, poème « que je composai dans le temps que c'était mon métier, « le seul auquel on m'eût permis de me livrer. » (*Mémoires domestiques du marquis de Mirabeau.*) Il continua toute sa vie de faire des vers, mais seulement de circonstance; et nous avons de lui, notamment, une assez belle imitation de l'épithalame de Thétis et Pélée, de Catulle, imitation faite à l'occasion du mariage du comte de Gisors avec mademoiselle de Nivernois. Nous croyons qu'une culture assidue aurait donné au marquis de Mirabeau un véritable talent pour la poésie, et l'on ne s'en étonnera peut-être pas, quand notre travail aura fait apprécier son véritable style, tout-à-fait inconnu jusqu'à présent, et qui, certes, est fort remarquable par une abondance, une hardiesse, une énergie de figures, souvent dignes de la plus belle langue poétique.

(2) Tome 2, pages 9 — 13 — 14 — 15, etc.

Vitry (1). Nous ne nous permettrons cependant aucuns développemens à ce sujet, parce que nous ne voulons nous arrêter que sur les faits et les circonstances vraiment intéressans et caractéristiques (2).

Mirabeau, quoique rentré dans sa famille, avait encore de longues épreuves à subir; et les lecteurs attentifs ont pu s'en faire une idée, dans la correspondance publiée en 1806 (3), avec plus de zèle que de discernement, par un ami de Mirabeau, J.-F. Vitry, correspondance réelle et authentique, mais tronquée, dont nous avons les originaux, et dont la partie inédite, en même temps que nos matériaux pareillement inédits, nous servira pour continuer à peindre Mirabeau, avec ses propres couleurs, et avec celles que nous fournissent les per-

(1) *Lettres inédites*, etc., pages 16 — 32 — 43.

(2) Peu de jours après son arrivée au Bignon, Mirabeau fut assez grièvement blessé à la chasse par un domestique maladroit; une lettre inédite, adressée à Vitry, le 9 septembre 1781, nous fait connaître cet incident. Voici ce qu'en dit Mirabeau : « Comme un autre Louis XIV, j'ai jeté « mon fusil, de peur de le régaler de ce qui était dedans; et « vous pensez bien que le pauvre diable, qui m'aime fort, « a été assez puni de son étourderie, par la peur qu'il a eue « en voyant ruisseler mon sang. » Ajoutons que ce domestique était encore, le 2 avril 1791, au service de Mirabeau, qui lui légua 8,000 fr. par testament.

(3) 1 volume in-8° — Paris, Le Normand, 1806.

sonnes le plus à portée de le bien observer, et de le bien connaître.

Des raisons, que nous exposerons bientôt, portaient alors le marquis à prévenir favorablement son frère en faveur de Mirabeau. « Ne crois rien des « bruits qu'on se plaira à semer contre lui, que ce « que je t'en manderai, car je sais qu'on a déjà ou- « vert cette carrière; il y a des intéressés (1) à le dé- « truire, et ils voudraient faire le loup si grand, « que ses oreilles seraient des comètes (2). Mais je te « manderai tout, car c'est justice et devoir. Il n'a « de sa mère, à qui il ressemble tant, ni la tracasse- « rie, emportement et turbulence domestiques, ni « la médisance, quoique immodéré parleur, ni l'air « bas, ni l'intempérance, ni le goût du jeu, qu'il « ne peut souffrir, ni l'oisiveté, aimant le travail et « les livres; en revanche, il est panier percé, et dé- « sordre inné, crédule d'une crédulité de nourrice, « indiscret, menteur par exagération, affirmation, « effronterie, sans nécessité et pour historier, une « confiance qui jette de la poudre aux yeux surtout, « avec infiniment d'esprit et de talent (3); au reste, « les vices ont en lui infiniment moins de racines

(1) La famille collatérale de la comtesse de Mirabeau.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 juin 1781.

(3) Lettre inédite, déjà citée, du même au même, du 26 juin 1782.

« que les vertus; tout est facilité, fougue, inca-
« pacité, faiblesse (non ignavie), défaufilé de carac-
« tère, esprit qui cogite dans le vague, et bâtit en
« savon (1). Or, frère, nous l'avons comme nous
« l'avons; je passe, moi, si je ne t'avais je ne serais
« qu'un pauvre vieillard terrassé; et, tandis que nous
« lui durons encore, il faut le secourir, s'il montre
« constante bonne volonté, plutôt que de le laisser
« pendiller à quelque arbre qui le trouvera lourd (2).

« Je n'ai pas encore lieu d'en démordre. Honoré
« paraît uniquement occupé à faire le canard pri-
« vé, et à m'épargner de la peine. Chose étrange!
« tandis qu'il est enclin à décidailler, et à étourdir
« un chacun de sa péritie, il avoue qu'il n'est rien
« près de son père; bien est-il qu'il est difficile
« d'avoir plus d'esprit et de talent pour accélérer
« et déduire (3). »

Le bailli, homme fort éclairé par les observations d'une longue et méditative philosophie-pratique (4), tirait une conclusion naturelle de ces détails de caractère :

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 22 juin 1781.

(2) Lettre inédite du même au même, 13 juillet 1781.

(3) Lettre inédite du même au même, 16 juin 1781.

(4) On la reconnaîtra dans ces saillies originales que nous montrent deux lettres écrites, l'une vers la même époque,

« Te voilà donc, grâce à ta postéromanie, occu-
« pé à régenter un poulet de trente-deux ans! Es-

l'autre dix ans auparavant : « Je n'ai qu'une carcasse natu-
« rellement forte, mais que j'ai si souvent jouée à croix ou
« pile, qu'elle commence à dépérir; j'ai rêvé les deux tiers du
« songe de la vie ; et, excepté la messe, que je n'ai pas dite
« encore, j'ai fait de tout, et ai vu, comme feu Salomon,
« que tout est vanité et tourment d'esprit. A l'égard de ce
« dernier j'en ai eu, j'en ai, et aurai toujours pour toi et les
« tiens, mais je n'en ai guère pris pour moi-même, qui me
« moquais aussi dextrement des révérences que l'on faisait
« à M. le gouverneur de la Guadeloupe, et à l'excellence de
« M. le capitaine-général des escadres de Saint-Jean-de-Jé-
« rusalem, que de celles que je faisais par compagnie, et
« voyais faire aux grands, dont toute la grandeur n'était pas
« dans le cœur et dans la tête. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 3 février 1781.)

« Crois-moi, Jean-Antoine a vu assez, a vécu assez dans
« ton infâme Sodôme, pour avoir l'expérience d'un Parisien;
« puis Jean-Antoine a porté sa longue personne, sa figure
« quelquefois grave, quelquefois polissonne, souvent imbé-
« cile, dans les quatre parties du globe; il a vu que partout,
« comme dit l'italien, *tutto il mondo è casa nostra ;* plus,
« Jean-Antoine, jadis blond, puis châtain, est devenu blanc,
« jadis mal aisé, est devenu à son aise ; ainsi, Jean-Antoine
« qui a jugé sur les fleurs de lis, qui a gouverné, obéi,
« commandé, fait la guerre par terre et par mer, a été chef
« d'un sénat, membre d'un autre, s'il ne s'était passablement
« rendu irrégulier, et n'était pas boiteux, finirait par se
« faire *capellan*, pour dire la messe, et pourrait ensuite
« dire, comme Salomon, qu'il a vu de tout, et que tout est
« vanité et tourment d'esprit. Voilà-t-il pas une belle ti-
« rade ! » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 15 février 1771.)

« tu assez ta dupe pour croire que tu en feras au-
« tre chose que ce qu'il est (1)? C'est prendre une
« furieuse tâche que de vouloir arrondir un carac-
« tère qui n'est qu'un hérisson, tout en pointes,
« avec très-peu de corps (2). Prends garde, d'ail-
« leurs, que la manière de ne réussir à rien, c'est
« de vouloir penser pour les autres, et de les vou-
« loir mener selon son propre goût, non suivant
« le leur (3). Si, à trente-trois ans, on ne peut
« laisser aller ton fils, avec les punitions qu'il a es-
« suyées, tu entreprends de sécher la rivière à la
« façon des Danaïdes (4). »

Ces sarcasmes ne restent pas sans réponse : « J'a-
« voue que cet homme, tête ardente et perspicace,
« à peu près sans pair pour les talens, mais d'étou-
« pes quant au caractère, n'a nul jugement, et que
« son cœur, qui est bon, ne tient à rien; quant à
« moi, je tiens qu'il n'a, à la place d'âme, qu'un
« miroir, où tout se peint et s'efface à l'instant, et
« rien ne se réalise. Tu diras que voilà un plai-
« doyer pour justifier ma nouvelle méthode de
« barbacole d'un homme fait ; au fond, il n'a pas

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 juillet 1781.

(2) Lettre inédite du même au même, du 13 juillet 1781.

(3) Lettre inédite du même au même, du 3 août 1781.

(4) Lettre inédite du même au même, du 4 septembre 1781.

« plus trente-trois ans que moi soixante-six; et il « n'est pas plus rare de voir un homme de mon « âge suffire, quoique blanchi par les contre-temps, « à fatiguer les jambes et l'esprit des jeunes, par « huit heures de courses ou de cabinet, que de voir « un tonneau boursoufflé, gravé et l'air vieux, dire « *papa*, et ne pas savoir se conduire. Tu es trop « équitable pour ne pas sentir qu'on ne se coupe « pas un fils comme un bras (si cela se pouvait, il « y a long-temps que je serais manchot); mais la « chose ne se pouvant, quand un fils vient à moi, « je ne puis le jeter à la rue; quand il écoute, je ne « puis lui parler que selon honneur et conscience « pour en faire un plongeur d'un nageur qu'il était; « quand il se conduit bien et obéit, je dois aussi le « conduire; s'il a des dettes, le but de cette con- « duite doit être de le libérer; s'il a une femme, « de le ramener à elle, et la lui faire reprendre à « l'hameçon, comme il fit jadis. Tout cela n'est « pas affaire de choix et de volonté, mais de de- « voir (1). »

Le marquis continue à rendre un compte favorable du caractère de son fils, qu'il juge à sa manière :

« Pose d'abord en fait que cet homme-là n'est « rien, mais rien du tout; il a de l'esprit comme

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 juillet 1781.

« un diable, mais toujours placé comme les yeux « du lièvre; il a du goût, du charlatanisme, l'air de « l'acquit; de l'action, de la turbulence, de l'au- « dace, du boute-en-train, de la dignité quelque- « fois; ni dur, ni odieux dans le commandement. « Eh bien! tout cela n'est que pour le faire voir « livré à l'oubli de la veille, au désouci du lende- « main, à l'impulsion du moment; enfant perro- « quet, homme avorté, qui ne connaît ni le pos- « sible ni l'impossible, ni le malaise ni la commo- « dité, ni le plaisir ni la peine, ni l'action ni le « repos, et qui s'abandonne tout aussitôt que les « choses résistent (1). Je n'ai presque plus à lui « faire querelle sur les mensonges qui étaient le « foie et la rate, et le tempérament invincible de « ce corps-là; et il s'arrête quelquefois, de coup sec, « sur l'exagération; il se dégoûte aussi des connais- « sances éparses qui lui sont devenues tædieuses, « depuis qu'il a embrassé du positif. Je ne dis pas « un mot qu'il ne me l'apporte; en un mot il est « pie et geai par instinct. Pars de là, tu vois le cou- « rant (2). Cependant je doute qu'il m'échappe, « et je crois qu'on peut en faire un excellent outil « en l'empoignant par le manche de la vanité. Je

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 5 septembre 1781.

(2) Lettre inédite du même au même, du 17 octobre, 1781.

« croirais sûr qu'il ne t'échapperait pas non plus « en ne le grondant jamais, car c'est un enfant pol- « tron, mais en le prenant par son amour-propre, « en lui disant ses vérités bien crues, en face, en « forme de ratiocination (1). Plus j'y regarde, plus « j'ai lieu de te répéter que c'est un bon diable, « qui prend à tout, et sera toujours un tantinet « fol, mais à qui toute sphère étroite suffira, pourvu « qu'elle ne s'agrandisse (2).

« Je ne lui épargne pas les ratiocinations du « matin sur les sottises de ton ou de discussions « de la veille ; il saisit ma morale bien appuyée, « et mes leçons toujours vivantes, parce qu'elles « portent sur un pivot réel, à savoir que, sans « doute, on ne change guère de nature ; mais que « la raison sert à couvrir le côté faible, et à le bien « connaître, pour éviter l'abordage par là (3).

« Je dois te dire qu'Honoré s'améliore à vue « d'œil. Je puis te dire que, quand je l'ai pris, il « était plus fol qu'il ne fut oncques ; on frémit de « me le voir emmener, d'autant que mes en- « fans (4) restaient en arrière ; cependant, j'y vois

(1) Lettre inédite du même au même, du 3 novembre 1781.

(2) Lettre inédite du même au même, 17 septembre 1781.

(3) Lettre inédite du même au même, 30 septembre 1781.

(4) M. et madame du Saillant étaient alors dans leur terre en Limousin.

« peut-être autant qu'un autre, quand je regarde; « et malgré la laideur amère, la démarche interca- « dente, la précipitation tranchante, essoufflée et « bouffie, et le regard, ou pour mieux dire le « sourcil atroce de cet homme, quand il écoute « et réfléchit, quelque chose me disait que ce n'était « qu'un épouvantail de coton; et que tout le fa- « rouche dont il avait su environner sa personne, « sa réputation et ses fastes, tout cela n'est que « vapeur, ainsi que son babil décisif et ses con- « naissances; et qu'au fond, c'était peut-être « l'homme du royaume le plus incapable d'une « méchanceté réfléchie (1). »

Ces explications ne rassurent pas le bailli, depuis long-temps mis en garde par l'apologiste lui-même, et que ce ton inaccoutumé ne peut pas convertir si vite. « Je t'avoue que les portraits que « tu me fais à présent sont bien éloignés de me « satisfaire sur son compte; car, à te dire vrai, il « devait t'arriver de Vincennes tout corrigé par la « réflexion, et tu ne me le montres, en réalité, que « comme quelqu'un qui, sentant qu'il a besoin de « toi pour se remettre en selle, se plie à ce qu'il « croit t'être agréable (2). Je sais, d'ailleurs (car, à

(1) Lette inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 novembre 1781.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 novembre 1781.

« mon âge, on a la moitié des avantages du dia-
« ble pour être sorcier), que les sujets d'une cer-
« taine trempe savent faire patte de velours quel-
« que temps; et lui-même, à Mirabeau, quand il
« y était avec moi, était comme une belle fille,
« pour peu que je fronçasse le sourcil. Du reste,
« mes nerfs ne sont pas veloutés comme les tiens,
« et je ne suis plus d'âge et de goût à me colleter
« avec l'impossible, au prix de mon repos et peut-
« être de ma vie, d'autant que je ne suis pas chan-
« ceux, rien ne m'ayant jamais réussi; car je n'ai
« eu de la vie que les agitations et les tempêtes (1).
« Je n'ai donc pas envie de tenter le diable, qui se
« mêle de mes affaires depuis que je vis, et qui
« s'en mêlera vraisemblablement tant que je serai
« dans ce monde, à la charge, j'espère, de ne s'en
« mêler plus dans l'autre, auquel je crois (2); car
« j'ai persisté à me loger l'immortalité de l'âme
« dans la tête, malgré la quantité énorme de végé-
« taux que j'ai vus en carrosse à Paris, et dans les
« grandes villes (3). »

Le marquis continue à écrire ses remarques, dont nous prolongeons le développement, parce

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 novembre 1781.

(2) Lettre inédite du même au même, 15 novembre 1781.

(3) Lettre inédite du même au même, du 21 mai 1769.

que l'expression en est piquante, et parce que, parmi des erreurs de prévention et de système, les lettres que nous extrayons contiennent des observations fort justes et vraiment caractéristiques.

« Je reviens souvent à cet homme, mais c'est « tout notre intérêt, et le successeur destiné à « transmettre nos pères; cet homme n'a au monde « à lui que de la volonté, chose incroyable pour « qui montre tant de talent, de goût, et d'esprit, et « de facilité, la plume à la main; il n'a pas une idée « à lui; il est, comme les Malabares, très-ingénieux « à inventer, mais nul en idées; tout est d'em- « prunt ou de réminiscence; il en fait sa chose et « sa chair. En cela, il serait comme nous tous, qui « n'eûmes pas d'idées innées, si c'était un corps, « mais ce n'est qu'un ombre; cette distinction, que « l'expérience m'a fait trouver enfin, m'explique « une multitude de choses et d'effets. Le monde « n'est plein que d'ombres qui se prennent respec- « tivement pour des corps; mais jamais aucun ne « le fut autant que celui-ci : il n'a pas non plus au- « cune passion; il est vorace et inégal, mais ni gour- « mand, ni n'aimant le vin du tout. Il est à tout « jeu d'une fortune qui n'eut, je crois, de pareille, « ce qui est mon opposé diamétral. Il ne le peut « souffrir, et s'endort, à moins que son amour- « propre n'y soit intéressé; et, pour les femmes, « par ma foi, ce fut pure exubérance et jactance :

« laid à faire horreur, à ce métier l'impudence et « l'audace sont de sûres armes, et c'est son fait. « Du reste, loin d'être difficile à vivre, et d'avoir « de cette humeur médisante, inquiète et ennemie « qu'on lui reprochait, il est gaillard, facile, bon « et accort au fond, mais ni tendre, ni galant, ni « efféminé, ni voluptueux (1).

« Je ne puis que te confirmer ce que je t'ai dit « depuis quelque tems d'Honoré. Cette tête sera « toujours enfant, et ils le sont par nature; et com- « me il se met naturellement fort à son aise, il ne « lui pèse pas du tout d'avoir un Mentor. Mais, d'ail- « leurs, c'est une tête d'exécution et de ressource, « et le meilleur diable du monde, sauf mauvaise « compagnie, dont Dieu le préserve; et l'on a tiré « race de dix mille plus faibles et plus fols, et non

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 16 novembre 1781. Il nous paraît piquant de rapprocher de ce portrait, ou plutôt de cette caricature, ce que, trois mois après, Mirabeau disait de lui-même: « O bon lecteur! « vous qui, sans être ni Valdahon ni Mirabeau, vous inté- « ressez pour celui-ci, parce que les barreaux, les grilles et « les verroux sont des préfaces attendrissantes, et parce « qu'il vous paraît plus gai que malin, plus malin que mé- « chant, animal impatient, fougueux, irascible, mais tendre, « aimant, et au fond très-bon homme, ne frappez-vous pas « du pied, etc. » (*Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier;* édition in-8°, page 141.)

« pourvus de tant d'esprit et de volonté (1). On ne « guérira pas sans doute Honoré des viciations ra- « dicales, fougues dans le sang, le tout joint à une « facilité qui est faiblesse, et à une présomption na- « tale et myope qui prend le bourbier pour la terre « ferme; cela, et il en convient, fait un homme « qui aura long-temps besoin de guide facile et ami- « cal, et d'agent d'expérience, pour se mûrir. L'un « et l'autre viennent à pas de tortue, mais il a beau- « coup de talent et de volonté, et s'est bien taillé « de la besogne (2).

« Je ne puis que te dire du bien de ses disposi- « tions et de sa conduite, et du changement éton- « nant que sept à huit mois de séjour qu'il a fait au- « près de moi, ont mis dans sa conduite et dans « ses idées, sans changer le naturel ni aucune affec- « tation. Il reconnaît avec raison qu'il est étonnant « tout l'esprit et le talent qu'il a mis à faire ses sot- « tises; il avoue cela comme tout le reste, car c'est « le plus grand avoueur de l'univers, avec cette dif- « férence que ce n'est pas comme les Bicêtres, avec « un ton de componction, mais d'une manière ré- « fléchie, comme l'évêque de Grenoble parlait de « l'abbé Le Camus (3). Il est impossible d'avoir plus

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 21 novembre 1781.

(2) Lettre inédite du même au même, 9 décembre 1781.

(3) Lettre inédite du même au même, du 7 janvier 1782.

« d'esprit et de facilité; avec toutes les conditions,
« ou à peu près, de la fusée, c'est un foudre de tra-
« vail et d'expédition; et l'exemple, et l'acquit, et
« la supériorité le corrigent d'eux-mêmes; mais il a
« un besoin immense d'être gouverné; il le sent
« fort bien. Il sait qu'il te doit son retour; il sait
« que tu me fus toujours et que tu lui dois être et
« pilote et boussole; il met sa vanité en son oncle (1).

« Je te le donne pour un sujet rare au futur. Tu
« as tout le Saturne qui manque à son Mercure.
« Mais, si tu le tiens, ne le laisse pas aller; fît-il des
« miracles, tiens-le toujours, et le tires par la man-
« che, le pauvre diable en a besoin. Si tu lui es
« père, il te contentera, si tu lui es oncle, il est per-
« du (2). Aime ce jeune homme ainsi débroussaillé
« contre toute espérance : tu es *omni spes et for-*
« *tunâ nostri nominis*, comme disait Annibal de son
« frère; sonde-lui le cœur, élève-lui la tête; qu'il sa-
« che que sous ta longue mine raide et froide ha-
« bite le meilleur homme qui fut jamais, un hom-
« me de la rognure des anges : fais qu'il t'aime; il

Étienne Le Camus, évêque de Grenoble, depuis cardinal, qui effaça par une longue pénitence, des aveux publics, des austérités et de grandes vertus, quelques désordres de jeunesse; né en 1632, mort en 1707.

(1) Lettre inedite du marquis au bailli de Mirabeau, 3 février 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 5 février 1782.

« deviendra grand ; c'est toi qui le frapperas du « tonnerre de saint Paul (1). »

Mirabeau, à cette époque, éprouva un vif chagrin, par la mort d'un ami qui lui était fort cher, le *bon ange* du donjon de Vincennes, Boucher. Un biographe, dont les caprices inexplicables accusent à tout moment Mirabeau, sans justice, après l'avoir ailleurs excusé sans raison, et quelquefois loué sans discernement, Peuchet (2) se récrie beaucoup sur la prétendue ingratitude que le prisonnier libéré montra à l'homme qui l'avait consolé et servi dans sa captivité.

Voici les termes mêmes dont il se sert : « *On n'ap-* « *prendra pas sans humeur* que, dès son début dans « le monde, il ait parlé de M. Boucher *presque avec* « *mépris*, lui qui essuya ses larmes, qui procura « des consolations à Sophie, qui compromit sa « responsabilité pour les servir ; enfin que Mira- « beau et Sophie surnommèrent le *bon ange*, à « cause du bien qu'il leur faisait. »

Voyons comment Peuchet motive cet odieux reproche, adressé à Mirabeau, en parlant de l'ami dont nous l'avons déjà vu louer le caractère, reconnaître les services, embrasser les intérêts.

Aussi pauvre après sa délivrance qu'avant, parce

(1) Lettre inédite du même au même, 28 janvier 1782.
(2) Tome 2, page 7.

que son père ne lui payait qu'une pension dérisoire, Mirabeau avait un besoin pressant de tirer parti de ses manuscrits (1). N'ayant pu faire vendre par Boucher ceux dont ce dernier s'était chargé (2), Mirabeau s'adressait à Vitry et lui écrivait, si l'on en croit Peuchet : « Boucher joue au fin avec vous, « mais sa place l'a accoutumé à finasser : vous, par « caractère et par bon esprit, vous suivez la ligne « droite, c'est en affaires comme en géométrie la « plus courte, et vous en dérouteriez bien d'au- « tres (lettre de Mirabeau à Vitry du 28 juin 1781). »

Voilà le passage transcrit par Peuchet à l'appui de son accusation; mais, pour la motiver, dans son acharnement que nous qualifierons encore

(1) Il avait, long-temps d'avance, prévu ce malaise où son père le tint toujours; il en parlait ainsi deux ans auparavant : « Je vous supplie, mon cher Ange, de ne pas né « gliger mes vues auprès de votre libraire, sous le prétexte « que nous sommes à la fin : oui, de ma prison; non, de ma « misère; je m'attends que mon père sera de la plus extrême « parcimonie; or, Sophie a des besoins et des dettes. Où « trouverons-nous de quoi y pourvoir si je ne travaille pas? » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher,* du 28 septembre 1780.) Nous nous bornons à cette citation, nous réservant d'expliquer ailleurs les démarches que Mirabeau multiplia pour éviter le dénûment qu'il prévoyait.

(2) Remarquons que ce ne pouvait être que *Tibulle et Boccace*, ouvrages sans danger; et non les manuscrits qui avaient le plus de valeur, c'est-à-dire, *les Lettres de cachet*, et *l'Espion dévalisé*, livres qui ne pouvaient être imprimés que furtivement, vendus que *sous le manteau*; et au placement desquels Boucher, par conséquent, ne pouvait pas coopérer.

une fois inexplicable, il mutile le texte qu'il cite; il supprime un membre de phrase composé de ces six mots : *Boucher est bon et honnête homme*, que nous avons sous les yeux dans l'original, et qu'on peut lire dans l'édition de Vitry (1). Et pourquoi Peuchet se permet-il cette altération frauduleuse? Pour se donner l'étrange satisfaction de dire que Mirabeau parle de son bienfaiteur *dans un langage froid et méprisant* (2).

Il ne nous en faut pas plus pour faire apprécier l'impartialité que, cette fois encore, Peuchet à mise dans l'interprétation d'une phrase écrite à un tiers, au sujet d'une insignifiante difficulté de forme faite par Boucher, dont la prudence un peu méticuleuse impatientait par fois la fougueuse vivacité de Mirabeau; mais quelle induction pouvait-on raisonnablement tirer de cette circonstance frivole, contre les vrais sentimens de ce dernier? Qu'on en ju-

(1) Page 4, lignes première et deuxième.

(2) Si, tout en blâmant la mauvaise foi de Peuchet, on trouvait cependant qu'il y a quelque vestige de froideur dans la lettre écrite par Mirabeau, nous ferions remarquer que l'homme à qui elle était adressée, et de qui Mirabeau avait grand besoin alors, avait eu quelque démêlé avec Boucher; en voici la preuve : « Au fond, Boucher, vous le savez, est « trop bon et trop honnête pour avoir eu l'intention de vous « blesser. Il a la tête montée et embrouillée par des caquets « de femme, et voilà tout. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Vitry*, 11 juillet 1781.)

ge par les passages que nous avons déjà rapportés, et par cette touchante assurance qu'il adressait à Boucher : « Vous avez dit, l'autre jour, à Fontelliau, « un mot qui m'étonne : quoi! vous pouvez me « croire fâché contre vous, dont je n'ai reçu que « des services et des bienfaits! Mon ami! vous me « tueriez que je chercherais encore à vous embras- « ser en mourant ; et que mes derniers mots se- « raient ceux de tendresse et de reconnaissance (1)! » Qu'on en juge par cet adieu écrit la surveille de l'élargissement de Mirabeau : « Je bénis ma desti- « née, toute cruelle qu'elle a été si long-temps, de « m'avoir donné un ami tel que vous, que je ne « trouve pas trop chèrement acheté par mon « naufrage (2). » Qu'on en juge enfin par cette explosion de douleur : « Je suis atterré en apprenant « la nouvelle de la mort du malheureux Boucher ; « tu sais sans doute cet événement funeste; ah! « chère amie, quelle destinée pour un homme si « vertueux, si habile, si noble dans une condition « si au-dessous de lui! Informe-toi du sort de la « famille. Conjure mon père de s'en occuper; si j'é- « tais en liberté, je courrais mêler mes larmes à « celles de la veuve ; si j'avais quelque chose à « moi, je voudrais tout mettre à ses pieds (3)! »

(1) Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 8 août 1779.
(2) Lettre inédite du même au même, 10 décembre 1780.
(3) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du

Après nous être arrêté un moment sur cette question épisodique, mais qui nous a paru intéressante, nous continuons à extraire les lettres du marquis de Mirabeau : « Je puis te répondre de la très-« bonne et plus que bonne volonté de ton neveu ; « mais c'est un pupille qui n'aura jamais de « tête, et un pantin qui toujours marchera « tantôt en glissant, tantôt par soubresauts ; et un « pillard qui n'aura jamais de bonne foi ; ces « trois choses-là par nature. Son érudition n'est « que journaux pillés, affirmation. Il croit savoir « les langues, et n'est que grammaticien dans la « sienne. Enfin, il ne sait rien, et ne peut rien « comme manche, et il peut tout comme outil ; « car, quand il t'aura volé une idée, il a tant de « confiance et d'audace, qu'il la fera tout de suite « ronfler en belles phrases, fût-ce la plus petite « idée, c'est machinal ; et puis réussir et exé-« cuter ! Il n'a pas même notre mémoire ; je lui ai « dit tout cela ; avec cela il t'enchantera dans des « momens par la vérité et l'énergie de ses raison-« nemens (1) ; avec cela encore, car tout est con-« traste en lui, quoiqu'il ne soit souvent qu'une « feuille de peuplier, je ne connais pas un homme

3 mars 1782. Mirabeau s'était, depuis le 12 février, constitué prisonnier à la geôle de Pontarlier, pour appeler de la sentence par contumace ; il n'en sortit que le 14 août suivant.

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 6 mars 1782.

« plus maître que lui dans certaines occasions, « arrange cela. Je lui ai dit vingt fois qu'il n'était « qu'une ombre coloriée; je tiens cela de beaucoup « d'autres hommes, mais d'aucun autant que de « çelui-là. Point méchant, jamais méchant, bon dia- « ble; mais quel tête! si tête y a; c'est la plus faible « qui soit en Europe (1); Ainsi, frère, si cette créa- « ture disloquée peut jamais être cousue, ce ne peut « être que par toi, et puisqu'il est à retailler, je « ne saurais jamais lui donner un meilleur patron « que toi: il n'est d'ailleurs ni oncle, ni père, ni « grade, il te respectera plus que tout autre. Il « faut que tu lui sois bon et ferme, et tu seras « son sauveur, et tu en feras ton chef-d'œuvre, « d'autant qu'il aime le bien beaucoup à présent, « et qu'il te pillera en principes et sagesse, car il « a infiniment d'esprit et l'esprit frélon, Dieu sait! « Il t'amusera même; mais coupe-lui court sur les « rapports, en lui disant que *notices*, *certitudes* « et *verités* n'ont jamais fait trinité, et que tu « n'aimes que vérité (2).

Nous venons de voir un père, si long-temps irrité, parler de son fils avec quelqu'affection; louer pour la première fois des parties de son caractère, en annoncer la régénération prochaine, fonder cet

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 3 février 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 17 décembre 1781.

espoir, non-seulement sur les soins paternels, mais encore sus les inspirations et les conseils d'un oncle dont il fallait émouvoir l'esprit de famille, et même intéresser l'amour-propre; le marquis, plus habile que sincère, avait, en manœuvrant ainsi, un dessein que nous allons développer.

La rentrée de Mirabeau dans sa famille, après dix ans d'absence, ou plutôt d'exil, le mettait, non pas en possession de la position sociale qu'il avait depuis si long-temps perdue, mais à portée de la recouvrer.

Toutefois, il n'y pouvait parvenir qu'après avoir terminé heureusement, s'il était possible, deux affaires également délicates et difficiles, c'est-à-dire après avoir obtenu, d'un côté, l'abolition de la sentence rendue par contumace à Pontarlier, et d'un autre coté, sa réunion avec la comtesse de Mirabeau, qui s'était tenue éloignée de lui, depuis 1775; qui, en 1779, s'était fait séparer de biens, et qui, retirée en Provence auprès du marquis de Marignane, avait déclaré qu'à la première apparition de son mari, elle plaiderait en séparation de corps.

Telles étaient les deux conditions à remplir pour compléter la régénération publique de Mirabeau; il n'y avait point possibilité d'y vaquer en même temps, il fallait, de toute nécessité, que l'une des deux fût accomplie avant l'autre; mais par où commencer? fallait-il passer par la Franche-Comté

pour aller en Provence? ou par Aix, pour aller ensuite à Pontarlier?

Le but principal de la famille était, comme nous l'avons vu, de perpétuer le nom; et dès-lors, le marquis aurait voulu que la rejonction du mari et de la femme précédât l'appel à interjeter par le mari. « Voyant et prévoyant plus encore les lon-« gueurs de son affaire criminelle, j'ai souvent dé-« sir de porter Honoré vers la réunion, comme un « objet qu'il peut atteindre, et qui le mènerait à « l'autre, et commencerait au moins son exis-« tence; mais, pas pour un diable, il ne prend pas « le change; et, comme il s'échauffe pour la folle « qu'il ne veut pas laisser en contumace, et « comme il raisonne fort bien quand il veut, il « faut en démordre (1).

Mais, d'ailleurs, on savait que les plus grands obstacles se rencontreraient en Provence, dans l'aversion invétérée du beau-père, dans la froideur de la comtesse, entièrement dominée par lui de toutes manières; dans l'espèce de terreur que la dépendance et la pauvreté de la vie conjugale à mener dans un château isolé, en lieu sauvage, inspireraient à cette jeune femme, saturée des délices d'une maison opulente, d'une vie de plaisirs, reine

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 10 octobre 1781.

ou plutôt idole des plus brillantes sociétés où son demi-veuvage s'écoulait au milieu des fêtes, des bals, des concerts, des spectacles lyriques de société, dont ses talens supérieurs avaient donné l'idée, et formaient le principal ornement.

La famille de Mirabeau calculait que ces obstacles, déjà si redoutables, seraient invincibles si le mari se présentait pour réclamer sa femme, avant d'avoir fait tomber la sentence de Pontarlier; il était, en effet, aisé de prévoir qu'on lui opposerait avec succès ses égaremens passés, ses liaisons publiques, et sa fuite en pays étranger avec madame de Monnier; la condamnation capitale encourue, en un mot, la perte de son existence civile.

Ces raisons étaient décisives, et, cependant, la famille hésita long-temps sur le parti à prendre.

La question se traitait principalement entre le marquis et le bailli de Mirabeau, d'abord, parce que le premier n'avait rien de caché pour son frère; ensuite parce que, quelle que fût l'époque choisie pour tenter la rejonction des deux époux, le bailli devait nécessairement y concourir, puisqu'il demeurait en Provence, où il avait conservé des rapports fréquens et intimes avec la famille de Marignane; puisque ce ne pouvait être que près de lui, chez lui, avec son entremise, que Mirabeau préparerait et suivrait son projet de réunion.

C'était donc pour disposer favorablement le bail-

li, que son frère lui écrivait, comme nous venons de le voir; mais, quelque attaché que le bailli fût à son aîné, à leur maison, aux vues de *postéromanie* qu'il ne repoussait que par lassitude, par crainte des difficultés prévues, il était, cependant, à tel point prévenu contre le caractère de son neveu, par les relations reçues du marquis, depuis quinze ans, qu'il refusait constamment d'accepter le rôle de tutelle et de médiation que devait lui imposer la venue de Mirabeau. Les itératives instances fraternelles ne pouvaient le ramener à cet égard.

Antérieurement, il avait écrit cette phrase, dont toute sa vie fut l'admirable commentaire : « Je ne « suis rien par moi-même; tu es le chef de la fa« mille, tu as une postérité, tu es existant, je ne « tiens qu'à toi, et par toi et les tiens; en un « mot, je ne suis pour moi-même que la chemise, « et tu es la peau (1). »

Maintenant, il allait jusqu'à menacer d'abandonner les intérêts de famille qu'il avait depuis si longtemps embrassés avec tant de zèle, et de fuir devant une tâche qu'il redoutait. « Tu veux faire au« jourd'hui des romans de bon ordre domestique, « comme jadis tu faisais des romans d'ordre social. « Moi, je ne sais pas faire de romans. Honoré est la

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 27 juillet 1776.

« pire de toutes ces têtes faussées par le moule où « tu les as jetées. S'il a besoin d'un caveçon, à trente- « deux ans, il ne sera jamais mûr par la tête, et « nous serons achevés tous les deux par ta persé- « vérance dans tes propres idées, qui a attiré tous « les malheurs que tu as essuyés, et qui sont sans « nombre, parce que la Providence a soufflé sur « tous tes plans et projets, car tout est château de « cartes devant elle (1). Si Honoré n'est pas présen- « table, à son âge, s'il ne peut être assez maître de « lui pour ne plus se perdre, c'est une folie que « d'en vouloir faire quelque chose, et surtout un « père de famille; il faudrait alors, en effet, l'en- « voyer, comme dit sa bonne femme, *aux Insur-* « *gens*, se faire casser la tête, ou se faire un carac- « tère (2). *Mais*, diras-tu, *point d'enfans*! C'est un

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 mars 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, du 11 mars 1782. Telle avait été, en effet, la première réponse de la comtesse de Mirabeau, quand le bailli lui parla de recevoir son mari, après sa sortie du donjon de Vincennes : « Elle me « répondit qu'elle avait toujours désiré son bonheur, mais « qu'elle n'y pouvait plus rien, et qu'il fallait qu'il fît quel- « que chose pour réparer le passé, comme *d'aller aux Insur-* « *gens*, et faire parler de lui; j'ai bien reconnu que le perro- « quet était sifflé, mais je t'avoue que je sentis un mouvement « d'indignation que j'eus la force de cacher. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 31 janvier 1781.) Nous n'avons pas besoin d'expliquer *qu'aller aux Insurgens*, c'était

« fort petit malheur. Notre race a eu son temps, elle « finit, et qu'importe? Celles d'Alexandre, de César, « de Charlemagne, et tant d'autres, ont disparu, et « le monde n'en va pas moins. Il faut, dans ce mon- « de, ou tout perdre ou tout quitter, c'est l'alter- « native qu'il faut avoir toujours présente au che- « vet du lit. Et qu'est-ce que perdre un nom? et « qu'est-ce qu'un nom, à présent? Cependant je vois « bien que la fureur de la *postéromanie* te tient à « présent, quoique tu doives songer que Cyrus et « Marc-Aurèle auraient été fort heureux de n'avoir « ni Cambyse, ni Commode (1). *Mais*, tu diras encore, « *pourquoi donc avoir tant travaillé comme, et après « nos pères?* et je te répondrai par tes propres pa- « roles; car toujours entraîné par l'impression du « moment, par ton cœur et par ta tête, tu es fort « sujet à te contredire.

« Or, voici ce que tu m'écrivais, il y a trois ans, « quand tu voulais retenir ton fils dans le donjon, « où il avait si bien gagné sa place :

« *Qu'importe que nos enfans, avant de consom- « mer leur ruine et la nôtre, nous aient donné d'a- « vance toutes les marques d'évaporation dépréda- « trice qui est l'allure propre du siècle? et qu'y au-*

aller défendre la république naissante des États-Unis contre son ancienne métropole, l'Angleterre.

(1) Lettre du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 avril 1782.

« *rions-nous fait? et qu'y ferions-nous? et pourquoi?*
« *Qu'importe au fond, qui jouira après nous de*
« *ces choses? Est-ce à un chrétien, c'est-à-dire à un*
« *homme perfectionné, appuyé, dirigé, soutenu*
« *dans la véritable et tranquille voie de l'homme,*
« *à courir après cette bluette volante et rapide de*
« *la vie? à s'attacher à la durée de nos œuvres sur*
« *la terre? à être en peine de ce qu'elles deviendront*
« *après nous? Si c'est par goût du savoir que nous*
« *avons travaillé, nous avons semé ici, nous re-*
« *cueillerons ailleurs, si c'est par attrait, nous en*
« *eûmes la récompense. Il ne faut pas agir par fan-*
« *taisie et vaine gloire; ces frêles motifs n'ont pas*
« *de tenue, quiconque achève, doit s'attendre que*
« *son fils démolira, ou exagérera, ou abandonnera,*
« *car ainsi fut l'homme de par la nature; il peut*
« *construire, la sagesse et la vertu seules peuvent*
« *et savent conserver, et que nous ayons des enfans*
« *ou que nous n'en ayons pas, comme nous avons*
« *joui de ce que d'autres avaient planté et bâti,*
« *d'autres jouiront à leur tour de ce que nous plan-*
« *tons et bâtissons; quels qu'ils soient, notre tâche*
« *est faite, et placés dans ce monde, comme le ver*
« *à soie, pour nous agiter jusqu'à ce que nous ayons*
« *fait notre cocon, et pour en sortir tôt après, ne*
« *voyons pas dans ce monde plus loin que lui;*
« *l'autre suffit à nous occuper, et c'est par là seu-*
« *lement qu'il faut voir l'avenir.* Ainsi donc, je me

« conforme à ta propre philosphie, quoiqu'il t'ait « plu d'en changer. Je me confirme de plus en plus « que la postérité mienne, qui ne peut être que « la tienne, m'importe comme un navet (1). Je vois, « par la marche de toutes choses, que la bonne no- « blesse n'a qu'à descendre, ce qui est pire que de « cesser; qu'elle n'a plus que des humiliations à « essuyer, et qu'elle se perd chaque jour dans le gouf- « fre des déprédations (2). La canaille prend par- « tout. Vois, pour te guérir de ton nom, l'ignoble « équilibre qui, en attendant la culbute générale et « prochaine, et l'éruption du volcan qui nous « soulagera de trente couches d'alluvions pétri- « fiantes, est établi et doit être maintenu en Eu- « rope par les écritoires, qui ont à leurs ordres la « poudre à canon, l'imprimerie, l'irréligion, par- « tant la sédition (3). Non, les nations ne revien-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 2 avril 1782.

(2) Lettre du même au même, du 17 mars 1782.

(3) Le bailli avait bien des fois, antérieurement, fait de semblables observations et pronostics; ne pouvant pas multiplier à l'infini les citations, prises çà et là, qui forment le tissu de notre narration, nous n'en offrirons ici qu'un exemple, remarquable par la justesse des aperçus et l'énergie de l'expression : « Je connais Paris; sois sûr que « cette vile populace qui y croupit, ou qui vient y croupir, « pour y chercher fortune, comme si fortune était un chien « perdu, est aussi corrompue que Rome, lorsqu'elle cher- « cha à détruire jusqu'au nom des patriciens; compte que cet

« dront plus à des mœurs fortes. Je te demande si, « dès-lors, la noblesse a un beau rôle à jouer à l'a- « venir? et s'il est gracieux d'avoir des enfans, « pour les voir bafouer, s'ils sont bons sujets, et « réduits à ne rien être, sinon valets à la cour (1)? « à la cour, où chacun emprunte son autorité et « la paie en dépendance, le subalterne du chef, le « chef du prince, le prince de l'étiquette (2). . . . . « . . . . . Je vois que la noblesse se divise et se « perd; elle s'étend sur tous les enfans de sang-

« infâme peuple de parvenus qui donne le ton, soit dans la « robe, soit dans la finance, est vraiment un peuple répu- « blicain par l'insolence, en même temps qu'indigne de « l'être à cause de ses vices sans vertus. Quand un peuple en « délire veut attaquer une monarchie, il commence toujours « par la religion. Alors plus de prestiges; bientôt la différence « que Dieu lui-même a mise entre les hommes par les dis- « tinctions, dont nous voyons la première trace dans la lé- « gislation des Juifs, paraît une injustice à ce peuple. Il « sape la noblesse; et le chef de la hiérarchie, dénué des « appuis naturels de son trône, le sent ébranlé, et vacille « dans sa place sacrée. Crois-tu qu'il y ait du remède? Je ne « le crois pas, et voici pourquoi : c'est que la distinction en- « tre la noblesse et la plébée n'est que morale et de con- « vention; on détruit cette distinction, et la noblesse est « réduite à de vaines prétentions qui la rendent pire qu'inu- « tile. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 30 juin 1759.)

(1) Lettres inédites du même au même, des 13 et 22 juin 1761.

(2) Lettre inédite du même au même, du 18 avril 1763.

« sues, sur la truandaille de finance introduite par « la Pompadour, sortie elle-même jadis de ces im- « mondices; une partie va s'avilir en servitude de « cour (1); l'autre se mélange à la canaille plumière, « qui change en encre le sang des sujets du roi (2); « l'autre périt étouffée par de viles robes, ignobles « atomes de la poussière de cabinet, qu'une charge « tire de la crasse (3). Et, qui pis est, la noblesse est « obligée de fléchir le genou devant tous les cham- « pignons montés en une nuit, devant des poti- « rons qui, grâce à la mollesse du gouvernement, « se dressent sur le fumier natal, et forment une « aristocratie bourgeoise qui se fait un plaisir lâche « de montrer son autorité à ses anciens maî- « tres (4). C'est bien la peine de continuer une race « pour cela, ou pour se trouver dans une révolu- « tion que la dissolution entière de tous les ressorts « entraînera nécessairement(5)! Je t'avoue donc que « moi, qui ne suis pas cause que tes fagots n'ont « été que de la paille, sur laquelle le vent a soufflé; « moi qui n'entends rien à son *bisogna compatir*;

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 26 mai 1781.

(2) Lettre inédite du même au même, du 11 juin 1774.

(3) Lettre inédite, déjà citée, du bailli au marquis de Mirabeau, du 11 mars 1762.

(4) Lettre inédite du même au même, du 15 avril 1782.

(5) Lettre inédite du même au même, du 8 mars 1782.

« moi qui n'ai pas de jointures, car je suis de ma « race, je ne suis pas d'avis de me tuer, ni même « de me compromettre, pour l'avantage d'avoir « des petits neveux tout neufs. Assure-le donc « bien que, de ce pays-ci à Malte, il n'y a qu'une « route que je connais bien. Que s'il ment ou me « tracasse, je le planterai là (1), et que j'aurai bientôt « mis quelques milliards de tonnes d'eau salée en- « tre lui et moi (2).

« . . . . . Maintenant, malgré ton exposé et tes « lettres, je t'avoue que je renonce à me charger de lui. « Je connais la manière de ces messieurs, qui com- « mencent par faire ce que leurs belles idées leur « suggèrent, et ensuite en demandent la permis- « sion. Je serais très-sûrement compromis. Saint « François de Sales prétend que ce ne sont pas les « éléphans, quoique les plus grosses bêtes terres- « tres, qui nous incommodent, mais bien les mou- « ches, quoique très-petites. Le connaissant sûre- « ment mieux que moi, et ayant sur lui une auto- « rité qui n'est nullement transmissible, et qu'un « oncle ne saurait avoir, pourquoi me l'envoyer? « Que veux-tu que j'en fasse? Quand on veut mener « les ânes par un autre chemin que leur abreuvoir « ordinaire, il faut que Martin-bâton menace, et

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 1er avril 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 27 mai 1782.

« que dom-poignet montre le chemin. Et que suis-
« je à ton fils (1)? Qui m'assure qu'il a égoutté toute
« sa lie? Il fait de son grossier mieux pour te plaire,
« il est séduisant, c'est une raison de plus pour ne
« pas m'exposer à être sa dupe. D'ailleurs, je con-
« nais ses mœurs et ses intonations; il ne lui en
« coûte rien pour mentir et promettre, et je crois
« à ses promesses comme aux miracles du Dia-
« ble (2). Enfin la jeunesse a toujours raison contre
« les vieux. Toute compascuité entre lui et moi ne
« peut me convenir; je serais encore blâmé si je le
« mettais dehors. Tu as beau dire que le château est
« à toi; c'est parce qu'il est à toi, qu'il est à lui (et
« aussi bien l'a-t-il déjà estocadé et saccagé en con-
« séquence) bien plus qu'à moi, à qui il saurait
« jamais être. D'ailleurs, que veux-tu qu'il de-
« vienne si je le mettais hors du château, seul do-
« micile où il puisse vivre? Je ne vois nulle appa-
« rence de rejonction avec sa femme qu'il ne
« peut regagner qu'à travers une triple haie de col-
« latéraux, et cette rejonction eût-elle lieu, jamais
« son beau-père ne voudra de lui (car ce serait cou-
« dre de la mousseline avec du cuir), et sa femme
« serait obligée de venir vivre à Mirabeau (3). . . . . .

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 20 mars 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, du 1er juin 1782.

(3) Lettre inédite du même au même, 31 mai 1782.

« De tout cela je conclus qu'il est fort inutile, au « moins, de me l'envoyer, car ce n'est ni le com- « mencement, ni la fin, ni le milieu d'un homme, « et je ne sais pas plus que toi tirer des César de « l'école des Laridon (1).

« Tu te résignes à ce que tu crois être de ton « devoir de père, cela est fort bien; c'est en « effet à toi de voir s'il porte grain, ou s'il « n'est que paille. Mais moi, je ne suis qu'un « oncle, Dieu merci, ce qui ne me donne ni droit « ni devoir de tuteler; et je ne trouve pas juste « d'avoir l'endosse de cet esprit turbulent, orgueil- « leux, avantageux, insubordonné, et qui sait « trop bien gagner pied à pied, tous les jours, « quelque petit point, et se rendre despote; je « sais, d'ailleurs, qu'il est séduisant, qu'il est le « soleil levant, et je sais combien je serai trompé, « flibusté (2). *Cui bono* donc, sa présence ici? Et « croit-on qu'après cinquante-trois ans de travail « et de tribulations, j'ai envie d'endosser la pire « de toutes, parce qu'il te plaît de dire que si j'ai « *le calme du cœur, guerdon des gens de bien, ce-* « *lui de l'esprit m'est prohibé par l'entablement de* « *mes organes physiques*? Je te dis, moi, que j'ai

(1) Letre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 5 juin 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 28 juin 1782.

« gagné l'un comme l'autre, et que j'en veux « jouir. Tu as répondu, dis-tu, à ce que je t'ai mar- « qué sur le château de Mirabeau. Mais cette ré- « ponse ne signifie rien du tout; dois-je supporter « un esprit dévorant par nature, et que je n'ai pas « fait? Il est assez singulier que tu me dises que « *cela n'est pas même dans l'ordre des folies de cette* « *tête.* Peut-on ranger les folies dans une catégo- « rie circonscrite? Quel est donc le genre de folie « turbulente dans lequel il n'a pas donné? Par où « ai-je mérité de ma famille qu'elle me traite si du- « rement? Lui suis-je à charge (1)? »

Ces observations du bailli étaient restées sans effet sur l'esprit de son frère, toujours *persévérant dans ses propres idées*, comme nous l'avons vu. Aigri par la contradiction, le bailli se persuade qu'en outre et au-dessus des motifs avoués, le marquis, cédant à des obsessions privées, a le désir de se débarrasser de son fils; imbu de cette idée, le bailli laisse, pour la première fois, éclater son ressentiment contre une femme que nous avons déjà citée, mais en évitant, autant que possible, de nous occuper d'elle; dès long-temps il avait considéré madame de Pailly comme l'auteur de la plupart des malheurs domestiques dont il avait

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 5 juillet 1782.

été l'impuissant et triste témoin, comme l'instigatrice, habile autant que haineuse et perfide, des rigueurs du chef de la famille où cette femme artificieuse avait usurpé un empire absolu. Elle était allée en Suisse, sa patrie, au moment où Mirabeau était rentré dans la maison paternelle. La défiance du bailli, toujours attachée sur la fatale maîtresse, expliquait par son absence un changement de ton, inouï jusqu'alors; par son prochain retour, les instances, tous les jours plus pressantes, qu'apportait chaque courrier pour que Mirabeau fût reçu par son oncle; celui-ci en était d'autant plus irrité de se voir imposer un rôle pénible, dont il essayait en vain de se défendre; de plus il était inquiet de la responsabilité d'un événement dont il augurait mal; il était enfin sorti d'une réserve dont s'étonnaient les amis qui connaissaient sa mâle franchise, sa rigide véracité, dont nous nous étonnions nous-même, en étudiant l'immense collection de ses lettres. Pour la première fois, depuis quarante-un ans, il s'explique sur le rôle malfaisant, sur l'influence funeste de madame du Pailly; et ses conjectures sont justifiées par les réponses timides et même évasives de l'homme altier, qui, sauf le seul bailli, ne permit jamais à qui que ce fût des siens, de lui adresser une question embarrassante.

« Trop de gens se mêlent de tes affaires: tu me

« comprendras si tu veux; que tout ce qui te pa-
« raît obscur soit éclairci par toi-même, et point
« d'yeux étrangers, surtout des yeux féminins;
« plus ces yeux-là ont d'esprit et sont aimables,
« plus il faut s'en méfier, comme de ceux d'une
« belle Circé, derrière laquelle l'esprit de domi-
« nation et de jalousie s'établit et s'insinue, de ma-
« nière que les plus grands hommes en sont les
« dupes (1). Tu me dis, pour t'obstiner à m'en-
« voyer ton fils et à me le laisser, le supposant re-
« joint à *la Cigale ayant chanté tout l'été* (2), que
« près de toi *sainte Jalouserie*, comme disait notre
« mère, se logerait entre les deux belles-sœurs, si
« celle d'Aix était chez toi; tu cites pour cela le
« passé (3). Tu te méprends à ce qui fut dit alors,
« et tu adaptes les paroles à l'objet qu'elles n'a-
« vaient pas, et point à celui qu'il était tout sim-
« ple qu'elles eussent; car quelqu'un ne voulait
« pas qu'il y eût de coiffes dans la maison, mon
« chapeau même y déplaisait (4). Les femmes ne sa-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 28 octobre 1781.

(2) Allusion à la comtesse de Mirabeau, habile cantatrice, qui passait son temps dans les concerts et les spectacles lyriques de société.

(3) Mesdames de Mirabeau et du Saillant avaient ensemble séjourné plusieurs mois au Bignon, en 1774.

(4) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 16 décembre 1782.

« vent qu'intriguer, surtout les femmes d'esprit, sorte « d'animal le plus dangereux de tous; celle en qui « tu as une trop forte confiance, est comme les au- « tres, veut être la maîtresse: tout ce qui peut faire « obstacle à cet empire, ou le partager, lui est dé- « sagréable, et en est haï cordialement. Règle gé- « nérale et sans exception, toute femme, dans sa « position, veut gouverner absolument, et elle « comme les autres; je ne saurais me rappeler « mille petits traits, même vis-à-vis de moi qui, « comme tu crois bien, ne m'en souciais guère; « mais ce qui à moi, homme tout-à-fait libre et « indépendant, ne me faisait rien, choque beau- « coup les enfans; elle n'a jamais aimé aucun des « tiens; bien est-il vrai que, sauf Saillanette, tout « le reste ne paraissait pas très-aimable; mais Ca- « roline elle-même, notre douce et paisible Caro- « line, la femme la plus émolliente qui fut jamais, « Caroline (1), qui n'a des yeux que pour son père, « son mari et ses enfans, et qui t'est si fort atta- « chée, tu te tromperais fort si tu croyais que l'au- « tre l'aimât; compte que, sans me mêler trop « dans les choses, je vois à peu près tout, et je « laisse aller, parce que je sais qu'on ne peut pas « empêcher la rivière de couler (2).

(1) Saillanette, Caroline, madame du Saillant.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 29 octobre 1781.

Sans rien faire paraître de la surprise que devaient causer des ouvertures si inattendues, le marquis répond à son frère : « Le bailli Jean An-
« toine n'était pas de bonne humeur l'autre jour.
« *Item*, si la grand'croix garantissait de ces sortes
« de parenthèses, on verrait encore plus d'aspi-
« rans. Quoi qu'il en soit, nos deux cœurs, faits
« pour s'amalgamer, rient et s'embrassent en pré-
« sence de nos esprits parfois et par hazard dis-
« cordans. Je dois donc traiter un article sur lequel
« tu m'entames, de toi même, avec une confiance
« qui m'honore, et des ménagemens dont la déli-
« catesse m'attendrit.

« Je puis, dans mes soixante-sept ans passés, au
« bout du compte, dans l'acquit très-assidu de mes
« devoirs envers les miens et la société, autant que
« je les ai pu connaître, avouer que j'ai une amie
« qui m'a comblé de bienfaits, et qui s'est dévouée
« à quatre générations de ma famille. Elle a servi
« ma mère jusqu'à son dernier moment ; quant à
« moi, son bien, ses soins, son temps, tout a été
« à moi; mes maisons, mes meubles, tout fut de
« sa main, et toujours quand et comment je l'ai
« désiré, et même contre ses propres lumières,
« et ses intérêts même. L'achat de mon hôtel, par
« exemple, n'eût jamais été de son choix (1).

(1) C'est une flatterie indirectement adressée au bailli,

« Dans les orages, quand tout le monde eût bien « voulu s'éloigner parce qu'on me croyait enfoui, « quand mes débris ne m'allaient pas à mi- « jambes, alors qu'assez de vilains ont fait la « canne, elle a donné le signal de la constance, « bravé même, et pardonné depuis, des outrages « personnels, elle qui est si sensible. Si ma fille « est du Saillant, et non bénédictine, elle le lui « doit, car elle partait le lendemain pour retour- « ner à Montargis (1), si cette habile femme ne « l'eût entreprise . . . . . .

. . . . . .

« Or, maintenant, cher frère, serait-ce un tel « cœur et une telle tête, que tu soupçonnerais de « petites jalousies de détail? et m'estimerais-tu assez « peu, ou pour mieux dire, me connaîtrais-tu as- « sez mal, pour croire que ce serait en me brouil-

qui avait toujours blâmé cette acquisition faite contre son avis, et qui, à son grand regret, avait fixé le marquis de Mirabeau à Paris.

(1) Avant d'être mariée, à 16 ans, madame du Saillant avait eu une manie enfantine de se faire religieuse, comme sa sœur aînée, Marie-Anne-Jeanne, née le 10 juillet 1745, religieuse aux Dames de Saint Dominique, de Montargis, où elle prit le voile le 13 mars 1763. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans une lettre du marquis de Mirabeau au duc de Nivernois, du 14 juillet 1763. « Je compte retirer du couvent et « avoir ici auprès de ma mère, la seconde de mes filles, d'au- « tant qu'elle fait signal de vocation, et il me répugne de faire « un bercail de nonnes. »

« lassant qu'on aurait ma confiance? Non, si j'ai « montré quelque qualité, c'est celle de noyer et « étouffer les tracasseries : jamais homme n'en fut « plus entouré et circonscrit, par trois générations « ineffables en ce genre; mais j'ai passé sur cela « comme sur les champignons de mes allées. Je « dois dire, cependant, que sans elle il y a long- « temps que je serais isolé, pauvre homme resté « seul chargé de haranguer la vallée de Josaphat, « et je me suis trouvé dans telles circonstances « où l'ennui du faix m'eût été bien pardon- « nable (1).

Le gant une fois jeté, le bailli ne laisse pas sans réponse l'insuffisante apologie de son frère :

« Je passe à l'article sur lequel je t'entamai, com- « me tu dis, et sur lequel, ne te déplaise, tu n'as « que le faible des grands hommes, faible dont tu « ne guériras pas, parce que nos passions durcis- « sent avec nos os, au lieu de décliner avec notre « âge, soit dit en passant, car on te flatte et tu te « flattes; et mon devoir de te présenter l'antidote, « ne cédera pas à la crainte de te fâcher par son « amertume.

« Tu crois bien que je ne réfuterai aucune des « choses que tu me dis mériter de la reconnais-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 novembre 1781.

« sance de ta part. *Bene sit*, je n'ai rien à dire. Mais « tes motifs fussent-ils encore plus forts que tu ne « les crois, et fût-il vrai, comme tu le crois, que tu « dus beaucoup de reconnaissance, il n'en est pas « moins vrai qu'à mes yeux et à ceux de tous ceux « qui prennent intérêt à la chose, quoique très-in- « nocemment, et aveuglée elle-même sur les ob- « jets, certainement elle a causé beaucoup de mal « à toi et à ta famille; car l'on ne me parlait ja- « mais d'elle qu'en ricannant, et tout le monde « sentait que la jalousie de ton adverse (1) était pla- « cée. Tu es fort éloigné d'avoir procréé de ton « corps des anges; mais tes enfans, eussent-ils été « cela, jamais des enfans ne se verront gouverner « et gourmer dans leur maison par une étrangère, « fût-elle leur marâtre, sans en avoir du dépit; et « quand ce sont des têtes vives, ce dépit se montre. Ne « me dis pas qu'elle a toujours évité de leur parler « mordacement, car en cela tu te tromperais. J'ai été « une fois obligé de mettre le holà, et de lui dire « que des jeunes gens n'aimaient pas à être gron- « dés par ceux à qui ils n'avaient pas l'honneur « d'appartenir (2).

Nous interrompons un moment ces citations,

(1) La marquise de Mirabeau, qui plaidait depuis douze ans contre son mari.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 15 novembre 1781.

pour en faire une autre qui peint vivement, par la plume même de l'ardent panégyriste de madame de Pailly, l'empire qu'elle exerçait sur la jeune famille, et qui, comme le dit le bailli avec raison, devait être fort pénible à supporter. *La « dame noire* (1) serait bien la meilleure et la « plus utile duègne qu'il y ait au monde. J'ai été « forcé de lui promettre, quand j'ai rapproché ma « fille (2), que je ne verrais cette enfant qu'une fois « par an, un jour seulement, jusqu'à ce quelle soit « mariée, et de ne point du tout écrire; à grand'pei- « ne, ai-je eu la paix à ce prix; car elle veut que « toute ma race soit de l'ordre des collets montés, « et jamais on n'en vit de moins disposée à cela (3).»

Continuons d'écouter le bailli : « Je n'ai pas écrit « le mot *frauduleuse ennemie*, dont tu te sers; mais « je ne le désavouerais pas si je l'avais écrit, car elle « est certainement l'ennemie de tout ce qui peut avoir « quelque part à ta confiance; et s'il avait été possi- « ble d'anéantir chez toi l'amitié que tu as pour moi, « sois assuré qu'on l'aurait entrepris ; j'ai été traité

(1) Madame de Pailly, qui avait pris, et n'a jamais quitté l'habitude de se vêtir en noir.

(2) Louise, depuis madame de Cabris, alors âgée de douze ans, d'abord élevée dans un cloître du Limousin, et depuis ramenée à Montargis au couvent des Dames de Saint-Dominique.

(3) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à la comtesse de Rochefort, du 7 août 1764.

« en ami parce qu'on n'osait pas me traiter au-
« trement. A Dieu ne plaise, cependant, que je
« veuille te priver d'une chose qui fait ta consola-
« tion; je veux croire que la personne en question
« n'a pas la méchanceté que lui supposent tous
« ceux qui l'ont vue vis-à-vis de tes enfans; mais
« elle est femme, et veut commander, et suit mé-
« caniquement son instinct (1).

Le marquis réplique : « Sauf respect, tu serais
« à aussi juste titre le commandant général des es-
« cadres de rabâcheurs, que de celles de Malte;
« mais baste, il faut te répondre, il faut éventrer
« cette question scabreuse; et je te dirai d'a-
« bord : si j'étais une quatrième personne de la
« Trinité, il me serait impossible de faire mieux
« que les trois autres; et si, (pourtant), elles n'ont
« pas contenté tout le monde. Or, ce n'est appa-
« remment pas d'après les goûts et dégoûts de mon
« étrange famille, que tu voudrais juger de mes in-
« clinations, vois par toi-même. J'ai certainement
« à te remercier de la marque d'estime et de véri-
« table et noble amitié que tu me donnes, en me
« parlant comme tu fais. Je sais que le faible des
« grands hommes est le vice des petits; et j'ai pu
« m'être trompé quand j'ai cru que qui avait le vi-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 28 novembre 1781.

« ce, avait le faible (Henry IV et le maréchal de « Saxe ont été dans ce cas); mais que qui avait le « faible pouvait n'avoir pas le vice (tel est le cas « de M. de Turenne et de Bayard); j'ai cru encore « qu'avec ce faible on vivait double, et par consé- « quent doublement tracassé; et que qui ne l'a- « vait pas du tout était plus isolé et plus triste. « Or, tu sais qu'il n'y a de vrai que ce qu'on croit. « Au reste, il est plus qu'inutile de ratiociner sur « ce point, attendu qu'il est décidé, par sainte na- « ture, comme d'être né brun ou blond.

« Mais ce que j'ai cru décisivement, et où j'ai été « confirmé par la science de la vie, c'est que ce « goût est fol dans une tête folle, et sage dans un « cœur bien fait. Je puis dire avec vérité, cher « frère, que si je savais un homme dans le monde, « qui eût plus que moi la volonté d'être bon, je « crois que je l'irais chercher pour lui demander « sa recette. Cette volonté vraie, et les efforts qui « résultent naturellement de toutes celles qui le « sont, me tient depuis long-temps. J'ai eu à cet « égard bien des défauts de tempérament à com- « battre, mais aucun dans l'esprit; et je puis t'as- « surer qu'en tous les temps, si quelqu'un a eu du « pouvoir sur mon esprit, c'est en raison de ce « qu'il m'a paru bon, et qu'il l'a été; car j'ai fort « bien su faire taire des faiblesses quand elles vou- « laient passer la chaussure. Je ne dis pas qu'un

« mauvais esprit, de valet même, ne pût pas nous « donner des lubies, même en méprisant le rap- « porteur; mais mon incuriosité, unique en son « espèce, m'a garanti de ce piége, qui ne peut être « appelé un ascendant. A cela près, de vrai pouvoir « sur mon esprit on n'en eut jamais que par l'es- « time.

« Quand, après cela, tu verras bleu et que je « verrai jaune, ce sont encore choses non à dispu- « ter, d'autant qu'au fond ce n'est pas certainement « ton cas dans ce fait-ci, ou toutes les règles se- « raient fausses. Je dis les règles de réciprocité, at- « tendu l'estime marquée et détaillée qu'on a tou- « jours fait de toi, jusqu'à préférer franchement, et « dans tous les temps, ton caractère au mien, vis-à- « vis de moi-même. Mais, pour ce qui me concerne, « j'ai ma preuve. Je ne puis nier la plus grande « confiance, ou, si l'on veut, prévention. Or, c'est « précisément depuis ce temps que j'ai tout fait « pour ma famille, jusqu'à me dépouiller moi- « même et trop. Je les ai placés très-précocement, « et avec des efforts et une manière que personne « ne fait. Ce n'est donc pas à cette famille à se « plaindre de son pouvoir sur mon esprit.

« Quand, après cela, dans quelques détails, une « personne qui a vu naître des jeunes gens, et « croître dans une maison dont elle était dès-lors « l'intime amie, les avertira avec peu de précau-

« tion de choses qui peuvent indisposr leur père,
« qu'elle connaît à fond; quand même l'humeur
« s'en mêlerait un instant, il est bien digne d'eux
« de s'en ressentir (1). . . . . .
« . . . . . .

« J'ai toujours vu, ou à peu près, les défauts des
« gens que j'aime. Je ne vois même bien que ceux-
« là; mais faute d'archanges, il faut aimer des
« créatures imparfaites. Il ne faut pas même avoir
« vécu la moitié de mon âge, pour s'être persuadé
« de cela, sans quoi l'on se prendrait bien en aver-
« sion soi-même. Tu as grande raison de dire que
« les mouches incommodent plus que les élé-
« phans ; et, quand nous voulons voir une mou-
« che par le venin, nous en faisons un éléphant
« de notre faciende. Je t'assure, par exemple, que
« la personne dont nous parlions, et sur qui tu
« décoches des sarcasmes tranchans et affilés par
« la queue, comme disait Montagne, m'a dit, plus
« de cinq cents fois peut-être, dans la longue suite
« de mes secousses, où il s'est trouvé bien des mé-
« comptes et des faussaires, *bien d'honnêtes gens*
« *s'intéressent véritablement à vous* ; *le public*
« *même s'indignerait de vos malheurs*, *si vous ne*
« *les portiez vous-même ; mais vous n'avez vraiment*

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 30 novembre 1781.

« *que deux cœurs à vous, le bon Bailli et moi* (1).

« *Le bon bailli !* » s'écrie le véridique et zélé contradicteur, « *le bon bailli !* eh ! par saint Polycarpe, monsieur le marquis et mon très-cher frère aîné, avec qui diable veux-tu que mon excellence rabâche, si ce n'est avec toi ? *Le bon bailli !* La personne qui a dit ce mot a fait acte de fausseté ; *le bon Bailli* le sait, et le voit depuis long-temps sans le dire ; il s'est bien, dès 1750, aperçu que cette personne ne l'aimait pas, et tu l'aurais bien vu, si elle avait cru possible de te détacher de moi ; depuis, j'ai cent fois vu qu'on a voué aux deux frères la haine la plus implacable ; j'en ai bien ma part ; Saillanette et du Saillant aussi (2) Va, crois-moi, une étrangère qui s'introduit dans une maison y fait naître la discorde et fait mettre en mouvement toutes les passions qui suivent la discorde. Du reste, n'en parlons plus (3).

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 24 décembre 1781.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 janvier 1782. *Les deux frères*, Mirabeau et le vicomte, alors chevalier — M. et madame du Saillant.

(3) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 19 janvier 1782. Quelles que fussent les résistances du marquis, nous pouvons supposer que les observations de son frère produisirent quelque effet, si nous en jugeons par ce passage d'une lettre de Mirabeau à sa sœur, madame du Saillant : « Madame du Pailly m'a écrit aujourd'hui une grande lettre

Mais le marquis, que la contradiction échauffe, s'obstine sur ce sujet difficile: « Puisque le volcan « de Jean Antoine fume encore et que sa lave n'est « pas encore arrêtée, qu'il me suffise de te prier de « croire que je ne fus, ne suis, ni ne serai de long- « temps peut-être un imbécille; je le fus, en pous- « sant trop loin l'idée de certains devoirs; j'espère « en être guéri par des remèdes un peu durs et « répétés; mais, au nom de Dieu, laisse-moi donc « en repos sur l'article de la prétendue ennemie; « Eh! morbleu! si elle l'eût été, il ne serait pas « sorti de Vincennes (1), sans elle il eût péri dans « les fers, elle l'en a retiré (2).» . . . «Quel aveu t'é- « chappe!» lui répond son frère: «Quoi! tu prétends « qu'elle ne dispose pas de toi, et tu conviens, en « même temps, que si elle l'avait voulu, Honoré « serait encore à Vincennes! Tu as dit plus que tu « ne voulais dire, et que tu ne savais peut-être de « ton intérieur; mais moi j'ai toujours su, à n'en « pouvoir douter, que cette personne n'a cessé de « travailler très-assidûment à éloigner tes enfans « de toi, et toi d'eux, ainsi que de tout ce qui,

« presque apologétique, laquelle, jointe à l'épître adoucie « que je reçois aussi de mon père, me fait connaître très- « clairement que quelque diatribe de mon oncle a opéré. »

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 avril 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, du 15 avril 1782.

« par nature, doit t'entourer (1). . . . . .
« . . . . . .

« Quelque confiance que j'aie toujours à un père « qui parle de ses enfans, je dois te dire, parce que « je le sais, que toute la famille, en me comptant, « a auprès de toi un serpent qui siffle contre elle, et « qu'en honneur tu dois t'en défier. Tu sais que je « n'assure rien que fort tard, et d'après conviction « entière.

« Je sais que tu me répondras par *les grandes « obligations*, etc. Tout cela est répondu dans ma « tête : il n'y a qu'une chose qui ne l'est pas, qui « est, qu'est-ce qu'a à faire une personne étrangère « à une maison, dans les affaires de cette maison? « Baste, tout est dit, je n'en parlerai plus » (2).

Le marquis, cette fois, est vivement piqué. « Comme, dans tous les cas, tu vas avoir assez de « l'éducation d'Honoré, sans te surcharger de la « mienne, que tu poursuis avec une véracité qui « nous fait honneur à tous deux, je ne poste-pose « pas ta judiciaire à la mienne; je conviens de tout, « et t'abandonne à tes certitudes » (3). Le bailli, de son côté, termine ainsi cette pénible polémique :

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 25 avril 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 21 mai 1782.

(3) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 8 juin 1782.

« Je vois par ces mots : *tu as assez de son éduca-*
« *tion*, *sans te surcharger de la mienne*, que tu as
« pris un peu d'humeur; j'ai dit ce que je pense,
« sans dessein de travailler à ton *éducation*, et moins
« encore de te fâcher; mais j'ai dit la vérité, et elle
» déplaît presque toujours; tu l'as écrit toi-même :
« *malheur à qui s'attire, non pas des vérités offen-*
« *santes*, *qu'il ne faut pas dire*, *mais des offenses*
« *de la part de la vérité* » (1)!

Rien, assurément, n'est plus significatif que cette discussion passagère mais vive, la seule, absolument, que nous rencontrions dans un recueil de plus de quatre mille lettres que s'écrivirent, en cinquante ans, deux frères toujours et si tendrement unis. Nous ajoutons que les remarques du bailli sont d'autant plus démonstratives, qu'il les faisait spontanément et sans subir aucune influence, puisqu'il était seul à Aix; où son neveu ne vint le joindre que beaucoup plus tard; et nous terminerons cet épisode par une réflexion que les lecteurs ont peut-être déjà pressentie.

Presque en commençant notre tâche, nous avions parlé du rôle malfaisant que madame de Pailly usurpa pendant presque un demi-siècle dans la famille de Mirabeau, de l'empire absolu qu'elle

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 15 juin 1782.

exerça sur le père, de la haine qu'elle voua au fils, de son influence directe, continue, toujours fatale, sur la destinée de ce fils, dont les fautes et les égaremens s'expliquent encore bien plus par de fausses directions et des rigueurs irritantes, que par les passions dont le germe était dans sa constitution, moralement et physiquement exubérante et fougueuse. N'ayant avancé, à cet égard, que de simples assertions, il nous importait de les appuyer de preuves, d'autant que notre mission étant de contredire la plupart de nos devanciers, notre devoir, comme notre avantage, est de prouver nos démentis; d'autant, encore, que personne avant nous n'avait fait connaître que vaguement, et par ouï-dire, ce fait dont Mirabeau lui-même ne parle qu'en peu de mots (1), et qui contient à son égard la plus concluante des apologies, et à l'égard de son père, l'explication la plus naturelle et la plus décisive des erreurs où ne cessa de tomber un esprit, d'ailleurs si éminent, des mesures inhumaines et dénaturées, où fut entraîné un homme qui, cependant, avait tant de nobles et hautes vertus.

Ces motifs nous font espérer que nos lecteurs nous pardonneraient, si, nous trompant sur la va-

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 1, pages 7 — 194 — 264; tome 2, page 383. Lettres inédites à Vitry, page 132.

leur, l'effet et la mesure de nos matériaux, nous avions trop étendu les preuves que nous devions fournir; nous nous hâtons de quitter cette matière, et nous arrivons à l'appel de la sentence par contumace de Pontarlier, époque où nous étions parvenus quand nous avons momentanément interrompu la narration des faits, et même anticipé, par la date des correspondances extraites, sur les événemens que nous allons raconter.

Le marquis de Mirabeau n'avait, autrefois, mis qu'une médiocre importance à la condamnation prononcée, par contumace, contre son fils, car il écrivait : « Ce n'est qu'une sentence encore; et, fût-« elle confirmée par un arrêt, elle est, au fond, trop « rigoureuse pour le ravisseur, et ne tiendrait « pas » (1). Plus tard, il avait moins de confiance. « Honoré, à bon droit, a son autre affaire dans « la tête, à savoir de la remettre sur ses épaules. « Or, cette affaire qu'il vit d'abord, et qu'il voit « peut-être encore si facile, le sera, comme la pre-« mière qu'il a entreprise » (2). A présent, le marquis augurait mal de l'appel à interjeter. « Tous « les meilleurs et plus habiles criminalistes que j'ai

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 juin 1777.

(2) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 16 février 1781. Allusion aux inutiles tentatives de Mirabeau auprès de sa mère.

« consultés disent que l'affaire est affreusement « liée, et la sentence combinée et inattaquable, et « les termes si généraux, qu'ils mettent la tête à la « merci absolue du juge, pour un crime qui n'a pas « d'exemple, à remonter à Louis-le-Gros, et que « les lois n'ont pu prévoir. Honoré n'en veut rien « croire, furit, rugit, et barbouille du papier, jour « et nuit » (1).

Le bailli, non plus, *n'en veut rien croire.* « Je « ne connais rien encore à l'affaire de Pontarlier; « mais enfin j'ai mon bon sens, et je ne suis pas « né d'hier. S'il est vrai que cette folle ait été le « chercher, et qu'il ne l'ait pas enlevée de chez elle, « c'est l'affaire de la mortaise, et non pas du tenon; « et cette affaire est assez simple pour tous autres « que pour nous; à la vérité, tous les scélérats de « l'Europe, j'entends tous les gens d'écritoires, ca- « naille que ta chère Turgoterie a plus que jamais « ameutée, les financiers, *et hoc genus omne*, a « juré la perte de la noblesse, et, en particulier, « de ta maison (2). Je crois Louis XV un peu pos- « térieur à Louis-le-Gros, et cela arriva deux cents « fois, dont vingt en Provence; il est vrai que, dans « deux que j'ai eues sous les yeux, le mari n'eut

(1) Lettre du marquis au bailli de Mirabeau, 18 août 1781.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 25 août 1781.

« pas la bassesse de poursuivre criminellement, ni « autrement.

« Comment un homme tel que toi se laisse-t-il « dire que ce crime n'a pas d'exemple, et que les « lois n'ont pas prévu qu'on pouvait enlever la « femme d'un autre? qu'une femme pouvait aller « joindre un homme qui n'était pas son mari, et « s'enfuir avec lui? Les lois ont prévu cela, car il « n'y a point d'année que, d'un côté ou d'autre, « le cas n'arrive; au fait, la question, je ne dis pas « en morale, car le crime est toujours crime, mais « en justice, car c'est bien différent, est de savoir « si Honoré a enlevé cette femme; et ce serait une « chose; ou si elle l'est allé trouver, c'en serait une « autre et très-graciable, et ce ne devrait être une « affaire que pour elle. Or, le fait prouvé est que « cette folle à fui seule la bauge de son vieux ma- « ri, et a été trouver l'autre hors de France; c'est « là le bouclier et le javelot de la défense de ton « fils. Une jeune et jolie femme va trouver un « jeune homme de vingt-six ans : quel est le jeune « homme qui ne ramasse pas ce qu'il trouve en « son chemin en ce genre? C'est le cas de dire que, « qui se sent innocent, jette la première pierre. « Mais, 1° tu as affaire à la Robinaille, qui est lé- « zée en cela; et comment serait-il possible d'avoir « justice des suppôts de l'injustice, revêtus du « manteau de la justice? 2° tu les as toi-même of-

« fensés, par tes écrits sur les réglemens (1). Il vau-
« drait mieux avoir rangé au catalogue des saints
« qu'à célébré Bussy, toute la cour, les maréchaux
« de France, etc., que d'avoir souillé la couche
« d'un vieux parvenu élevé, comme une décora-
« tion de théâtre, par un coup de sifflet, et qu'une
« charge vénale à mis sur les fleurs de lis (2). Il
« vaudrait mieux avoir tué quatre princes, que de
« blesser l'honneur prétendu d'un robin, genre
« d'homme qui nous mène nécessairement à une
« aristo-démocratie, ou au plus dur despotisme;
« et qui se tient de façon que tout ce qui le re-
« garde est sacré » (3).

Quels que fussent les doutes conçus d'un côté, et repoussés de l'autre, on va appeler; mais, comment abordera-t-on ce dangereux litige? On craint la discussion de la longue procédure qui a précédé

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 29 septembre 1781. Nous y trouvons encore cette phrase qui se rapporte à un fait que nous avons ci-devant mentionné, t. 2, page 146. « Nous saurions à quoi nous en tenir sur le fait de « l'enlèvement prétendu, s'il était possible de compter sur « la vérité avec les femmes. Tu dois te souvenir qu'en 1778, « je te demandai d'avoir de l'écriture de celle-là pour la « comparer avec une lettre que l'on adressa à la marquise « de Vence, et signée de cette femme, où elle disculpait « entièrement le comte. »

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 20 octobre 1781.

(3) Lettre inédite du même au même, 16 octobre 1781.

la sentence par contumace, et la nécessité probable de recommencer une nouvelle instruction; il faudra y employer beaucoup de temps, faire de grandes dépenses, ramener dans l'arène judiciaire un nom que n'y font déjà que trop retentir les procès du marquis avec sa femme, et les plaintes de leur fille madame de Cabris; faire revivre le souvenir des égaremens de Mirabeau, susciter de fatales récriminations, des plaidoiries furieuses, compliquer les débats qui s'ouvriront ultérieurement en Provence; rendre d'autant plus douteuse une réunion déjà si difficile.

La famille est fortement frappée de ces considérations; il est question d'appeler de la justice à la faveur, du tribunal qui a condamné au souverain qui peut absoudre; de solliciter, en un mot, *des lettres d'abolition;* le projet en est conçu, le succès est certain: « car, dit le marquis, tous les cabinets « sont de beurre, et les puissances de laiton » (1). Mais on ne peut pas agir sans le concours de Mirabeau, et il s'y refuse absolument, parce que l'absolution ne libérerait que lui, et parce qu'il ne veut point séparer son sort de celui de Sophie qui, toujours généreuse, insiste pour qu'il renonce à une périlleuse solidarité, et pour qu'il consente à la démarche qu'on lui propose.

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 28 décembre 1781.

Ajoutons que nous ne puisons pas ce fait dans les seules affirmations de Mirabeau ; nous entendrons d'autres *témoignages tout-à-l'heure*, écoutons d'abord le sien.

Deux mois plus tard, il s'écriait devant ses juges : « La sentence de Pontarlier est affreuse, « la procédure, me dit-on, est terrible; des pré- « somptions ont reçu, par toutes sortes de ma- « nœuvres, la force de preuves; l'erreur ou la « prévention des juges sont bien redoutables; le « délit dont vous êtes accusé n'est point infamant « dans nos mœurs, recourez à la clémence du roi, « invoquez des lettres d'abolition (1).... Moi ! que je « m'avoue coupable, en fournissant ainsi des preu- « ves contre l'infortunée à la perte de qui j'ai servi « d'occasion, et de prétexte! Non, certes, je ne

(1) « Peut-être croira-t-on aisément qu'un homme de ma « sorte, qui avait à combattre les ennemis les plus acharnés, « pouvait employer plus d'un appui. Eh bien ! je n'en ai pas « voulu d'autre, que cette protection vénérable que la loi « ordonne à ses organes impassibles. Je n'ai voulu opposer « que les droits que je partage avec les citoyens les plus « obscurs, à des ennemis qui, dans leurs foyers, me forcent « à comparaître devant des tribunaux remplis, disent-ils, « de leurs parens et de leurs amis. Et, tandis qu'ils se con- « sument en recherches, en efforts, en consultations, en « intrigues, j'accepte tout, j'endure tout, je dicte tout; je « me suffis. On m'arrête, on me chicane à tous les pas, on « multiplie les dégoûts, les délais, les longueurs. Qu'im- « porte? ne devais-je pas m'y attendre? » (*Deuxième Mémoire à consulter*, etc., page 75 de l'édition in-8°.)

« commettrai point une telle lâcheté ! Mon cœur, « ma conscience, ma raison, me disent que je « n'ai rien à craindre : j'irai trouver mes juges. . . « et si je ne trouve que des assassins. . . eh bien ! « il reste des gens de mon nom, pour venger mon « sang et ma mémoire (1). » Outre cette déclaration publique, Mirabeau écrivait peu après : « Vo- « tre ami aura le doux plaisir d'avoir réparé, du « premier effort, et du moment même où on lui « aura permis d'agir, les malheurs d'une femme « qu'il a eu celui de compromettre si essentielle- « ment » (1).

(1) *Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, etc., page 12 de l'édition in-8°. Mirabeau avait déjà fait la même profession de foi dans une lettre qui n'était pas destinée à la publicité. « Ce que je sais, « c'est que je me moque de la procédure, quant à moi : j'ai « mille moyens, de fait et de droit, pour l'anéantir. Mais « je ne pardonnerai l'outrage de l'exécution en effigie qu'aux « conditions les plus favorables pour madame de Monnier ; « je ne signerai qu'à ce prix. » (*Lettre inédite à Boucher*, 5 octobre 1779.)

(2) Lettres inédites de Mirabeau à Vitry, page 65. En agissant ainsi, Mirabeau se souvenait, mieux que Sophie elle-même, en ce moment entraînée par sa générosité, de ce qu'elle avait antérieurement pensé et écrit. « Le jugement « prononcé doit être anéanti ou ratifié : si je suis déclarée « adultère, on doit confisquer ma dot ; si je ne le suis pas, « je ne dois pas perdre mes droits. La fortune, la vie même « me touchent peu. Mais l'honneur s'oppose à ce que cette « affaire reste où elle en est, il faut la terminer à tout risque. » (*Lettre inédite, déjà citée, de madame de Monnier à madame de Ruffey, sa mère*, du 19 juin 1776.)

Comme nous l'avons annoncé, ce fait de la juste et courageuse résistance de Mirabeau, nous est attesté par d'autres que par lui. En voici une preuve, il nous suffit de citer celle-là :

« Si Gabriel n'eût pas voulu sauver sa complice, « il n'aurait pas si absolument refusé des lettres « d'abolition; et, en dernier lieu, au lieu de se dé- « mener si furieusement, il se serait tout douce- « ment tiré de la nasse sans elle, car tu sais bien « que ce n'est pas à lui que la Valdahon en voulait, « et qu'il n'était pas la femme de son père » (1).

Il faut donc se résoudre à relever la contumace. Mais quel système embrassera-t-on? Le père, l'oncle, voudraient une défense timide, et même suppliante; et ils insistent d'autant plus que l'appelant n'a pas, au commencement, de partie civile devant lui; que, pour ainsi dire, l'accusateur a manqué à l'accusation, puisque M. de Monnier qui, dans sa plainte primitive, n'a pas même articulé le fait d'adultère, est à peu près mis hors de cause par l'âge, les infirmités, la cécité, la dévotion, *le désouci complet des affaires de ce monde* (2); et que, en définitive, l'instance ne sera soutenue que par sa fille, madame de Valdahon, que nul grief person-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 27 décembre 1782.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 19 janvier 1782.

nel ne peut exciter contre l'appelant (1), qui n'a plus rien à craindre de la petite Sophie-Gabrielle, morte depuis deux ans; qui ne pourrait avoir qu'une appréhension, celle de voir sa belle-mère, madame de Monnier, reparaître, et faire valoir ses droits nuptiaux; qui est délivrée de cette crainte par des renonciations formelles; et qui, dès-lors, doit être peu disposée à s'acharner dans un procès criminel, dont les frais énormes pourraient l'obérer, s'il se terminait par l'absolution des accusés.

Ces dispositions de l'unique adversaire de Mirabeau persuadent donc à son père et à son oncle qu'il doit se présenter dans l'attitude la plus modeste. Combien d'autres hommes, à sa place, auraient fait de même, ou plutôt auraient évité de porter leur tête à des juges prévenus qui l'avaient déjà frappée! Mirabeau, tout au contraire, va, l'œil serein, au-devant du plus imminent danger; sans doute, il saura se commander des efforts persistans pour parvenir à une conciliation; mais, s'il échoue,

(1) Bien loin de là, c'était au seul emportement de la passion de Mirabeau qu'elle devait sa réintégration dans la maison paternelle, d'où elle était chassée depuis vingt ans. (*Deuxième Mémoire à consulter*, etc., page 60.) Et la certitude, désormais indubitable, de recouvrer ses droits de fille du marquis de Monnier, droits qu'avait anéantis, dès 1768, une exhérédation encourue par son mariage avec M. Valdahon, et le convol du rancuneux vieillard.

il embrassera un système de défense tout-à-fait opposé à celui de sa famille; tout l'y porte, son naturel fougueux, le sentiment de sa force, le besoin instinctif de la déployer et de la répandre; la conviction des irrégularités sans nombre d'une procédure partiale (1), l'omission étrange de l'accusation nominative d'adultère, le défaut de preuves judiciairement admissibles, la chimère d'un *rapt de séduction* commis à l'égard *d'une femme mariée* (2); le désir d'appeler l'intérêt sur sa co-accusée, la pitié sur ses propres malheurs, l'indignation sur une condamnation extra-légale, et d'ailleurs excessive; l'espoir d'ef-

(1) Voici ce que Mirabeau disait de cette procédure, deux ans avant de l'attaquer. « La notice que tu me donnes de la « procédure me prouve parfaitement, ce dont je n'ai jamais « douté, à savoir qu'elle est folle et insoutenable, et ne ré- « sisterait pas un moment au simple aperçu des contradic- « tions et faussetés démontrables qu'elle renferme. » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 4, page 234.)

(2) « Les découvertes que nous avons faites ici, et les « moyens qu'on nous a donnés, nous ont permis d'embras- « ser un système de défense qui lave madame de Monnier « aussi bien que moi; car l'adultère n'est pas plus soute- « nable, à cause du genre de leurs preuves prises en pays « étranger, et dont un tribunal français ne peut pas se ser- « vir, que le rapt de séduction ne l'est par la nature du « crime, qui, envers une femme mariée, est purement ima- « ginaire. » (*Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant*, du 14 février 1782..)

frayer son adversaire si peu intéressé dans le litige; l'avantage enfin de pouvoir se targuer plus tard, en Provence, d'une défense hautaine et véhémente, offensive et accusatrice; tout décide Mirabeau à n'user de modération, à ne montrer d'humilité qu'au début de l'affaire; à redevenir lui-même quand il sera repoussé, et à jeter loin de lui le masque imposé par sa famille, aussitôt qu'il sera contraint de paraître en présence des juges qu'il compte braver, des accusateurs qu'il veut réduire au silence.

Ce que nous avons dit précédemment du système de notre travail, et de l'esprit dans lequel il est rédigé, nous dispense d'entrer dans un long détail du procès en appel dont il s'agit, et surtout de rapporter un grand nombre de citations des Mémoires publiés, citations que d'autres ont multipliées jusqu'à en remplir presque un volume (1). Nous

(1) Peuchet, tome 2, pages 20 à 126; Vitry, pages 77 à 115 — 133 à 189 — 200 à 229. Cet abus des citations devait d'autant plus être évité, que les Mémoires ne sont pas très-rares, et qu'ils contiennent une multitude de morceaux qu'on retrouve dans la correspondance de Vincennes, où Mirabeau les avait pris, d'abord parce qu'il avait l'habitude de s'emprunter à lui-même; ensuite parce qu'il était bien loin de deviner que cette correspondance dût être imprimée un jour.

On voit, en outre, dans les Mémoires de Pontarlier et d'Aix, quelques paragraphes qui se trouvent jusque dans les lettres adressées par Mirabeau à Vitry, et que ce dernier a imprimées en 1806.

n'imiterons pas cet exemple, non-seulement parce que nous ne voulons, en général, offrir au public que ce qu'il ne peut pas trouver ailleurs; mais encore parce qu'un motif bien plus grave nous impose une extrême retenue à cet égard.

Nous avouons, et beaucoup de personnes savent que les Mémoires de Mirabeau sont fort éloquens; et à tel point, qu'on y a vu un des plus hauts modèles de la polémique judiciaire, et reconnu le principe de l'immense talent d'orateur qu'il a déployé depuis; mais ces Mémoires ont, pour nous du moins, l'inconvénient de ne traiter qu'une question privée; de reproduire des faits déplorables, de compromettre des noms qu'il ne faut plus évoquer aujourd'hui, parce qu'ils furent portés par des personnes honorables dont la vie, que ses passions troublèrent, est depuis long-temps terminée; enfin de présenter des récriminations odieuses, et, tranchons le mot, d'immorales apologies.

Nous réduirons donc ce triste sujet à une mention rapide des phases successives du procès en appel; et, le plus souvent, nous n'en emprunterons le récit qu'à nos correspondances inédites.

LIVRE XI.

XI.

Le 2 février 1782, Mirabeau, plein d'espérance et de courage, partit du Bignon (1). « Il mit hier à

(1) Des biographes ont écrit, notamment Cadet-Gassicourt (page 27 de la première édition, XXI de la deuxième), qu'avant de partir, « *Mirabeau partagea avec madame de Mon-* « *nier un poison actif qu'il avait fait préparer.* » Nous n'avons pas connaissance de ce fait, et nous n'y croyons pas. Le biographe lui-même le rend douteux, en ajoutant étourdiment en note : *Manuel me montra un jour chez de Senne* (le libraire), *le sachet qui renfermait ces deux objets* (le

« la voile de très-bonne grâce, c'est-à-dire d'une « manière noble et attendrissante ; et ils sont au- « jourd'hui sur la grande route, munis de toutes « choses relatives à leur besogne. J'ai déclaré que « je n'étais plus écrivain, surtout pour choses ma- « jeures, n'y ayant rien de si ridicule que le dialogue « du coin du feu avec le grand chemin » (1).

Du reste, le marquis persévère dans ses dispositions, ou, du moins, dans ses démonstrations favorables, car nous lisons, dans la même lettre : « Il continue à être turbulent et peu réglé ; mais il « veut se corriger, et n'est plus incommode ; il est « bon et noble, et tous lui accordent bon cœur (2). « Honoré et son consort (3) ont trouvé l'hiver

poison, et une boucle de cheveux) ; *il l'avait volé avec les lettres de Mirabeau.* Or, Manuel n'avait pu *voler* à la police que ce qui y était; ce qui y était se composait de tout ce qu'y avait déposé Boucher, depuis le commencement de la correspondance jusqu'à la fin (13 décembre 1780) ; et pour que *le sachet*, dont il est question, y fût aussi, il aurait fallu que Mirabeau fût venu l'y apporter près de deux ans plus tard, deux ans après son élargissement ! Par qui fera-t-on admettre un tel récit, démenti par les dates, dont la plupart des biographes ne se sont pas plus occupés que de vérité, et même de vraisemblance ?

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 février 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, du 3 février 1782.

(3) Mirabeau était accompagné d'un avocat, nommé Des

« tardif, qui nous est venu tout-à-l'heure; et, « comme dans le pays où ils vont, il y a sept à « huit pieds de neige, le surplus a paru étrange à « ton neveu, devenu *avocat en la cour*. Mais il est « rural et hardi. Depuis feu César, l'audace et la té- « mérité ne furent nulle part comme chez lui. Il « prétend avoir partie de son étoile; il a moins de « génie, mais bien autant d'esprit; malheureuse- « ment, voyant de droite à gauche. Mais, pour « des cas comme celui-ci, je me fie beaucoup à son « savoir-faire et à son talent (1).

Retardé par des accidens de route, Mirabeau n'arriva que le 6 à Dijon; son avocat, Des Birons, visita madame Ruffey, qui promit sinon de concourir à un appel où sa fille était intéressée, du moins de sanctionner tout arrangement où les droits de celle-ci seraient stipulés le plus utilement possible.

Le 8 février, Mirabeau, qui n'avait que traversé

Birons, qui exerçait les fonctions de procureur du roi de la petite ville de Cheroy-en-Gatinais. Des Birons, qui avait de l'instruction et de la capacité, ne fut cependant pour Mirabeau, qu'un explorateur de documens, et un copiste. Ses lettres, que nous avons, expriment d'une manière souvent plaisante, la surprise et le dépit qu'il éprouvait en se voyant réduit à un tel rôle, par l'ascendant imprévu de son client.

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 15 février 1782.

Pontarlier, et qui était allé s'arrêter sur la frontière de la Suisse, envoya son avocat tenter un accommodement auprès de madame de Valdahon, car le marquis de Monnier était inaccessible (1). Elle-même se refusait à une entrevue (2). Mirabeau lui écrivit, le 9, sous le nom de Des Birons, une lettre forte mais mesurée et conciliante (3), où il réclamait une prompte réponse, d'autant plus qu'il avait lieu de craindre des piéges (4). Cette démarche n'eut aucun succès. Le 12, Mirabeau se constitua prisonnier, et n'obtint qu'avec peine que le

(1) « Nous savions déjà que les portes du Ténare ne sont « pas plus sévèrement gardées; nous savions que madame « de Valdahon faisait garder la maison de son père par la « maréchaussée; nous savions que le malheureux vieillard « s'était vu privé de tous ses gens, environné d'émissaires qui « épiaient ses mots, ses gestes, ses moindres signes, et met- « taient entre lui et tout ce qui pouvait lui rappeler ses in- « volontaires injustices et leur triste victime, une barrière « impénétrable. » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 14 de l'édition in-8°.)

(2) *Ibid.*, page 14.

(3) *Ibid.*, pages 16 — 17 — 18 — 19.

(4) « Il (Mirabeau) ne peut pas, au gré des plus frivoles « prétextes, rester en charte privée, et s'exposer à faire « dire ensuite de je ne sais quelle perfidie, *qu'il a été ar-* « *rêté*, tandis qu'il vient *pour se remettre volontairement.* » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, etc., page 18 de l'édition in-8°.)

registre de la geôle mentionnât que *sa présentation était volontaire*; cette première difficulté en annonçait bien d'autres; et, par exemple, quoique la condamnation prononcée résultât d'une plainte du mari, quoique cette plainte, vague et non détaillée, n'énonçât par le fait de *l'adultère*, moyen décisif pour l'accusé, puisque nul autre que le mari ne pouvait porter cette espèce d'accusation, Mirabeau ne put obtenir ni que cette plainte lui fût communiquée, ni que lecture lui en fût faite, ni qu'elle fût paraphée, *ne varietur* (1).

Mirabeau n'abusa pas, cependant, des moyens de résistance que lui fournissaient tant d'irrégularités; il subit successivement plusieurs interrogatoires, où sa défense prit un ton si hostile qu'un accommodement lui fut proposé; il n'y voulut entendre qu'à la condition d'un élargissement provisoire, qui fut accordé par sentence du 16; mais appel de cette sentence fut, à l'instant même, interjeté par le magistrat remplissant l'office du ministère public, Sombarde, substitut du procureur du roi : et c'est alors que Mirabeau publia un pre-

(1) « Le commissaire n'a pas voulu me communiquer cette « requête, dont j'avais tant de raisons d'assurer l'immutabilité « par toutes précautions physiques et morales. » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, etc., page 26 de l'édition in-8°.)

mier Mémoire, dont on peut apprécier le ton et la mesure par ce qu'il en dit lui-même.

« S'il est quelque chose de plus triste que d'a-
« voir de grands torts, c'est la nécessité qu'ils im-
« posent, par les justes préventions qu'ils inspi-
« rent, d'entrer en apologie sur ceux qu'on nous
« impute faussement; mais, quand on sentjusqu'au
« fond de l'âme ceux dont on est vraiment coupa-
« ble, et le désir profond de les couvrir par une
« vie désormais honorable; quand on peut se dire
« qu'une extrême sensibilité, une loyauté inflexi-
« ble, ont accompagné tous les écarts qu'on ne
« saurait se dissimuler, on se console, assez du
« moins pour ne pas perdre le courage, pour s'en
« faire un doux et patient (1). On se dit qu'il y en a
« plus peut-être à savoir avouer ses fautes, qu'à sa-
« voir n'en point faire; on témoigne son repentir
« et ses regrets avec une noble et juste franchise,
« on répare ses égaremens autant, hélas! qu'il est
« possible; on s'efforce de justifier l'indulgence de
« ses amis, d'en reconquérir, de désarmer ses en-
« nemis, en applaudissant à leurs qualités, en par-

(1) « Des raisons sans nombre me faisaient un devoir de « la modération que j'ai toujours regardée comme une vertu « d'autant plus haute, que mon caractère me la rend moins « naturelle. » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, etc., page 6 de l'édition in-8°.)

« donnant à leurs défauts ; on tâche d'avoir de la « raison, du sang-froid, de la conduite; puis on « ose lever la tête, et se montrer à ses calomnia- « teurs.

« J'ai commencé. J'ai soulevé, dans un premier « Mémoire (1), le coin du voile dont ceux qui ont « voulu le triste procès qui nécessite cet écrit, « voudraient s'envelopper ; j'ai usé de plus de « ménagemens envers eux qu'envers moi-même, « parce que, pour avoir justice, il faut commencer « par se la faire » (2).

Nous n'ajouterons à cette citation que la conclusion énergique et démonstrative qui termine le Mémoire.

« *Résumons :*

« L'accusation de rapt de séduction, ne peut « exister (3).

« L'adultère n'est pas prouvé (4).

« Il ne saurait l'être (5).

(1) Celui-là n'a pas été imprimé.

(2) *Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 3 de l'édition in-8°.

(3) D'après les ordonnances de 1639 et de 1730, *le rapt de séduction* n'était reconnu, et ne pouvait être puni, qu'entre *personnes non mariées*.

(4) La preuve était uniquement testimoniale, et apportée par des témoins dépendans, ou récusables, ou complices.

(5) Les faits s'étaient passés en pays étranger.

« Le fût-il, il n'y a ni accusation ni accusateur (1).
« Que reste-t-il contre moi?
« RIEN.
« Eh bien! lecteur, le voilà ce procès qui, depuis « cinq ans, porte la désolation dans deux familles « qui tremblent encore aujourd'hui de ma témé- « rité; le voilà ce procès qui m'a ôté, cinq années « entières, mon existence civile!. . . . . .
« . . . . . .
« qui a fait consumer à une jeune infortunée « connue par sa sensibilité, sa bienfaisance, et tou- « tes les qualités qui promettent des vertus, qui « lui fait consumer les plus beaux jours de sa jeu- « nesse sous les grilles et les verroux. . . . . .
« . . . . . .
« Le voilà ce procès qui fut jugé en deux heures, « tandis que l'on délibère, depuis deux jours, pour « savoir si l'on m'accordera mon élargissement « provisoire. . . . . Oui, il fut prononcé en « deux heures, par quatre juges (les autres s'étaient « abstenus), que la tête d'un homme de qualité « devait tomber aux pieds du bourreau; et qu'une « jeune femme, si intéressante, si douce, si ché- « rie dans les lieux où on la flétrissait, que son sort « aurait attendri des tigres, serait authentiquée et

(1) On a déjà vu que la plainte du mari n'articulait pas le fait d'*adultère*.

« retranchée du livre des vivans. . . . . Tout cela « fut prononcé en deux heures. . . . . et ils « délibèrent au-dessus de ma tête (1)!

Cherchons ailleurs ce que Mirabeau disait de ce premier Mémoire vraiment remarquable du moins par l'habile défense d'une très-mauvaise « cause : « Mon Mémoire est fait, il l'a été dans « une matinée; j'ai eu le bonheur d'y pouvoir rap- « peler avec dignité mes torts avec interêt ma co-

(1) *Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier,* etc., p. 32. « Que d'ab- « surdités ! que d'horreurs ! O vous qui vous jouez ainsi de la « vie des hommes ! vous qui ne pâlissez pas à la vue de celui « que vous avez condamné avec une légèreté si atroce, vous « avez donc cru ne jamais le revoir ! vous aviez donc parole « du Maître des destins, que sa Providence confirmerait « votre sentence odieuse, et me redemanderait la vie, avant « que je pusse la défendre contre vos décrets sanguinaires? « Et vous, lecteurs sensibles, pour qui la procédure crimi- « nelle, même la plus régulière, est un objet de compassion « ou d'indignation ; vous qui avez horreur de la profusion « inutile des supplices, des exemples d'atrocité et de bar- « barie qu'ils offrent à l'humanité, et du droit affreux que « les hommes se donnent d'égorger leurs semblables; vous, « pour qui tout homme est un frère. supposez, pour un ins- « tant, que je suis un autre; supposez qu'un citoyen obscur, « sans nom, sans fortune, sans parens, sans amis, et, si « j'ose le dire, moins actif et moins courageux, se trouve à « ma place, et jugez ce qu'on déciderait de son sort, de son « honneur, de sa vie, puisque j'ai été condamné ainsi ! » (*Deuxième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier,* page 58.)

« accusée; avec respect son mari, pauvre automate « que les passions d'autrui font agir; avec vénéra- « tion mon père; avec tendresse ma sœur chérie; « avec ménagement plusieurs de mes adversaires; et « prends garde que, dans la circonstance où je me « trouve, la générosité même est adroite, en ce « qu'elle couvre aux yeux du public ce que je suis « obligé d'omettre ou de travestir dans mes dé- « fenses; ce n'est pas seulement moi, ce n'est pas « même moi que je veux sauver, et comment tout « dire? Enfin, je n'en suis pas mécontent; je ne « puis te l'envoyer par ce courrier, comme je l'es- « pérais, parce que ces bourreaux nous forçant de « ne procéder que requête à la main, nous som- « mes surchargés d'une manière inimaginable; le « courrier prochain te le portera (1). »

Jusqu'alors le marquis approuvait la marche suivie par son fils. « Son allure est ferme, et son « poste aussi avantageux que possible, sauf ses « défenses, gonflées de latin, ce qui est un délit « contre ses juges, qui ne l'entendent pas. Le « dernier courrier, je lui trouvais trop d'audace. « Mais, depuis que l'arche de mésalliance a fait « refluer les causes fétides du palais, comme au- « trefois celles du Jourdain, et que tout est entassé

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 17 février 1782.

« et souffré, ils croient que les requêtes doivent « être des épîtres dédicatoires (1). On commence « à dire qu'il y a de l'audace et de la noblesse dans « ce ton singulier de l'appel d'une sentence capi- « tale; que le malheureux n'a jamais eu occasion « de cuver à profit sa grappe, et qu'après tout « l'insolence de ses requêtes est l'uniforme de son « rôle hasardeux (2). A présent je le vois en selle, « il est bien, et aura l'avantage réel, vis-à-vis du « public, de blanchir totalement sa complice, ce « qu'il voulait à tout prix. Tu ne te fais pas d'idée « de ton neveu dans les grandes occasions: autant « il serait dangereux de le jauger de là, et d'y « compter pour le courant, d'après cette mesure, « autant on peut compter sur lui pour être, en pa- « reil cas, fort au-dessus d'un homme sage» (3).

Le renouvellement de l'écrou rendait nécessaires de nouveaux interrogatoires. Mirabeau soutint, cette fois, que les juges français n'étaient pas compétens pour statuer d'après des témoignages rendus sur faits passés en pays étranger (Suisse et Hollande). Il reçut encore des offres de transaction (4), et il les repoussa de nouveau, s'obstinant

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 février 1781.

(2) Lettre inédite du même au même, du 6 avril 1782.

(3) Lettre inédite du même au même, 1er mars 1782.

(4) Il disait à cette occasion : « Mes ennemis, per-

à vouloir, avant tout, l'élargissement provisoire, qu'il ne put obtenir, par l'effet d'une partialité dont il se plaignait avec amertume, et qui, outre les preuves qu'apportent les Mémoires (1), est établie par cette phrase d'une lettre du bailli : « J'apprends « que le procureur du roi a fait appel. J'ai la co- « pie des interrogatoires; je vois qu'Honoré en re- « vend à son avocat, car ces vils marchands de « paroles n'ont dans la bouche que ce qu'on leur « met dans l'oreille, et qu'il se défend comme bois

« suadés qu'une de leurs victimes ne saurait leur échapper « sans sauver l'autre, n'osent faire ni la paix, ni la guerre. » (*Deuxième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 38 de l'édition in-8°.)

(1) « Il fallait que mon procès fût jugé dans une petite « ville dont M. de Monnier semble le souverain, par quatre « hommes dont deux, parens de ma partie, étaient encore ses « avoués, ses dévoués, ses conseils, et se trouvaient dans sa « plus étroite dépendance ! Il fallait enfin que l'information « qui devait servir de base aux sentences, aux arrêts, à la ré- « vision de mon procès, fût dirigée par un cruel et capital « ennemi ! » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte, de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc. page 33.) « Ils se « sont hâtés de me juger, de me frapper, de m'immoler, et le « succès de leur collusion coupable ne m'a pas même épar- « gné leurs insultes. Ils n'ont pas gardé les plus simples « dehors. Leur confédération est connue, publique, avouée; « leur intimité avec mes parties scandaleusement affichée... « Et l'on parle de mon audace, de mon emportement ! » (*Ibid.*, page 39.)

« vert. Mais je vois aussi que tout est corrompu, « ce qui me fait trembler, quoiqu'il trouve le se- « cret de tout nier, et de rendre le crime impro- « bable, ce qui peut fort servir ici » (1).

Cependant *le Siége*, par un jugement, reconnaissait sa propre compétence pour instruire sur les faits passés hors du royaume ; la confrontation de l'accusé avec les témoins regnicoles allait avoir lieu, Mirabeau s'y préparait. Il avait écrit à cette occasion : « Le vraiment redoutable Mémoire, si « l'on m'y force, sera celui de la confrontation » (2). Une sentence du 21 février l'ordonna. Voici comme Mirabeau en parle. « J'ai subi aujourd'hui « une confrontation de dix heures, pour deux « seuls témoins à qui j'ai, Dieu merci, bien fait « payer la façon » (3). Le bailli s'en explique dans le même sens. « Il vient de turlupiner et faire « dédire, à la confrontation, les temoins les plus « oculaires qui, pourtant, avaient été bien abou- « chés et bien sifflés » (4).

Mirabeau, en même temps, agissait auprès du

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 26 février 1782.

(2) Lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau à madame du Saillant, 17 février 1782.

(3) Lettre inédite du même à la même, 5 mars 1782.

(4) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 10 mars 1782.

conseil d'état de Neufchatel, qui, en présence et nonobstant les efforts du substitut Sombarde, venu exprès sur les lieux, défendait aux témoins « de répondre sur des délits commis *rière* le ter- « ritoire de cette souveraineté » (1).

Les lettres du marquis, que nous avons extraites tout-à-l'heure, avaient précédé l'impression ou du moins la réception du premier Mémoire; mais, cette publication, commentée par madame de Pailly, l'avait fortement indisposé. « Je reconnais, » écrit Mirabeau, « la harpie dont la bouche impure « empoisonne tout; mon père est furieux contre le « Mémoire, et prétend que le second l'assassinera. « Mais tous mes conseils ne répondent de l'affaire, « qu'autant que les défenses seront publiques, par- « ce que le procès, s'il est bien sûr en droit, n'est « rien moins que sûr dans l'opinion publique, et « que c'est cela même qui nécessite la publicité de « mes défenses; car, avec l'ignorance des premiers « juges, la prévention très-notoire des juges actuels, « et les intrigues de nos parties, il est comme cer- « tain que l'on s'avantagerait de *l'opinion publique* « pour nous condamner dans les ténèbres, si nous « n'allumions pas les réverbères. Nous sommes « ici dénués, abandonnés, pas un parent qui pa-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 7 mars 1782.

« raisse; *seuls contre tous*, c'est notre devise. Et « l'on veut que nous nous livrions par notre silen- « ce! que nous nous abandonnions à tout ce que « l'intrigue et la subornation peuvent déchaîner « contre nous! Nous n'avons que notre plume, et « l'on voudrait la briser! si tu savais de combien « de manœuvres nous a déjà sauvés la crainte des « Mémoires, tu sentirais combien a été sage le parti « de faire paraître un simple essai qui, sans ré- « duire nos ennemis au désespoir, pouvait tenir en « respect nos juges (1). Tu aurais pu te dispenser

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 21 mars 1782. « Est-il bien vrai qu'on se soit étonné de l'é- « nergie de mes plaintes, ou qu'on l'ait improuvée? Mais en « ai-je proféré qui ne fussent pas fondées? M'accusera-t-on « d'avoir frappé dans les ténèbres? Non: j'ai nommé haute- « ment mes délateurs. On ose me reprocher jusqu'à cette fran- « chise, jusqu'à cette fermeté. Je le crois; ils voudraient me « ravaler à leur niveau; ils voudraient me voir employer des « armes dont l'usage leur est si familier, ils ne craignent pas « d'être vaincus dans leur science. Pour moi, je n'ai qu'un « moyen à opposer à tant de manœuvres et de dénonciations ca- « chées qui, plus d'une fois, m'ont mis en danger, c'est l'éclat « de ma défense. Les procédures, les Mémoires manuscrits, en- « sevelis dans les greffes, sont facilement mis à l'écart, et plus « facilement encore oubliés; c'est au grand jour que les crimes « et les calomnies doivent être exposés; c'est au public qu'il « faut dénoncer les acceptions de personnes, les connis- « vences obscures, les subornations secrètes, les vexa- « tions de détail; alors, il ne suffit plus d'être prudent pour « se dispenser d'être juste; alors, la voix des honnêtes gens

« de tant envelopper de ménagemens ce que tu « me dis de l'opinion d'emprunt de mon père, sur « mon Mémoire; car il m'en a écrit les choses les « plus déraisonnables et les plus dures. Certes, « quiconque a trouvé que ce Mémoire *est visible-* « *ment dédié aux libertins*, l'a lu bien singulière- « ment. Je crois bien que le tableau que j'y fais du « séjour à Vincennes, n'a pas plu à qui m'y a tenu « si long-temps. Mais je doute qu'il paraisse mal « fait à beaucoup d'autres, et j'imagine que je me « suis assez exécuté, dans ce Mémoire, pour qu'on « me permette de chercher à émouvoir sur mes « malheurs (1). Je croyais que tu m'expliquerais « l'humeur inconcevable de mon père : on est par- « venu à lui faire craindre mes succès; et je ne crois « pas qu'il soit possible d'éprouver de plus cruelles « duretés, dans un moment où j'aurais tant besoin « d'aide, et où je suis si amèrement contrarié, « obligé de lutter seul contre tous; et où, grâce à la

« peut suppléer à l'imperfection des lois, et contenir dans « les bornes de l'équité ceux qui ont une portion quelconque « de l'autorité, qui sont, ainsi que les autres hommes, ac- « cessibles aux passions. . . . . Il me fallait donc pro- « voquer ou changer l'opinion publique surtout, puisque « mes ennemis attestent sans cesse la notoriété qu'ils ont « faite. » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier,* etc., page 28.)

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 26 mars 1782.

« furie que le sort a déchaînée pour la ruine de « notre maison, l'affaire capitale, qui devrait seule « m'occuper, est celle qui me coûte le moins d'ef- « forts et de temps (1). Quelle rage! combien on a « peur que je ne remporte une victoire si néces- « saire! que je ne donne au public un peu meilleure « opinion de moi, qu'on ne s'est efforcé de lui en « donner! Tout cela peut être fort dangereux, en « me montrant tel que je suis, à savoir parfaite- « ment abandonné, et n'ayant pas de pires enne- « mis qu'au sein de ma famille (2).

« Je t'avoue que je ne comprends pas du tout la « force de ton raisonnement. Quoi! parce que je « me croyais *sûr*, des Mémoires *n'étaient pas né-* « *cessaires!* Belle conséquence! Eh! songe donc à « la cabale infernale, et à la nécessité d'en impo- « ser aux fripons et aux partiaux; et puis, *j'ai été* « *un peu vite* : vous êtes singuliers, vous autres, de « vouloir juger, à cent lieues de distance, qui, en « grossissant les objets, font disparaître les détails, « ce qu'auraient dû faire et ne pas faire ceux qui « agissent sur les lieux et sur les pièces. Enfin, « nous aurions besoin d'être soutenus et non dés- « avoués, caressés et non mordus; mais c'est avec « les plus honnêtes gens du monde, que les absens

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 28 mars 1782.

(2) Lettre inédite du même à la même, 2 avril 1782.

« ont tort, sont méconnus et houspillés; telle est « la nature humaine » (1)!

Dans le même temps le marquis écrivait : « Tu n'as « pas d'idée de ce qu'il appelle ses défenses; je ne « le vis jamais si extravagant : il a humilié les té- « moins, exaspéré les juges, insulté tout le monde; « et se croit, de bonne foi, innocent, opprimé, mo « déré, magnanime ; en un mot, ce sont les Peti- « tes-Maisons ouvertes (2)!

Mirabeau n'en persiste pas moins. « Il est pos- « sible que tu ne saches pas, toi, mais mon père « sait que les juges ne peuvent, ni ne doivent dé- « cider comme hommes; qu'ils ne peuvent pronon- « cer que comme juges; que les faits, soi-disant les « plus notoires, ne leur sont rien, s'ils ne sont « légalement prouvés; qu'ainsi fort peu importe

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 4 avril 1782.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 avril 1782. Le marquis écrivait, trois jours après « Son « Mémoire a indigné tout le monde; on l'a trouvé si insolent « qu'il lui a fait un tort indicible. On avait pour lui terreur, « horreur, c'est de la haine aujourd'hui, autant qu'ici on peut « s'arrêter aux idées. De ma part, quand je leur représente « quelque chose, ils croient que ce sont des offenses. Je les « laisse donc dans leur infaillibilité; c'est une corvée pour « moi de leur accuser la réception de leurs paquets; et, cer- « tainement, je ne me mêlerai, en aucune manière, d'inter- « venir dans leur fait, ni par moi, ni par autrui. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant.*)

« que *les faits soient trop connus*, comme vous ne « cessez de le répéter, mais que beaucoup importe « qu'ils ne soient pas *établis;* qu'ils ne le sont pas, « qu'ils ne peuvent pas l'être; et c'est pourquoi « nous avons, sans vous, malgré vous, contre « vous, gagné presque tous les incidens que nous « avons entrepris. Quelle prévention peut-on donc « avoir contre notre système de défense, qui, jus- « qu'ici, a eu tant de succès, et que loue, vante « et seconde la famille de Ruffey, la plus intéres- « sée à cette affaire; et celle qui doit être naturel- « lement la plus indisposée, et conséquemment la « plus difficile à contenter (1)? Pardon de te ren- « dre franchise pour franchise; certes, je ne puis « trouver dans la tienne que de nouvelles raisons « de te chérir et de t'estimer; mais mon cœur est « si plein, si navré, si mécontent, qu'il faut bien « qu'il déborde dans ton sein, dans ce sein conso- « lateur, où je ne trouverai jamais qu'amitié et « bonté » (2).

L'appel se poursuit à Besançon; Mirabeau publie un second Mémoire adressé, comme le premier, moins aux juges qu'à l'opinion publique qui s'en occupe beaucoup : « Figure-toi que le

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 9 avril 1782.

(2) Lettre inédite du même à la même, du 11 avril 1782.

« Mémoire est au compte de l'imprimeur, à qui je « ne paie que les exemplaires réservés : on s'ar- « rache les autres (1).

Dans ce second Mémoire, Mirabeau explique que son évasion du château de Joux fut indépendante des liaisons dont on l'accuse, et n'eut d'autre cause que les persécutions du commandant Saint-Mauris, qui, cette fois comme jadis, est bienveillant en face, et hostile en arrière (2). A cette occasion sont transcrites les lettres éloquentes que nous avons déjà rapportées. Il expose la violence morale que madame de Valdahon exerce sur son père, pour le contraindre à se porter partie civile ; il établit, par des citations de textes, et une discussions habile, que les lois ne reconnaissent et ne punissent *le rapt de séduction* qu'entre personnes

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 23 avril 1782.

(2) « J'avais fait toutes les avances auprès de M. de Saint- « Mauris ; tous les jours il envoyait savoir de mes nouvelles, « et tous les jours je lui rendais la même politesse ; sa con- « frontation, loin d'être orageuse, avait été remplie d'é- « gards mutuels, il m'avait embrassé en me quittant. . . . . « et ce baiser, gage d'une trahison nouvelle, m'annonçait « l'infamie de fournir une de mes lettres pour vérifier celle « jointe au procès ! » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 18 de l'édition in-8°.) On se souvient que cette lettre *jointe au procès*, avait été fournie par le même Saint-Mauris, qui, en mars 1777, l'avait reçue de mademoiselle Barbaud.

non mariées; il rapporte, discute, et dément les témoignages reçus; il transcrit la défense faite aux témoins neufchatelois par leurs magistrats; il revient sur le grief *du rapt de séduction*; sur l'adultère, délit privé, dont la dénonciation n'appartient qu'au mari, qui, cependant, *solus genialis tori vindex*, est muet dans cette circonstance; il examine les vingt-trois témoignages qui ont été appelés sur les quatre-vingt-onze entendus jadis dans les informations; il en relève quatorze qui ne laissent aucune espèce de ressources à l'accusation; insistant sur les neuf autres dépositions, il en écarte six qui sont isolées, vagues et contradictoires; il en repousse trois, parce qu'elles sont apportées par des gens de la domesticité de l'accusateur : du reste, après la plus énergique discussion, il revient aux formes conciliantes; et, d'ailleurs, il parle des chances de son appel avec une confiance qu'il ressentait peut-être, en même temps qu'il l'exprimait dans l'intérêt de sa cause (1).

(1) « Si je voulais consumer ma vie dans des procès, je ne « mets pas un moment en doute qu'il ne me fût possible de « prendre à partie mes premiers juges, et de tirer ven- « geance d'un jugement atroce, rendu avec une précipitation « scandaleuse; tandis que, depuis deux mois révolus, je « languis dans la prison la plus odieuse, la plus indécente, « la plus malsaine, pour parvenir à une justification qui au- « rait pu être manifestée en quinze jours : un despotisme si

Quelles que fussent les précautions oratoires de l'éloquente plaidoirie de Mirabeau, cette seconde publication augmente encore le mécontentement de son père : « Sa deuxième éruption a horrible-« ment mal réussi, et achève de lui casser le col « et de pilorier cet extravagant enragé » (1). Mais le bailli n'est pas du même avis : « Je vois que je

« impatient autrefois, une lenteur, une partialité si crimi-« nelle aujourd'hui, encourraient sans doute une punition « exemplaire, si je la poursuivais, avec ma juste indigna-« tion, avec ma brûlante activité. Mais, que gagnerais-je à « des haines éternelles? Tous ces hommes ont été plutôt « faibles que corrompus, le prévaricateur Sombarde excepté; « à lui seul je voue la guerre, et comme homme et comme « citoyen; quant aux autres, je les absous autant qu'il est « en moi. . . . . Eh! quoi de plus honorable que « l'indulgence, à ceux même qui pourraient dispenser tout « le monde d'en avoir pour eux! Je suis loin, hélas! d'être « de ce nombre. Ma fougueuse et coupable jeunesse m'a « bien coûté; elle a coûté beaucoup à d'autres, et je ne puis « me pardonner ce malheur comme mes infortunes person-« nelles. » (*Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 210, in-8°). La nécessité d'abréger nous force, à notre grand regret, de supprimer cette péroraison admirable, dont, au surplus, nous retrouverons une partie quand nous nous occuperons des vues et des travaux de Mirabeau sur l'organisation judiciaire et sur la théorie des lois pénales, l'instruction en matière criminelle, etc.

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 avril 1782.

« juge mieux que toi-même de ce que tu as sous « les yeux. Tu m'as avoué toi-même, dans le com- « mencement, qu'à ton grand étonnement le Mé- « moire de *l'infaillible* avait eu un grand succès, « et qu'à Paris on avait applaudi. Eh! ne connais- « sais-tu pas le fond des choses ? est-ce en casuiste « que tu croyais qu'on les verrait ? et, parce qu'il « s'agissait de nous et des nôtres, fallait-il que ce « qui était, ne fût pas ? et que d'un fait très-vul- « gaire on fit une monstruosité sans exemple et de « la morale, et de la théorie, et du dogme? Ne « connaissais-tu pas Paris ? ce gouffre d'hommes, « de mœurs, et d'idées, promiscuement flétris et « corrompus (1)? Ne sais-tu pas que la lie et la fange « parisiennes qui souillent les parois de cette vaste « manufacture de sottises et de crimes, n'ont rien « de plus styptique pour l'humanité, que l'engour- « dissement où la vie qu'on y mène tient notre « cœur (2)? Qui, dans cette infâme Babylone où « tous scandales sur tel sujet sont soudés, cicatri- « sés, consolidés n'est pas, de fait ou de volonté, « coupable de ce qu'il y a eu de répréhensible es- « sentiellement, dans la conduite de *l'infaillible*? « Qu'il y ait mis plus d'éclat, cela est vrai; mais le

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 20 avril 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 16 septembre 1770.

« fond des choses est le même; mais, adultère, « rapt, séduction, en le supposant coupable des « trois, et il ne l'est que d'un, c'est l'histoire de « tous ou presque tous; il n'y a que la publicité « bruyante de plus » (1).

Hélas! le bailli n'a que trop raison! c'est à cause de la *publicité bruyante de plus*, que des taches d'immoralité ont terni la mémoire de Mirabeau, qui n'a fait ni pis ni plus que des milliers d'autres hommes, dont la postérité ne s'occupe point, parce que des talens extraordinaires ne lui ont pas fait connaître leurs fautes et leurs infortunes.

Remarquons encore un contraste dans la correspondance des deux frères; à la date même de la lettre dont nous venons d'extraire un passage, le marquis écrivait : « Je t'ai tout dit à son sujet, « et trop peut-être, car il eût suffi de te dire *qu'il* « *est fol.* Mais les syncopes et les subdivisions de « cette folie sont d'un détail infini. Ce qu'il y a de « vrai, c'est qu'il a donné des armes contre lui à « toutes sortes de gens; il est incroyable ce qu'il « a écrit de folies et d'atrocités, et comme il a ins- « piré une terreur générale, et selon moi fort mal « fondée, quant au fond du caractère, mais, quant « à son aptitude à tout compromettre, inventer,

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1782.

« affirmer. Il a tout fait avec sa prudence ordi-« naire; accusé l'un, injurié l'autre, écrivant tout, « et à tous; et, au fond, cet homme, qui n'a que « l'escrime de satan, mais non sa griffe, n'a pas « de méchanceté pour deux liards; mais il a des « trésors d'enfance et de folie » (1)!

L'événement ne confirme pas les espérances de Mirabeau; il est débouté de sa demande d'élargissement provisoire par la chambre de la Tournelle du parlement de Besançon. Il se rend, trois jours après, appelant de toute la procédure, devant la grand'chambre; et son moyen principal de nullité, jusqu'alors tenu secrètement en réserve, est fondé sur la parenté existante entre le marquis de Monnier et le substitut Sombarde, qui s'est montré si partial et si haineux. « Me voilà donc pour un « mois en prison; mais il est presque impossible « que la procédure ne soit pas cassée, vers la mi-« juin » (2). Il ne compte pas s'en tenir là. « Je te « dirai, à toi toute seule, qu'aussitôt mon élar-« gissement, qu'il est comme impossible de me « refuser, si la procédure est cassée, comme elle « doit l'être, je compte aller faire un tour à Paris,

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 avril 1782.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 9 mai 1782.

« pour solliciter l'évocation du fond à un autre « parlement, celui-ci étant réellement infecté de « partialité » (1).

L'échec éprouvé devant la chambre de la Tournelle avait décidé le marquis à intervenir et à commettre son gendre, M. du Saillant, « non pour « défendre le prisonnier, et faire cause commune « avec lui, mais pour traiter un accommodement. » A quoi le courageux plaideur répondait : « Que la « vue de l'échafaud, vis-à-vis de sa fenêtre, ne lui « ferait pas accepter de propositions en prison » (2).

Qui ne s'intéresserait pas à Mirabeau, en lisant cette énergique déclaration? En vain, pendant les plus belles années de sa jeunesse, il a été privé de sa liberté, il l'a à peine entrevue après quarante-deux mois de détention consécutive dans la plus dure prison du royaume; parvenu à l'âge de trente-trois ans, rentré en grâce auprès de son père, certain de n'être poursuivi ni par la partie privée, le marquis de Monnier, qui est au bord de sa tombe; ni par la partie publique, que retiendra le crédit

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 mai 1782. Mirabeau s'était déjà expliqué à cet égard dans une autre lettre : « L'acharnement et l'animosité de la cabale « parlementaire est au comble. Des Birons n'a pas même pu « pénétrer chez le procureur-général; et des conseillers lui « disent tout cruement *qu'ils sont parens.* » (*Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, du 23 avril 1782, page 193.)

(2) Lettres inédites de Mirabeau à Vitry, page 196.

paternel; libre et tranquille pour la première fois de sa vie, il n'a plus qu'à s'occuper de sa régénération, il n'a plus de temps à donner aux aventures; non-seulement il est guéri de la passion qui mit le comble à ses fautes et à ses infortunes, mais encore il est, sans retour, séparé de l'objet de cette passion désormais éteinte par des torts, dont il se croit certain, et que ne pardonna jamais l'ardente jalousie qui est dans son caractère. Un autre homme aurait cédé à tant de puissans motifs, et se serait fait ou laissé gracier, aux dépens de sa co-accusée. Mais cet autre homme n'aurait pas été Mirabeau. Lui il a voulu arracher, à tout risque, son absolution et celle de sa complice; il est allé présenter sa tête aux juges passionnés qui, en son absence, lui avaient infligé la peine capitale : il est depuis cinq mois dans un cachot malsain (1); il est malade, surchargé de travail, dépourvu de

(1) « Cette prison est affreuse, je suis entouré de fiévreux, « dans la malpropreté la plus fétide, et tellement resserré « qu'il m'est impossible d'écrire une ligne à tête reposée, ou « de conférer un quart-d'heure avec mes conseils, sans té- « moins. » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., p. 34 de l'édition in-8°). Il parle ailleurs « du lieu infect et tumultueux où « il écrit (*Ibid.*, page 40.), au milieu des contrebandiers, « des déserteurs et des voleurs, dont les hurlemens chassent « le sommeil de la paupière fatiguée de leurs voisins. » (*Ibid.*, page 134.)

toutes ressources pécuniaires, livré *aux inquiétudes, aux soucis, aux repentirs vengeurs* (1); compromis par l'éclat d'une seconde procédure dont la cause a fait, au passé, ses plus grands malheurs, dont le scandale renouvelé menace tout son avenir; ses adversaires le harcèlent de chicanes, l'accablent d'outrages; il est délaissé, désavoué, réprouvé par sa famille . . . . . Rien ne peut l'abattre; son inébranlable caractère, son génie vaste et confiant suffisent à tout; il semble que l'un et l'autre se retrempent dans l'adversité même!

Néanmoins le marquis suit le projet qu'il a conçu :

« Dans ces circonstances, je vais envoyer du « Saillant pour aller traiter sérieusement et finale- « ment d'un accommodement. J'avais toujours re- « fusé ses offres, attendu les affirmations et jac- « tances continuelles de ces gens-là; et, quelque « folles que je les trouvasse, j'attendais le premier « essai, disant qu'il ne faut pas réveiller et secourir « un somnambule dans sa marche; et, en effet, « n'ayant pas besoin de ce surcroît de dépense, « avec tant de plaies d'argent et d'éclat, et d'autres « objets dévorans; mais la Providence le veut, il

(1) Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc., page 9 de l'édition in-8°.

« faut que la nécessité m'entraîne. Du Saillant est « sage et suit les affaires, il connaît son beau-frère, « et ne se laissera pas du tout entraîner à ses folles « opinions. Il a déclaré net qu'il ne se ferait jamais « le solliciteur d'une aussi vilaine affaire; mais il « va uniquement pour traiter avec les parties, qui « s'égarent également et réciproquement. . . . .

« Le pis encore pour lui, au milieu de cet « abîme, c'est que tout le monde le voit aujour- « d'hui décidément et irrémédiablement fol, et « plus que jamais; car on ne saurait douter qu'il « ne pense faire de son mieux, dans une affaire à « lui, pour lui, et capitalement sur lui, et l'on le « voit aller, et le discrédit est à son comble. . . .

« Je défends de nouveau les imprimés, sous « peine d'abandon absolu; mais ils obéiront comme « ci-devant (1). »

Cependant Mirabeau n'était pas homme à céder sans résistance : « J'ai cru et je crois que le plan « conçu par mon père aurait gâté, et gâterait tout. « Telles sont mes opinions, elles sont libres; et je « suis trop intéressé à cette affaire pour qu'on « puisse avec sagesse se rendre responsable de l'évé- « nement, en me faisant sortir de mes mesures » (2).

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 mai 1782.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 19 mai 1782.

Le marquis n'en persiste pas moins. « Notre « fol, d'ailleurs, qui avait sur la crête la perte « de ses incidens (1), recommence à prendre ses « vessies pour des soleils. Du Saillant emporte les « lettres les plus fortes de tout ce qui a trait à ce « pays-là; mais, en même temps, tout ce qu'il y a « de plus sage de tout état, l'a bien averti que « son beau-frère avait la tête sur le billot, et n'en « échapperait pas s'il ne parvenait à refondre le par- « lement. Le pays entier, témoin de la folie et du « crime, injurié, exaspéré par les hauteurs et les « sarcasmes de cet extravagant, a juré de faire un « exemple mémorable. L'affaire parut toujours très- « mauvaise à tous les gens de loi et criminalistes; « il n'a cessé de me répéter qu'ils sont tous des « sots. Lors de son premier Mémoire, je lui mandai « que c'était me poignarder qu'imprimer désormais.

(1) Mirabeau n'en était cependant pas fort abattu, si nous en jugeons par ce passage d'une lettre qu'il écrivait le 22 mai à sa sœur; passage qu'il répéta en partie dans une lettre, datée du lendemain, et adressée à Vitry, p. 231 de son recueil. « Si tu connaissais bien ton frère, tu saurais que ce ne sont « jamais les grandes contrariétés qui le trouvent impatient. « *Il ne faut point se fâcher contre les choses*, a dit Marc-Au- « rèle, *car cela ne leur fait rien du tout.* Aussi, les personnes « m'indignent quelquefois, mais les choses me trouvent tou- « jours résolu; au reste, la perte de cet incident n'a de vrai- « ment affligeant que la prolongation de ma détention, dont « ma santé n'avait pas besoin : mais, du reste, tous tant que « vous êtes, vous ne parviendrez jamais à me faire trembler. »

« Sur ce grand verbiage, et tout de suite il a fait « imprimer vingt consultations, explications, ex- « positions. Enfin, ayant vu son second Mémoire « si bête et si fol, bigarré de lambeaux qu'il a « rapsodiés de droite et de gauche, et résolu de « faire partir du Saillant, je lui mandai que, main- « tenant, j'allais le servir; mais que, désormais, « je défendais qu'on imprimât rien que je n'eusse « vu le manuscrit.

« Ce fut du Saillant qui me demanda cela, ne « voulant pas, d'une part, que je lui mandasse son « voyage, de crainte de ses jactances accoutumées, « et désirant aussi qu'il cessât de gâter les affaires. « La réponse a été que c'était sa propre affaire, qu'il « sacrifierait tout, néanmoins, à l'obéissance; mais « qu'il ne pouvait empêcher que ses avocats impri- « massent leurs consultations, et que je recevrais, « le prochain courrier, son troisième Mémoire, et « je ne jurerais pas que, de très-bonne foi, cet « homme ne crût m'obéir à la lettre (1).

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 31 mai 1782. Il est aisé, d'après ces explications, de concevoir que le marquis contrariait autant qu'il le pouvait la distribution des Mémoires. Ce n'était, en effet, qu'avec beaucoup de peine que l'appelant et ses amis parvenaient à répandre les imprimés qu'il leur envoyait secrètement. Les curieux, s'il en est, qui voudraient connaître ces détails les trouveraient fort développés dans le recueil de Vitry.

Mirabeau venait, en effet, de publier son troisième Mémoire, dirigé principalement contre le substitut Sombarde qui avait agi, depuis le commencement de l'affaire, comme procureur du roi, et qui, au lieu de se renfermer dans la dignité de sa magistrature sévère mais impartiale, ne cessa, « au mépris « de toute décence et de toute règle » (1), de déployer contre Mirabeau l'acharnement d'une haine personnelle; animosité odieuse, mais qui recevait un caractère hautement coupable du fait avéré que Sombarde était parent, au degré prohibé, de la partie plaignante. C'est un morceau plein de verve et d'éloquence, dont l'auteur lui-même disait : « Si ce n'est pas là de l'éloquence inconnue à nos « siècles esclaves, je ne sais ce que c'est que ce don « du ciel, si séduisant et si rare » (2). Il s'en expliquait moins hardiment avec sa sœur : « Tu as dû « recevoir mon troisième Mémoire, dont l'unique « objet est d'exciter l'indignation que mérite la pré- « varication de Sombarde qui, pour m'écraser, a

(1) Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc., page 12.

(2) Lettres inédites de Mirabeau à Vitry, du 12 mai 1782, page 200. C'est par erreur que cette saillie de Mirabeau a été appliquée, par M. Villemain (*Cours de Littérature française*, 3e partie. — Paris, Pichon et Didier, 1829, page 21.), à un des Mémoires publiés l'année suivante dans le procès en séparation que Mirabeau soutint à Aix contre sa femme.

« dissimulé sa parenté avec M. de Monnier ; je sais « bien ce qu'on en pense, ou plutôt ce qu'on en dit « autour de toi ; mais qu'en penses-tu ? et crois-tu « que ce soit l'œuvre d'un homme découragé, d'un « lutteur aux abois, qui a besoin des secours qu'im- « plore la faiblesse » (1) ?

Du reste, Mirabeau continue de résister à l'entremise qu'on veut lui imposer. « J'écris à mon « père ; il faut que je me croie bien fondé en prin- « cipes et bien exempt de reproches pour écrire « ainsi. Vous croyez bien, au reste, que je sais à « quoi m'en tenir sur mes défenses, et les épithètes « qu'on peut leur donner ; les avocats les plus éclai- « rés n'en ont pas moins dit cent fois que mon affaire « avait été défendue avec la plus haute supériorité...

« . . . . . J'ai dit à mon père, et je le répète à « vous, que nul, devant Dieu ni les hommes, n'a « droit de se mêler de mon affaire, malgré moi, « sans mon avis, sans mon aveu ; et, dans cette « ferme conviction, je vous dirai que je ne veux « point d'accommodement, que la procédure ne soit « cassée ; que je n'en signerai point, où mon abso- « lution pure et simple, celle de madame de Mon- « nier, la restitution de sa dot, une pension via- « gère pour elle, et le paiement des frais du procès

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du juin 1782.

« pour moi, ne seront pas compris; qu'enfin je « me réserve mon action contre le sieur Sombarde, « la liberté d'imprimer et afficher l'arrêt sur trans- « action; et la garantie contre toutes poursuites « ultérieures par les gens du roi » (1).

De son côté, le marquis avait de tout autres intentions : « Je t'ai mandé que du Saillant était « parti. Ce Monsieur, là-bas, fait semblant d'être « déjoué et fort fâché. Il le sera peut-être de la ma- « nière, car le plan de son beau-frère et ses instruc- « tions sont de faire, en mon nom et au sien, tout « le contraire de ce qu'ils ont fait jusqu'ici; son « troisième Mémoire, tout en excusant, est plus « hautain et plus injurieux que les autres; ce ma- « raud a mis le pied sur le ventre à tout le monde; « et, en vérité, M. de Saint-Mauris et le sieur « Petit (2), étant tous deux militaires, je ne sais

(1) Lettre de Mirabeau à M. du Saillant, du 6 juin 1782. Recueil de Vitry, page 238 et suivantes. Nous rappellerons, sans la répéter, la citation que nous avons faite, d'une lettre à Boucher, du 5 octobre 1779, lettre qui prouve l'ancienneté de la détermination à laquelle Mirabeau tenait avec tant de constance et de courage.

(2) M. de Saint-Mauris, commandant du château, et un nommé Petit, ancien garde du corps, chevalier de Saint-Louis, avaient été fort maltraités dans le deuxième et le troisième Mémoire, parce que l'un avait assez ouvertement intrigué, et même, par haine, avait fourni pour servir de pièce de conviction, une lettre que Mirabeau, par un tiers infidèle, avait jadis écrite à madame de Monnier; et l'autre

« comment ils le laisseraient, s'il était une fois « relaxé (1). A l'égard du personnage, lui, c'est un « rêveur ambulant, parlant comme un livre, qui « veut tout, et ne laisse rien ; qui prend tout, et « ne saisit rien ; qui n'est ni lui ni un autre, mais « un brûlot, un fagot, une fusée, une ombre, un « fou, du bruit, du vent, du pouffe et rien (2). « C'est la pie des beaux-esprits et le geai des carre- « fours ; il a du discernement, néanmoins ; au « moyen de quoi, quand il trouve du bon, il s'en « nourrit de préférence ; et c'est un outil incroya- « ble » (3).

Remarquons que les préventions du marquis ont encore une fois atteint son sage frère : « Ce « malheureux fou n'aura, au bout du compte, fait « que de la bouillie pour le Diable. Il m'a envoyé

avait fait, dans la procédure, une obscène et mensongère déposition, très-injurieuse pour les accusés. Saint-Mauris et Petit avaient annoncé des projets de vengeance qui devaient s'accomplir aussitôt après l'élargissement du prisonnier : « Je « devais ménager un Saint-Mauris, un Petit, qui, aux plus « coupables parjures, ajoutent les menaces les plus atroces, « les plus furieuses injures ! » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 25.)

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 juin 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, du 12 juin 1782.

(3) Lettre inédite du même au même, du 21 juin 1782.

« un Mémoire qui est la plus extraordinaire chose « que je vis jamais pour l'insolence et la jactance; « et, à te dire vrai, s'il sauve sa tête de cette affai- « re-là, je t'avoue que les bras me tombent d'ima- « giner de tirer race de pareil homme. Je ne dissi- « mulerai pas que s'il avait affaire à moi, je ne le « tirerais de là, si cela m'était possible, que pour « qu'il rentrât à Vincennes, pour n'en jamais sor- « tir; car, quand l'âge et les divers châtimens qu'il « a essuyés ne font pas changer de ton, il n'y a « plus lieu d'en rien espérer » (1).

Un tel langage est sans doute étrange sous la plume du bailli; mais, aussitôt qu'il sera mieux informé, il en changera, comme on va le voir, parce que ses impressions naissaient d'une prévention passagère, et non d'une aversion invétérée.

Quoiqu'en anticipant sur les dates, nous continuons de le citer, parce qu'il nous semble bien caractériser la position et la défense de Mirabeau. « Il a parlé dans sa prison avec une énergie qui, « j'en conviens, paraît insolente, mais c'est parce « qu'on ne veut plus d'énergie que contre la Trinité; « du reste, il attaquait de vils Robins vendus, « aussi pervers que bêtes (2), et c'est beaucoup

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 juin 1782.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 juin 1782. Le marquis de Mirabeau nous est aussi témoin

« dire, et dont l'impudente partialité aurait échauffé « une tête plus froide que la sienne; et puis, « pour la principale affaire qui est ici (en Proven- « ce), il est très-bon qu'il ait traité haut la main « ses adverses, car il a montré par là qu'il avait fait « la loi, et non pas un plat accommodement, à prix « d'argent, comme on voudrait le persuader ici (1).

de la partialité des officiers de justice, et il raconte, au sujet d'un des principaux, une anecdote qui nous paraît piquante : « Figure-toi que ce procureur-général est si pas- « sionné, et en même temps si bête et si borné, que nul « n'a osé s'y fier dans les lettres de recommandation; et « qu'il m'ont dit qu'il avait une fois conclu à un décret « contre les comédiens, pour avoir servi, *au festin de Pierre*, « un chapon *un jour maigre.* » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 6 mai 1782.)

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 3 décembre 1782. Mirabeau s'exprimait de même quelques jours auparavant : « Sois-en sûre, c'est moi qui ai eu la plus « longue vue, et qui ai le mieux entendu mes véritables in- « térêts, quand j'ai dit, à Pontarlier, *plus je me défendrai « avec énergie, et même avec audace dans cette affaire, et « plus je diminuerai les difficultés en Provence.* Car enfin, « qui osera dire judiciairement que je n'avais pas trois fois « raison dans un procès où j'ai tellement criblé et mes « parties et les juges même, et où cependant j'ai dicté la « loi? » (*Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant*, du 17 novembre 1782.) Vitry, à qui Mirabeau écrivait par les mêmes courriers, les mêmes choses, quelquefois dans les mêmes termes, a inséré ce passage dans son recueil, page 283. Ajoutons que Mirabeau avait soin de se targuer plus tard, comme il s'y était préparé, du ton de ses défenses en Franche-Comté; aussi, disait-il en Provence :

« Quant à la tête de ce monsieur, sois sûr qu'il l'a-
« vait très-bien défendue, et que les passions des
« adversaires les avaient enferrés de manière à ne
« s'en tirer que difficilement, si la transaction
« n'était venue à leur secours, sortie de terre,
« grâce à du Saillant, comme un potiron, ou un
« fermier-général (1). Je vois que la passion a assez
« aveuglé ses adversaires pour qu'ils s'y soient très-
« mal pris, tandis que lui s'y prenait fort bien. Que
« voulais-tu donc qu'il fît? Fallait-il qu'il suppliât
« vis-à-vis de gens qui n'avaient ombre de griefs
« personnels contre lui, mais que seulement un
« sordide intérêt engageait à désirer sa perte et
« celle de sa co-accusée? Fallait-il déserter son ap-
« pel, assuré de l'impossibilité de trouver des
« preuves juridiques; assuré de la nullité de la
« procédure faite dans son principe par un parent
« au degré prohibé? Crois-moi, j'en ai causé ici
« avec tous, et l'on ne conclut pas du tout comme
« toi, que *cet homme vient encore ici nous présenter*
« *le front de l'impénitence finale, et qu'il est sans*
« *retour* » (2).

« Là, il poursuit, avec une énergie peut-être sans exemple,
« l'accusateur, les conseils, les témoins, les procédés, la
« procédure; les premiers juges. » (*Observations pour le comte de Mirabeau*, etc., page 33.

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 23 décembre 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 30 décembre 1782.

Voilà bien le langage du bailli. Quant au marquis, il n'en a plus changé.

Continuons à le voir expliquer ses étranges opinions sur son fils.

« Qui le rendrait sage, le rendrait stupide; mais « il n'est pas plus près de l'un que de l'autre; de « passions, il n'en a pas une, ni enclin à aucune; « de prétentions, il les a toutes, parce que l'orgueil « est son existence, et lui est naturel comme sa tête « et son bras; mais tout est enfant chez lui, et il a « un dessous imbécille (1); il est fripon et menteur « de tic et par nature, parce que c'est l'arme de « la faiblesse, comme la griffe est celle du chat; il « est présomptueux, parce qu'il vise à gauche; et « il vise à gauche parce que jamais l'orgueil et la « faiblesse ne feront ensemble un angle droit. « Ajuste et brode tout cela d'éloquence, de facilité, « de perspicacité, de tout ce qui éblouit enfin la « multitude qui va sur les quatre pieds de son bon « sens, au courant, mais qui ne sait plus que bayer « sitôt qu'on l'a redressée (2). Tous les gens sensés « voient que ce n'est qu'un fou; mais ils se tai- « sent, et même se rangent, parce qu'ils le croient « dangereux; et, à toute occasion, notre homme « ne fait que des folies et des sottises, parce

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 18 juin 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 23 juin 1782.

« qu'une horloge démontée ne sait ni ce qu'elle « sonne ni ce qu'elle marque (1).

« Posons d'abord qu'on ne change point le natu- « rel. Ce point-là n'est pas trop embarrassant dans « cet homme-ci, car il n'en a pas du tout. Il a une « sorte de sensibilité turbulente qui le rend bon « et non mauvais. Mais, au fond, il n'a nulle « bonté, pas même pour lui-même, qu'il tracasse et « qu'il traite comme un chien et comme un cheval : « du reste, peut-être a-t-il besoin de se tarabuster « ainsi, car son exubérance sanguine l'étoufferait ; « et en vérité, soyons justes, il y a bien du phy- « sique dans ses écarts (2). Cet homme écrit ce qu'il « veut, et peut-être même en pense quelque chose. « C'est une arme sûre de n'avoir rien de sacré, « et ils se rangeront tous devant lui (3).

« Il est toujours le même quant à l'inquiétude « turbulente et à la nullité foncière, car ce n'est « qu'un brouillard, c'est Ixion copulant dans la « nue, du bruit, du vent, et ce n'est rien (4).

« C'est toujours de même ; ce qu'il dit est faux, « ce qu'il voit illusoire, ce qu'il écrit pillé. Et quant

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 27 juin 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, du 1er juillet 1782.

(3) Lettre inédite du même au même, du 12 juillet 1782.

(4) Lettre inédite du même au même, 12 août 1782.

« à ce dernier point, son malheureux penchant « lui nuit, car il fait une lettre bien et avec une ra- « pidité inconcevable, et ce qu'il pille vaut infini- « ment moins (1).

Reconnaissons que parmi tant de remarques tantôt exactes, tantôt erronées, qui sont hazardées par l'esprit mobile, et toujours instantanément impressionné du marquis, cette dernière saillie est d'une justesse frappante; car il est vrai de dire que Mirabeau, qui savait et pouvait plus que qui que ce fût, était trop souvent disposé à copier plutôt qu'à écrire d'après lui-même; et à mettre en œuvre le travail d'autrui, sur des matières qu'il aurait beaucoup mieux traitées sans emprunts et sans secours. Nous verrons plus tard ce qu'ont essayé d'en conclure à leur profit de prétendus auxiliaires qui se sont vantés d'avoir fait sa gloire, et qui, après lui, n'ont pas trouvé en eux-mêmes de quoi s'en faire une qui leur appartînt.

Pendant que le marquis multipliait ainsi ses boutades, l'affaire de Pontarlier touchait à son terme. « Du Saillant trouve tout facile pour l'accom- « modement, ayant porté les lettres les plu sfortes; « restent deux têtes, à savoir madame de Valda- « hon et l'autre. Ce dernier m'écrit insolemment, « avec son respect, comme tu dis, et follement, à

(1) Lettre inédite du même au même, 20 août 1782.

« un excès qui te mettrait en colère mue et sèche; « je ne lui répondrai pas, j'ai tout dit. Mais, s'il « tient, je l'abandonne; reste à savoir qu'en faire, « car imagine-toi que Linguet est dehors et que « de Sade va sortir » (1).

La transaction était convenue : « Du Saillant, les « signatures faites de sa part, est parti tout de suite « pour Dijon, d'où il a ramené le président de Ruf- « fey, fils et père » (2). Du reste, l'opinion du médiateur était devenue favorable à Mirabeau : « Ton « mari te dira, en son âme et conscience, si ce pro- « cès a pu être mieux défendu qu'il ne l'a été; si « ses idées n'ont pas beaucoup changé, depuis qu'il « a vu l'affaire de près; si j'ai été aussi fol que des « lâches, des perfides et des imbécilles ne cessent « de l'assurer à mon père: je m'en rapporte à la vé- « racité de ton mari, qui n'était pas peu pré-

(1) Linguet avait été détenu pendant quelque temps à la Bastille, d'où il sortit en 1782, et fut envoyé en exil à Rhétel. De Sade était alors au donjon de Vincennes, d'où il fut transféré à la Bastille. Il ne fut mis en liberté qu'en 1790. Remarquons que c'est pour la troisième fois que le marquis de Mirabeau fait un rapprochement entre son fils et le marquis de Sade. L'on peut voir dans les *Lettres de Vincennes*, tome 2, page 3; tomes 3, pages 113, 403, 409, ce que Mirabeau, sans deviner assurément cet exécrable parallèle, disait sur le marquis de Sade.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 juin 1782.

« venu » (1). Cette impression du gendre avait même, à ce qu'il paraît, été communiquée au beau-père, car, après avoir écrit le 17 juin : « Il veut se « perdre, la Providence le mène à sa punition, il « démentira du Saillant; ce qui pourrait lui arri- « ver de plus heureux, serait qu'on le fît passer « pour fol, chose qui est en effet » (2). Dès le sur-lendemain le marquis écrivait à son frère : « Ton « neveu s'est rendu de bonne grâce. Tu ne te figu- « res pas à quel point ce drôle en impose en pré- « sence; car je suis bien informé, et je sais qu'on « pense généralement qu'il eût accommodé sans « du Saillant, avec toute son extravagance; et, peut- « être, on dit même à coup sûr, plus avantageu- « sement (3). Au fait, il est possible que ses enragés « Mémoires (4) soient ce qui lui a valu le four de « campagne sous lequel cette affaire va être ensevе- « lie, et qu'ils lui servent ailleurs (5).

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 20 juin 1782.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 17 juin 1782.

(3) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 19 juin 1782.

(4) Voici ce qu'en disait plus tard Mirabeau lui-même, qui n'eut que trop d'occasions d'en reparler : « Ces Mémoires qui « m'ont valu beaucoup de partisans et d'ennemis, beaucoup « de reproches et d'éloges, beaucoup d'obstacles et de res- « sources. » (*Troisième Mémoire à consulter*, etc., page 8).

(5) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 28 juillet 1782.

Cet aveu, sans doute, est remarquable dans la bouche du marquis; et il prouve que, comme l'avait déjà aperçu le bailli, Mirabeau, indépendamment des suggestions de son naturel ardent, du sentiment amer que lui inspirait une condamnation outrée jusqu'à l'atrocité, du besoin de sa défense, de l'intérêt de sa co-accusée, avait vu plus loin encore, et avait donné à ses paroles une portée qui pût atteindre jusqu'en Provence; aussi s'écriait-il, dix mois après, devant les juges d'Aix : « J'ai transigé! oui! mais quand mes ennemis m'ont « demandé grâce. Et si vous en doutez, lisez ces « Mémoires, alors trop célèbres (1), que je fus for- « cé de publier pour ma défense. Cherchez dans « les registres des greffes, compulsez les recueils, « et trouvez un accusé qui se soit défendu avec « cette énergie! Lisez, et dites, si vous l'osez, que « les supplications, la pitié, ont arraché son désiste- « ment à mon accusateur; J'ai transigé..... et pour- « quoi ne l'aurais-je pas fait? qu'avais-je à deman- « der à ma partie? rien que des dommages-intérêts : « et c'est pour cette cupidité sordide que j'aurais « prolongé ses tourmens et les miens? un procès « si scandaleux? un éclat si déplorable » (2)?

(1) Lettres déjà citées, du 25 février et du 3 décembre 1782.

(2) Plaidoyer prononcé par le comte de Mirabeau à l'audience de M. le lieutenant-général, etc., le 20 mars 1783. Aix, Joseph David, 45 pages, in-4°, voir page 18.

Si, comme on vient de le voir, l'esprit du marquis abandonne les préventions conçues sur un système de défense trop hardi, son cœur ne s'amollit pas, et de nouvelles sévérités viennent affliger et embarrasser Mirabeau : celui-ci avait dû faire à Pontarlier des dépenses considérables, dont le paiement allait devenir pressant. « J'ai reçu épître « de ce monsieur qui me demande de répondre de « ce que lui ont avancé des amis qui, à ce que « dit du Saillant, sont en effet de fort honnêtes « gens, qui se sont fondus pour lui. Je lui réponds, « comme tu peux le penser, sur toutes les circons- « tances et attenances ; et je lui dis que je ne doute « pas qu'avec mon cautionnement il ne fît encore « bien des pointes ; mais, qu'il ne vaut que parce « que j'ai vécu soixante-sept ans honnête homme, « et veux mourir tel ; et qu'en conséquence je « n'ai nulle envie de mêler mes engagemens aux « siens » (1).

Nous pouvons juger du reste de cette lettre par ce qu'en dit Mirabeau :

« Tu verras par ma lettre à mon père, ma chère « amie, que je suis loin, bien loin de pouvoir « souscrire aux augures favorables que ton bon « cœur m'envoie. Le mien est déchiré, et la plaie

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 13 septembre 1782.

« ne se fermera jamais. Le mépris et la haine de « mon père sont enfin dévoilés; il les montre à « nu; le mépris est forcé peut-être, mais en ce « cas la haine n'en est que plus violente. Il « veut faire honte de m'aimer à ceux qui ne veu- « lent point trahir ma cause. Il décide qu'on ne « peut être mon ami sans *friponnerie ou sottise*. Il « avoue qu'il espère et qu'il désire que je perde « tout crédit auprès de mon oncle, afin que je sois « bientôt tout-à-fait noyé. Il annonce ma proscrip- « tion pour au moins sept années; jure qu'il ne « *lèvera jamais mon interdiction*, et déclare qu'il « testera en conséquence. Aujourd'hui, pour avan- « cer mieux encore la ruine de toute réputation et « de tout succès, il fait tout ce qui est en lui pour « que je sorte d'ici banqueroutier, et me refuse « tout secours pécuniaire, même le plus léger. Je « n'ai ni revenus, ni place, ni charge, ni ressour- « ces, voilà déjà 4,800 fr. que je débourse sur le prix « futur et incertain de mes travaux faits en prison. « Que puis-je? que dois-je? sinon prévenir son ar- « rêt et ses prophéties, en m'exilant à jamais de « mon pays et de ma famille? On ne fait point de « ces résolutions, on ne les exécute pas sans avoir « la mort dans le cœur. . . . . Je ne « saurais échapper à ma destinée. . . . . Ne crains « rien d'un premier mouvement toutefois. J'ai « consulté mon oncle, je le devais, j'en avais

« un grand besoin, car, je l'avoue, je suis inca-
« pable de réfléchir et même de penser en ce mo-
« ment » (1).

Après bien des lenteurs, on avait obtenu les consentemens et homologations nécessaires, sur lesquels nous n'insisterons pas, non plus que sur la transaction dont il nous semble que le texte et le commentaire sont également inutiles; le texte, parce qu'il n'est que le développement des conditions que stipulait impérativement Mirabeau (2), et que nous avons ci-devant rapportées; le com-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 16 septembre 1782.

(2) C'est-à-dire que la sentence du 10 mai 1778 fut anéantie, que le marquis et la marquise de Monnier furent séparés de corps et de biens, la dot restituée, une pension viagère de douze cents francs assurée à madame de Monnier, sous l'obligation qu'il lui fût imposée de rester au couvent jusqu'au décès de son mari, qui mourut huit mois après la transaction. Peuchet a donné le texte de cette transaction, t. 2, p. 113, 114, 115, 116. En la commentant, l'auteur descend, p. 112, et l'on ne sait pourquoi, au ton des libelles qui ont le plus injustement méconnu et diffamé Mirabeau. D'un autre côté, Cadet « Gassicourt avait écrit (page 27 de la première édition, « et 21 de la deuxième) : « Le ministère public se tut, M. de « Monnier paya les frais, *les dommages et intérêts;* et Mira- « beau, *tranquille possesseur de sa maîtresse, que le même* « *acte rendait libre*, rit avec elle de la clémence des maris « outragés. »

Ne voilà-t-il pas un biographe bien informé de l'histoire qu'il écrit!

mentaire, parce que des détails à cet égard seraient sans intérêt; et parce que nous aurons, plus tard, quelques mots à dire de l'effet moral de la transaction, quand il sera question du procès en séparation, plaidé à Aix, et où l'on essaya d'exciper des résultats de celui de Pontarlier.

La transaction fut donc définitivement consommée le 14 août 1782. « Non sans peine, toutes « les têtes étant échauffées (1), et les procureurs « jetant de l'huile sur le feu, désespérés de voir « échapper la proie (2). C'est le 14 que tout a été « homologué, et que la roue a été rompue » (3). « M. le comte m'écrit qu'il est sorti après avoir « complété plus que ses six mois de détention, « et qu'il est resté quatre jours, courant les rues « de Pontarlier, et se montrant partout, afin de « montrer aux Saint-Mauris, aux Petit, et à tous « autres qui pourraient avoir à lui parler, qu'ils le « trouveraient facilement, et qu'il était prêt à leur « donner audience; il ajoute qu'il va à Neufchâtel, « et qu'il ne restera en Suisse que le temps indis-

(1) On peut voir, par la lettre insérée dans le recueil de Vitry, page 249, et que Mirabeau écrivait le 10 août 1782, que sa patience, mise à l'épreuve, fut bien près de lui manquer.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 17 août 1782.

(3) Lettre inédite du même au même, du 20 août 1782.

« pensablement nécessaire pour assurer le paie-
« ment des sommes que ses amis Bourier, et sur-
« tout Michaud lui ont avancées » (1).

Son père, en effet, persistait à lui refuser tout secours pécuniaire; et ce refus désespérait Mirabeau, qui se voyait ainsi forcé de manquer aux devoirs de la délicatesse et de la reconnaissance; il n'avait d'autre confidente que sa sœur, qui ne pouvait pas venir à son secours : « Ton frère ne
« sera pas tout-à-fait malheureux tant qu'il sera sûr
« qu'il lui reste un asile dans le cœur de sa sœur
« bien-aimée; hélas! bientôt il ne lui en restera
« plus d'autre! et il serait trop heureux si son
« nom était effacé du livre de vie » (2).

Il était en effet entièrement découragé; il avait écrit, le 16 août, à sa sœur : « Me voila libre . . . .
« Que faire de ma liberté? Réprouvé par mon père,
« oublié et peut-être haï par ma mère, pour l'avoir
« voulu servir, redouté par mon oncle, attendu
« par mes créanciers dont pas un seul n'a été payé,
« quoiqu'on m'ait privé de tout, sous prétexte de
« les satisfaire; menacé par ma femme, ou par
« ceux qui la gouvernent, dénué de tout, de re-
« venu, d'état, de crédit . . . . . ah! plaise à Dieu

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 28 août 1782.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 22 septembre 1782.

« que mes ennemis ne soient par si lâches qu'ils « sont pervers! qu'ils répondent à mon espérance, « qu'ils viennent sur le pré où je les attends! « mais, ma sœur, ils ne viendront pas . . . . . Si « j'allais les chercher, on m'appellerait un spadas- « sin, un assassin, peut-être! Oh! j'aurais pourtant « besoin d'un coup d'épée » (1)!

Quelques jours après, il écrivait à son oncle : « qu'il désirait qu'on lui fixât une pension, et qu'il « ne rentrerait jamais en France (2). Il a ajouté qu'il « quitterait même le nom, si tu le désirais (3).

« Si cet homme veut, en effet, prendre le parti « de s'expatrier, en vérité ce sera un grand service « qu'il nous rendra; car il ne sera jamais bon à « rien » (4). Le marquis ne s'en émouvait pas davantage : « Il me mande, à moi, la même chose « qu'à toi, au sujet de sa résidence dans un coin, « avec une pension. Mais ce sont de ces lubies « qui lui passent, ou qu'il joue; car ni lui, ni au- « tres, ne savent ce qui passe par bouffées dans « cet énorme vide; et ce qu'il a de plus dangereux, « c'est qu'il joue la fougue, comme il la subit » (5).

(1) Lettre inédite du même à la même, 16 août 1782.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 20 août 1782.

(3) Lettre inédite du même au même, 7 septembre 1782.

(4) Lettre inédite du même au même, 10 septembre 1782.

(5) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 3 septembre 1782

Plus tard, le marquis en jugeait autrement. Il interprétait à sa manière le séjour prolongé à Neufchâtel, où Mirabeau traitait de ses manuscrits : « Je te crois délivré du fardeau que toi et moi t'imposions par suite, toi de bonté, moi de devoir « et de la perplexité où j'aurais été, sans doute, « dans un mois ou deux, de prescrire un gîte à ce « misérable, et de lui donner des matériaux d'un « nouveau manifeste, et d'une nouvelle catastrophe. Cet homme, au fond, ne veut pas, sans « doute, se rendre en Provence. Il est lassé de « s'humilier sur la trace de ses dettes d'argent, « faits, gestes, et procédés; ou la Providence ne « veut pas que le malfaiteur jouisse de son état, « comme s'il n'était pas coupable » (1).

Le marquis se trompait, toutefois; son fils, cédant aux exhortations d'une sœur également sensée et tendre, avait renoncé à un projet irréfléchi d'expatriation; et après avoir terminé, à Neufchâtel, ses affaires, et quelques travaux politiques dont nous ferons plus tard connaître l'objet, il était parti, le 10 octobre 1782, pour la Provence.

C'est ainsi que se terminait, après sept années, le fatal épisode des amours de Mirabeau avec So-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 4 octobre 1782.

phie; épisode dont le développement a été pour nous une œuvre d'autant plus difficile et douloureuse qu'il nous était impossible de taire un tel événement; que nous nous efforcions d'en restreindre autant que possible les détails, et que nous nous trouvions dans la nécessité de présenter tous ceux qui pouvaient, selon notre dessein, notre devoir, notre conviction, placer sous un jour enfin vrai les faits ainsi que les personnages, et les caractériser authentiquement.

Nous avons mis tous nos soins à tracer cette narration, de manière à satisfaire aux légitimes exigences de l'histoire; mais autant que possible sans rien concéder aux fantaisies d'une curiosité maligne, que tant d'autres écrivains ont flattée. Bien loin de les imiter, nous avons exclu de notre récit tout ce qui n'en faisait pas nécessairement partie : et, par exemple, nous nous sommes borné à quelques mentions indispensables en ce qui concerne une des personnes les plus compromises par la correspondance de Vincennes. Nous voulons parler de la plus jeune des sœurs de Mirabeau. Non-seulement nous n'avons point rapporté, mais nous n'avons même pas daigné combattre les suppositions également infâmes et mensongères qu'un historien, sans justice comme sans pudeur (1),

(1) Peuchet, tome premier.

s'est permises au sujet de madame de Cabris. Tout en les détruisant dans l'intérêt de la vérité, ce qui aurait été une tâche facile, mais une nouvelle occasion de scandale, nous aurions pu, dans l'intérêt de Mirabeau, prouver que parmi les causes extérieures de ses égaremens, il faut compter l'influence que cette sœur exerça sur lui; nous aurions pu expliquer les erreurs et les malheurs de celle-ci par sa constitution morale et physique, par sa mauvaise éducation, par son mariage, imprudemment précoce, avec un époux qui moralement lui était trop inférieur, et qui dès sa jeunesse fut atteint d'une démence incurable; par ses liaisons avec un homme indigne d'elle. . . . . Mais à quoi bon de si tristes éclaircissemens? quel profit en peut-il sortir? l'histoire doit-elle de pareilles révélations à la curiosité frivole ou immorale qui s'en amuse? Si la vie de madame de Cabris a été très-orageuse, sa mémoire, du moins, n'est pas forcément enregistrée dans l'histoire; le public n'a qu'à peine remarqué le rôle secondaire que lui assignent quelques passages impurs et suspects du recueil de Manuel, des pamphlets inconnus, et un livre décrédité (1).

(1) Nous voulons parler des quatre volumes de Peuchet, et nous nous exprimons ainsi parce que le dédain du public a fait justice de cette compilation pleine de redites, sans addition d'aucune nouveauté. Pour grossir son texte par des citations, Peuchet a copié tous les détails que fournit la cor-

L'âge mûr de madame de Cabris a effacé les torts de sa jeunesse; redevenue elle-même, elle s'est montré, au déclin de sa vie, aussi admirable par les vertus de l'âme, que par les prodigieuses facultés de l'esprit; nous avons été à portée de vénérer en elle le modèle des plus touchantes vertus domestiques; nous l'avons vue, long temps avant la vieillesse, mourir (1) épuisée par les soins pieux qu'elle prodiguait à la seule personne qui eût le droit de lui faire des reproches, à un époux devenu pauvre, infirme, et dont la démence, longtemps paisible, avait pris avec l'âge le caractère de l'aigreur, quelquefois de la fureur. Telle fut madame de Cabris régénérée, et c'est sous ce seul aspect qu'elle doit-être présentée désormais.

Parvenu à cette époque bien éloignée encore du terme de notre travail, nous en compléterons une des divisions naturelles, en exposant ce qui nous reste à dire sur un sujet touchant que la suite de notre narration ne ramènera plus.

On a plusieurs fois imprimé qu'aussitôt après sa sortie du donjon de Vincennes, Mirabeau abandonna tout-à-fait la malheureuse Sophie, qui, un

respondance de Vincennes sur le compte de madame de Cabris; mais bien peu de lecteurs iront les chercher dans cet ouvrage souvent mensonger, et toujours ennuyeux et fatigant.

(1) Le 16 août 1807; elle était née le 4 septembre 1752.

peu plus tard, mourut victime d'une ingratitude si monstrueuse, et périt, en quelque sorte, de la main de l'homme à qui, dans son abnégation héroïque, elle avait tout sacrifié.

Grâce à Dieu, nous pouvons démentir ce fait, qui, si la fausseté ne nous en avait pas été démontrée, aurait suffi pour nous faire abandonner notre tâche; ou qui, plutôt, nous eût empêché de l'entreprendre; voici, à la place d'un roman calomnieux, le récit poignant, mais exact et complet pour la première fois, des événemens qui amenèrent et suivirent la cessation de tous rapports entre madame de Monnier et Mirabeau.

Après les deux premières années de séjour au couvent des *Saintes-Claires*, à Gien, où madame de Monnier avait été conduite le 18 juin 1777, quelque relâchement avait été apporté à sa détention. De notables habitans de la ville furent parfois admis dans sa cellule; et l'on voit dans les lettres du donjon de Vincennes (1), qu'une de ces personnes, notamment (2), émouvait au plus haut point la susceptibilité excessivement jalouse qui était dans le caractère de Mirabeau, et qui est attestée par des témoignages sans nombre, et surtout le sien propre,

(1) Voir les *Lettres du donjon de Vincennes*, tome premier page 29; tome troisième, pages 314, 329, 336, 373, 384 et 437.
(2) M. de Rancourt, mort à Gien en 1832.

consignés dans une foule de lettres même imprimées.

Malgré ses impératives remontrances et ses défenses très-explicites, Sophie continua de recevoir au couvent les visites de M. de Rancourt, et de quelques-autres dont elle ne fit aucune mention dans ses lettres devenues, il faut l'avouer, visiblement oiseuses et contraintes; ces réticences furent révélées et envenimées peut-être par une des personnes affidées qui recevaient et transmettaient la correspondance secrette partie de Gien pour Vincennes, *et vice versâ*.

Un prêtre récollet, le père Claude Maillet, espèce de directeur spirituel (Mirabeau dit de *moine sultan*) (1), attaché aux *Saintes-Claires*, et logé dans l'intérieur de leur maison, s'empressa beaucoup auprès de madame de Monnier, lui inspira de l'intérêt, et, dans le désir d'être employé à la cour comme prédicateur, par l'effet du crédit supposé de Mirabeau, alors libéré, le père Maillet obtint de Sophie des recommandations qui furent d'autant plus mal reçues qu'elles étaient plus pressantes; quelque temps après un minime, le père Le Tellier (2), homme assez remarquable par les avantages de la

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 435.

(2) Dans la révolution il s'est marié avec une religieuse du même couvent des *Saintes-Claires*.

jeunesse, de la figure, de l'élocution, s'adonna à fréquenter le monastère, fut reçu par madame de Monnier, inspira la plus vive jalousie au récollet, et fut par lui dénoncé à l'abbesse qui, en raison de la robe, et de la retenue extérieure du minime, ne crut pas devoir déférer à des accusations intéressées, et par cela même suspectes; cette rivalité fit du bruit dans l'intérieur et au dehors, cette fois encore les officieux jasèrent; la correspondance si long-temps passionnée, mais depuis plusieurs mois languissante des deux côtés, prit un caractère tout nouveau. Mirabeau écrivit des lettres violentes, les réponses furent amères, et Sophie, profondément blessée, Sophie qui croyait apercevoir sous de feints emportemens de jalousie, une intention secrette de rompre, Sophie se désespérait, lorsqu'un ami commun offrit de lui procurer une explication verbale, bien préférable à des correspondances où, des deux parts, la colère avait tout-à-coup succédé à l'aigreur, et les incriminations directes aux timides insinuations, et aux doux reproches.

Cet ami commun était le docteur Ysabeau (1), médecin du couvent, qui, à l'exemple, et après la mort de son père, avait prodigué les soins de l'art le plus habile et de la plus tendre humanité

(1) Il est souvent mentionné dans les lettres de Vincennes, par les initiales Y — YS —Ysab., et même par son *nom.*

à la triste pensionnaire, dont la santé et l'âme étaient également souffrantes: sensé, calme, prudent comme *le bon ange* du Donjon de Vincennes, et au même degré compatissant et serviable, M. Ysabeau était devenu le zélé consolateur, l'ami dévoué, l'impénétrable confident de Sophie; il écrivit à Mirabeau; celui-ci résidait alors et depuis quelques jours au *Bignon*. Il partit seul, furtivement, dans la nuit du 3 juillet 1781, et vint, à franc étrier, à Nogent-sur-Vernisson (trois lieues de Gien). Il y trouva le docteur Ysabeau, qui l'amena en secret dans le pavillon d'un jardin isolé en haut et en dehors de la ville de Gien; Mirabeau y prit le vêtement et la valise d'un colporteur; sous ce déguisement, il fut introduit dans l'intérieur du couvent par M. Ysabeau, accompagné d'une religieuse dont, d'accord avec Sophie, il s'était assuré, pour avoir un témoin en cas d'accident et d'indiscrétion; tous trois parvinrent sans encombre à la cellule de Sophie (1); un long en-

(1) Voilà toute la vérité sur cet entrevue dont on a fait des récits complétement erronés, par exemple, Cadet Gassicourt, page 26 de la première édition et 21 de la seconde, et le rédacteur de l'article *Mirabeau* dans la biographie nouvelle des contemporains, par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins, etc., tome 13, page 351. Accoutumé à nous appuyer de preuves, nous avons demandé au vénérable docteur Ysabeau, qui vit encore, un récit écrit de sa main, qui est en notre possession, et sur lequel le nôtre est fidèlement calqué.

tretien eut lieu en présence des deux affidés qui ne s'écartèrent pas un seul moment; l'explication fut orageuse; Mirabeau affirma avec emportement des faits dont il n'avait pas la certitude; Sophie se défendit avec énergie, et se laissa entraîner à des récriminations véhémentes, car elle aussi avait eu des révélations, et probablement des preuves; des deux côtés la colère passa toutes les mesures : *in amore simper mendax iracundia*. Les deux amans se séparèrent également irrités; et Sophie l'était d'autant plus, qu'en réalité elle ne méritait pas de reproches; nous en avons du moins la conviction d'après le témoignage qui nous a été donné, sur les lieux même, par le vénérable docteur Ysabeau, et par la religieuse, son associée, la sœur Louise, encore vivante aujourd'hui (1831), et attachée encore, à quatre-vingt-deux ans, à la même maison devenue l'hôpital de la ville de Gien.

Depuis ce jour décisif tous rapports, même épistolaires, furent irrévocablement rompus. Sophie resta plongée dans une profonde affliction, sa santé fut très-altérée, ses yeux, enflammés par les insomnies et par les larmes, furent plusieurs fois frappés d'ophtalmies; le temps et les soins la guérirent. Et ce seul fait suffirait pour prouver ce que nous avons dit du refroidissement antérieur à la rupture, car l'effet de celle-ci aurait été la mort instantanée de Sophie, si ses sentimens étaient

restés tels que nous les avons présentés dans ses propres lettres, qui parlent de *suicide* à propos de chaque sujet d'affliction vive et profonde.

Madame de Monnier acquit une liberté presqu'entière en mars 1783, à la mort de son mari (1), dont, depuis 1776, elle n'avait jamais voulu porter le nom; tellement qu'elle n'était connue à Gien que sous celui de *madame de Malleroy*. Bientôt sa famille la pressa de retourner à Dijon; mais madame de Ruffey était morte le 18 avril 1783 (2); comme nous l'avons vu, madame de Monnier redoutait les reproches et les dédains de ses autres parens, vertueux aussi, mais encore plus austères. Elle refusa de se réunir à eux (3). Elle voulu rester

(1) Il résulte d'un registre des ordres royaux de détention, déposé à la préfecture de police, que madame de Monnier fut *libérée le* 31 *janvier* 1784.

(2) M. de Ruffey a survécu de 11 ans à sa respectable épouse. Il est mort le 10 septembre 1794. Son fils aîné, Frédéric-Henri-Richard de Ruffey, président de chambre au parlement de Bourgogne, a péri, le 10 avril 1794, victime d'une condamnation révolutionnaire. Son second fils, ancien président à la chambre des comptes de Dijon, Charles-Richard de Ruffey, comte de Vesvrotte, dont nous aurons occasion de parler tout-à-l'heure, vit encore à l'époque où nous écrivons (1831).

(3) Nous avons sous les yeux une lettre du 18 juin 1780, dans laquelle cette résolution est annoncée : « Madame de « V. (Villiers) me demandait si, mes affaires finies, je pour« rais demeurer avec ma mère; j'ai répondu que non, n'im-

avec les bonnes religieuses qui l'avaient consolée ; elle occupa une petite maison qui leur appartenait et qui fut disposée exprès pour elle par les soins du docteur Ysabeau; cette maison était attenante au couvent, y communiquait par une entrée, et avait en outre une porte extérieure. Madame de Monnier, à qui sa famille assurait une pension de mille écus, s'abonna avec les religieuses pour la nourriture et le logement; et elle continua de recevoir les soins de la sœur Louise, à qui la situation des lieux permettait de vaquer à ce service, sans violer son vœu de clôture.

Bientôt madame de Monnier, profitant de la liberté dont elle jouissait, fit sa société de plusieurs personnes qu'attiraient chez elle ses grâces aussi nobles qu'attrayantes, et le juste renom d'amabilité, de douceur, de bienfaisance qu'elle avait acquis; elle se rendit aux instances qui lui venaient de tous côtés; elle fréquenta les principales maisons de la ville; elle parcourut les campagnes environnantes, et résida souvent pendant plusieurs

« porte ce qui arriverait; que je passerais plutôt ma vie au « couvent, à cause du passé : ceux qui connaissent ma fa- « mille me comprendront sans peine. » Le fait très-connu de la persévérance de madame de Monnier à rester à Gien, où elle mourut, n'a pas empêché Peuchet d'écrire, au hasard, comme cela lui arrive trop souvent : « Elle cherchait « dans la société de sa famille, un bonheur qu'elle ne con « naissait plus depuis long-temps. » (Tome 2, page 333.)

semaines dans des châteaux voisins, tels que ceux de Beauvoir, de Malartic, de Dampierre, de Dominus, de Thou, appartenant aux familles des Foudras, des Varville, des de Villiers, des Poterat.

Madame de Monnier, débarrassée du récollet et du minime, dont les prétentions repoussées et la rivalité imaginaire l'avaient compromise, était devenue l'objet des soins assidus d'un officier de maréchaussée, nommé Lécuyer, homme qui ne manquait pas d'esprit et de bravoure, et qui jouissait de quelque estime, mais dont le caractère violent, long-temps comprimé par le désir de plaire, reparut bientôt avec toute son âpreté naturelle, quand il eut capté la confiance et l'affection de madame de Monnier. Cette liaison, qui finit bientôt, fut mélangée d'inquiétudes, de chagrins et d'orages; madame de Monnier fut loin d'y trouver le bonheur qu'elle méritait et qu'elle avait toujours espéré sans jamais l'atteindre.

Quelque temps après, elle se crut près de l'obtenir. Des relations de société l'avaient liée avec un ancien capitaine de cavalerie, déjà veuf, à trente-cinq ans, d'une jeune personne de cette famille de Rancourt, dont l'un des membres inquiéta si vivement la jalousie de Mirabeau (1). M. de Poterat (Edme Benoît) rencontrait souvent madame de Mon-

(1) Lettres du donjon de Vincennes, tome premier, page 29; tome 3, pages 314, 3..9, 336, 373, 384, 437.

nier dans les principales maisons de la ville, et dans les châteaux voisins; des affinités d'opinions et de goûts, la conformité de leurs habitudes mélancoliques, le récit qu'ils se firent de leurs infortunes respectives, jusqu'à la réciproque sollicitude que leur inspirait l'altération de leur santé, affaiblie chez l'un comme chez l'autre par le malheur, tout contribua à les unir par les liens d'une tendre sympathie, qui ne tarda pas à prendre le caractère d'un sentiment plus énergique. Éclairée par une funeste expérience, Sophie essaya, comme Didon (1), de combattre son penchant, mais elle ne put le surmonter.

Les deux amans étaient également épris; tout deux étaient libres; ils arrêtèrent bientôt le projet d'un mariage qu'autorisait l'accord le plus complet de toutes les convenances d'affection, d'âge, de position sociale; madame de Monnier visita plusieurs fois son ami à la terre de Thou, dont il était propriétaire, et où le séjour d'une femme était autorisé par la présence d'une sœur et d'une nièce fort aimables; mais celles-ci, rappelées par des devoirs de famille, furent forcées de s'éloigner; la santé dépérissante de M. de Poterat l'obligea dès-

(1) Si mihi non animo fixum immotumque sederet,
Ne cui me vinclo vellem sociare jugali,
Postquam primus amor deceptam morte fefellit,
Si non pertæsum thalami tædæque fuisset;
Huic uni forsan potui succumbere culpæ.
(*Eneidos*, lib. IV.)

lors de quitter la campagne où madame de Monnier ne pouvait plus aller; il se logea à Gien, tout près d'elle; il en reçut de longs et tendres soins qui ne purent vaincre une maladie de poitrine lente mais incurable; et bientôt madame de Monnier acquit la douloureuse certitude que son ami n'avait plus que peu de temps à vivre.

Dès ce moment son parti fut pris; elle avait toujours conservé d'affectueux et fréquens rapports avec l'excellent docteur Ysabeau, et avec sa digne épouse, en qui madame de Monnier chérissait la plus sincère et la plus utile de ses amies; elle répondit à leurs vives interpellations avec un mélange calculé de douleur et de résignation; elle leur dit que, trop habituée à souffrir, parvenue à surmonter des malheurs tels qu'on n'en éprouve de pareils qu'une fois dans la vie, elle ne se laisserait pas abattre par le chagrin bien moindre, quoique fort pénible, dont elle était menacée; elle parla froidement de projets lointains; elle amena la conversation sur un fait récent, fort commenté dans la ville, et qui se rapportait à une jeune ouvrière dont une imprudence avait exposé la vie; madame de Monnier s'enquit, sans affectation, des effets de l'asphyxie par la vapeur du charbon ou de la braise (1); elle demanda si la

(1) Un étrange et fatal rapprochement se présente dans

mort s'en suivait nécessairement et toujours ; le docteur répondit que, dans les cas de suffocation graduelle et incomplète, il y avait des exemples de personnes sauvées par l'effort, même machinal, qui les avaient portées à introduire l'air extérieur par l'ouverture d'une fenêtre, ou même par la simple effraction d'un carreau de vitre; elle recueillit ces informations, parla fort librement de tout autre chose, et sortit.

Cependant, la maladie de M. de Poterat empirait visiblement; quand son état fut désespéré, la douleur de madame de Monnier, la position où cet événement devait la placer, excitaient beaucoup d'intérêt, et attiraient des visites sans nombre; entre autres une femme inconsidérée, épouse d'un conseiller de l'élection, harcelait l'infortunée de ses condoléances et de ses conseils; elle s'avisa un jour de lui représenter l'état où la mort de M. de Poterat allait prochainement laisser l'amie qui s'était liée à son sort; l'effet que produirait sur l'opinion des rapports dont l'intimité ne pourrait plus

une lettre adressée, le 20 mars 1779, par madame de Ruffey à sa fille : « Vous avez risqué votre vie en vous servant de » braise; quelquefois elle tue, d'autrefois elle donne des « accidens qui ressemblent à la mort, sans l'être en effet, « mais qui font enterrer vivantes ; ne vous en servez jamais, « je vous prie. »

être désormais couverte et légitimée par un mariage; l'abandon, le discrédit qui en seraient la suite; la nécessité de quitter la ville, de retourner à Dijon; madame de Monnier entendit tout, ne laissa pas échapper un signe d'émotion, ne dit mot.

Le surlendemain matin, 8 septembre 1789, peu avant le jour, elle reçoit les derniers soupirs de M. de Poterat; informés sur le champ, M. et madame Ysabeau accourent auprès d'elle; ils l'arrachent au cadavre qu'elle tient embrassé; ils l'entraînent dans son logement; ils la conjurent d'en sortir pour toujours, de venir s'établir dans leur maison, de ne plus se séparer d'eux; elle répond avec sensibilité à leurs tendres empressemens; mais, pour ne pas s'y rendre tout de suite, elle prétexte des dispositions domestiques à faire; elle a besoin d'être seule et libre encore un jour; aussitôt après elle ira se réunir à eux pour ne les plus quitter; elle convient avec le docteur qu'il la viendra chercher le lendemain à neuf heures du matin, au retour d'une course qu'il doit faire dès la pointe du jour, à Briare, ville très-voisine.

Après leur départ, elle mande son jeune domestique et la sœur Louise; elle leur annonce qu'elle va chez une amie où elle passera vingt-quatre heures; elle leur donne ses ordres pour le lendemain au matin, et les congédie. Restée seule, elle réunit, enliasse et cachète ses papiers, écrit une

lettre, se retire dans un très-petit cabinet dont elle calcule froidement la sombre exiguité, propice au dessein conçu dès long-temps; elle ferme et calfeutre soigneusement la porte, et l'unique fenêtre; deux réchaux pleins de charbon, qu'elle vient d'allumer, sont disposés aux deux côtés d'un fauteuil où elle s'assied. Pour que son projet funeste ne puisse pas être contrarié par quelqu'effort instinctif et machinal de la nature, elle se lie les deux jambes, dessous d'abord, et ensuite par-dessus les vêtemens; elle attache un de ses bras à un des côtés du fauteuil; elle assujétit à peu près son autre bras avec une ligature préparée, que ses dents serrent fortement; ainsi placée elle attend la mort.

Le 9 septembre, à six heures du matin, le jeune domestique, selon l'instruction reçue de sa maîtresse, se presente pour prendre les ordres du départ qu'il croit convenu. Il entre dans la chambre principale, il s'aperçoit que madame de Monnier ne s'est pas couchée; il appelle inutilement, il essaie en vain d'ouvrir le cabinet, dont la fermeture inaccoutumée l'épouvante; il brise un carreau de vitre, il voit madame de Monnier sans vie apparente, et sans mouvement; il appelle du secours, les voisins s'empressent. La nouvelle fatale se répand rapidement dans la petite ville, où cette excellente femme était adorée; l'autorité est prévenue,

M. Rousseau, procureur du roi au bailliage, descend sur les lieux; un chirurgien l'assiste; la porte du cabinet est forcée; le suicide est constaté (1).

Un exprès était allé chercher M. Ysabeau, qu'il rencontre en route, et qui, accourant au grand galop de son cheval, essayait de tromper sa profonde affliction, en pensant à la possibilité de rappeler à la vie la touchante victime dont l'asphyxie récente pouvait n'être pas entièrement consommée..... Hélas! tout espoir était perdu! l'inepte chirurgien amené par le magistrat n'avait pas seulement songé à tenter les plus simples secours; bien plus, s'attachant, sans aucune apparence, à la possibilité d'une grossesse, il avait proposé l'autopsie; il l'avait sur le champ pratiquée avec l'ignorante précipitation d'un barbare; une heure après le corps n'avait plus forme humaine, et le désespoir de l'excellent Ysabeau fut d'autant plus affreux que des inductions, tirées par les témoins, d'un reste de coloration et de chaleur, en-

(1) Sophie était née le 9 janvier 1753, elle est morte, par conséquent, à trente-six ans et huit mois, et non, comme l'a imprimé Peuchet, à *vingt-huit ans* (tome 1er, page 235); et à *vingt-six ans* (tome 2, page 334); tant est soigneux et bien informé cet écrivain, copié depuis par plusieurs autres, et notamment par le spirituel auteur d'une notice insérée au tome 24 de la *Revue de Paris*. 1831, n. 3, pages 160—162, etc.

core subsistant avant l'atroce opération, semblaient s'accorder avec les suppositions qu'il avait conçues en accourant.

La lettre testamentaire était destinée au docteur Ysabeau. Madame de Monnier le chargeait de ses dernières volontés : elle léguait ses papiers à un frère, M. de Ruffey, qui vint les chercher plus tard; elle distribuait quelques effets à des amis, le reste à des indigens, dont, depuis plusieurs années, ses pudiques et secrètes aumônes soulageaient la misère. Cet horrible événement fut un malheur public. Le lendemain toute la population de Gien forma le cortége funèbre; après quarante-deux ans, la mémoire de madame de Monnier vit encore sur les lieux : dans la classe élevée on s'entretient souvent des grâces de son esprit, des touchantes qualités de son caractère, du charme de ses douces vertus; les pauvres parlent encore de sa charité laborieuse, car elle les aidait de son travail, comme de ses deniers; le souvenir de sa bienfaisance est une tradition populaire; et, le jour de la Toussaint (1831), nous avons vu un indigent dont les yeux presque centenaires, éteints mais non desséchés par l'âge, retrouvaient des larmes sur une tombe nue, isolée au milieu du cimetière *du Champ*, où le vieillard s'était fait conduire afin de prier encore une fois pour l'ange souffrant qui lui prodigua jadis des secours et des consolations!

Résumons en peu de mots cet épisode lamentable. Dès l'enfance, le caractère de Sophie présentait le rare assemblage d'une extraordinaire énergie et d'une exquise douceur. Cette seconde qualité, plus apparente (1), fit méconnaître la première; la famille n'aperçut pas davantage les indices d'une excessive sensibilité qui récélait le germe de la plus irrésistible des passions. Une direction habile aurait contenu ce principe incendiaire; et, par un mariage bien assorti, aurait fait de la jeune fille passionnée une épouse chaste, une mère accomplie; des parens vertueux, mais aveuglés par de sordides calculs, la perdirent faute de la comprendre; adolescente, elle fut forcément unie par eux à un septuagénaire; ils firent ainsi subir à la fille la plus soumise et la plus tendre le supplice que les anciens infligeaient aux parricides, ils l'enchaînèrent à un cadavre; aucune autre femme, même vulgaire, même dans un âge fait, même avec des sens et un cœur éteints ou tièdes,

(1) Mirabeau l'avait expressément déclaré aux frères mêmes de Sophie : « Vos parens ne connaissent pas madame de « Monnier; ils l'ont toujours vue douce et modérée, et ils « ne savent apparemment point que les passions d'une « femme douce, peut-être plus lentes à émouvoir, sont in- « finiment plus ardentes que toutes les autres, et vraiment « invincibles quand elles sont bien enflammées. » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 1^er^, page 392.)

n'aurait pu trouver le bonheur dans une pareille union, car l'époux décrépit était à-la-fois dur, jaloux, avare, bigot et surtout haineux; son mariage même en était la preuve: profondément refoulée, la brûlante sensibilité de Sophie fermente long-temps dans son cœur. Tout d'un coup, au milieu de l'ennui et de la solitude d'une très-petite ville de province, un homme se présente, et c'est le premier, d'un âge assorti, qu'ait vu Sophie, « à qui tous les appuis de la vertu manquaient (1), et qui était toujours obsédée de vieillards et de prêtres; cet homme est jeune, il est persécuté, il est malheureux; il est armé de toutes les séductions de l'esprit le plus fascinateur qui fut jamais; il est en proie à une passion, toujours et partout persuasive, mais qui, exaltée à l'unisson de ses facultés prodigieuses, en reçoit une éloquence surnaturelle; nulle femme n'y pourrait resister; quelle égide, dans une position si périlleuse, préservera l'âme ardente et neuve de Sophie? Elle tombe dans les bras de son séducteur; elle y tombe *vierge* après cinq ans de mariage; les excitations d'une jeunesse exubérante, les délices jusqu'alors inconnues

(1) Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc., page 192 de l'édition in-8°.

de l'amour; ses sacrifices, ses angoisses, des persécutions réitérées, une évasion téméraire, une cohabitation inquiète, une arrestation inopinée, le déchirement d'une séparation, le bonheur éphémère d'une maternité dont elle n'a connu que les souffrances; les longues tortures d'une détention rigoureuse, la perte d'un enfant adoré qu'elle n'a vu qu'une seule fois; une correspondance de tous les jours, et quelle correspondance!.... Tout concourt, pendant sept ans, à nourrir cet amour, dont les feux semblent s'augmenter à mesure qu'ils se répandent. Pourtant, une époque survient où ces lettres, si long-temps corrosives, deviennent, des deux côtés, languissantes et rares; et peu après, de mutuelles défiances, sinon des torts réciproques, séparent tout-à-coup deux amans qui semblaient avoir échangé leurs vies. Néanmoins, tant de passion qui a déchiré le cœur de Sophie, ne l'a pas épuisé; après de longues souffrances elle fait un autre choix; mais le sort lui réserve le seul des malheurs de l'amour qu'elle n'ait pas ressenti, la mort de l'amant adoré. . . . . Déjà saturée de douleurs, assez détachée, dès sa jeunesse, d'une existence dont elle ne veut qu'à la condition d'aimer, elle est résolue de ne pas survivre à l'événement qu'elle prévoit, qu'elle attend, qu'elle accepte; le jour qu'il éclate elle se donne la

mort . . . . . Hélas ! ce fut Mirabeau sans doute qui, le premier, engagea Sophie dans l'orageuse carrière dont le terme devait être le suicide; mais, osons le dire, le sort de cette touchante victime de l'amour et de la fatalité était marqué d'avance par la constitution si malheureusement privilégiée de son âme de feu, par l'irréparable faute de sa famille; et Mirabeau n'eût-il jamais paru à Pontarlier, Sophie n'eût-elle eu à défendre son cœur et ses sens que contre un homme ordinaire, sa destinée aurait été la même, et la même catastrophe l'aurait terminée!

On nous pardonnera d'avoir insisté sur cette démonstration, si l'on veut bien considérer combien un tel reproche, attaché au souvenir de Mirabeau, devait douloureusement affecter le sentiment qui nous anime, et que nous avouons partout. Nous n'y avons cédé, toutefois, que parce que, d'un côté, nos explications n'ont rien d'offensant pour la mémoire de Sophie; et, d'un autre côté, parce que l'accusation, depuis longtemps enfouie, a été exhumée pour l'avenir par un écrivain qui, au risque de compromettre l'autorité de son nom et la dignité de son sujet, a jugé à propos de mêler plusieurs fois la vie privée de Mirabeau à l'histoire générale; et, dans cette oc-

casion encore, n'a pas craint de la salir par une calomnie empruntée aux plus obscurs et aux plus odieux libelles (1).

(1) M. Ch. La Cretelle s'exprime en ces termes : « Sorti « de Vincennes, il (Mirabeau) oublia cette Sophie dont la « pensée avait paru remplir toute son âme, et madame LE « MONNIER, RESTÉE SEULE DANS L'UNIVERS, se donna la mort. » (*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. 6, page 19.)

LIVRE XII.

XII.

Nous avons dit que le bailli de Mirabeau cédant à des défiances inculquées, à la timidité de la vieillesse, à la crainte de voir échouer des projets de réunion, répugnait à recevoir son neveu.

« Je t'avoue que je ne puis m'empêcher de dési-
« rer qu'il ne vienne pas; car je ne puis te cacher
« que j'ai pris une aversion pour cet homme, qui
« est surprenante; et cela d'après les lettres qu'il
« m'a écrites, et les copies de celles qu'il écrivait
« soit à toi, soit à quelques-autres, qu'il m'a en-

« voyées. Je vois dans toutes un orgueil insuppor-
« table, une certitude qui prouve qu'il ne croit
« que lui-même, et une si furieuse divergence
« avec mes idées, que je crois de toute impossibi-
« lité de pouvoir m'accoutumer à lui (1).

« Voilà donc M. le comte tiré des griffes de la
« Sainte-Hermandad! Dans la lettre qu'il m'écrit,
« il me marque qu'il part pour venir ici; mais,
« comme il faut du romanesque et du Phœbus à
« cette tête-là, il me dit cela poétiquement: *je pars*
« *pour des lieux dont on n'aurait pas dû me ren-*
« *dre l'abord si difficile.* Je l'attends pour lui ré-
« pondre, et lui demander ce que veut dire cette
« ridicule phrase; car, qui lui a rendu l'abord de
« ce pays-ci si difficile? Il y a fait descendre notre
« nom, autrefois et avant lui réellement respecté
« et honoré, comme n'ayant été porté que par
« d'honnêtes hommes, et quelquefois par des hom-
« mes grands dans leur sphère.

« Enfin, je connais et vois clairement le poids
« du fardeau dont tu me charges; et je ne sais si,
« étant aussi attaché à ce que tu crois tes devoirs
« que tu l'es, tu ne te fais pas une fausse cons-
« cience à ce sujet; car, en vérité, il n'y a qu'un
« père qui puisse contenir un homme de ce carac-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 5 octobre 1782.

« tère. . . . . .

« Je t'ai répété plusieurs fois que si ce monsieur « me fatiguait, je lui céderais la place; et je le ferai, « en effet, parce qu'aucune fleur de rhétorique ne « parviendra à me persuader que je puisse être en « droit de mettre le fils aîné de la maison hors « d'une maison où je pouvais être devenu étran- « ger, comme tant d'autres cadets. Tu as beau « dire à ce sujet que tu es le maître, cela est très- « vrai; mais tu ne saurais communiquer ton auto- « rité à personne.

« . . . . . .

« Je te répète de rechef qu'il me semble que « cet homme ne devait avoir d'autre domicile que « la maison de son père. Je n'ai pas le malheur de « l'être, aussi n'ai-je pas le droit de le morigéner « d'une certaine façon. Tu me diras, pour la cen- « tième fois, que tu me donnes tes pouvoirs, etc. « Je te répondrai, pour la centième fois aussi, que « cela n'est pas dans ton pouvoir » (1).

Ces résistances inaccoutumées avaient un moment retenu le marquis; il s'était cru obligé de plier pour ne pas tout rompre; il avait écrit : « Je « ne veux pas que cet homme te tourmente, s'il « échoue dans quelque roman d'obrepticité digne

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 octobre 1782.

« de son savoir faire, ou dans le rôle de Rhada-
« miste pour lequel il a été procréé tout exprès.
« Hélas ! il ne me manquerait plus que de te re-
« buter ; ainsi donc, je te prie de m'aider à déci-
« der, dès à présent, en quel lieu je l'enverrai vi-
« vre par ordre, sitôt qu'il te sera à charge le
« moins du monde ; je ne puis le mettre hors du
« royaume, ce serait l'air de l'en chasser ; hors de
« la Provence, ce serait l'éloigner de la rejonction,
« qui est notre intérêt et son droit ; d'ailleurs, il
« irait ravager et mal faire dans une autre province ;
« et, dans celle-là, il est connu. Je crois même
« que ce serait vers les bords de la mer qu'il fau-
« drait fixer sa résidence, afin de tenter s'il ne pas-
« serait pas par cette tête extravagante d'aller cher-
« cher fortune aux Grandes-Indes » (1).

Néanmoins, Mirabeau est en route pour la Provence : « Si ce monsieur n'a pas menti comme
« d'ordinaire, il est parti le jeudi 10, et doit être ar-
« rivé ; il a écrit à Saillanette pour la prier de te le
« recommander, il paraît avoir peur : *Rara ante-*
« *cedentem scelestum deseruit pede pœna clau-*
« *do*. . . . Tu lui diras : *Monsieur*, ou *mon neveu*,
« *ceci est ma maison comme celle de votre père ;*
« *quand il s'agissait de vous faire ou de vous ré-*

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 août 1782.

« *parer, vous aviez la porte de secours : aujour-*
« *d'hui toutes vos épreuves sont faites, je veux bien*
« *vous prêter le gîte, puisque mon frère vous en-*
« *voie à moi, mais uniquement pour vous donner*
« *le temps de finir vos affaires, et rien de plus* » (1).

D'après cette lettre, le bailli attend son neveu. « Monsieur le comte n'est pas arrivé, peut-être « n'arrivera-t-il pas ; comme c'est ton fils, et que « tu voudrais qu'il eût des enfans, je le recevrai ; « mais je lui crois impossible à l'avenir de me re- « gagner, parce que je sais, encore mieux que toi, « jusqu'où il sait feindre, et jouer le rôle qu'il « veut, de manière que je ne saurais prendre de « la confiance en ce galant homme, quand même « il ferait le mieux possible » (2). Ton fou arrive « enfin, il doit être aujourd'hui rendu au château « de Tourettes, où je lui ai envoyé une voiture, « ainsi je me flatte d'avoir l'honneur de le recevoir « ce soir. Je ne sais s'il sera fort content de mon « attitude » (3).

Mirabeau pourtant avait lieu de l'être. « Mon « oncle a fait ce qu'il a pu pour me recevoir tiè-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 octobre 1782.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 18 octobre 1782.

(3) Lettre inédite du même au même, du 19 octobre 1782.

« dement, et n'y a pas réussi; il avait parsemé « la route de fusiliers, de harangueurs, et les feux « de joie brillaient de toutes parts. Tout l'appareil « qu'il a pu mettre à mon arrivée, il l'y a mis, pour « m'en faire honneur dans la province; il est vrai « que le plaisir des gens du pays, en me revoyant, « n'était pas feint du tout; en effet je ne leur ai, « au fond, fait aucun mal, et mes pères leur font « du bien depuis trois cents ans » (1). Ce. fait est confirmé par quelques mots du bailli : « Une « chose qui m'a étonné, c'est la joie de ce peuple-ci, « en le voyant arriver, quoiqu'il soit le débiteur « de quelques-uns d'entre eux (2). « A te dire le « vrai, il est aimé ici, quoiqu'il y doive assez pour « le pays (3). « Ils l'aiment même beaucoup, et j'ai « été touché des expressions vives de quelques-uns « d'entre eux à ce sujet » (4). Du reste, le père, plus difficile à émouvoir, répond de son côté :

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 22 octobre 1782. Nous devons dire que cette citation se trouve littéralement dans une lettre imprimée par Vitry, à qui Mirabeau avait écrit dans les mêmes termes. Voir la page 257 de son recueil.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 novembre 1782.

(3) Lettre inédite du même au même, du 12 novembre 1782.

(4) Lettre inédite du même au même, du 16 novembre 1782.

« Je ne suis pas édifié du tout de sa lettre très-jo-
« viale et très-allobroge, où il ne parle que des
« jubilations du château. Tu aurais dû, je crois,
« empêcher cette festivité villageoise, car c'est
« morguer le décret et les créanciers (1). Quant à
« la joie des paysans, le voyant arriver, les Égyp-
« tiens jetaient des cris de joie en voyant passer
« un dindon sous le nom de Méléagre. L'homme
« achète vingt sous deux heures d'émotion à la
« comédie; le tambourin et le fifre les auraient
« fait danser devant un chat » (2).

A peine Mirabeau est-il arrivé, que, pouvant s'expliquer et se défendre, il recouvre l'affection et la confiance de son oncle.

« J'avise à ce que ton fils ne voie pas tes lettres,
« car je commence à croire qu'on te le fait juger
« un peu plus mauvais qu'il n'est, et je suis très-
« content de lui . . . . . Permets-moi
« de te dire que si je croyais fermement tout ce
« que tu m'as marqué sur le compte d'Honoré, je
« ne me serais jamais chargé de le recevoir, et tu
« aurais été bien injuste envers moi de me donner
» une pareille commission. Je ne puis te cacher
« que je fais de mon mieux, depuis trois semaines,

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 novembre 1782.

(2) Lettre du même au même, du 22 novembre 1782.

« pour découvrir quelque tentative de sa part pour « voir mes papiers, et je l'épluche beaucoup, sans « en avoir l'air. Jusqu'à cette heure, j'ai lieu d'être « content de lui, sauf l'air un peu vif, mais pas « trop, et peut-être quelques contes très-brodés, « mais que je ne puis assurer être faux; enfin, « je ne te cacherai rien; mais aussi je ne cher- « cherai pas à t'animer contre tes enfans. Un « autre s'en chargea, s'en charge, et s'en chargera. « *Basta*, Dieu est sur tout (1). Je ne saurais te dire « autrement que ce que je vois; mais un mois de « suite sans changer ni laisser percer rien de « mauvais à des yeux, peut-être faibles, mais « qui y regardent de bien près, c'est chose qui « me paraît difficile. (2) Voilà un mois et demi de « résidence ici, pendant lequel je ne puis que « m'en louer; je ne lui trouve plus d'exubérance, « et seulement quelques petites exagérations dans « ce qu'il raconte.

« Il avait conservé des papiers et les avait mis « en main fidèle; et, depuis qu'il est ici, il m'avait « dit beaucoup de choses sur lesquelles j'avais une « foi fort chancelante. Mais ces papiers lui étant

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 novembre 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, du 23 novembre 1782.

« revenus, j'ai vu, lu et tenu dans mes mains les « preuves les plus claires, 1° que sa mère voulait « l'engager dans son parti, et qu'elle lui deman- « dait des lumières sur tes affaires : et j'ai vu, lu, « et tenu dans les mains des sortes de menaces « que deux affidés de cette femme lui faisaient, « ainsi que des espérances qu'on lui donnait pour « l'engager à faire ce qu'on désirait. A l'égard d'au- « tres affaires, j'ai assez vu de choses, et con- « naissant bien les écritures et les mains d'où « elles sortaient, pour te dire qu'il a fait bien des « fautes, mais qu'il a très-souvent été plus mal- « heureux que coupable. Tu me connais, je n'ai « jamais trompé personne, je ne commencerai pas « par toi. Sois assuré que l'on a souvent envenimé « des choses dont le principe et les vraies circonstan- « ces étant connues, il n'était que malheureux » (1).

Cette observation du bailli, au sujet des tentatives faites par la mère de Mirabeau sur son fils, était suggérée par un fait que nous raconterons, en rétrogradant de quelques jours, pour prouver encore une fois combien le fils était mal jugé par le père.

« Lefebvre (2) m'a dit qu'il venait de passer à ma

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 novembre. 1782.

(2) Concierge de l'hôtel de Mirabeau, à Paris.

» porte un paquet de l'écriture du fils, adressé à « la mère, et taxé trois livres douze sous. Je gron- « dai de ne l'avoir pas retenu, mais c'était fait. « Or, j'ai eu, ces jours-ci, notice d'un Mémoire « atroce fait contre moi au nom de ma partie (1). « On a vu l'original, avec des corrections d'une « écriture qui ressemble à celle du comte contre- « faite. Ce Mémoire est un rebouilli des précédens, « avec le ton de la fureur et de la méchanceté du « Démon. Les premières pages ressemblent abso- « lument au pathos de ce monsieur. . . . . Je ne « saurais penser à ce bourbier sans une rage froide, « dont je ne connaissais pas le principe chez moi. « Dieu, qui voit tout, a vu le fond de mon âme, « et le jeu cruel par lequel ces misérables croyaient « traîner à l'abîme leur unique protecteur; s'il « m'eût accordé moins de courage, j'y serais en « effet, mais ils ne parviendront, par cette voie, « qu'au terme de tous les malfaiteurs. Charle- « magne et Li-chi-min, les deux plus grands hom- « mes que la terre ait portés, eurent chacun un « fils parricide. Qui suis-je, moi, pour me plain- « dre de moins que cela, si moins est, toute- « fois (2) ?

(1) La marquise de Mirabeau.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 31 obtobre 1782.

Le démenti que méritaient ces suppositions odieuses ne se fait pas attendre : « Je n'ai rien à « dire à ce que tu me dis du paquet de Lefebvre, « adressé à madame de Mirabeau, si ce n'est que « ton fils a de bonnes protections auprès de toi, « et qu'il y a bien donné prise, aussi le sert-on « bien. Je tâcherai de tirer cela au clair. — Dans « le moment que j'écrivais ceci, il est entré dans « ma chambre; et, dans la conversation, m'a dit « de lui-même que sa mère lui ayant écrit qu'elle « était étonnée qu'il ne l'instruisît pas de son pro- « cès, il lui avait adressé copie de la transaction « et de l'arrêt. Ainsi, voilà l'histoire du paquet sus- « pect, que le hasard a fait qu'il m'a dit lui- « même (1).

« J'y ai voulu revenir. — Après trois ou quatre « jours, je le questionnai froidement sur le res- « pect dû à sa mère par lui, et savoir s'il lui avait « rendu compte de son affaire de Pontarlier, et « s'il lui avait écrit à ce sujet. Il me montra les « lettres de sa mère qui lui reprochait amèrement « de ne lui avoir pas rendu compte de cette af- « faire, et qui, dans le style que tu lui connais, lui « reprochait ses bienfaits, et son ingratitude de ne

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 novembre 1782.

« pas lui écrire. Voilà, de rechef, l'histoire du « paquet chez ton suisse » (1).

Ces explications apaisent le marquis sur le fait supposé, car il n'en parle plus, mais ne le rendent pas plus favorable à son fils : « Je te vois d'ici fai- « sant, ou à peu près, avec ce monsieur, le beau « cours de raciocinations dont il m'a amusé pen- « dant huit mois et demi (2) tous les matins; et « quand le Diable nous avertirait cent trente-cinq « fois par heure, il est impossible de ne pas se « prendre à sa manière d'enchérir et de raisonner, « d'autant qu'étant capable du pis comme du « mieux, cela lui est égal, et le vrai ou le faux lui « étant abso ument tout un, et le droit et le tortu « tout de même, je croirai moi-même, Dieu me le « pardonne! qu'il en pense alors la moitié. Comme « aussi il est de fait que je t'en ai mandé, bout à « bout, qu'il est impossible d'en retenir que les « points cardinaux, à savoir mensonge volontaire « ou non, toujours mensonge. Je n'aurai de mé-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 16 novembre 1782.

(2) Depuis le 20 mai 1781 jusqu'au 2 février 1782, comme « on l'a vu dans les chapitres précédens. Chaussard dit, « page 64, que Mirabeau *passa seize mois* auprès de son « père; c'est une erreur à joindre à tant d'autres que les « biographes ont commises, parce qu'ils ont voulu écrire « sans s'être, avant tout, pourvus d'informations suffisantes.

« thode sur ce, que de te tenir toujours au cou-
« rant. . . . . .
« Tu mandes à Caroline, *que je te l'ai envoyé pour*
« *m'en debarrasser*; je puis te promettre que,
« cette besogne finie, il ne t'embarrassera jamais
« plus de ma vie, ni moi (1). Je suis désabusé de
« mettre ma prudence à la place de l'opinion d'au-
« trui; je l'ai voulu faire à l'occasion de ceux dont
« j'avais charge; mais mon Plutarque dit, à l'occa-
« sion des fols, qu'un jour la lune demanda à sa
« mère de lui faire faire *un petit surcot*, qui allât
« à sa taille. Eh! le moyen! dit sa mère; je te vois
« tantôt mince, tantôt ronde, tantôt cornue, crois-
« sante et décroissante. . . . . Au diable l'entreprise
« d'habiller les fols à leur propice (2)!

« Mais pourquoi, » répond le bailli, « la fin de ta
« lettre du 19 lance-t-elle un anathême contre ton
« fils? Tu dis *qu'il ne t'embarrassera plus de la vie*;
« lui ayant pardonné, pourquoi le répudies-tu?
« quel tort a-t-il maintenant? dis-moi de qui c'est
« le devoir de le soutenir (3)? Tout ce que tu
« m'écris me confirme que, de loin, il est difficile
« de s'entre-entendre; et que, de plus, on te fait

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 novembre 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, du 22 novembre 1782.

(3) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 23 novembre 1782.

« saisir avidement tout ce qui est contraire à ton « fils » (1).

Les citations que nous empruntons au père nous présentent presque continuellement le langage de la défiance et de l'animosité ; voici celui de l'orgueil seigneurial et paternel : quelques expressions échappées à la plume de l'intendant Gressien (2), et de Mirabeau lui ont déplu : « Ils sont tranquilles, à « ce qu'il paraît, sur les créanciers. *C'est moi qui « vous en assure*, dit l'un ; phrase qui m'a rappelé un « *c'est moi qui vous le dis* de ce fat de des Birons (3). « Peu accoutumé à ce ton là, de la part des gens d'af- « faires, j'admire l'influence du contact pour m'in- « solenter ; pour l'autre, il me dit : *les huissiers ne « me viendront pas chercher chez moi.* Si j'eusse « mandé un tel mot à mon père, eussé-je eu trente- « trois ans, il m'aurait donné d'un bâton. Quant à « toi, indépendamment des parités, tes lettres por- « tent toujours un caractère d'équité et de ten- « dresse qui me met du baume dans le sang, « quand tu ne me grondes pas ; mais je ne puis « souffrir *contubernalité d'aucun autre*, voyant

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 décembre 1782.

(2) Avocat aussi loyal qu'éclairé, qui, d'ailleurs, avait l'affection et la confiance du marquis et du bailli.

(3) L'avocat des Birons, qui avait accompagné Mirabeau à Pontarlier.

« d'ailleurs ici tant et tant de blêches, de cour et « de ville, qui ne m'abordent qu'avec l'attitude, et « la forme, et les manchettes de l'infériorité, mo- « rale du moins » (1)!

Mais ce n'est pas seulement la morgue, c'est aussi l'aversion paternelle qui éclate dans les lettres du marquis : « On m'écrit d'Aix : *je souhaite que cet « homme ne donne plus de sujet de regret et de re- « pentir à ceux qu'il trouve le moyen de gagner. « Je sais qu'il a un talent surprenant et inconcevable « pour y parvenir.* Tout de suite, tu vas dire que l'é- « crivain est gagné; mais, seulement, souviens-toi de « la fable de celui qui tenait un serpent dans sa main, « et qui assurait que c'était un fouet très-flexi- « ble (2). Soit,» répond le bailli, avec autant d'à pro- pos que de justesse; « mais pourquoi, en me ser- « vant de la fable que tu me cites, me mets-tu dans « la main ce serpent qui doit me piquer » (3)?

Le bailli n'en continue pas moins ses bons té- moignages, et laisse échapper quelques remontran- ces moins fructueuses que véridiques : « Honoré « persiste à être docile, sans rien penser de pareil « à ce que tu marques, et beaucoup plus uxorieux

(1) Lettres inédites du marquis au bailli de Mirabeau, des 22 novembre 1782, — 27 janvier 1783.

(2) Lettre inédite du même au même, du 26 février 1783.

(3) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 7 mars 1783.

« par calcul, ou autrement, que tu ne crois. Ah! « que tout s'arrangerait bien vite si tu étais ici! « Mais, dis-moi si tu n'as jamais aperçu que l'on « se faisait des devoirs selon son goût? Peut-être « t'y prendrais-je; car celui qui se donne la disci- « pline jusqu'au sang, ne voudrait peut-être pas « souffrir une légère contradiction. Examine bien « la chose. Toi, dont le grand-père disait, il y a « cent ans : *il n'y a plus d'honneur que dans les « châteaux*, est-ce ton devoir ou ton goût qui t'a « porté à habiter Paris, le plus infect cloaque dont « le soleil éclaire de ses rayons les noires vapeurs « et les immondes reptiles? à venir humer l'air de « cette puante et financière capitale, où la trans- « piration même est corrosive et pestilentielle, où, « d'ailleurs, toi qui étais lumière et qui t'es contenté « d'être reflet, tu n'étais bon à rien, vu ton incapacité « et ton aversion pour le valetage, qui là est d'ins- « tinct aux gens de cour et de ville à visage et cœur « de plâtre, comme le barbotage aux canards? Je « sais bien que tu m'as dit que, par rapport soit à « tes enfans, soit à ta femme, il t'avait été néces- « saire d'habiter à portée de l'autorité; mais tu n'au- « rais pas eu besoin d'elle, si tu avais tenu ta fa- « mille en province. La célébrité que tu as acquise « à Paris, tu l'aurais acquise autre part tout de « même. D'ailleurs tu pouvais t'en passer, et elle « n'est pas même du genre qui convient le mieux

« aux gens de qualité, d'autant que la soif de la « réputation est une hydropisie d'autant plus mal- « heureuse, que le public nous redemande toujours « ses applaudissemens au centuple. Tu as de belles « terres en Provence, elles ont été abandonnées à « un agent fripon, et cela en faveur d'un bourbier, « au milieu duquel il y a une petite gentilhom- « mière (1). Tes terres de Provence ont diminué, « sont effruitées, ton château dépénaillé; les autres « terres, sans aucune dépense, ont doublé par le « temps; les tiennes, avec de grandes dépenses, « n'ont pas doublé, à beaucoup près. Avoue que « tu t'es fait des devoirs selon ton goût à cet égard. « Au reste, je ne trouve de répréhensible en tout « cela que la confiance qui te fit traiter avec les plus « malhonnêtes gens du monde, comme si tu eusses « eu affaire avec la probité même (2).—Sans lire de « nouveau tes lettres, je me rappelle, en gros, tout « ce que tu m'as marqué sur Honoré, et je ne le « perds pas de vue. Cependaut, je ne puis pas, en « honneur ni conscience, dire ce qui n'est pas. Il

(1) La terre et le château du Bignon, que le marquis appelait *un joli petit penier d'herbes,* et dans laquelle il avait, de son aveu, dépensé plus de 300,000 fr. en essais ruraux qui avaient plutôt détérioré qu'amélioré cette propriété.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 28 novembre 1782. Nous avons, comme cela nous arrive souvent, rassemblé ici plusieurs traits épars dans diverses lettres.

« est très-docile; si, jadis, il ne mettait de suite à « rien, il a bien changé, car il suit assidûment sa « besogne; je te dirai même qu'il me semble que « cet homme a la partie de la tête qui nous man- « que, et je crois que c'est la meilleure, car nous ne « sommes, nous, guère propres qu'à faire des *vise* « *en l'air*, et des républiques de Platon. Je ne puis « donc qu'en être content; cependant, je dors « d'un œil ouvert, mais je crois que je pourrais le « fermer » (1).

Le marquis, provisoirement désarmé par ces apologies, se contentait d'écrire : « Je ne ré- « pondrai pas quant aux faits, il n'appartient qu'à « un sot, ou à un ministre, d'être décisif de si « loin. Quant à mes ouvrages, tu te connais en « âmes voraces; si elles ne s'occupent pas en de- « hors, elles se rongent en dedans; eh! qu'aurais- « je fait sans mes livres que tu me reproches? et « que ferais-je, bon Dieu! si je ne me jetais hors « de moi? si je n'écartais tant de pensées qui t'a- « brégeraient trop ton frère? Mets-toi à ma place « dans tous les sens et générations, positions et « affaires, et ton âme forte aura une mauvaise com- « pagnie dans ses promenades. Du reste, nous « avons reçu un nom respecté; tu l'as rendu illustre,

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 16 décembre 1782.

« je l'ai rendu célèbre. Quant au surplus, j'ai accepté « les volontés du sort et du devoir; j'ai pu être dupe « de ma tête et de mon cœur, dont le procès est « fait et parfait, depuis long-temps, dans ma con- « science et dans mes aveux; mais j'ai fait comme « j'ai conçu, senti, cru et pu; car quiconque ne « prend pas sa propre conscience pour juge unique, « plaide avec soi-même toute sa vie (1). J'ai pres- « que toujours exagéré et déplacé ma conscience, « mais jamais volontairement en mal. Dieu est mon « bon et juste juge; et, sans doute, j'ai agi de ma- « nière à n'en avoir plus guère d'autre que lui » (2).

Nous avons un peu prolongé les citations qui précèdent, parce qu'elles nous ont paru utiles pour compléter le développement des caractères. Nous allons maintenant présenter le récit des tentatives faites pour opérer une réunion entre Mirabeau et sa femme, séparés de fait depuis plus de huit ans.

Les plus grandes difficultés avaient été dès long-temps prévues : « Je ne connais rien de pire que « d'avoir à allier du feu et de l'eau; ou qu'à faire « rebondir une balle de paume qui tombe sur un « matelas; et ton fils, avec beaucoup d'esprit, « mais toujours agité par la chaleur du cœur, et « toi et moi, nous avons affaire à des gens qui ne

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 18 décembre 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 20 décembre 1782.

« manquent pas d'esprit, mais qui n'ont pas plus « de sensibilité que les pagodes chinoises dont « leur bon goût s'entoure.

« Je pense qu'il convient qu'Honoré fasse tous « les pas vis-à-vis de sa femme et de son beau- « père; mais je n'en espère rien. Ces gens-là affec- « tent de m'aimer et considérer, mais ne songent « à moi que quand ils me voient; et il ne saurait « y avoir moins de correspondance entre La Mec- « que et le Saint-Sépulcre, qu'il n'y en a entre « nous. Ils ne songent qu'à leur plaisir. Ils ont une « société, ou comédie, musique, et enfin tout ce « qu'ils imaginent pour prendre leur revanche « sur le temps, en le tuant puisqu'il les tue; c'est « le fond de leur occupation; tout cela est arran- « gé, et ta belle-fille étant la principale divinité « de la société, 1° parce qu'elle est la plus riche; « 2° parce que les collatéraux (*impia gens!*) ont in- « térêt à la tenir dans cette situation, son mari « deviendrait un trouble-fête d'autant plus fâcheux « qu'il a plus de feu au milieu d'une glacière (1).

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 novembre 1781. Voici, dans des lettres antérieures et postérieures, des détails que nous insérons hors texte, pour ne pas trop étendre notre narration. « Je vois que depuis « la sortie d'Honoré, on redouble d'efforts pour faire que « cette jeune femme lui donne de l'humeur. Le Tholonet (château du comte de Galiffet, à une lieue d'Aix), des « parties à Marseille, sans père ni même tante (la comtesse

« Ton fils pense qu'en ces circonstan-
« ces, de leur part une demande en séparation

de Grasse, du Bar *), une comédie où, faute d'actrices et « d'acteurs de société, on a introduit une comédienne par « état, et un comédien de même, etc.: quelques invitations et « instances qu'on m'ait cent fois faites, j'ai toujours affecté « de ne vouloir jamais aller ni au Tholonet, ni aux comédies; « on n'a pas paru sentir cela. Enfin, hier, on me reprocha « obligeamment qu'on ne me voyait plus tant; je lui dis, de- « vant sa tante, qu'on ne saurait bientôt plus sa résidence, « ni même son nom; et qu'on l'appellerait, à l'avenir, *ma-* « *dame du Tholonet*, et non *madame de Mirabeau*. Elle ne

(*) La famille de Grasse était liée a la comtesse de Mirabeau par les liens les plus étroits de l'affection et de la parenté. Lors du procès en séparation qui va nous occuper, la résistance inattendue de madame de Mirabeau, et ses défenses diffamatoires, furent attribuées aux obsessions des collatéraux. Le comte de Grasse, le chef du nom, fut hautement signalé, comme s'étant mis à la tête de cette ligue, par Mirabeau qui, à ce sujet, lui écrivit, les 20, 27 et 30 décembre 1783, des lettres brutales et insultantes, imprimées depuis aux pages 51 et 53 de son *Mémoire au grand Conseil*, en appel de l'arrêt du parlement de Provence. Mirabeau, du reste, garda rancune au comte de Grasse, et la lui témoigna en toute occasion. Par exemple, il en parlait plus tard en ces termes: « Si M. de Grasse « a montré aux Anglais que l'intrigue pouvait encore dicter en France « des choix imbécilles, nos d'Orvilliers, nos Suffren, nos Vaudreuil « auront appris que nous avons des marins, et que la race des Du- « quesne, des Jean-Bart, des Dugué-Trouin, des La Bourdonnais) je « mets les plébéïens à la tête), des Tourville, des d'Estrées, des « Relingue, que cette race de grands hommes de mer qui parurent « au signe du monarque, peut renaître à sa voix. (*Doutes sur la liberté de l'Escaut*, page 78.)

« serait un sacrilége ; mais les cœurs froids ne

« parut pas entendre la valeur de ce mot; mais la tante, que « j'examinai, parut un peu surprise. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 14 mars 1781.) Le marquis approuvait cet avertissement indirect, car il écrivait, le 22 mars, à son frère : « Il me paraît que tu as dit ton mot « bien délicatement. . . . . Le mot est très à sa place, et « à la tienne. » Le bailli écrivait dans une autre lettre : « L'on est fâché que des comédies, des bals soient dérangés « par notre existence. Une marchande de modes disait, « l'autre jour, *qu'il était venu un monsieur qui dérangeait les « bals et les comédies du Tholonet, et que l'on ne vendait « plus rien.* Celle-là ne comptait pas les petits soupers qui « accommodent une foule de gens, une maison très-gaie, où « l'on chante tout le jour, et à qui cela coupe le sifflet. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 19 janvier 1783.) « Marignane est très-entiché de cette personnalité que « tu appelles les humeurs froides de l'amour-propre; sa fille « lui devient nécessaire pour avoir une maison, une société, « où il est *Epicuri de grege porcus.* Les collatéraux lui ont « persuadé qu'il était très-mal avec son gendre, avec qui il « polissonnait tout le jour, quand ils étaient ensemble ; et il « sent bien qu'un mari finirait, par sa seule présence, tout « cet abus de comédie, de musique, de soupers et de dis- « sipations, si ce n'est de désordre ; voilà le nœud. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau,* du 7 février 1783.) Remarquons que ces explications, qui attribuent à l'égoïsme du marquis de Marignane la principale cause du procès, sont justifiées par le passage suivant d'une lettre de sa fille. « Je ne cesse de dire et de penser qu'il n'y a pas de « comparaison entre une vie très-dissipée, et remplie de ce « qu'on appelle plaisirs bruyans, et la douceur qu'on goûte « dans une famille bien unie, où chacun tâche de s'aider au « bonheur des autres. Je te l'ai dit cent fois ; je le dis, tous

« regardent pas si haut, ils vont à leurs fins; et

« les jours, à papa, qui prétend que je m'ennuirai quand je « ne jouerai plus la comédie. Je t'assure qu'il sera beaucoup « plus fâché de ne plus me la voir jouer, que moi de ne plus « la jouer; et en cela, je crois que j'ai raison (tant les pères « ont d'amour-propre pour leurs enfans), et j'espère le lui « prouver bientôt.

« Je te dirai, pourtant, qu'il y a une autre personne qui « serait fâchée de ne plus voir jouer la comédie, et cette « grande personne-là, c'est mon fils. Il est fort plaisant à « voir, quand je suis au Tholonet, jouant la comédie toute « la journée avec la petite de Galiffet. Ce qu'il y a de singu- « lier, c'est qu'il retient toutes les pièces que nous jouons. « Tu ne te douterais pas que les deux rôles qui l'ont le plus « séduit sont le *Déserteur*, et *Alcindor* dans *la Belle Arsène ;* » rien ne me divertit comme de lui voir faire les beaux bras » toutes les fois qu'il peut grimper sur le théâtre. » (*Lettre inédite de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant*, du 19 juillet 1778.)

Ajoutons, pour justifier madame de Mirabeau par les exigences paternelles, que le bailli écrivait plus tard. « Ma- « rignane, ou ses ayans-cause, ont eux-mêmes forcé ta belle- « fille à retourner dans le lieu où elle avait perdu son fils, « et à jouer la comédie sur ses cendres. Cette femme se « trouva mal trois fois, et ne put tenir à table. Cela ne fit « rien à ce tas d'égoïstes. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 4 janvier 1783.)

Nous trouvons, dans la même lettre, tout-à-l'heure citée, de la comtesse de Mirabeau, la preuve que l'irritation et l'animosité montrées par M. de Marignane dans le procès d'Aix, tenaient à un motif ancien et beaucoup plus sérieux. M. de Marignane, comme on l'a vu, avait un genre de vie épicurienne et insouciante, dont ses affaires souffraient beaucoup; sa fortune était obérée; il y avait lieu de craindre qu'il n'aliénât des immeubles substitués; le marquis de Mira-

« Honoré doit bien savoir que, dans ce temps-

beau voulait en faire *insinuer* la substitution dans l'intérêt de son petit-fils, dont il ne prévoyait pas la mort prochaine; et cette précaution, qui fut brusquement prise, dut blesser vivement M. de Marignane, si nous en jugeons par le paragraphe suivant de la lettre de sa fille, dont nous venons d'extraire une partie. « Il y a une affaire pour laquelle je vou-
« drais que tu te joignisses à moi pour parler à mon beau-
« père. Il s'agit des substitutions de papa, que mon beau-
« père veut faire insinuer. J'ai mandé à mon beau-père les
« raisons qui m'ont forcée d'en parler à papa. Cela a produit un
« effet encore plus fâcheux que je ne craignais. Et, quoique
« papa sache que cela ne vient pas de moi, il n'a pas laissé
« de me dire à ce sujet des choses désagréables. Je n'ai pas
» osé mander des détails à mon beau-père, dans ma der-
« nière lettre; mais, en ayant reçu par le dernier courrier
« une de lui, où il me paraît persister, je vais lui écrire en-
« core. Je t'avoue que cette difficulté me donne bien du cha-
« grin; et, pour ne te rien cacher, je te dirai que papa
« m'assura, quand je l'instruisis du projet de mon beau-
« père, qu'en cas qu'il eût lieu, non-seulement il mettrait en
« vente, le lendemain, ses terres libres; mais qu'à la fin
« de l'année il ferait un testament qui priverait mon fils. Je
« répondis à cela qu'il était le maître de sa fortune, parce
« que je ne sais ce que c'est que de capter un héritage,
« même celui de mon père; mais tu peux juger que ce coup
« m'est fort sensible. Ma tante, qui était présente au propos
« de papa, voulut me rassurer sur le testament. Mais le
« moins qui pût m'arriver serait de lui voir démembrer son
« marquisat de Marignane, en vendant Vitrolles, qui n'est
« point substitué, non plus que les terres de ma grand'mère
« et les îles d'Or. Ensuite des tracasseries qui me mettraient
« fort mal à l'aide entre mon beau-père et mon père, et
« auxquelles mon fils ne pourrait que perdre. Voilà quelle

« ci, on trouve que celui qui réussit a raison,

« est ma position dans ce moment-ci. Je te prie de vouloir « bien la faire sentir à mon beau-père, et de l'engager à ne « pas pousser plus loin ces formalités, qui finiraient par « nuire beaucoup à mon fils. » (*Lettre inédite, déjà citée, de « la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant*, 19 juillet « 1778.)

Le marquis de Mirabeau, toujours et partout inflexible, n'en fit pas moins insinuer brusquement les substitutions (*); nous l'apprenons par cette phrase d'une de ses lettres: « Moi qui suis grand insinueur de substitutions, je l'ai mis « hors d'état de faire grand mal à ses petits-enfans.» (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 25 décembre 1782.) Et cette mesure naturelle, et légitime d'ailleurs, mais que les circonstances rendaient offensante, et qui, bientôt devint inutile, puisque le petit-fils mourut moins de trois mois après, cette mesure, disons-nous, ulcéra profondément M. de Marignane, et porta jusqu'à la haine, bien prouvée plus tard, l'aversion qu'on lui avait déjà suggérée contre Mirabeau, dont le sort fut, en tout temps, de souffrir des fautes d'autrui, non moins que de ses propres fautes (**).

(*) « Je dois encore à mon état de père de famille une seule for- « malité, qui est de faire insinuer les substitutions de Marignane. Ceci « entre nous. Les miennes le sont, et je le leur ferai passer sur le nez. « (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 23 mai 1778.) Le prudent et conciliant bailli répond : « Ne te semble-t-il pas que « c'est mettre cette petite femme le doigt entre deux pierres? et que « ce procédé serait un peu sec? (*Lettre inédite* du 7 juillet 1778) » Le marquis réplique : « Marignane n'est vraiment lié que de la dote « de sa fille, et voilà tout; et c'est pour qu'il le soit des substitutions, « que je dois, et par conséquent, que je veux agir; auprès de cela les « petites animadversions sont des misères (1278).

(**) Le marquis prétendait cependant que le ressentiment excité

« sans scrupule sur le choix des moyens » (1).

Soit répugnance réelle, soit précaution anticipée, le marquis avait, de bonne heure, déclaré qu'il ne prendrait pas une part directe aux démarches à faire pour parvenir à la réunion : « Je n'ai, « au fond, pas plus d'envie d'aller aux pieds de cette « troupe de baladins (2), quémander ma postérité, « que de demander une servante Agar à mon bon « ange. Ce que je dois, c'est de mettre Honoré à « même ; et, par ma foi, après celà, ils s'arrange- « ront ou ne pourront » (3).

Le bailli est persuadé que les voies amiables seront sans résultat : « Que veux-tu espérer de ces « gens-là ? et par où les agresser ? La femme n'a ni « sensibilité, ni force, et, même vis-à-vis de son « père, n'en saurait avoir. Celui-ci est bon-hom- « me, et homme d'honneur à la française et à la

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 6 novembre 1781.

(2) Allusion aux comédies de société, où figurait madame de Mirabeau.

(3) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 12 novembre 1781.

par les insinuations était tombé sur lui seul. — « Quand vous serez « au pied du mur, et que M. Loyal, s'il le faut, marchera, ce sera « moi qui en porterai *le mal incomès*, comme au temps, quand je fis insinuer leurs substitutions. (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, 1er mars 1782).

« moderne ; mais d'une inertie qui le tient, tous « les matins, quatre heures les jambes sur la ta- « blette de sa cheminée, avec un *Mercure* ou un « roman. La plate vie qu'il mène lui paraît douce; « toute turbulence lui serait insupportable ; et l'in- « cident d'une rejonction serait un rude pli aux « roses sur lesquelles le bon-homme aime à s'é- « tendre. Son petit-fils ne serait pas de son nom, « et après lui la fin du monde (1). Quant à la fille, « elle s'est accoutumée à être le coryphée d'une so- « ciété très-bruyante, qui passe du concert à la « comédie, de là au bal, de là aux quatre points « cardinaux, sur la plus petite apparence de « fête; elle est la divinité de tout ce monde, et « tient à son piédestal, dont il faudrait des- « cendre » (2).

Le marquis de Mirabeau, aux variations de qui nous sommes accoutumés, prend un moment le projet au sérieux, et annonce quelque velléité d'agir personnellement. « Je suis heureux de ce que « Marignane n'a point répondu ni accepté, lors de « la sortie d'Honoré, l'offre que je faisais de ne pas « l'envoyer sans permission. Quand il faudra,

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 23 janvier 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 13 février 1782.

« c'est en mon nom que marchera *M. Loyal* » (1). Tout d'un coup, s'irritant des difficultés, il les attribue à son fils : « Tout céderait à l'ascendant de « M. le comte, car, de loin, tous le renient, mais « de près nul ne lui résiste, que lui-même (2). Si « escarpées que puissent être les choses, il aura « sa femme et même son beau-père, s'il le veut. « Mais le maraud ne le veut pas; il veut être bate- « leur de campagne, et finir dans un cachot (3). S'il « avait voulu sa femme, il l'aurait eue; mais il fal- « lait des années de sagesse pour la reconquérir, « et de la douceur, et du respect, au lieu de ses « insinuations offensantes sur la vie qu'elle mène, « et qui est irréprochable » (4). Son frère lui répond tout de suite : « *Des années de sagesse*? soit ; « mais ta postérité, l'aurais-tu été demander à

(1) L'huissier du cinquième acte du *Tartufe* (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 1er mars 1782.

(2) Lettre inédite du même au même, 21 juin 1782.

(3) Lettre inédite du même au même, du 31 octobre 1782. Quelque temps après, malgré les représentations de son frère, le marquis persistait dans cette injuste opinion, car il écrivait : « Cet homme a eu sa femme quand il l'a voulu avoir, et aujourd'hui il ne veut rien qu'un éclat, « et du scandale ; c'est l'air dont il vit. (*Lettre inédite du mar- « quis de Mirabeau à madame du Saillant*, 23 janvier 1783.

(4) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 20 décembre 1782.

« cette femme quand elle aurait eu soixante ans? « *De la douceur*? mais comment en témoigner à « gens qui ne veulent pas vous voir, et qui ne li- « sent pas vos lettres? *Du respect*? je le veux bien, « et apparemment que tu sais mieux, à Paris, ce « qui se passe à Aix, que nous qui y sommes. Mais, « comme tu sais que la Sainte-Vierge elle-même « ne fut pas exempte de calomnie, crois-tu que « d'avoir joué toujours la comédie, avoir reçu la « nouvelle de la sentence rendue contre son mari, « sur les tréteaux plantés sur les cendres de son « fils, n'aient pas mis ta belle-fille, attendu le « point d'honneur des femelles, un peu au niveau « ou à peu près » (1)?

Quelques jours sont à peine écoulés, et déjà le marquis ne tient plus au projet de réunion : « Je « ne veux pas plus de la femme qui jouait la co- « médie quand on coupait la tête à son mari, qui « n'a eu aucun égard pour ma bonté toujours « soutenue, pas même ceux de bonne année, pas « plus, dis-je, que de son mari. J'ai payé mon « écot, mes frais sont faits; j'ai été assez long-temps « joué, trahi, je ne veux désormais vivre que pour « moi » (2).

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau du 30 décembre 178?.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 10 novembre 178?.

Le bailli persiste, au contraire : « Où as-tu trou-
« vé qu'un pareil procès a l'air de l'intérêt le plus
« dégoûtant? Mais, d'abord, pourquoi m'as-tu,
« malgré moi, envoyé ton fils, si malheureusement
« attelé à la plus sotte et à la plus étroite bégueule
« de son sexe? Est-ce pour l'empailler, ou le met-
« tre sous verre? ou nous exposer tous trois à un
« camouflet si singulier? Et d'ailleurs, depuis
« quand donc est-on devenu si délicat à Paris, au
« milieu de toutes les infirmités et caducités socia-
« les, et de l'écroulement de mœurs qui se passe à
« tes pieds? L'intérêt de continuer sa famille n'est
« donc plus rien? Passe, si l'on pouvait se déma-
« rier en se séparant, et puis prendre une autre
« femme; mais on reste marié, et l'on perd sa fa-
« mille. Quoi! c'est dans un pays où robins, et plu-
« miers, et financiers, et péculataires s'accordent
« si bien pour engourdir les têtes et aplatir les
« âmes, dans un pays où la haute noblesse recher-
« che les filles des publicains, qu'on accuserait
« d'intérêt un homme qui demande sa femme? Et
« quel intérêt, puisqu'elle n'a rien à elle, et que
« la fortune, si fortune reste, ne sera que tout au
« plus pour les enfans (1)? » J'ai écrit à sa femme

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 26 décembre 1782. Cette juste remarque, et les explications que nous avons données ailleurs, prouvent que ce n'était pas,

« une lettre où je lui montre l'impossibilité d'être « séparée par justice; car, enfin, je connais son « écriture, et j'ai en main vingt lettres d'elle, très- « tendres pour lui, écrites depuis qu'ils ne se sont « pas vus; et tu sais qu'une seule lettre d'amitié « fait disparaître des sévices bien prouvés. Or, il

comme on l'a dit, le désir effréné de parvenir enfin à une situation opulente qui excitait Mirabeau à réclamer sa femme, dont toute la fortune actuelle se réduisait à une modique pension dotale, mal payée; quels reproches, dès-lors, n'aurait-on pas le droit de faire aux biographes qui insistent sur cette supposition mensongère? et à Peuchet, surtout, qui, tome 1, pages 126, 217, 218, 380; tome 2, page 135, s'efforce d'expliquer ainsi l'insensé projet que, selon lui, Mirabeau aurait eu, en 1776, d'enlever sa propre femme, et de l'emmener en Hollande, auprès de Sophie apparemment? Il est juste, cependant, de dire que cet écrivain, qui trop souvent ne voit qu'un côté de la question, a été trompé par le marquis lui-même, qui écrivait au marquis de Marignane, le 5 septembre 1777. « Il (Mirabeau) n'a plus, dans le fait, d'au- « tres expéditions à faire que d'enlever sa propre femme, « pour s'en faire un otage, et tirer par elle le parti qu'il pour- « ra de vos biens. » (*Mémoire à consulter pour la comtesse de « Mirabeau*, page 32.) Il a pu aussi puiser l'erreur que nous relevons, dans les documens judiciaires : par exemple dans la suite du même *Mémoire à consulter*, pages 25, 87, etc. Mais puisque, sans mission, il se constituait, devant la postérité, le rapporteur du grand procès que tant de passions ont fait à la mémoire de Mirabeau, il aurait dû lire aussi et apprécier les irrésistibles réfutations de celui-ci, dans sa *Réponse à un libelle diffamatoire*, etc., pages 101 à 117.

« n'y en a jamais eu de cette espèce; elle en est « vingt fois convenue avec moi » (1).

« Tu as tort d'insister, » répond le marquis. « Qu'est-ce que des déclarations d'amour sur pa- « pier marqué? Qu'est-ce qu'une femme acquise « par arrêt (2)? Tout cela n'est que querelles de « voleurs et de catins. Quant à lui, il s'opiniâtrera « pour faire du bruit; *orgueil marche devant écra-* « *sement*, dit un vieux proverbe; il est bien fils de « madame sa mère, qui veut bien qu'on la pende « pourvu qu'il soit question d'elle » (3).

Le bailli et son neveu avaient épuisé tous les moyens de conciliation; après avoir écrit (4) des lettres respectueuses pour M. de Marignane, tendres pour sa fille (5), le comte n'avait obtenu que

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 novembre 1782.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 novembre 1782.

(3) Lettre inédite du même au même, 22 novembre 1782.

(4) Les 22 octobre, 3 — 4 — 6 — 10 novembre 1782; 1er — 27 janvier, et 28 février 1783.

(5) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 janvier 1783. Quoique ces lettres, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, soient parfaitement explicatives, fort intéressantes et à tous égards remarquables, nous ne les rapportons point parce qu'elles sont imprimées ailleurs, pages 37 à 60 des *Observations pour le comte de Mirabeau.* Aix, Joseph David, 1783. In-4°, 73 pages; dans le recueil de Vitry,

des réponses d'abord sèches ensuite menaçantes et injurieuses. « Non-seulement on avait injurié, « mais, avant que nous ne demandassions rien, « avant même que nous fussions à Aix, on avait « publiquement consulté sur la séparation, et ap- « pelé d'avance, et depuis six mois (1), vingt avo- « cats (2), uniquement pour que nous ne pussions

p. 260 à 280—300 à305; dans le livre de Peuchet, t. 2, p. 131—132 — 135 — 136 — 137 — 139 à 148 — 155 à 157 —158 —161.

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 novembre 1782.

(2) Cette singulière précaution, qui prouvait si peu de sécurité sur le fond du procès, si peu de délicatesse sur le choix des moyens, ne laissa pas d'embarrasser Mirabeau. Il n'eut d'abord, en quelque sorte, d'autres secours que celui de M. Jaubert, en qui il trouva beaucoup de dévoûment et de courage, de science et d'habileté; mais qui avait peu de chaleur, peu d'habitude de la plaidoirie orale, circonstance qui, plus que toute autre, sans doute, détermina Mirabeau à plaider en personne. Heureusement, dès le début du procès, la séduction irrésistible de Mirabeau, son bon droit, et surtout l'isolement dangereux où le laissaient les manœuvres de ses parties, intéressèrent à sa cause un jeune avocat qui, spontanément, lui fournit, d'abord sans se nommer, des moyens et des argumens, et plus tard une assistance ouverte. Ces secours inattendus servirent beaucoup à Mirabeau. Mais les suites lui en furent encore plus utiles; car il se lia d'une étroite amitié avec son généreux auxiliaire, M. Pellenc, dont il apprécia bientôt la loyauté, la science, et l'immense talent; et à peine Mirabeau eût-il pris sa place à l'assemblée constituante, sa première pensée fut d'appeler à lui M. Pellenc, qui devint bientôt, comme nous l'explique-

« pas les employer (1). On était allé jusqu'à prendre les précautions les plus singulières pour se défendre contre des emportemens qu'on feignait de redouter. « La maison est barricadée pour le « mari. Imagine-toi qu'ils ont préposé un cerbère « pour défendre leur porte, chose inusitée et « inouïe, comme tu sais, dans cette ville (2). Ils « ont d'autant plus de peur et de honte, qu'il a « tout le monde ici, car je vois, malgré moi, l'af- « fection de bien des gens de toute sorte, même de « ses créanciers; je vois le désir des domestiques « de Marignane même qu'il se rapatrie, quoiqu'on « ait voulu les faire déposer de prétendus sévices, « ce qu'on n'a pas pu (3). L'un d'eux, qui est ici, « et à qui l'on a dit qu'il courait un bruit que l'on « faisait garder le château de Marignane par des

rons plus tard, le plus sage de ses conseillers, le plus intime, le plus habile et le plus occupé de ses collaborateurs.

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783.

(2) Même lettre.

(3) Quoique cette tentative odieuse n'eût pas réussi, Mirabeau, quelque temps après, y faisait allusion dans cette tirade vigoureuse : « Des témoignages! eh! que feraient-ils ici? « Qu'est-ce que la preuve par témoin, après la preuve par « l'absurde? Qui ne sait ce que les hommes riches et puissans « peuvent, même sans le vouloir, sur une certaine classe « d'hommes? Qui ne connaît pas la théorie et la facilité de « suborner sans subornation? (*Observations sur un libelle « diffamatoire*, etc., page 183.)

« paysans, pour qu'il n'entrât pas, à répondu: « *Bon! on n'aurait pas trouvé de gardes, et il n'y* « *a pas un paysan qui ne le mît dans sa poche pour* « *le faire entrer* » (1)!

Plus tard, les lettres de Mirabeau lui avaient été rapportées, sans qu'on eût daigné les ouvrir, et tout annonçait que les hostilités commenceraient bientôt.

« J'apprends que les Marignane font tout ce « qu'ils peuvent pour prévenir le public contre « Honoré, et qu'on emploie tous les moyens, en « accaparant les avocats, en ameutant les créan- « ciers, en faisant écrire par Castillon (2) des dé- « nonciations sur les *Lettres de cachet*. Ils vont, la « bourse à la main, quêter de faux témoins pour « affirmer de mauvais traitemens imaginaires; et, « pourtant, il est bien certain pour eux, comme « pour nous et le public, qu'il n'y a pas eu de sé- « vices; les preuves du contraire abondent; qu'es- « pèrent-ils donc » (3)?

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 janvier 1783.

(2) Leblanc de Castillon, procureur-général. Il haïssait Mirabeau, et le dénonça plusieurs fois au ministère. Peuchet a imprimé une de ses dénonciations (tome 2, p. 252); nous avons d'autres lettres du même genre.

(3) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 janvier 1783. « Si tu observes que, dès le commencement, « nous avons offert de subir des épreuves, fussent-elles de

Cependant, le marquis s'obstine à ne point prendre une part active dans les démarches de son frère et de son fils. Le bailli le presse de se décider. « Si tu désires la réunion qui, seule, peut « perpétuer ta famille, il faut répondre, pour que « ces gens-là ne puissent pas dire ce qu'ils disent, « que tu ne fais, tout au plus, que tolérer qu'Ho- « noré soit ici; mais, dans ce cas, je ne te demande « que la grâce de mettre en bon français ce que « je vais te dicter; car, je dois te le dire, le cœur « pense beaucoup trop chez toi. Ta plume, après

« six mois, un, deux, trois ans; qu'on a répondu *jamais* à nos « vingt entremetteurs; qu'on a refusé plusieurs propositions « d'arbitrage par quatre gentilhommes d'épée et de robe; « qu'on a redoublé chaque jour l'insolence des propos; « qu'on est arrivé enfin au procédé inouï, après avoir re- « fusé toute explication du mari à la femme, même devant « témoins, de renvoyer les lettres du mari sans les déca- « cheter, tu verras que de notre part la mesure est plus « que comblée. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 26 mars 1783.)

Nous trouvons dans une autre lettre le détail de cet acte décisif d'hostilité : « Tout cela fut couronné, vendredi der- « nier, jour où tu nous lâchas la bride, par une insolence « inouïe. Ton fils écrivit une lettre à sa femme. Après bien « des ridicules cérémonies, le laquais de cette femme se « chargea de cette lettre, et la porta à sa maîtresse qui, quel- « ques momens après, la renvoya sans être décachetée; l'in- « tervalle fut rempli par une scène violente entre elle, qui « résistait, et les obsesseurs et son père qu'ils ont rendu « sourd et aveugle, et impudent comme eux. (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 3 mars 1783.)

« t'avoir attiré bien des chagrins, est ce qui rend « cette réunion si difficile; et, en vérité, on te « prend de partout sur tes écrits quelconques; et « tous les malheurs ont distillé de ta plume, parce « que tu as écrit toute la vie suivant la pensée du « moment, sans réfléchir que les circonstances « changeant, les idées peuvent et doivent même « changer » (1).

Remarquons, en passant, que cette observation si juste du véridique bailli explique parfaitement les variations où nous voyons continuellement tomber son frère : celui-ci, au surplus, ne s'en défendait pas. « Soit dit pour le passé, le présent « et le futur, j'ai écrit dans le temps selon l'état « des choses; quand les choses ont changé, mes « lettres ont changé; il en sera, selon les appa- « rences, de même au futur, quand les choses « changeront » (2).

« Je répondrais, à ta place, » continue le bailli, « que l'on doit sentir que c'est par ton ordre « qu'Honoré est ici; que tu ne t'es jamais mêlé « des affaires de femme à mari; que le débat est « entre eux, et se conciliera sans doute; mais

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 3 décembre 1782.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 janvier 1783.

« que tu ne saurais trouver mauvais qu'un mari « redemande sa femme, et que l'autorité pater- « nelle ne va pas jusque-là. Ce serait d'autant plus « à propos, qu'il est possible que la jeune femme « désire un arrêt qui la contraigne, pour éviter de « paraître aller contre son père. Quant à Honoré, « il n'en voudrait pas par arrêt, s'il ne pensait que « c'est cette crainte qui la retient; bref, sa femme « a eu plus de torts que lui, car, pendant ses « souffrances, elle était sur les tréteaux; et, à dire « vrai, Honoré, quoique bien coupable, a été en- « core plus malheureux; je n'en finirais pas s'il « fallait te rapporter tous les témoignages qui le « prouvent. Ainsi, veux-tu le rapatriement, ou ne « le veux-tu pas? Décide-toi. Quant à moi, peu « m'importe » (1).

Mais, rien ne peut dissiper les préventions du père; il s'en explique en toute occasion. « Quant à « votre frère, c'est toujours le même engouement; « je ne vis jamais tant de gens respectables pleiger « un homme qui l'est si peu; il en est de Pontar- « lier, de Besançon, d'Aix, de Mirabeau, de Mari- « gnane; et tous se réunissent; c'est à ne savoir à « qui entendre dans ce concert de panégyristes » (2)!

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 3 décembre 1782.

(2) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 17 janvier 1783.

Le bailli n'en veut pas moins une solution : « Quelle est donc ta volonté fixe, à l'égard de ton « fils? qu'est-il venu faire en Provence? car je t'ai « averti mille fois qu'il faudrait faire marcher « l'huissier, dont tu ne veux plus aujourd'hui que « nous sommes au pied du mur. Tant qu'Honoré a « été avec toi, tu m'en as chanté les louanges, « quoique avec la retenue que le passé inspirait. « Depuis que tu ne l'as vu, on l'a fait redevenir à « tes yeux un homme terrible. Tu prétends lui « avoir défendu mille fois l'huissier; tu n'aurais eu « qu'à me marquer cela à temps, et je t'aurais ré- « pondu qu'en ce cas son voyage en Provence se- « rait inutile et ridicule, pour ne pas dire pis » (1).

« Je sais bien que, dans ce pays-ci, on reproche « à ton fils un caractère fougueux; mais on ne « saurait nommer personne qui en ait souffert; et « l'on paraît penser que de souffrir encore quel- « que temps cette excommunication, ce serait re- « noncer à sa femme, ce serait avouer tous les torts « qu'on veut lui imputer vis-à-vis d'elle, et qu'il « n'a pas eus. Il appelle cela se déshonorer : c'est, « en effet, laisser toute la province persuadée qu'il « a maltraité sa femme, et qu'on a réellement les

(1) Letre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 25 décembre 1782.

« plus forts griefs à objecter, sans quoi il ne se-
« rait pas les bras croisés après quatre mois de
« tentatives qui, au lieu de servir, ne font qu'ai-
« grir, et après toutes sortes d'insultes tout aussi
« bien faites à toi et à moi, qu'à lui.

« Au fait, de ses torts, je ne vois d'avéré que ce-
« lui de s'être endetté beaucoup; mais, quoiqu'il
« avoue n'y avoir pas été poussé par elle, sur les
« comptes de marchands il y a souvent les trois
« quarts, et toujours les deux tiers pour en faire
« des présens à cette femme. Cela ne s'appelle pas
« de mauvais traitemens (1).

« Je n'ai rien à changer à tes plans; mais tu m'en-
« voies ton fils, est-ce pour le faire bouillir ou rôtir?
« Veux-tu qu'il se réunisse à sa femme? qu'il paie

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 4 janvier 1783. Le bailli revient sur le même sujet dans le passage suivant : « Ce que j'ai vu de relatif aux dettes de ton fils est, « pour les trois quarts au moins, pour présens faits à sa « femme. Qui plus est il y en a pour le beau-père, c'est-à- « dire des comptes de libraires, pour des livres que M. de Ma- « rignane a reçus, etc. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 27 janvier 1783.) Bien plus, nous trouvons cet aveu sous la plume même du marquis : « La séparation de biens « était d'autant moins nécessaire et convenable, que la plus « grande partie des créances valables est en fourniture « d'utilité féminine. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de « Mirabeau*, du 12 décembre 1777.) Remarquons enfin que ces témoignages confirment complétement les assertions contenues dans le Mémoire apologétique adressé par Mirabeau

« ses dettes? Il me faut un oui ou un non, je ne suis « pas d'âge à être lanterné. Vois et décide; mais, au « nom de Dieu! décide par toi-même, et point « d'avis femelle, si ce n'est Saillanette » (1).

Le marquis persiste à ne pas vouloir les moyens, après avoir voulu la fin : « Je reçois ta dernière « lettre qui, selon la fièvre tierce qu'elles ont de- « puis que tu as un pupille, devait être corrective; « aussi me dit-elle mon fait; et je ne dirai autre, « sinon que tu te trompes en prétendant avoir été « contrarié plus que monsieur ton frère aîné; cela « eût-il été, en ce cas la contradiction se tenait à « distance, sans quoi tu l'eusses jetée par la fenêtre. « Quoi qu'il en soit, tu me demandes absolument « de décider si je veux que l'on plaide, *oui* ou *non;* « tu veux que je prononce, et je dis *non*, absolu- « ment *non*, quant à présent *non*. Je tiens par tous « les bouts, mais je ne tiens qu'à des roseaux tran- « chans, à des branches épineuses, à des barreaux « de fer rouge. Puisque le public aime les tragédies « et les drames en cinq actes, qu'il aille en deman- « der à Molé; moi et les miens nous n'avons été, et « ne sommes que trop en spectacle. Mon propre

à son père, le 2 mars 1778. (Correspondance de Vincennes, t. 1er, p. 324), et dans les Mémoires publiés par le comte lors du procès dont nous racontons les préliminaires.

(1) Lettres inédites du bailli au marquis de Mirabeau, 6 janvier et 7 février 1783.

« procès bruit encore, et je suis chaque jour braillé « en pleine audience au palais : je ne veux pas gros- « sir ce cri universel : *n'entendrons-nous jamais « parler que de cette race effrénée des Mirabeau* (1)? « Il nous faudrait, à toi et à moi, des épaules d'Atlas « pour soutenir le poids de tant d'attaques à l'en- « contre de notre maison. Je t'ai de reste annoncé « qu'il fallait s'attendre à la défense la plus inju- « rieuse ; et, quand des sottises de valets t'ont paru « des provocations, ce sera bien pis quand le torrent « d'accusations et d'inculpations, et même de calom- « nies, qui sont le dû de ces sortes de causes, arri- « vera. C'est à toi à rire de cette marche des passions « humaines, et à contenir un homme qui, accoutumé « à provoquer tout le monde, et à tourner le dos « aux représailles, trouvera tout neuf de voir qu'on « lui dit en face, et qu'on dénonce à la publicité « tout ce qu'on a dit sans qu'il l'entendît » (2).

L'oncle et le neveu savent que l'on prépare, au nom de leurs adversaires, un Mémoire excessivement injurieux, dont les matériaux sont principalement pris dans les lettres écrites sur le compte du fils, par le père. Celui-ci, questionné à ce sujet, répond : « oui, oui, j'avertis, et très-fort, et par

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 27 janvier 1783.

(2) Lettre inédite du même au même, 13 mars 1783.

« *duplicata*, *triplicata*, qu'ils ont des lettres de « moi, et plusieurs, où je manque de respect à ce « Caton de nouvelle fabrique, où, entre autres vers « à sa louange, je le traite de ce qu'il était alors, c'est- « à-dire de scélérat achevé, et qu'il fallait soustraire « au souvenir des humains; rappelle-toi qui nous « fûmes, ce qu'étaient nos pères, et tu décideras, « jugeras, quand ces lettres paraîtront, si je le ju- « geais trop rigoureusement; et s'il imagine que « ces témoignages de la part d'un père, pour un « fils qui avait alors trente ans, relèvent mal son « honneur, et nuisent à son affaire, qu'il se sou- « vienne que c'est lui qui a voulu en courir les ris- « ques. S'il veut encore copie de ces lettres-là, pour « en peser et savourer la substance, je les lui offre « amiablement. — Je sais que cela ne fait rien pour « la femme; mais *molti pochi fanno un assai* (1).

C'est sur ce ton que le marquis de Mirabeau parlait des lettres qu'il avait écrites; l'oncle et le neveu en pressentaient mieux l'effet, ou plutôt le crai-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 11 février 1783. A l'appui de cette citation, nous rapporterons quelques mots d'une lettre que Mirabeau écrivait, le 17 novembre précédent, à madame du Saillant : « Toutes les diffi- « cultés que nous rencontrons ici, vis-à-vis des Marignane, « à qui leurs vingt-trois avocats ont dit nettement qu'ils n'a- « vaient pas l'ombre *d'un moyen juridique* pour demander la « séparation, viennent d'une douzaine de lettres de mon père,

gnaient avec raison; aussi, le dernier s'écriait-il plus tard, en parlant à sa femme et à ses obsesseurs : « Des haines entre époux! des diffamations entre « beau-père et gendre, entre beau-père et belle-fille, « entre père et fils! Dieu! Dieu! quel système..... « Vous, qui deviez vous précipiter entre votre père « et votre époux, les retenir, les désarmer, vous qui « deviez joindre leurs mains dans vos mains paci- « fiques, seul gage de leur alliance, vous vous effor- « cez de la rompre! vous secouez entre eux la torche « des Furies! arrêtez! épargnez-vous de longs repen- « tirs; arrêtez! la mort n'est que le milieu d'une « longue vie! et le grand juge qui pesera vos con- « seils n'en pesera pas moins votre faiblesse » (1)!

Certes, les craintes de Mirabeau étaient bien fondées; mille citations répandues dans le cours de notre ouvrage, et surtout celles qui se rapportent à l'époque des principaux égaremens, et de la fuite de l'infortuné, ont pu faire apprécier la terrible véhémence des lettres qu'avait adressées à M. de Marignane un père tel que celui que nous connais-

« où il me peint comme le plus scélérat des hommes; et en « outre de deux *où il donne sa parole d'honneur qu'il ne souf-* « *frira jamais que je réclame madame de Mirabeau.* » Vitry, à qui Mirabeau écrivait en même temps, a cité, page 285, une partie de ce passage.

(1) Observations sur un libelle diffamatoire, etc., page 44.

sons (1); lettres où étaient entassés des prétendus faits ou projets de spoliations, de violences, d'empoisonnemens, d'assassinats, enfin toutes les exagérations folles, ou les atroces fictions qu'avait accueillies l'animosité crédule du marquis, toujours emporté, comme nous le savons, par ses premiers mouvemens; du reste, quoi que l'on puisse supposer sur ces lettres, pour s'en faire cependant une juste idée, il faudrait lire, et nous nous gardons bien de rapporter, les citations contenues dans les Mémoires publiés par les adversaires de Mirabeau, lors du procès dont nous rendons compte; Mémoires dont les horribles diffamations, survivant à un litige éphémère, ont fourni, plus encore peut-être que la correspondance falsifiée de Vincennes, la substance d'une multitude de pamphlets publiés dans la révolution de 1789, et de plusieurs prétendues biographies, qui ne sont que des libelles; nous releverons seulement le flegme barbare, la menaçante résignation avec lesquels le marquis de Mirabeau reçoit l'avis d'une prochaine publication de ses lettres; publication qui, pourtant, comme on le verra plus tard, remua forte-

(1) « Un père mécontent, ulcéré, dont la colère n'est ja-
« mais mesurée dans ses paroles, qui se nourrit d'hyperbo-
« les, et qui, dans le fils dont l'inconduite l'excita, vit tou-
« jours le dernier des hommes. » (*Observations sur un libelle diffamatoire*, etc., page 118.)

ment cet homme aussi sensible au fond que dur et altier dans la forme; et nous nous bornerons à établir que, six ans avant de porter M. de Marignane à se déclarer ouvertement l'ennemi de son gendre, ces lettres l'avaient déterminé à s'associer aux rigueurs du marquis de Mirabeau : la preuve en est dans cette phrase. « D'après provocation « faite à Valbelle, Marignane à écrit au ministre « une lettre, qui est de la plus grande force, con-» cernant ce scélérat, et motivant l'accession pleine « et entière aux mesures prises pour jamais » (1).

(1) Lettre du marquis de Mirabeau au marquis du Saillant, le 7 septembre 1777. Une seule citation suffira pour indiquer le parti que les adversaires de Mirabeau tirèrent de ces lettres : « Mais, que peuvent donc prouver, dit-on « déjà, des lettres écrites par un père, peut-être injuste, « ou du moins irrité contre son fils?

« Ce qu'elles peuvent prouver !.... qu'il serait affreux, « même dans cette supposition, que l'on vint faire un re-« proche à la dame de Mirabeau, de l'impression profonde « qu'elles ont faite dans son âme ; que la famille de Mira-« beau devrait respecter des répugnances qui seraient dès-« lors son ouvrage; et que cette famille aurait perdu le « droit de forcer la volonté d'une épouse, dont elle aurait, « par ses manœuvres, séduit l'esprit, et flétri le cœur.

« Serait-ce, en effet, après avoir peint un fils, un ne-« veu sous les couleurs les plus noires, après avoir déposé « les plus funestes et les plus terribles confidences dans le « sein d'une épouse timide et sensible, que l'on pourrait su-« bitement opérer une réunion que l'on aurait travaillé si « long-temps à rendre impossible? »

Après cette digression passagère, nous continuons notre récit. Rebuté par les tergiversations de son frère, le bailli s'était un moment découragé. « Les dernières lettres que j'ai du bailli ont un fumet non distinct, mais sensible de mécompte, il « n'a pas du tout le même air d'assurance : jusqu'à « présent il avait été impossible de faire ployer les « reins, et affaisser la tête à cet homme-là; mais « son triomphant boute-en-train saura bien le remonter » (1).

Le bailli veut donc un ultimatum : « Comme « il est temps de correspondre, tandis que tu ne « fais que répondre, comme tu es de droit le « maître d'ordonner du parti que nous prendrons, « et quoique je puisse peut-être me plaindre d'avoir été singulièrement compromis, chose que je « crois avoir peu méritée, je sacrifierai toutes mes « répugnances, à la charge que tu écriras à ton fils « une lettre ostensible, par laquelle tu lui défendras nettement d'attaquer, et de plaider le pre-

« Non, dans ce cas, les lois, en gémissant de l'imposture « des pères, ne se hâteraient pas de prononcer sur le sort « des enfans. Elles ne livreraient pas au malheur et au désespoir, une épouse trop autorisée à tout craindre. (*Mémoire « à consulter pour la comtesse de Mirabeau,* etc., page 92.)

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 1er avril 1783.

« mier, parce qu'alors nous pourrons quitter la « partie avec décence (1). Prends bien garde que le « rôle que je joue ici est pis que bouffon; je sais « et je suis la fable du meunier, son fils et l'âne; « ainsi, de quelque manière que je fasse, et que nous « fassions, *laudatur ab his, culpatur ab illis* » (2).

Le marquis comprend qu'il ne pourra pas toujours résister : « On me persécute pour la plaidoi- « rie; et je lâcherai finalement la main, ne pouvant « plus tenir, ce qui sera le bout de tout. Ce mon- « sieur, s'il le voulait, ne laisserait pas d'avoir de « quoi se trouver humilié, lui et ses grâces; mais, « pourvu qu'ils occupent d'eux, fût-ce pour être « fouettés et marqués, ils sont toujours très-con- « tens (3). Mon frère est toujours aussi infatué et « piqué au jeu. J'ai tout dit, je viens de permettre « la plaidoirie. Mais ce qui fâche mon frère, c'est « qu'il voudrait que ce fût plus que permission « arrachée, et je ne sauterai pas ce mur-là (4).

Le marquis croit que la famille Marignane se fera scrupule d'imprimer des lettres confidentielles : De « l'honneur à ces gens-là! » s'écrie le bailli, « si ja-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 11 février 1783.

(2) Lettre inédite du même au même, 21 février 1783.

(3) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 14 février 1783.

(4) Lettre inédite du même à la même, 17 février 1793.

« mais tu trouves la statue d'Annibal, des Thuile-
« ries, sensible à l'honneur d'être à côté de César,
« tu trouveras de la communicabilité entre un cœur
« droit et bon, et un gésier absolument et exclu-
« sivement personnel » (1).

On a vu tout-à-l'heure que le marquis n'exprimait nul regret sur les lettres, injurieuses à son fils, qu'il avait jadis écrites, et dont on avait l'intention d'abuser, en en faisant, comme on fit en effet, un moyen terrible de diffamation contre Mirabeau. Le bailli démontre à son frère que les menaces faites à cet égard seront bientôt accomplies.

« J'ai vu quelques-unes de tes lettres sur les
« épreuves de leur Mémoire; je ne pouvais pas en
« croire mes yeux; où as-tu été chercher tout ce
« que tu y dis, et dont tu dis que j'ai eu les preu-
« ves, ce qui n'est pas? Il faut que le Diable de la
« scribomanie t'ait étrangement possédé, quand
« tu écrivais d'un pareil style. Et eux, eux que je
« croyais d'honnêtes gens, imprimer de pareilles
« choses » (2)! Le marquis n'est nullement ébranlé par cette annonce : « Je suis comme David, qui
« gémit de la révolte de son fils, et ensuite de sa pu-
« nition. Mais que veux-tu? tout est bon à des plai-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 19 février 1783.

(2) Lettre inédite du même au même, du 26 février 1783.

« deurs enragés! Nous boirons encore celle-là, et la « honte ne sera pas plus pour nous, que la coulpe « nôtre » (1). Mais, chose bizarre! l'homme qui s'endurcit d'avance contre une pareille publication, l'homme qui, dans ses nombreux Mémoires contre sa femme, ne l'a guère plus ménagée qu'il n'en a été épargné, le marquis trouve mauvais qu'on lui propose d'user, et que son fils use du moyen le plus naturel de la défense la plus légitime, en opposant à la femme qui veut être judiciairement séparée de lui, les témoignages de tendresse qu'elle lui a prodigués à l'époque même où elle fait remonter ses prétendus griefs. « Ces lettres, » avait dit le bailli, « font honneur « à tous deux, puisque ce sont les lettres d'une « maîtresse à un amant chéri, plutôt que des let- « tres d'une femme à son mari (2). » Mais son frère lui répond : « Quant à cette correspondance de la « comtesse, j'ai toujours pensé que les lettres « étaient un dépôt de confiance, et qu'en consé- « quence une lettre à moi adressée ne devait jamais « paraître en justice, que de mon aveu. J'ai pu m'en « servir utilement dans mes propres affaires, et je

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 7 mars 1783.

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 16 février 1783.

« ne l'ai pas voulu; je te prie de compâtir en cela à « mes vieux principes (1). Quant à ce que tu me « parles d'imprimer les lettres de tendresse que « ton neveu a reçues de sa femme, je sais 1° que « ce monsieur n'a nulle pudeur; 2° qu'un senti- « ment intérieur lui dit, sans doute, qu'il est peu fait « pour être baisé; 3° que si sainte Vergogne ne fut « jamais la patrone de ces gens-là, elle fut toujours « la nôtre; 4° que toutes les fois que j'ai vu de ces « lambeaux dans des Mémoires, ils m'ont dégoûté, « et rendu méprisable celui qui s'en jactait; 5° que « le mariage est un lien d'honneur et de pudeur; « et que pour peu qu'il y ait de passion dans « ces extraits, c'est déhonter sa femme, et déflorer « ses filles » (2).

Que pourrions-nous dire de plus pour démontrer l'irrésistible empire des préventions qui portaient le marquis, contre ses propres vues, à con-

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 8 janvier 1783. Le bailli répondit ainsi : « Je compâtis, puisque » je ne puis pas faire autrement, à tes *vieux principes* sur « les lettres. Tu en uses vis-à-vis de gens qui n'en font pas « grand cas, et qui se targuent et abusent des tiennes. Je « n'ai jamais eu de goût pour tuer personne; mais, si je « ne pouvais me défendre autrement, je tuerais quiconque « voudrait me tuer. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 15 janvier 1783.)

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 février 1783.

trarier les démarches de son fils? Pressé d'arriver au dénoûment de ce triste litige, nous ne rapporterons plus, dans ce livre, qu'un passage qui indique l'époque où, après tant de ménagemens et de pacifiques tentatives, les hostilités furent commencées.

« Poussés à bout par les obsesseurs, les collatéraux, les dîneurs, soupeurs, parasites, flatteurs, histrions, etc., nos adverses ont comblé la mesure: Je ne te cache pas que ton fils s'est plus long-temps tenu et retenu que moi; enfin, nous nous sommes réciproquement lâché la bride; il a donc présenté sa requête, et nous voilà en danse » (1).

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 3 mars 1783. Le 28 février, Mirabeau avait présenté requête à fin d'obtenir qu'injonction fût faite à sa femme de venir se réunir à lui. Le 8 mars, la comtesse, par une contre-requête, demanda que la prétention de son mari fût repoussée. Mirabeau persista dans une nouvelle requête qu'il fit signifier; et, en même temps, il publia, sous le tire *d'Observations pour le comte de Mirabeau*, etc. (Aix. Joseph David, 1783, 73 p. in-4°), un Mémoire rempli des égards les plus affectueux pour sa femme, et dont la première moitié ne se compose guère que de transcriptions ou d'extraits de trente-cinq lettres, fort tendres, en effet, qu'elle lui avait écrites avant leur séparation de fait, qui n'eut d'autre cause que l'incarcération du mari dans des prisons, où la femme ne voulut pas le suivre.

LIVRE XIII.

XIII.

Tout concourait à donner un très-grand éclat à ce procès, agité entre deux familles qui étaient des premières de la province, par leur ancienneté et leur illustration toutes provençales. Le public entier se partageait entre les deux parties; et dans ce pays, où les passions sont vives, personne ne se piquait d'être impartial et neutre. Des incidens de toute sorte naquirent de cette circonstance; nous en avons un récit piquant, écrit par Mirabeau lui-même, et qu'il ne publia pas, malgré son inten-

tion première, parce que le plaideur, involontairement entraîné par le publiciste, avait rompu, sans y penser, toute proportion entre le principal et l'accessoire, et fait de celui-ci celui-là; bientôt Mirabeau reconnut que des vues sur les vices de la législation et de la procédure avaient pris sous sa plume abondante un développement démesuré; il réserva son travail pour en faire une dissertation spéciale, à la fois historique et théorique, dont nous placerons ailleurs une partie, quand nous parlerons de ses travaux de politique spéculative (1).

(1) Le manuscrit autographe que nous possédons porte ce titre: *Lettres écrites par un ancien magistrat à un ami, sur le procès du comte et de la comtesse de Mirabeau.* Ces lettres, au nombre de trois, sont datées des 8, 29 mars, et 10 avril 1783, le tout formant 105 pages.

C'est sans doute à ce projet que Mirabeau faisait allusion, quand il disait : « Je vois tout, je sais tout; le théâtre de « tant d'intrigues est trop resserré pour qu'il soit nécessaire « de les développer au public; mais, je l'annonce, un jour « viendra où la nation entière en connaîtra l'histoire, et ma « voix, dès long-temps essayée aux vérités hardies, dévoi- « lera tous les détails des trames les plus odieuses qui aient « jamais déshonoré l'ordre judiciaire et le temple de la jus- « tice (page 3 de l'imprimé intitulé, *Réplique au plaidoyer de madame de Mirabeau*, etc., *du 10 juin* 1783. Aix, André Adibert, p. 3 *des Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause.* Aix, André Adibert, 1783, 43 pages in-4°. Enfin, page 14 de l'Avertissement qui précède *le Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé, au moment même de sa publication, par ordre particulier de M. le garde des sceaux, et réimprimé par respect pour le roi et la justice, avec une conver-*

Voici comme dans la première de ces lettres il s'exprime sur l'ouverture du procès : « On plaide « ici comme ailleurs; on plaide pour les biens; « on plaide pour la vanité, pour l'honneur : mais, « ce qui est plus étrange, on plaide pour obtenir la « permission de voir sa femme, non séparée, de « lui parler, de s'expliquer avec elle.

« Le fait est exact; et c'est tout de bon qu'une « pareille demande forme en ce moment, à Aix, « une discussion judiciaire de la plus grande diffi- « culté, un procès de la plus haute importance, et « même une affaire de parti.

« Il paraît singulier aux gens raisonnables que les « litiges sur les suites du mariage soient portés de- « vant les tribunaux, et dépendent des intrigues « tortueuses du palais, des ressources inépuisables « de la chicane. Il ne l'est pas moins qu'un mari, « contre lequel sa femme n'a point proféré de plainte « en justice, soit obligé d'y demander l'accès au- « près d'elle. Mais le comble de la bizarrerie, c'est « que dans les milliers de livres de jurisprudence, « qui surchargent nos bibliothèques, on ne trouve « pas une loi, ni même une théorie, qui fixe avec « précision et clarté les droits de deux époux sur « la personne l'un de l'autre.

« Vingt millions et plus d'habitans vivent en

sation de M. le garde des sceaux et du comte de Mirabeau à ce sujet, 1 *vol. in*-8. 1784.

« France : tous sont intéressés aux lois matrimo-
« niales, sinon comme époux, du moins comme
« enfans et parens. Cependant, magistrats et ci-
« toyens, tous ignorent quelle est précisément la
« force du lien conjugal. Chacun l'étend ou le
« resserre suivant ses affections, ses préjugés, ou
« son intérêt.

« C'est une chose vraiment curieuse que d'en-
« tendre raisonner sur de pareilles questions les
« maris, les femmes, la jeunesse, les vieillards, les
« prêtres, les juges, les aboyeurs de palais. On ne
« trouve pas deux opinions semblables, parmi les
« gens de même sexe, de même âge, de même état,
« de même espèce.

« L'affaire solennelle qui commence ici ouvre
« un champ vaste à la dispute, et doit faire époque.
« Les principes seront apparemment exposés de
« part et d'autre. Le jugement fera bruit, sans
« doute, et sera scrupuleusement examiné. Peut-
« être sera-t-il l'occasion d'une loi qui détermi-
« nera chez nous, à la fin du dix-huitième siècle,
« ce que c'est que le mariage.

« L'époux qui réclame sa femme est un hom-
« me que l'on regardait au moins comme mort
« civilement; son apparition a fait presque autant
« de peur que celle d'un revenant, qui viendrait
« troubler les plaisirs d'une brillante société. Celle
« de l'épouse a pris l'épouvante. Elle craint d'être
« dispersée pour jamais, et se resserre tendrement

« près de la femme aimable qui fait ses délices. « Cette petite souveraine ne veut pas s'éveiller pour « voir finir le songe d'un trop charmant veuvage; « et tous ceux qui profitent de son sommeil la ber- « cent pour le prolonger.

» Le mari ressuscité s'appelle le comte de Mira- « beau. Sa destinée est un orage continuel, et sa « vie un roman. Peut-être l'esquisserai-je quelque « jour; il suffit de savoir aujourd'hui qu'il est sorti « depuis deux années du tombeau de Vincennes; « après avoir fait anéantir une sentence qui le con- « damnait à être décapité pour avoir enlevé la « femme du vieux président de Monnier, il vient « demander la sienne à la justice.

« On craignait d'autant moins cette démarche, « qu'on le savait plus surchargé de chaînes et d'en- « traves. Ecrasé de dettes, suite du dérangement de « sa première jeunesse, poursuivi des préventions « qui ont résulté de ses écarts, et surtout du ma- « nége et des relations officieuses des intéressés à « sa perte, entouré d'ennemis, mal servi, dit-on, « par son père; désagréable au gouvernement, qui « lui attribue un ouvrage, soi-disant posthume, « sur les *Lettres de cachet et les prisons d'état*, où « la vérité a dû plus d'une fois faire pâlir les visirs et « les demi-visirs (1); c'est dans une province où il

(1) Le livre avait paru quatre mois auparavant dans les

« lui reste peu de parens, peu d'amis secrets, et « presque pas un avoué, qu'il vient lutter contre la « famille la plus accréditée ; contre le particulier de « la ville d'Aix, qui en fait les honneurs, et qui « passe pour avoir la société la plus aimable, les « plus puissans amis, le meilleur cuisinier. Il faut « que le revenant compte beaucoup sur la bonté « de sa cause et sur l'équité de ses juges. Mais, dans « cette supposition même, il est difficile d'expli- « quer le désir qu'il a de recouvrer une femme qui « n'a pris nul intérêt à ses longues traverses, et qui « coulait dans les plaisirs et les fêtes les jours qu'il « consumait dans la douleur et les fers.

« Plusieurs personnes enfin s'étonnent que celui « qu'on accuse d'avoir enlevé la femme d'un autre, « se laisse paisiblement soustraire la sienne, qu'on « lui retient sans titre. S'il en est amoureux, comme « on le suppose, un peu gratuitement peut-être, « que ne s'en empare-t-il? S'il ne l'est pas, pourquoi « la veut-il? Nous aurons un jour, ou nous n'au- « rons pas le mot de cet énigme. En attendant, le « procès commence. On lit avidement le Mémoire « de cet homme extraordinaire, dont j'entends ra- « conter tous les jours des choses si étranges, et

premiers jours de novembre 1782. Nous en rendrons compte au livre XIV, ainsi que des autres ouvrages publiés ou inédits de la jeunesse de Mirabeau.

« même si odieuses, qu'il ne pourrait pas, sans in-
« famie, se dispenser de les faire éclaircir par un
« débat judiciaire.

« Ce premier Mémoire, auquel il a donné le titre
« d'*Observations pour le comte de Mirabeau*, n'est
« qu'un recueil de lettres de sa femme, écrites à
« des époques depuis lesquelles les époux ne se
« sont pas revus; et ce recueil est assurément une
« défense d'un genre bien nouveau dans un procès
« en séparation, car tout y respire une ten-
« dresse vive et profonde. Le comte de Mirabeau le
« publie sans aucune autre réflexion que cette
« phrase, bien énergique dans sa simplicité, qui
« termine chacune des transcriptions de lettres :

« ET MADAME DE MIRABEAU N'A JAMAIS REVU, DE-
« PUIS QU'ELLE ÉCRIVAIT AINSI, LE MARI DONT ON
« PRÉTEND QU'ELLE VEUT ÊTRE SÉPARÉE!

« L'épigraphe du Mémoire est :

« DIEU VEUILLE NOUS REJOINDRE BIENTÔT, CAR
« NOUS NE SOMMES PAS FAITS POUR ÊTRE SÉPARÉS.

« (*Lettre de la comtesse de Mirabeau à son*
« *mari, qui ne l'a jamais revue depuis sa date*).
« L'épigraphe et le refrain ont un très-grand succès.
« De bonnes âmes disent : LE PROCÈS EST JUGÉ PAR
« LA CORRESPONDANCE. Mais les connaisseurs en
« manœuvres de palais soutiennent, au contraire,
« que le comte de Mirabeau perdra certainement
« sa cause; car, disent-ils, madame de Mirabeau

« ne plaiderait pas contre l'évidence, si elle n'était « pas sûre d'un parti maître de fixer la victoire. « Au reste, ses instigateurs ne connaissent, pour « la plupart, le comte de Mirabeau, que sur des re- « lations bénévoles. Peut-être espèrent-ils qu'il « donnera prise par quelque démarche téméraire « ou emportée. Quoi qu'il en soit, on lit avec avi- « dité les lettres bien écrites, bien senties, bien « pensées; et, chose inouïe dans de tels débats, « très-honorables aux deux époux.

« Il en résulte incontestablement que madame « de Mirabeau se louait de sa co-habitation; qu'elle « n'a quitté son mari qu'à sa prière et pour le « servir, qu'elle a regretté amèrement son ab- « sence, et cette séparation qui, ne devant être « que de peu de jours, à duré huit années; qu'elle « soupirait après la réunion; qu'elle a pressé vingt « fois son mari de la rappeler auprès de lui, qu'elle « n'a refusé de le rejoindre qu'au moment où il a « invoqué son retour. Non-seulement elle le traitait « comme un amant chéri, et digne de l'être, dans « un temps depuis lequel elle ne l'a pas revu; mais « à une époque où son mari lui écrivait avec hu- « meur et dureté sur son séjour à Paris, elle a con- « signé dans une lettre apologétique ces propres « mots.

« JE NE CRAINS PAS DE M'EN REMETTRE A TON PRO- PRE TRIBUNAL, IL A TOUJOUS ÉTÉ JUSTE POUR MOI.

« La correspondance paraît avoir eu pour terme « l'humeur du mari qui, détenu alors dans des « châteaux, par ordre du roi, redemandait vaine- « ment sa femme.

« Telle est la conséquence nécessaire de ces let- « tres; elles forment un contraste bien frappant « avec celles qui ont été écrites respectivement de- « puis le retour du comte de Mirabeau en Provence. « Il est impossible de se figurer avec quelle hau- « teur la femme et le beau-père ont traité le mari. »

Nous croyons devoir supprimer même ce qui n'est que simple récit dans ces lettres piquantes, dont les développemens déborderaient le cadre où il convient de nous renfermer, et risqueraient de nous faire tomber dans l'inconvénient de la disproportion que l'auteur reconnut lui-même. D'un autre côté, quels que soient l'habileté, la dialectique, l'érudition très-inattendue, en un mot l'art admirable que Mirabeau déploya dans ses Mémoires encore plus éloquens, s'il est possible, que ceux de Pontarlier, nous ne suivrons pas l'exemple de Peuchet et Vitry', qui ont transcrit, l'un cent cinquante, l'autre deux cents pages de la collection qui réunit ces volumineux *factum*, et qui ne laisse pas d'être assez répandue. Toujours résolu, quand aucune nécessité ne nous domine, à ne point compiler

et reproduire des documens déjà imprimés, nous nous contenterons de rapporter brièvement les incidens principaux du procès, et nous n'y ajouterons qu'un petit nombre d'extraits de nos correspondances.

Nous avons dit que des requêtes avaient été présentées, de part et d'autre, les 28 février, 7 et 8 mars; et que Mirabeau avait imprimé des *Observations*, écrites sur le ton le plus flatteur pour sa femme, et le plus conciliant. Le 20 mars, armé de cette confiance en soi, qui était dans son caractère, qui tenait au sentiment intime de sa force, plus qu'aux illusions de l'amour-propre, et qui le suivit et le servit dans toutes les circonstances de sa vie, même politique, il se présenta en personne devant *le Siége*, et plaida. Son oncle en parle ainsi : « Le « comte a plaidé hier; il y eut, comme tu le penses « bien, une foule (1); Marignane y fut; et, dans le

(1) « Portalis, qui avait juré de ne pas plaider, a paru sur la « barre. Il avait amené à son secours le marquis de Mari- « gnane, et quelques-uns des coryphées de la société. L'au- « ditoire était aussi nombreux que la salle pouvait le compor- « ter; et l'on y aurait étouffé, si le lieutenant n'eût pas per- « mis qu'on enfonçât les fenêtres. M. de Mirabeau n'avait « avec lui que milord Peterborough, et deux autres Anglais « de ses amis; pas un Français n'a osé s'afficher. » (Relation inédite de Mirabeau, précédemment citée sous le nom de *Lettres écrites par un ancien magistrat*, etc.)

« commencement, il ricanait; au milieu il baissa « la tête, on assure même qu'il finit par pleurer, « comme la bonne moitié de l'auditoire (1). Mari- « gnane, en sortant, dit : *il a plaidé avec bien de la « douceur et de la modération;* et, en effet, cet « homme, fait pour les choses disparates, a trouvé « le secret de donner beaucoup d'eau bénite de « cour à son beau-père, à sa femme, et de les louer « beaucoup, quoique les réduisant à l'absurde (2). « Ton fils lui a arraché l'aveu qu'il y avait mis bien « de la décence et de la modération, en ajoutant « *qu'il n'y manquait que la vérité.* Mais, à dire « vrai, tout ce qui n'est pas intéressé a trouvé « qu'on pouvait retrancher cette finale (3).

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 21 mars 1783. « Le marquis de Marignane a été très-embar- « rassé. Il est singulier qu'il n'ait pas senti combien sa si- « tuation était critique, et son rôle immoral. Au commence- « ment, il regardait son gendre en ricanant. Mais, bientôt, « il a détourné la tête ; ensuite il l'a baissée, et ses traits ont « changé. Il avait l'air si profondément affecté, que l'opinion « générale des spectateurs a été qu'il allait se lever, embras- « ser son gendre, et l'emmener chez lui. C'était le vœu com- « mun, et il me semble que ce procédé eût été bien hono- « rable à tous les deux, mais surtout à M. de Marignane, qui « eût laissé à son gendre la gloire de bien dire, et se fût ré- « servé celle de bien faire. Mais une démarche si décisive « n'appartient pas à un homme sans caractère. » (Même relation inédite, déjà citée.)

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 22 mars 1783.

(3) Lettre inédite du même au même, du 24 mars 1783.

Cette plaidoirie personnelle du fils déplaisait beaucoup au père: « Voilà donc M. le Comte à son « apogée! car de toutes les facilités et jovialités « que la Providence a mises à sa portée, il va ex- « ploiter la plus bruyante : il va plaider lui-même ; « il fait des Mémoires, et sans doute on lui dit que « c'est beau, et qu'il est autant au-dessus de ses « confrères, les autres marchands de paroles, que « les étoiles sont au-dessus des coquelicots. Et, at- « tendu la rapidité et la rareté des gens de son « espèce, il ajoute, *in petto*, que c'est un prodige. « Il va haranguer le chapeau sur la tête, et tous lui « diront que c'est mieux; je souhaite que ses ju- « ges ne soient pas des hommes, et que sa voix ait « la même force que celle des Grecs réunis, quand « leur cri de joie, au nom de liberté annoncé par « les Romains, fit tomber les oiseaux du ciel. Mais « je crains bien qu'il n'en retire autre fruit que les « complimens des Hollandais au cardinal de Poli- « gnac, qui leur fit une belle harangue à Saint

« Plusieurs personnes blâment le comte de s'être donné en « spectacle. Mais il paraît y avoir infiniment gagné, et l'on « pourrait dire des critiques: *Vous êtes orfèvre, M. Josse.* « Le nombre des partisans du plaideur a décuplé ; il semble « avoir inspiré un grand enthousiasme. . . . . « Le plaidoyer du comte a été applaudi par des battemens « de main universels auxquels il a voulu se dérober, et qui « l'ont suivi jusque dans son carrosse, où il a été comme por- « té. Vous croyez bien que ces malheureux battemens de main

« Gertruidemberg : *On voit que M. l'abbé a bien* « *fait ses études* » (1).

« Quoi qu'ayant peine à avaler l'idée que le petit-« fils de notre père, tel que nous l'avons vu passer « sur le Cours, toute la foule, petits et grands, « ôtant de loin le chapeau, va maintenant figurer « à la barre de l'avant-cour, disputant la pratique « aux aboyeurs de la chicane; je me suis dit ensuite « que Louis XIV serait un peu plus étonné, s'il « voyait la femme de son arrière-successeur, en « habit de paysanne et tablier, sans suite, pages, « ni personne, courant le palais et les terrasses, « demander au premier polisson en frac, de lui « donner la main, que celui-ci lui prête seulement « jusqu'au bas de l'escalier. Autre temps, autre « soins (2).

« ont paru à M. de Marignane autant de soufflets appliqués sur « sa joue. » (Relation inédite de Mirabeau, précédemment citée sous le titre de *Lettres écrites par un ancien magistrat*).

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 23 mars 1783.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 mars 1783. Par un hasard assez singulier, tandis que la mauvaise humeur du marquis laissait échapper cette boutade, suggérée par les délassemens d'une jeune reine, Mirabeau rendait à celle-ci un hommage dont l'occasion lui était fournie par la présence de l'archiduc de Milan, frère de cette princesse : « Qui de nous, s'il voulait consacrer « l'image vivante de la justice, et l'embellir de tous les « charmes de la beauté, n'y placerait pas l'auguste effigie de

Du reste, le marquis ne voulait pas absolument croire à la modération de son fils : « Si cet homme « pouvait réformer son ton tranchant et dur, et « féroce, jusque dans ses caresses, et transformer « son beau style dans le mien brut, il en serait « beaucoup mieux » (1). Peu après. « Ce monsieur « en est où il voulait être, c'est à dire, à écrire, à « hurler, et il perdra tout d'une voix; et vous ver- « rez que ce sera moi, et mes entours, qui lui au- « ront tordu le col (2). Tout est de ma faute, si « j'en crois mon frère, qui me donne des saccades « à chaque courrier. Je n'aurais jamais cru sa tête « si susceptible d'ébranlement, d'oubli et de pas- « sion ; et de ne voir que par les yeux de cet homme, « dont les idées rapaces et turbulentes le pous- « sent et le harassent » (3).

« notre reine? Un heureux hasard nous offre ici ses traits « adorés, et retracés par la nature même, le plus grand, le « seul vrai peintre pour les cœurs sensibles ; nous avons « tous saisi avec transport cette ressemblance frappante ; et « combien mon cœur en est rassuré! Quel plus heureux « présage pour cette cause solennelle, qui doit tant étonner « ceux dont le rang suprême ne donne que plus d'éclat à « leurs douces mœurs, à la concorde, aux vertus domesti- « ques, dont ils offrent de si touchans exemples ! » (*Réplique « au plaidoyer de madame de Mirabeau*, etc. page 7.)

(1) Lettre inédite du marquis deMirabeau à madame du Saillant, du 22 avril 1783.

(2) Lettre inédite du même à la même, du 18 mai 1783.

(3) Lettre inédite du même à la même, 29 juin 1783. Le

Le marquis croyait même, ou feignait de croire que Mirabeau n'avait pas un désir sincère de rentrer dans ses droits d'époux. « Je te dis qu'il ré-« pugne à se retrouver en ménage. Il a cherché un « éclat, espérant, à cette occasion, de jeter de « la poudre aux yeux, et de faire prendre ses ves-« sies pour des lanternes; je savais bien qu'il n'en « serait pas ainsi, car l'éclair qui noircit même « les nuages blancs, relève la noirceur des au-« tres (1).

Le bailli ne laisse pas cette injuste supposition sans réponse.

« Tu ne m'as de ta vie cru à temps, quoique tu « aies souvent dit que le bailli avait toujours rai-« son. » (combien de fois nos lecteurs n'auront ils pas fait la même réflexion!) « Tu me crois pré-« venu, mais je t'assure que ton fils avait grande

marquis revint plusieurs fois sur ce sujet dans d'autres lettres. « Le mal véritable est qu'il me gâte, et tourmente « mon digne et respectable frère, qui m'a passablement « exercé depuis sept mois. » (*Lettre inédite du marquis de Mi-« rabeau au marquis Longo*, du 18 juillet 1783.) « Ce fol « s'est emparé de mon digne frère, avec qui, depuis soixante « ans, j'ai vécu dans la plus grande union, et il m'a fait voir « la corde de ce grand caractère, chose qu'il est dans le mien « de ne jamais prévoir dans les gens que j'aime véritable-« ment, c'est-à-dire par estime. » (*Lettre inédite du même « au même*, du 30 septembre 1783).

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 avril 1783.

« envie de ravoir sa femme; mais, grâce à un « commerce de lettres venues non de toi, mais de « chez toi, on a su que tu ne t'en mêlerais pas, « et on a cru tout ce qu'on a voulu. On l'a pro- « voqué de mille manières. A moins que tu ne le « juges physiquement fol, quel intérêt a-t-il à faire « un éclat en ce genre, dans lequel, moi, je ne « puis m'empêcher de voir qu'il a, dans tout le « cours de sa co-habitation, mis beaucoup plus de « modération dans les choses essentielles que je « n'en aurais mis assurément, et qui vois cela « comme le jour à midi du mois de juin? Crois-tu « qu'il n'ait pas senti les châtimens? crois-tu qu'il « n'a pas vu que son rôle remarié était tout au- « trement brillant? Je ne connais rien au style « figuré, dont tu uses trop, et trop souvent pour « mon intelligence: *l'éclair noircit ou blanchit les « nuages*.... Je ne vois pas ce que cela veut dire à « ceci; mais je vois très-bien qu'il sent sa position, « et qu'il éteint, même malgré lui, et sans pou- « voir l'empêcher, sa famille, parce que ce qui est « par contrat de mariage ne peut se rétracter. . . .

« Mais, permets-moi de te dire que te connais- « sant, je n'ai pas cru que tu aies écrit tant de let- « tres de cette espèce à un homme (1) dont tu avais « connu l'égoïsme et l'esprit étroit; un de ces

(1) M. de Marignane.

« hommes qui ne voient jamais que le plaisir ou « la distraction du moment, pour qui les suites « domestiques et sociales ne sont rien, et qui, « comme tu le disais de lui-même, sont de ces « vrais habitans des villes, hommes de l'éclogue, « pour qui le ciel et l'espace ont trois aunes de « tour. Au reste, tu dis que j'ai les preuves de tout « ce que tu as écrit, et assurément je n'en ai pas « sur le moindre des points » (1).

. . . . . .

La demande de Mirabeau, à fin de réunion provisoire, avait été accueillie par sentence du 24 mars, qui enjoignait à la jeune femme de se rendre dans trois jours auprès de son mari, ou de se retirer dans un couvent, et d'y recevoir ses visites. « Après avoir gagné le provisoire, nous pro- « posâmes qu'elle allât au couvent, où elle ne ver- « rait son mari que lorsqu'elle le demanderait; « à charge de ne recevoir aucune visite, sauf son « père, ou de rester chez lui, à la charge que le « mari pût la voir. Refusé net, en ne proposant « jamais autre chose que de se laisser condamner « *par un arrêt d'expédient*, et renoncer à tous les « droits de mari. Peut-être y eussé-je consenti, « si l'on eût voulu mettre un terme, fût-il d'un,

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 juillet 1783.

« deux, trois ans. Mais *jamais*, et l'éternel *ja-*
« *mais*! Pendant ce temps on se jactait d'un Mé-
« moire terrible; on montrait tes lettres à mille
« personnes; et, dans le fait, on accablait de ca-
« lomnies ton fils, et même nous tous, à quel-
« ques égards; Marignane fut jusqu'à dire que
« l'état de plaidoirie nous était naturel, toi contre
« ta femme, moi contre ma nièce (1) (quoique,
« quant à celle-ci, il n'y ait point eu de plaidoirie
« entre nous); on pouvait lui répondre que sa fille
« veut être séparée, qu'elle est fille d'une femme
« séparée (2), petite-fille d'une femme séparée » (3).

Commencées long-temps avant l'instance, ces menaces d'une publication diffamatoire étaient d'autant plus injustes, et montraient d'autant plus d'animosité, qu'après l'impression des *Observations* écrites dans l'esprit le plus conciliant, après une plaidoirie fort touchante, pour que son effet ne fût pas circonscrit dans un auditoire limité, quoique nombreux, Mirabeau avait fait distribuer

(1) Des requêtes avaient été présentées contre le bailli de Mirabeau, par madame de Cabris, qui prétendait, à tort, qu'il s'était obligé à lui fournir un supplément de dot.

(2) Madame de Marignane était séparée de son mari, depuis plus de vingt-cinq ans. (*Mémoire au grand conseil, supprimé au moment de sa publication*, etc., page 149.)

(3) Madame de Maliverny était en état de séparation avant son veuvage.

dans toute la province son plaidoyer extrêmement honorable pour la comtesse (1).

Cependant, tant d'efforts étaient restés inutiles : « Enfin nous avons été jusqu'à proposer de « nouveau un arbitrage de quatre gentilhommes, « ou de quatre magistrats; Gassier y a perdu son « temps et sa peine (2).

Quelqu'indifférence que le marquis eut opposée, comme nous l'avons vu, à la première menace d'imprimer ses lettres, il avait été amené à en juger autrement, non par des impulsions extérieures,

(1) Deux autres publications avaient suivi, l'une et l'autre également modérées: la première était un *Précis sur la demande de madame la comtesse de Mirabeau en sur-séance.* Aix, J. David, 1783, 4 pages in-8°; la seconde: *Requête du comte de Mirabeau,* etc. Aix, J. David, 1783, 39 pages in-4°. Mais on avait argumenté contre Mirabeau de la retenue même qu'il s'était imposée : « Il m'est impossible de ne pas « être profondément affligé, quand je vois qu'on a tourné « contre moi presque toutes les actions qui m'honorent, « tous les actes de ma modération. Mon procès, surtout, « n'a pas échappé à la fatalité de cette destinée. N'a-t-on « pas tourné contre ma cause les supplications qui l'ont « précédée? N'a-t-on pas dit: *il est mari, et il prie, donc il « est coupable*? On attribuait mon silence au sentiment de « mon indignité; mon consentement pour toutes médiations, « au désespoir de ma cause. » *Observations du comte de Mi- « rabeau sur une partie de sa cause*, etc., page 39).

(2) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783. Gassier, habile avocat, ami des deux familles.

car on ne le vit jamais obéir qu'à lui même, mais par de sérieuses et mûres réflexions. Il s'était efforcé, dans son propre intérêt, sans doute, plutôt que dans l'intérêt de son fils, d'empêcher la publication annoncée. Dès le 10 janvier 1783 (1), il avait écrit à sa belle-fille une lettre spirituelle, mais assez froidement badine, qui fit un mauvais effet, et que le bailli blâma justement (2). Le marquis écrivit, le 25 février (3), à la fille, et le 12 avril (4),

(1) *Requête du comte de Mirabeau présentée à nos seigneurs du parlement*, etc. Aix, J. David, in-4°, 1783, page 21.

(2) « Sauf ton respect, quoique je sois satisfait de tout ce « que tu as bien voulu faire, et penser, et marquer dans « cette lettre-ci, je ne suis pas bien aise que tu aies pris la « chose au badinage, dans ta réponse à ta belle-fille; il n'y a « point le mot pour rire, et l'on ne rit point du côté des « Marignane. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 17 janvier 1783.) « Tous nos amis ont trouvé que « le ton badin avec la fille était de trop. Je la vis hier chez « son père, qui m'avait rendu ma visite. Elle se plaignit, et « elle avait raison, que tu lui avais écrit en badinant sur un « article qu'elle ne trouve pas plaisant. Elle m'ajouta que, « quant au fond, tu ne paraissais pas y prendre grand inté- « ret. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du « 19 janvier 1783.)

Peu après le bailli, se renfermant dans la mesure qu'il recommandait à son frère, écrivit une lettre grave et noble à la comtesse de Mirabeau, qui lui répondit sur un ton fort inconvenant. (Pages 31 et 33 de la même *Requête du comte de Mirabeau*, etc. Aix, J. David, 39 pages in-4°.)

(3) Ibidem, pages 26.

(4) *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé, Mé-*

au père (1), deux lettres admirables par la raison la plus noble et la plus éloquente, lettres dont nous ne nous refusons l'insertion que pour ne pas manquer à l'engagement, pris avec nous-même, d'éviter, hors les cas de nécessité, toute compilation de documens déjà imprimés.

Mais, une autre lettre dans le même sens, remarquable aussi, et, cette fois, ostensible, ayant été écrite par le marquis à son frère, nous croyons devoir la transcrire, parce qu'elle est inédite :

« On a toujours tenu Marignane pour homme « d'honneur, et à moins d'avoir vu, je ne puis « croire à l'indignité d'imprimer des lettres écrites « dans la confiance intime et domestique à l'occa- « sion des divers écarts de mon fils; je te dirai que « j'aime mieux que ce soit lui que moi qui ait « fait telle chose. C'est là, je crois, une manière « peu honorable de rendre raison de la répugnance

moire à consulter et Consultation pour madame la comtesse de Mirabeau, etc. — Aix, J. David, 1783, page 18.

« Comme je t'ai donné, ou pour mieux dire, à mon fils, « toute liberté, quant à moi, d'entrer dans les voies judi- « ciaires, j'ai cru devoir, en prenant congé des voies de la « paix, écrire une lettre sérieuse, grave et forte, et pourtant « pacifique sur ses propres intérêts; en voici une copie, tu « en seras content. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 25 février 1782.)

(1) « J'ai écrit, à M. de Marignane, une lettre que M. le « président d'Entrecasteaux a trouvé un chef-d'œuvre. Ce

« pour écrire (1). En aurait-il prévu les consé-
« quences d'après ses propres dispositions? Au reste,
« qu'est-ce que cela fait à la cause? A quel propos
« manquerait-il de la sorte envers moi, et me
« porterait-il pour dénonciateur de mon fils,
« tandis que tous les tribunaux me récuseraient
« comme incapable de prononcer sur lui, à charge,
« ni à décharge? Où donc irait-il chercher mon
« témoignage dans des lettres écrites au père com-
« mun de nos enfans? *Homo et humanitatis expers,*
« *et vitæ communis ignarus*! aurais-je le droit de
« m'écrier avec un jurisconsulte mémorable, *at*
« *etiam littéras*, etc. (2). Serait-ce le droit d'une

« sera toute ma réponse. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant*, du 22 avril 1783.)

(1) Cette *répugnance* nous est expliquée par le passage suivant d'une lettre, de deux ans antérieure, de la comtesse de Mirabeau : « Je suis souvent retenue quand j'ai envie d'écrire,
« surtout à mon beau-père, parce que je sais que *tout reste*,
« et je crains toujours qu'il n'échappe quelque chose à ma
« plume, qui reparaisse quelque jour, et ne me donne du
« chagrin. » (*Lettre, déjà citée, de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant*, du 5 juin 1781.) La publication de l'atroce Mémoire dirigé contre Mirabeau prouva qu'il aurait pu dire aussi, de son côté, *tout reste* dans la famille Marignane; qu'il y avait plus de calcul et de prudence, que de négligence et de loyauté, dans la *répugnance* qu'elle avait à répondre, et le marquis de Mirabeau avait raison d'y voir *les conséquences des propres dispositions* de cette famille.

(2) Dans le temps même que le père appliquait aux adversaires de son fils cette exclamation éloquente et si souvent

« défense légitime qu'il pourrait invoquer? Mais « ceci ne fait rien à la cause présente. Personne « n'ignore que mon fils eut une jeunesse orageuse; « que je pris toutes les précautions possibles pour « en arrêter les effets. Il fallut pour cela se con- « certer avec son beau-père. J'ai parlé dans le « temps, selon le temps, vis-à-vis de celui que je « regardais comme aussi intéressé que moi à la « chose. Personne n'a douté de ma sensibilité aux « chagrins que me donnaient bien des maux accu- « mulés; mais j'ose dire qu'on a remarqué aussi « mes ménagemens pour la décence publique, et « mon éloignement pour la lâcheté de dévoiler les « plaies domestiques. Peut-être est-ce avec trop « peu de ménagemens dans mes expressions que « je rentrais ensuite au sein de la confidence, avec « un homme aussi intéressé que moi à ne pas « déshonorer le père de son petit-fils, alors vivant. « Eussais-je pu prévoir qu'on aurait un jour la « barbarie de vouloir se faire un titre contre lui, « des alarmes d'un père justement irrité?

« On sait à présent que plusieurs des accusations « qu'on portait contre lui se sont trouvées dénuées « de preuves, d'autres exagérées; il n'en reste d'au-

citée de l'orateur romain, Mirabeau en faisait l'épigraphe de sa réponse intitulée : *Observations sur un libelle diffamatoire*, etc. Aix, J. David, 1783; 202 pages in-4°.

« tres que des délits contre moi, que j'ai sincère-
« ment et profondément pardonnés. J'ai cédé aux
« instances de mes enfans, j'ai cédé aux témoi-
« gnages de son repentir. Je n'ai pas cru qu'aucune
« autorité dût être vengeresse, mais seulement
« juste et préservatrice; j'ai pensé qu'aucune
« scission ne devait être sans retour. Persuadé que
« le pardon d'un père devait entraîner la restaura-
« tion entière, je l'ai aidé à effacer les traces de ses
« imprudences; je te l'ai envoyé, parce que tu fus
« toujours un second père pour mes enfans; me
« voilà! moi.

« Mais ce ne devrait pas être de moi dont-il fût
« question, et cependant, c'est vis-à-vis de moi
« qu'on viole les droits de la confiance la plus in-
« time, pour me rendre en public l'accusateur de
« mon fils! Quand je l'ai cru méchant, et que je
« l'ai dit tel à un homme avec lequel je devais
« combiner les mesures que demandaient les cir-
« constances, j'ai tâché de le soustraire à la société,
« à laquelle nous sommes responsables de nos
« actions et juridictions. Lorsqu'ensuite, après
« l'avoir gardé auprès de moi, je l'ai remis à portée
« de reprendre une meilleure conduite, on a dû
« penser que je le croyais en état de réparer le
« passé. La façon de m'exprimer dans les temps
« d'alarmes ne décide donc rien pour le temps
« présent; et il n'y a aucun avantage à tirer de mes

« lettres écrites autrefois, quand il est question de « savoir s'il doit être séparé de sa femme par la loi.

« Quoique très-inexpert sur la question d'un « mari qui demande sa femme, j'ai ouï dire que la « dissipation autorisait la séparation de biens, et « que les seuls sévices entraînaient la séparation « de corps. Quant au premier de ces deux points, « madame de Mirabeau est séparée de biens, et l'on ne « songe pas à revenir de cette disposition. A l'égard « des sévices, on peut avoir beaucoup inventé, « présumé, rapporté sur un jeune homme qui ne « montra que trop de fougue dans le temps; mais « ma belle-fille l'a toujours disculpé de toute espèce « d'inculpation sur cet article; elle me l'a même « spécialement écrit deux fois, en 1774, avant de « me venir joindre, et deux ans après son mariage. « *Non ego litteras, et si jure poteram*, etc.

« Où va donc tant d'acharnement? Et sur quel « espoir pousserait-on contre moi le manque « d'égards naturels, jusqu'à m'afficher pour le dé- « nonciateur de mon fils, et son ennemi impla- « cable, dans le temps même où je lui tends la « main? Espère-t-on, d'après ce que j'écrivais au « temps de ses folies, le faire passer aujourd'hui « pour un monstre auquel on ne saurait confier « une jeune femme? Mais il est depuis six mois « au milieu de ses concitoyens. Chacun peut le « comparer à ce qu'il fut au temps de sa jeunesse,

« et le juger; mais nous ne sommes pas aú pays « des anthropophages; mais il ne demande pas « à dépayser sa femme, à l'éloigner de ses parens « et de ses amis; mais tu avais eu la bonté de « leur offrir une maison où elle serait la maîtresse, « et où tu demeurerais le maître, et cela dans un « pays où, connu depuis soixante ans, personne « n'a jamais douté de ta bonté et de ta justice.

« Je veux que ces considérations ne touchent « guère des gens qui ont pris des craintes et des « répugnances pour des raisons; mais des juges qui « sont aux pieds de la loi ne sortiront pas pour « cela de son enceinte; et ne fussent-ils que pru- « d'hommes, et ce qu'on appelle ailleurs des *jurés*, « encore ne les verrait-on pas prononcer sur toute « la vie future d'un homme, sur ses droits naturels « et acquis, sur sa postérité, sur tout son être enfin, « d'après des impressions prises et manifestées, « lors des écarts de sa jeunesse, sur la révélation « de confessions domestiques. Et pourquoi encore, « à supposer les choses légales, n'entrerions-nous « pas pour quelque chose dans ces dernières con- « sidérations? Notre nom a-t-il mérité d'être rayé « de la liste de nos compatriotes? Nous ne leur « avons jamais fait ni mal, ni déshonneur; et si « MM. de Marignane ont obtenu tant de crédit et « de partisans dans ces mêmes lieux, c'est pareil- « lement de l'extinction de leur postérité dont les

« juges auraient à décider, en déférant à des im-
« pressions passagères. Le premier devoir d'un ci-
« toyen est de rendre à sa patrie ce qu'il en reçut,
« c'est là ce qui demeure; et les petites répu-
« gnances, les contrariétés irritées, les charités
« respectives, et autres ingrédiens dont les passions
« du jour composent les agitations passagères de
« la vie, ne sont que vent et fumée auprès des
« considérations majeures, et des effets durables
« qui résultent de l'accomplissement des devoirs
« primitifs.

« Mais il ne m'appartient pas de parler de si
« loin du fond de la cause; c'est du délit de me
« traduire en public, et de l'abus de la con-
« fiance, que j'ai seulement à me plaindre. Que
« l'acte de ceux que j'ai toujours prévenus, bien
« traités, choyés dans tous les temps de mon
« mieux, que la récompense, dis-je, que j'en ai
« reçue leur demeure. Si elle les prive à jamais
« de la confiance de tout homme d'honneur, si
« l'on se dispense envers eux des égards dont ils
« ont cru pouvoir se dispenser envers un vieil-
« lard affligé et sans reproche, qui ne leur fit ja-
« mais de mal, et qui se mit toujours en avant, au
« contraire, pour prévenir ce qui pouvait troubler
« leur repos, qu'ils ne s'en prennent pas aux objets
« extérieurs, mais à l'ordre de la nature qui veut

« qu'on recueille toujours, ou à peu près, ce « qu'on a semé. J'ai péché par trop de confiance, « sans doute, et j'en suis sévèrement puni; mais « on aurait peine à me faire sentir le reproche « d'avoir manqué à la confiance, et d'avoir sciem- « ment fait à autrui, et voulu faire ce que je ne « voudrais pas qui me fût fait.

« Je te parle ici d'un fait comme positif, tandis « que je ne saurais encore le croire. Si, toute- « fois, la chose était, mes conseils, dont je t'en- « verrai l'avis en règle, pensent que je suis en « droit de me plaindre, et de m'opposer à l'im- « pression et publicité, s'il en est temps, ou de « demander que les lettres me soient rendues en « original, et les Mémoires supprimés; supposé « que ce soit aussi l'avis de vos jurisconsultes, je « t'y autorise en mon nom, par cette lettre; non « que mes intentions pour la paix ne soient tou- « jours les mêmes; non que toute démarche hos- « tile ne me coûte beaucoup; mais je m'aperçois, « quoique bien tard, que cette disposition dans le « cœur n'est pas celle qui va le plus directement « au but, bien au contraire, et qu'elle nous con- « duit finalement à négliger, et à faire oublier aux « autres, ce que nous devons à nous-mêmes, et ce « qu'on nous doit de ménagement, d'égards et de « réciprocité équitable. Adieu, que Dieu te récom-

« pense des travaux, des dépenses et des peines « que ta famille ne pourra jamais te revaloir (1)!

Tout était inutile, et le fatal Mémoire avait paru (2). Voici, de la main de Mirabeau, le récit des circonstances qui en précédèrent la distribution :

« Pausanias raconte qu'à trente stades de la « ville de Sparte on voyait une statue de la Pudeur, « qui avait été posée là par Icarius, à l'occasion « que voici :

« Icarius, ayant marié sa fille à Ulysse, voulut « engager son gendre à fixer son domicile à Sparte, « mais inutilement; frustré dans cette espérance, « il tourna ses efforts du côté de sa fille, la con- « jura de ne point l'abandonner; et, au moment « où il la vit partir pour Ithaque, il redoubla ses « instances, et se mit à suivre son char. Ulysse, « lassé de ses importunités, dit à sa femme qu'elle « pouvait opter entre son père et son mari, et qu'il « la laissait maîtresse ou de venir avec lui en Itha- « que, ou de retourner à Sparte, avec son père. « Alors la belle Pénélope rougit, et ne répondit « qu'en abaissant son voile sur son visage. Icarius « entendit ce langage muet, et laissa sa fille aller

(1) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 5 avril 1783.

(2) *Mémoire à consulter et Consultation pour madame la comtesse de Mirabeau.* Aix, J.-B. Mouret, 1783 ; 162 p. in-4°.

« avec son mari; mais, touché de l'embarras où il « avait vu sa fille, il consacra une statue à la Pu- « deur, dans l'endroit où Pénélope s'était couverte « d'un voile, qu'après toutes les femmes durent « porter.

« Voilà du beau antique. Voici du moderne :

« Au moment où madame Mirabeau allait *com-* « *muniquer* le Mémoire forcené qu'elle a rendu « public, elle en envoya un exemplaire au bailli de « Mirabeau, par le marquis de Castellane-Mazau- « gue. Peu de momens après, elle le réclama à di- « verses reprises, et avant que le bailli l'eût pu « lire. Gassier, qui sentit combien ce moment « était critique, vit, dans cette journée, plusieurs « fois et avec beaucoup de zèle, les parties; il pro- « posa pour la troisième fois un arbitrage de qua- « tre gentilhommes. MM. de Mirabeau y consenti- « rent. Madame pleurait, et ne contredisait pas « l'ambassadeur, lorsque son procureur, qui est « celui de la famille de Grasse, entra en disant que « tout était perdu si le Mémoire n'était pas *com-* « *muniqué* dans l'instant (or, ce Mémoire était le « gage du combat à outrance); que ses conseils l'a- « bandonneraient parce qu'ils avaient la *certitude* « que la réponse à ce Mémoire était déjà imprimée, « et qu'elle paraîtrait avant l'écrit de madame de « Mirabeau, si la communication n'en était pas « faite à l'instant, les propositions d'arbitrage

« n'ayant d'autre objet que de gagner du temps.

« Trois fois le fatal procureur s'était présenté à « la porte de la salle de la conférence, et trois fois « elle lui avait été refusée par madame de Crose (1), « qui devinait sa mission, et voulait à tout prix la « fin d'un procès qui rend son ami malheureux, « et ne lui fait nul honneur. Mais, la quatrième « fois, madame de Grasse du Bar, sœur de M. de « Marignane, ouvrit la porte fatale, et jeta l'homme « noir à la tête de l'ange de paix. Tout était disposé, « et l'incendiaire procureur n'eut pas plutôt ob- « tenu la permission de *communiquer*, que l'odieux « Mémoire fut signifié (2).

Voyons présentement ce qu'en dit le Bailli: « Enfin le Mémoire a paru, et il est d'une nature « où je suis très-persuadé que tu dois intervenir, « et te plaindre de l'abus de confiance, car on y a « imprimé tes lettres, et elles font la plus forte par- « tie d'un Mémoire de plus de 160 pages.

(1) Amie de M. de Marignane.

(2) Extrait de l'écrit inédit de Mirabeau, précédemment cité sous le titre de *Lettres d'un ancien magistrat*, etc.

« Madame de Mirabeau passa cette journée entière dans « les larmes; trois fois elle demanda la paix; ne se vit arra- « cher le fatal Mémoire, qu'on a fait paraître en son nom, que « par la ruse du procureur dévoué aux collatéraux cupides « que le public a nommés les auteurs du procès. » (*Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc., page 56.)

« Tu me connais, cher frère, je ne hazarde pas; « mais je puis t'assurer que, sur faits et articles, et « caractères écrits que je connais bien, ton fils a « raison de dire dans son plaidoyer que tout le « monde a peut-être le droit de se plaindre de lui, « excepté elle, pour qui il a eu les procédés les « plus généreux; chose que je ne croirais pas d'a- « près lui seul, si je n'en avais des preuves incon- « testables, verbales, de gens dignes de foi, et par « écrit, qui ne sauraient laisser aucun doute.

« Cet infâme Mémoire est précisément un libelle « diffamatoire, ne faisant tout au plus qu'effleurer « la question réelle; mais dont le tissu n'est au- « tre que d'accuser ton fils de toutes sortes de cri- « mes; le tout fondé sur les lettres par toi écrites à « Marignane et à cette indigne femme; lettres « qu'elle met de pair avec celles que nous lui trans- « crivions, et qui lui font cent fois plus d'honneur « qu'elle n'en a, tandis que les tiennes, remplies « d'erreurs et d'exagérations, prouvent que tu étais « trompé, non-seulement par ton fatal entourage, « mais encore par ceux-là même qui se servent « aujourd'hui de ce qu'ils te faisaient écrire. Nous « allons examiner si la voie criminelle peut être « prise contre le père qui a lâchement trahi la « confiance d'un père irrité qui dépose ses peines « dans le sein des gens qu'il doit croire avoir « les mêmes intérêts que lui, et ne ménage pas les

« termes. Je ne saurais, ni même ne voudrais em-
« pêcher ton fils de pousser les choses aussi loin
« qu'elles pourront aller.

« Je crois que tu as eu tort de ne m'avoir pas
« averti, dès le commencement, des lettres que tu
« avais écrites; peut-être, alors, aurions-nous pu
« prendre un tour qui aurait tout empêché; mais
« le mal est fait, et malheureusement il y a une de
« tes lettres qui, je crois, ensanglantera la scène,
« car tu y dis que ton fils n'ira pas chercher les *ba-*
« *tailles*, parce qu'il n'y en a pas, et qu'il *n'aime pas*
« *les batailles* (1). Je ne sais ce qui en est; mais il
« pourrait bien être arrivé que tu te fus trompé, et
« que cela, publié, l'engage à prouver le contraire.

« Je sais que, quand on ne réussit pas, on a tort;
« et c'est là la première phrase des Mémoires de
« *La Châtre;* mais ceux qui savent que cette femme
« était entourée de manière que l'on ne pouvait
« lui parler sans témoin, et que jamais il n'a été
« possible d'obtenir une conférence de son mari
- avec elle, et ont vu l'insolence de ces gens-là,
« sentent bien qu'ils ont tout le tort; car, si cette
« femme eût accepté des conférences, et eût assuré
« qu'elle ne voulait plus vivre avec lui, je l'aurais
« bien empêché, et j'y aurais eu peu de peine, de

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783.

« s'obstiner à la vouloir par huissier; ce qui, même « en cas de succès, n'aboutirait à rien, car nous « n'en voudrions plus » (1).

Le marquis était de même avis : « Je lui recom- « mande de dire que c'est sa dernière défense; « qu'il ne veut pas forcer les cœurs; et que, quel « que soit le jugement, il déclare que sa femme se « fera son sort à elle-même » (2).

Une fois ce *factum* répandu dans le public, tout espoir de conciliation était perdu. Nous voyons le bailli encore plus irrité quelques jours après la lettre que nous venons d'extraire : « Ce fatal Mé- « moire a paru, et a révolté tout ce qu'il y a d'hon- « nêtes gens, même partisans de Marignane. C'est « un tissu de mensonges, de calomnies, toutes à « côté de la cause, dites pour diffamer, dites pour « rendre toute réunion impossible. Tes lettres font « la plus grande partie de ce Mémoire, en fait; la « glose a été vomie par l'enfer (3). Il ne faut plus « répondre que pour démentir ces infamies, et non « pour demander cette femme, qui, si tu m'en « crois, ne doit pas, désormais, entrer dans la mai-

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 22 avril 1783.

(2) Lettre inédite du même à la même, même date.

(3) C'est pourtant dans ce Mémoire, autant et même plus que dans la correspondance de Vincennes, qu'ont été jusqu'à présent puisées les biographies de Mirabeau, en ce qui touche la vie privée.

« son de notre mère; n'en parlons plus » (1)!

Qu'aurions-nous à dire de plus, nous-même? Quels détails utiles pourrions-nous ajouter à cette énergique et juste appréciation d'un des libelles les plus violens que la haine ait jamais enfantés? Mirabeau sut pourtant se posséder encore. Il fit paraître, peu après, une réponse (2), comparativement mo-

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 11 avril 1783. Nous voyons, dans une lettre du marquis de Mirabeau, l'effet que produisit sur lui la révélation de ses trop intimes confidences, révélation si odieuse qu'il n'avait pas voulu y croire, malgré les avertissemens et menaces dont nous avons rendu compte : « L'idée de cet éclat attentatoire « m'a fait pâlir pour la première fois dans ma vie. Quoique « endurci et cicatrisé, je me suis, un moment, trouvé trop « malheureux aussi, car je ne vous dis pas là toutes mes an- « goisses, et surtout cette espèce de découragement qui in- « terroge la Providence, et lui dit : *Protectrice auguste du « cèdre et de l'arbrisseau, que veux-tu donc faire de moi?*» (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 9 juin 1783.)

Quelles que fussent les atroces diffamations de ce Mémoire imprimé, il paraît que les adversaires trouvèrent le moyen de se surpasser. « Ils l'ont étendu dans les plaidoi- « ries, et les sévices en forment un des plus touchans épi- « sodes; écoutez ce qu'ils ont osé plaider; je n'y change pas « un mot; je transcris d'après les notes prises à l'audience, « certifiées de l'avocat qui m'assistait, etc. » (*Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc., page 168.)

(2) *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé : Mémoire à consulter et Consultation pour la comtesse de Mirabeau.*

dérée, et d'ailleurs de la plus haute éloquence. Il démontra ce qu'il y avait de gratuitement odieux dans la publication des lettres de son père (1). Il en

Aix, J. David, 1783; 202 pages in-4°, suivi d'une Consultation de 67 pages; Aix, A. Adibert, 1783.

(1) Pour se faire une idée de l'acharnement inouï des adversaires de Mirabeau, de leur déraison, de leur mauvaise foi, du peu de soin qu'ils prenaient pour colorer leurs outrages, il faut voir comment ils justifient la publication des lettres par lesquelles le père diffamait le fils. « Eh! quoi, disent-ils, « *serait-ce à ceux* QUI, LES PREMIERS, ONT DONNÉ, SANS NÉCESSITÉ, L'EXEMPLE D'UNE COMMUNICATION DE LETTRES, *qu'il* « *appartiendrait de réclamer les principes de la délicatesse* « *et de l'honneur?* » (*Mémoire à consulter et Consultation pour la comtesse de Mirabeau*, page 91.) Le ridicule d'un pareil moyen, la faiblesse d'une telle argumentation sont palpables, car les lettres publiées par Mirabeau honoraient sa femme, tandis que celles qu'elle imprimait étaient déshonorantes pour lui; aussi s'écriait-il : « Vous poussez une « infortunée à la guerre, sans avoir une raison spécieuse à « lui donner! Vous exigez d'elle un procédé infâme, et « vous ne pouvez pas même essayer de le défendre, sans « que vos principes retombent sur votre tête! *J'ai communi-* « *qué, sans nécessité, les lettres de ma femme?* Sans néces- « sité!... et pourquoi m'accusiez-vous, en son nom, d'avoir « étouffé, dans son sein, l'amour conjugal? Il m'a bien fallu « le montrer vivant à l'époque où nous nous sommes quittés. « Vous prétendiez qu'il n'était pas possible que mon épouse « supportât ma vue, et j'ai répondu par les regrets qu'elle « témoignait de notre séparation; vous souteniez que je l'a- « vais maltraitée, et j'ai montré, par son propre témoignage, « que j'avais toujours été juste et tendre pour elle; est-ce « ainsi *que j'ai rompu le sceau des secrets domestiques?* La

prouva, avec autant d'adresse que de force, les exagérations et les erreurs; il discuta et réfuta, une à une, les accusations sciemment calomnieuses de ses adversaires. Il soutint, avec raison, qu'avant que les prisons et l'exil l'eussent séparé de sa femme, qu'il

« tendresse que mon épouse avait pour moi devait-elle être « *un secret? un mystère?* devais-je laisser croire que je l'a- « vais démériteé? que j'en étais dépouillé? Qu'ai-je dit qui « l'ait pu faire rougir?... Ah! si elle prétend avoir à se plain- « dre, qu'elle regarde autour d'elle! qu'elle accuse ceux qui « supposent qu'elle possédait l'art de se contrefaire, au « point de peindre avec cet air de vérité que le public a tant « accueilli, des sentimens qu'elle n'avait pas! qu'elle accuse « ceux qui soutiennent que son cœur démentait sa bouche « et sa plume! qu'elle ne m'aimait pas, qu'elle me regardait « avec terreur, au moment même où elle me disait : *je t'a-* « *dore !* Que ceux qui lui ont fait signer ces étranges asser- « tions lui soient en horreur! eux seuls l'ont calomniée, « l'ont diffamée, en lui imputant la plus lâche duplicité; « en l'accusant d'avoir pu se dégrader jusqu'à tracer dans « ses lettres les sermens d'un amour éternel pour l'indigne « époux qu'elle avait tant de sujet de haïr. . . . . « Enfin, et quoi qu'il en puisse être, j'ai imprimé les lettres « de madame de Mirabeau qui m'appartenaient, exclusive- « ment même, parce qu'elles m'étaient adressées; ces let- « tres, qui contiennent des moyens de défense, et pas un « d'attaque, et quelle défense! Ces lettres qui honorent « celle qui les a écrites, bien loin de la diffamer; ces lettres « qui ne renferment que la confidence des sentimens dont « on doit faire gloire; ces lettres sont décisives au procès; « elles pouvaient et devaient l'empêcher. » (*Observations sur un libelle diffamatoire*, etc., pages 35 — 36 — 37.)

n'avait pas revue depuis, elle n'avait jamais eu à lui reprocher un seul tort direct et grave. Il établit, par les faits et les textes, qu'en équité comme en droit, elle ne devait pas obtenir la séparation accordée par les lois et les tribunaux aux seuls sévices réels et certains. Quant au procès de Pontarlier, dont il écartait habilement les conséquences légales, parce que sa représentation volontaire avait fait tomber la sentence, et que le sujet en était détruit par la transaction homologuée, et par la mort du plaignant, Mirabeau essaya d'en atténuer les conséquences morales, en alléguant sa jeunesse, surtout l'abandon où l'avait opiniâtrement laissé sa femme; et en faisant un parallèle frappant, quoique mesuré, entre ses propres souffrances et l'enchaînement notoire des dissipations et des plaisirs où vivait depuis huit ans la comtesse, qui ne plaidait que pour continuer d'en jouir.

Enfin, en rappelant le ton suppliant (1) de ses

(1) « Eh ! qu'ai-je fait ? qu'ai-je dit, depuis qu'il est ques-
« tion de ce fatal procès, dont on ne doive me savoir gré ?
« J'ai prié, j'ai supplié, j'ai patienté ; j'ai reçu les injures
« avec calme, je les ai redressées avec modération ; j'ai
« loué mon beau-père ; j'ai vanté ma femme. . . . . Je l'ai
« redemandée, à la vérité ! Mais, ne le devais-je pas devant
« Dieu et les hommes ? L'ai-je fait avec brusquerie, avec
« hauteur, avec précipitation ? Où voulait-on que je vinsse
« montrer ma régénération; si ce n'est dans ma patrie ? A
« quels témoins devais-je mes premières satisfactions, si ce

demandes, la solennité de ses éloges décernés à son beau-père et à sa femme, il montra le con-

« n'était à mes compatriotes ? Quelle contrée a plus de droits « à l'hommage de mon repentir, au redressement de mes « erreurs et de mes torts, que celle qui fut le berceau de « mes pères, où tant d'affaires m'appelaient d'ailleurs ? où « j'étais le gage nécessaire de mes créanciers trop nombreux ? « Comment était-il possible que j'y vinsse, que j'y demeu- « rasse si voisin de ma femme, sans lui offrir le tribut de « mes premiers sentimens ? Ai-je fait autre chose ? Loin d'at- « tenter à sa liberté, je n'ai demandé que celle de la voir ; « on me l'a refusée, on me l'a refusée avec outrage ; on a « repoussé tous mes vœux, on m'a déclaré, sans retour, que « j'étais *pour jamais* proscrit du sein de ma famille adoptive, « que ma femme m'était *pour jamais* ravie. . . . . Et ce sont « eux qui se jactent de leur modération ! Ce sont eux qui « se plaignent d'être *forcés* de rompre le silence ! . . . Ils « sont *forcés* ! . . . Eh ! qui donc les a *forcés* de refuser toute « conférence, toute conciliation ? d'accumuler outrages sur « outrages ? de publier *pour première production*, un tissu « d'horreurs et de calomnies ? De me poignarder de la main « d'un père irrité ? (*Observations sur un libelle diffamatoire*, etc., pages 6 à 10.) Une chose remarquable, c'est que le plan et le ton de cette apologie avaient été indiqués par le marquis de Mirabeau lui-même, qui n'en persistait pas moins dans son habitude de blâmer tout ce que faisait son fils : « Je pense, à ma part, que si le comte observait d'a- « doucir toujours toutes choses, au lieu de les aigrir ; de re- « cevoir les injures avec calme, les redresser avec modéra- « tion ; demander en quels lieux on veut qu'il affiche une ré- « génération sincère, si ce n'est dans sa patrie ; à quels té- « moins il doit ses premières satisfactions, si ce n'est à ses

traste de sa propre conduite, avec la dureté de leurs refus, avec l'atrocité de leurs outrages.

Après la publication de ce Mémoire, Mirabeau comparut en personne devant la grand'chambre (1),

« compatriotes; quelle contrée a plus de droits à ses ser-
« vices, que le berceau de ses pères; et comment il était
« possible qu'il y vînt, qu'il y demeurât si voisin de sa
« femme, sans lui faire hommage du retour de ses premiers
« sentimens; s'il a fait autre chose, et, que loin d'attenter à
« sa liberté, il ne demande que celle de la voir, je pense
« qu'on aurait bien de la peine à les séparer. » (*Lettre inédite*
« *du marquis au bailli de Mirabeau*, du 23 mars 1783.

(1) « La grand'chambre est hautement contre nous, et l'on
« ne saurait voir un exemple plus frappant de ce que peut une
« maison montée, et un grand crédit dans une petite ville.
(*Lettre du bailli*, du 11 avril, ci-dessus citée). « Que voulez-
« vous? Les Marignane ont tout le monde pour eux, et nous
« sommes ici sans parens, attendu que votre mère n'est pas
« dans ce pays-ci; la famille de ma mère, ou, du moins, sa
« branche est éteinte. Ma grand'mère (Élisabeth de Roche-
« more) était Languedocienne; ma bisaïeule (Anne de Pon-
» tevès) était d'une maison éteinte. Ma trisaïeule (Margue-
« rite de Glandevès) de même; ainsi nous sommes isolés;
« votre père n'a jamais été dans ce pays-ci, où il y a une
« administration provinciale, où la noblesse a des places de
« premiers procureurs du roi, de procureurs joints, de
« syndics de la noblesse, etc. Nos adversaires ont passé par
« ces places, et y sont encore; cela donne un ressort, dans
« le pays, que nous n'avons pas, et que nous avons contre
nous. » (*Lettre inédite du bailli de Mirabeau à madame du Saillant*, du 23 juin 1783.)

et y plaida les 23 mai (1), 17 (2) et 19 juin, avec une vigueur bien rarement offensive; cependant, irrité à la fin, par des calomnies sciemment imprimées, sciemment redites à l'audience, il opposa à des accusations de sévices imaginaires, la citation d'une lettre, du 28 mai 1774, qui prouvait un tort grave de la femme, un pardon généreux du mari; adroitement provoqué par de formels démentis, et défié de produire la lettre citée, il la montra, la lut, la commenta : ses adversaires, à leur tour, la lurent, la commentèrent, mais sans la dénier, sans songer, quoi qu'on en ait dit (3), à

(1) Cette plaidoirie du 23 mai fut imprimée par extrait, dans une *Réplique au plaidoyer de madame de Mirabeau, du 13 juin.* Aix, A. Adibert, 1783. Mirabeau publia depuis *des Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause.* Aix, A. Adibert, 1783, 43 pages in-4°; et enfin un *Précis pour le comte de Mirabeau*, Aix, 1783, A. Adibert, 13 pages in-4°.

(2) Entre un plaidoyer au nom de la femme, prononcé le 13 juin, et la répliqne du mari annoncée pour le 17, on avait fait de nouvelles tentatives d'accommodement; des conditions acceptables ne furent portées à Mirabeau que quelques momens avant l'audience, pour le déterminer à énerver sa plaidoirie; il s'y décida, et les propositions ayant été retirées dès le lendemain, ce fut seulement après s'être laissé entraîner dans le piége, qu'il le reconnut.

(3) Voir *Biographie universelle*, etc., t. 35, p. 450, première colonne. D'autres ont écrit, notamment Cadet Gassicourt (p. 7 de la première édition, et p. 5 de la seconde), que Mira-

la présenter comme un fait de diffamation publique ; moyen qui, chose étrange ! fut saisi et plaidé

beau, en 1774, extorqua cette lettre à sa femme, EN LA MENAÇANT D'UN PISTOLET. Nous déclarons qu'aucune espèce de preuve ni d'indice ne peut appuyer cette imposture, trop légèrement accueillie et reproduite. La preuve contraire résulte d'un passage que nous citons d'autant plus volontiers qu'il fait honneur à l'illustre Portalis qui plaidait pour madame de Mirabeau. « Si *la force* vous a contrainte à vous « accuser par l'aveu écrit d'une faute imaginaire, je suis le « plus abominable des hommes, et vous la plus infortunée « des victimes ; mais, croyez-vous qu'il vous suffira de le « dire, surtout quand vous avez oublié ce sévice horrible, « dans votre roman de sévices ? Surtout quand vous avez « vécu libre pendant dix années, et déjà consommé quatre « mois dans la discussion de votre procès, sans avoir récla- « mé contre cet attentat effroyable ? O quelle lâche et « criminelle tiédeur vous aurait donc engourdie sur le soin « de votre honneur ! Et quel téméraire et féroce tyran ne « suis-je pas ! Quel monstrueux assemblage de perfidie, « d'audace et de scélératesse ne recèle pas mon âme ! Que « ne l'avez-vous dévoilée toute entière ? Vous en aviez trop » dit pour ne pas tout craindre, pour ne pas achever !. . . . « Hélas ! dans quel défilé vous engagez-vous ? Par quels en- « gagemens les hommes seraient-ils liés désormais, si l'ar- « ticulation du mot *force* avait la vertu de les dissoudre ! « Avec ce mot, il n'est point de mauvaise action qui ne pût « être excusée ; et tel serait le prestige de ce mot, qu'il n'y « aurait plus de moralité dans les actions humaines. . . . . » Ah ! vous comptiez sur d'autres ressources, mais elles « vous manquent au besoin. Il est notoire que vous avez « conspiré pour trouver des appuis à votre dénégation ; et « ne me forcez pas de tracer l'histoire de vos complots et « de vos complices. Mille et un contes ont été répandus

d'office par le ministère public lui-même (1), dont

« dans le public par madame de Mirabeau, et par ses parti-
« sans, sur la manière dont la lettre a été écrite. Pourquoi
« donc a-t-elle paru devant la Cour, sans un de ces merveil-
« leux appuis qu'elle s'est procurés ? Pourquoi n'a-t-elle pas
« débité un de ces contes ? Le fatal portefeuille que j'ai en-
« tr'ouvert à ses yeux aurait-il été pour elle la tête de Méduse?
« Non, Messieurs, rendez grâce à l'esprit, à l'honnêteté
« de son défenseur, si vous n'avez pas entendu, s'il ne vous
« a pas fallu longuement savourer le plus atroce, le plus
« calomnieux des romans ; il l'a trouvé trop absurde, trop
« immoral ; il n'a pas voulu en souiller son organe, ni sa
« profession ; et je lui dois cette justice que, depuis le jour
« où je l'accusai, à vos yeux, d'avoir ourdi le fatal procès,
« il s'est efforcé de le terminer avec un zèle qui montre as-
« sez combien il avait été cruellement trompé. C'est la plus
« noble vengeance qu'il ait pu prendre de mon reproche ; et
« je lui devais cette déclaration et cet hommage. » (*Réplique au plaidoyer de madame de Mirabeau*, etc., pages 36, 37, 38). Voilà bien sans doute Mirabeau, voilà Portalis ; mais que dire d'un écrivain assez léger pour répéter, après tant d'années, une infâme imposture, si victorieusement détruite dans des documens publics, qu'il pouvait consulter comme nous !

Notons, sans citer davantage, que plus tard Mirabeau revint, avec plus d'énergie encore, sur l'odieux mensonge d'une supposition de violence, dans *son Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc., pages 120 et suivantes.

(1) « L'avocat de madame de Mirabeau n'osa pas présenter
« ce nouveau fait comme un moyen de séparation, ni le
« proposer par une nouvelle requête, comme le prescrit
« l'ordonnonce de 1667, titre II, article 26. Il sentit qu'a-
« près l'horrible libelle du 6 avril, ce n'était pas à lui à dis-

l'incroyable partialité saisit avidement le prétexte d'un sévice actuel et flagrant, pour trouver au moins un grief dans cette cause de séparation, où l'on en avait allégué mille, sans avoir jamais pu s'appuyer de la moindre preuve, ni resister à des réfutations accablantes. Ainsi secourus, les adversaires de Mirabeau abandonnèrent tous les moyens plaidés jusqu'alors, pour s'attacher à celui-là seul; en vain Mirabeau s'efforça-t-il d'interpréter la lettre de manière à établir que nulle preuve de crime n'en résultait; que la production n'avait rien de réellement diffamatoire (1), qu'elle n'avait été suggérée

« cuter jusqu'à quel point la défense des deux époux plai-
« dans en séparation devait être modérée. *Ainsi, ce nouveau*
« *moyen de séparation n'a été* PROPOSÉ FORMELLEMENT COMME
« TEL QUE PAR LES GENS DU ROI, qui n'avaient, ni ne pou-
« vaient avoir le droit de suppléer la plainte de madame de
« Mirabeau. » *(Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au*
« *moment même de sa publication,* etc., page 66.)

(1) Voir, notamment, les *Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause*, pages 26, 27, 28. Voir aussi *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication,* etc., pages 63 à 71. Avant cette circonstance accidentelle, qui fournit un moyen, saisi à l'audience même, on avait prétendu que madame de Mirabeau avait été diffamée par les requêtes que son mari présenta en 1776, quand il fit, auprès du ministre Malesherbes, les démarches dont nous avons rendu compte. Cette accusation avait été écartée facilement, et le marquis l'avait lui-même réfutée, dans le paragraphe d'une de ses lettres. « A l'égard de la diffamation, je sais qu'on

que par le légitime intérêt de la défense. Un arrêt de séparation s'en suivit, le 5 juillet (1).

Cherchons quelques détails dans les lettres du marquis : « Ils sont au moment d'être jugés. Mon « frère dit que son neveu se défend comme un « diable, et sait plus de latin qu'avocats et juges, « je le crois sans peine : il est de fait qu'il a reviré « tous les hommes, et que la généralité du public

« excipe d'un libelle auquel on a donné le nom de Mémoire, « et j'ai dû savoir l'histoire de ce Mémoire-là. Ce jeune « homme plaidait sa très-mauvaise cause devant le ministre; « ce principe entraîne les mauvaises raisons, et celles-ci la « très-mauvaise forme. Mais il écrivait au ministre; et pré- « cisément à cause de ce que je viens de dire, il n'avait « nul intérêt à publier sa défense. Il en avait envoyé la co- « pie seulement, en de très-mauvaises mains (la marquise « de Mirabeau) qui prenaient sa défense. On habilla, long- « temps après, le tout en forme de Mémoire, au moyen de la « consultation d'un va-nu-pieds (l'avocat Groubert de Grou- « bental). Voilà, du moins, ce qu'on m'a dit dans le temps « que personne ne tentait de le justifier. — Or, quand il se- « rait vrai qu'il eût écrit tout ce qui est dans ce Mémoire, « accuser dans le secret du propos ou de la correspon- « dance, n'est point diffamer, car la diffamation c'est la di- « vulgation, c'est la publicité; et d'ailleurs, sur ce point, le « Mémoire n'a aucun de ces caractères-là. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 3 avril 1783). Mirabeau s'exprime dans le même sens; voir lettres originales de Vincennes, tome 3, page 354.

(1) Cet arrêt est imprimé à la page 72 *du Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc.

« est maintenant pour lui. C'est la version générale « ici; c'est ce que disent les lettres sur les lieux, et « de Grenoble et d'Avignon. Ce qu'il y a de parti- « culier, c'est qu'on me le mande d'Italie; vous en « serez pourtant moins surprise, quand vous saurez « que l'archiduc de Milan est à Aix, avec sa femme, « et qu'il a voulu l'entendre plaider (1). Que de « gloire pour le petit-fils de nos pères » (2)!

Nous trouvons dans ces mêmes lettres la mention d'une circonstance qui n'était jusqu'à présent connue que par tradition; et qui même a été

(1) L'archiduc et l'archiduchesse voyageaient sous le nom du comte et de la comtesse de Nellembourg. Voici ce que, à cette occasion, le marquis de Mirabeau écrivait dans une autre lettre : « J'avais, il y a trente ans, un frère à Avignon « (Alexandre-Louis), bonne tête aussi, et qui, par un éclat, « me fit faire mes premières armes dans le bon métier que « j'ai fait depuis. Il était à bout de fusée, remboursé en to- « talité de sa légitime, dont il n'avait fait que trois morceaux. « Faut-il pas qu'il pleuve là un Margrave, beau-frère du roi « de Prusse, et sa femme, princesse fort éclairée? Ils allaient « en Italie; ils s'engouent de mon homme, et obtiennent, « de sa générosité, qu'il veuille bien les accompagner. Il fut « régner en Allemagne, et nous débarrassa de sa personne. « Si les archiducs voulaient emporter l'échantillon, je le leur « céderais à bon marché. Mais je ne crois pas les Italiens aussi « faciles aux grands airs que les bons Allemands. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 18 juillet 1783).

(2) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 13 juillet 1783.

révoquée en doute, quand l'avocat de madame de Mirabeau, Portalis, eût atteint une haute position politique. « Les parties de votre frère sont plus « folles que lui, c'est tout dire. Elles inondent ce « pays-ci d'intrigues, et de clameurs, et de Mémoires « atroces, qu'on va réimprimer pour les répandre ; « outre qu'ils avaient consulté tous les avocats, « pour les accaparer, ils en ont pris un célèbre « par son emportement (1); votre enragé de frère « a fait un plaidoyer terrible, parce qu'il se trouvait « vis-à-vis d'un autre furieux, choisi exprès, et qu'il « a écrasé (2). Son avocat adverse, qu'il a fallu em- « porter évanoui et foudroyé, hors de la salle, n'a « plus relevé du lit, depuis le terrible plaidoyer de « cinq heures (3), dont il le terrassa. Vous jugez bien « que ce monsieur, qui place toujours sa vanité si

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 28 avril 1783. Le marquis avait déjà eu occasion de s'en plaindre, car en plaidant, en 1778, pour madame de Cabris qui réclamait, devant le parlement d'Aix, sa liberté, ainsi que la tutelle de son mari aliéné, et de leur fille mineure, Portalis, alors jeune, s'était laissé aller à des emportemens qui le firent *réprimander*.

(2) Lettre inédite du même à la même, du 9 juin 1783.

(3) « Mon pauvre frère m'écrit que son neveu a plaidé et « parlé comme un Cicéron, depuis huit heures un quart jus- « qu'à une heure, sans cracher ni moucher ; et moi je vous « dis que ce Cicéron posthume n'est qu'un claque-dents et un « fol. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 9 juin 1783.)

« fort au rebours du bon sens et du bon cœur, en « doit être très-fier (1).

D'autres détails nous sont donnés par le marquis : « Figurez-vous le triomphe de ce saltim- « banque : le jour des grandes marionnettes, malgré « la garde triplée, portes, barrières, fenêtres, tout a « été envahi et enfoncé par la foule hébêtée; il y en « avait jusque sur les toits pour le voir, si non « l'entendre; et, c'est dommage que tous ne l'en- « tendissent pas, car il a tant parlé, tant hurlé, « tant rugi, que la crinière du lion était blanche « d'écume, et distillait la sueur » (2).

Le bailli écrivait de son côté : « Je n'eus pas la « force de vous marquer la fâcheuse issue du « procès de votre frère; je sais que les plaideurs « prétendent toujours avoir été mal jugés, ainsi je « me croirais dans cette catégorie, si je n'avais, à « l'appui de mon avis à cet égard, celui non-seu- « lement de toute la ville, car la clameur publique « a forcé mes adversaires de se retirer à la cam- « pagne, avec honte, et seuls (3); mais encore celui

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 22 juin 1783.

(2) Lettre inédite du même à la même, du 15 juillet 1783.

(3) « On sait maintenant pour qui l'arrêt aurait été favo- « rable, si l'opinion publique eût été consultée; on sait quels « témoignages de sensibilité et de bienveillance ont, dans le « cours et à la suite de ce procès, honoré le vaincu, et mis

« de tous les magistrats qui ont quelque réputa-
« tion, tandis que les voix qui ont fait perdre
« sont très-légères dans l'opinion publique; quel-
« ques-uns même sont pis que cela, à ce qu'on
« dit. Sans le vouloir, votre père nous a beau-
« coup nui; et la femme que vous savez, lui per-
« suadait qu'il voyait mieux ce qu'il y avait à faire,
« de deux cents lieues, et sans connaître les per-
« sonnages, que moi qui étudiais les hommes et
« les choses depuis cinq ans. Cet arrêt a révolté
« toute la province; on ne le croira pas, mais c'est
« vrai » (1). Tout en écrivant ainsi à sa nièce, le bailli ne se cachait pas auprès de son frère, de l'opinion qu'il avait conçue : « Au reste, c'est

« en fuite les vainqueurs; on sait avec quels transports les « sentences du premier juge, favorables à ma cause, ont été « reçues, et mes plaidoyers écoutés. » (*Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc.)

(1) Lettre inédite du bailli de Mirabeau à madame du Saillant, du 30 août 1782.

Voilà, ce nous semble, un témoignage d'une autorité irrécusable; mais nous devons ajouter que la plus complète notoriété publique l'avait précédé, et que le contraire n'a jamais été dit que par les écrivains qui voulaient diffamer Mirabeau. On s'étonne de voir dans ce nombre M. Ch. La Cretelle qui ne craignant pas, cette fois encore, d'abaisser l'histoire en la mélangeant de mesquines et fausses anecdotes empruntées à des pamphlets, dit que *Mirabeau succomba sous sa mauvaise réputation.* (*Histoire de France pendant le XVIII^e siècle.* Paris, 1821, tome VII, page 19.)

« Paris qui nous a ruinés ici, car il y a toujours eu « une correspondance entre une certaine personne « que tu ne connais pas assez, et que je connais « trop bien, et cette femme-ci : tu ne m'en croiras « pas, mais il est certain qu'on a toujours su ton « dégoût pour la plaidoirie. On se croyait assuré « que tu nous empêcherais de plaider, et, en con- « séquence, tous les propos, toutes les insultes, « toutes les jactances, même gladiatrices. Tu es « aîné de Provence, et, en conséquence, tu ne « croiras pas que ton cadet y entende rien; tu le « croiras préoccupé, abusé, mais il n'en est pas « moins certain que c'est ce beau et utile com- « merce de lettres qui a tout perdu » (1).

Sans avouer ni même mentionner la cause signalée par son frère, le marquis, cette fois, ne se refusait pas à l'évidence : « Dans le fait, les juges « sont fort embarrassés ; dès qu'on ne prend pas « acte de diffamation de tout-à-l'heure, il n'y a pas, « dans tout le reste, de motifs suffisans de sépa- « ration, d'autant qu'ils disent qu'il se conduit « bien sous leurs yeux, depuis six mois. D'une « autre part, les juges ne sauraient donner ce « soufflet à Marignane et à sa clique. Les valets « disent ici que cela aboutira à quelques années

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 2 septembre 1783.

« de couvent, avant de prononcer; qu'ils s'égrati-
« gneront à la première visite, s'expliqueront à la
« seconde, et feront un enfant à la troisième. J'au-
« rais pu jongler cela depuis que je vois qu'ils se
« rendent justice réciproque, en se traitant de fri-
« pon, et de catin. C'est un grand acheminе-
« ment » (1)!

Nous trouvons dans la même lettre du marquis quelques détails sur les circonstances qui accompagnèrent le prononcé de l'arrêt : « Votre frère a
« perdu son procès, c'est-à-dire qu'on a déclaré
« que les choses demeureraient en l'état actuel;
« *que la femme serait chez son père, et que les*
« *époux seraient séparés de corps et de biens, jus-*
« *qu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.* Cette
« dernière formule est chez nous, parce que les
« hommes ne peuvent, dit-on, rompre les liens que
« Dieu a formés. Au fond, il ne s'agissait que du
« couvent, puisque, dans ses conclusions, il disait
« qu'il n'en voulait pas. Le partage a duré quatre
« heures, entre huit juges, les autres s'étant abs-
« tenus. Entre les quatre pour lui (2), les uns vou-
« laient deux ans de couvent, les autres jusqu'à ce

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 15 juillet 1783.

(2) Le premier président M. de la Tour, MM. Dénoyer, de St-Jean, du Peyrier. (*Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc, page 141.)

« que la femme eût trente-cinq ans. Le premier « président a proposé de juger seulement le pro- « visoire, et renvoyer le fond au premier juge, « ensuite de faire registrer cet appointé; on a tout « refusé. Il leur a dit qu'ils seraient donc vingt- « quatre heures : à la fin, on est parvenu à déta- « cher un jeune (1). Le premier président a refusé « de mettre, selon l'usage, que l'avis était una- « nime, disant qu'il voulait qu'on sût le sien. On « a sifflé l'avocat-général. Votre frère avait gagné « tout le pays, peuple, et les bons juges; il est « étonnant comme ce bourreau-là s'empare de tout « le monde! Cela, je le vois par d'autres lettres, car « eux ne me détaillent rien » (2).

Quoique bien éclairé sur les circonstances, le marquis ne veut pas entendre parler d'un recours (3). « Je vous ai mandé ce qui est de votre frère; on « assure que sa femme et son beau-père, chassés « par le décri public, viennent à Paris; en même

(1) Le président de Jouques : « qui ne se rangea du parti « de madame de Mirabeau, *que pour ne pas donner* (dit-il « alors), *dans une cause si solemnelle, le scandale d'un par- tage.* » (*Ibid.*, page 142.)

(2) Lettre inédite, déjà citée, du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 15 juillet 1783.

(3) Le bailli lui avait pourtant écrit : « Les magistrats les « plus respectés sont les premiers à nous solliciter de faire « casser cet arrêt. » (*Lettre inédite du bailli à madame du Saillant*, du 30 août 1783).

« temps l'autre y veut venir, pour faire casser, mais « je n'en veux pas; et ce ménage que j'aurais fort « voulu voir recoudre en Provence, même après « l'éclat, n'est plus digne de moi aucunement en « présence, et je ne varierai pas » (1).

De son côté, le bailli nous confirme ce fait: « Votre père s'oppose à l'appel. Il ne veut pas com- « prendre qu'il ne s'agit pas d'une femme, mais de « l'honneur de nous, qui y est engagé. Je compte « lui renvoyer votre frère; peut-être il le convertira. Il « était devenu l'idole du pays. Il y a essuyé avec « sagesse quelques insolences, que les lettres de « votre père avaient enhardi à lui faire. Il a montré, « de la manière la plus nette, la plus claire et la « plus précise, quand il en a été temps, qu'il n'é- « tait pas bon d'être insolent avec lui » (2).

Mirabeau, en effet, s'était plus long-temps contenu qu'on aurait pu l'attendre de sa fougue naturelle, et de sa bravoure éprouvée : Quelque temps « auparavant, le bailli avait écrit : « Je suis très- « content de votre frère; et sa femme avait raison « de dire que, dans les grandes choses, il avait de « la force d'âme. On lui fait ici tous les mauvais « tours que l'on peut; on lui fait essuyer les plus

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 2 août 1783.

(2) Lettre, déjà citée, du bailli de Mirabeau à madame du Saillant, du 30 août 1783.

« étranges procédés, et les plus odieux; il s'est re-
« tenu et se retient; et il m'en donne l'exemple,
« car j'avoue que, à l'âge où il est, si l'on en avait
« eu de la même espèce pour moi, je me serais
« perdu vraisemblablement » (1).

Antérieurement encore, le bailli avait cité un exemple de la modération patiente et réfléchie de son neveu : « Il y a ici un homme (2) que tu devi-
« neras, à qui son père avait ordonné de ne pas
« se mêler; qui, non-seulement se mêle, mais
« même est réputé le moteur de tout cela. Ton fils
« s'est conduit ici très-honnêtement; et même
« avant-hier il sauva à cet homme un encombre
« que son impertinence lui aurait attiré. Il y a ici
« un jeune Anglais, lord (3), qui connaît et aime
« beaucoup ton fils. Cet Anglais, et trois des pre-
« mières dames de la province, se promenaient
« sur le Cours : ce capitan passa les regardant avec
« dédain, et ne salua pas, quoiqu'il connaisse ces
« dames, mais est mal avec elles, parce qu'elles
« sont du parti de ton fils. Le lord était prêt à le

(1) Lettre, déjà citée, du même à la même, du 23 juin 1783.

(2) « Galiffet, héros de province, qui a 500,000 fr. de rente,
« qui se déclare. — Tout cela, d'ici, me paraît le plus plat
« du monde. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant*, du 23 janvier 1783.)

(3) Lord Péterborough

« charger. Ton fils l'arrêta en lui disant qu'il était, « pour à présent, *le capitaine des gardes de cet « homme* » (1).

Le jour même de l'arrêt, Mirabeau fit *appeler* M. de Galiffet, dont la partialité très-connue était d'ailleurs malignement interprétée par le public : « Le même jour, autre pétarade avec M. de Galiffet, « autre vesse de loup; mais le bailli en est tout fier, « et il ne fait pas bon lui rien disputer; au reste, « tous ces détails, je les ai vus dans des lettres « adressées à d'autres, et l'on se moque de Galif- « fet » (2).

Celui-ci avait été blessé. » Je vous ai mandé qu'il « y avait eu combat entre lui et Galiffet; ils s'étaient « donné un autre rendez-vous à Vaucluse; lui y a « été, l'autre a été empêché d'y aller » (3). Un officier de maréchaussée, que Mirabeau n'attendait pas, l'avait dissuadé d'attendre, et ce fut aussi sans plus de succès qu'un rendez-vous fut donné à Lisle (cinq lieues d'Avignon), où Mirabeau s'impatienta vainement pendant toute une semaine (4).

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783.

(2) Lettre inédite, déjà citée, du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 17 juillet 1783.

(3) Lettre inédite du même à la même, du 2 août 1783.

(4) Mirabeau employa une partie du temps de l'attente à

Cependant, Mirabeau ne se lassait pas. De retour à Aix depuis plusieurs jours, il faisait épier les démarches de son adversaire, plus déférant pour l'autorité qui avait défendu une seconde rencontre; et le domestique envoyé aux informations, s'étant assuré un matin de la direction que M. de Galiffet devait suivre, alla en toute hâte chercher son maître, qu'il rencontra portant beaucoup de livres dans les poches et sous les bras. Mirabeau, sans prendre le temps de se décharger, et se bornant à dégager son bras droit, va, l'épée haute, au-devant de M. de Galiffet; son chasseur et le domestique de l'assaillant s'écartent pour contenir les curieux, et se postent chacun à une extrémité de la rue, assez étroite et courte; le combat fut vif, mais de peu de durée; le comte de Galiffet eut le bras droit traversé de part en part; le lendemain, Mirabeau et lui furent consignés chez eux par le grand-prévôt; enfin, quelque temps après, à la suite d'explications satisfaisantes, une entière réconciliation fut conclue dans la maison, et par les soins de M. de la Tour, premier président, et intendant de la province (1).

écrire un morceau en prose poétique, sur la fontaine de Vaucluse. Nous en avons en main le manuscrit autographe.

(1) En rapportant ce fait, notre intention n'a pas été d'accorder l'honneur d'une réfutation aux anciennes et misérables rumeurs qui, malgré les preuves faites dans la campagne de Corse, reprochèrent à Mirabeau de manquer de

Le bailli était complétement découragé par la perte du procès : « Rien ne m'a jamais réussi,

bravoure. Écrivant sa vie, nous avons tout simplement voulu y consigner un fait qui était à notre connaissance. Voici un autre fait, ou, si l'on veut, une autre version, qui, quelques jours après la mort de Mirabeau, fut publié dans le *Mercure Universel.*

Lettre aux auteurs du *Mercure Universel,* 11 avril 1791.

« Rien n'est à négliger de ce qui est relatif au grand « homme que la mort vient d'enlever à la France ; et je me « regarderais comme un mauvais citoyen, si je ne donnais « pas, en ce moment, un démenti formel à ceux des dé- « tracteurs de M. Mirabeau, qui ont voulu le faire passer « pour poltron.

« Pendant le cours du procès qu'il eut avec son épouse, « vivement offensé des propos insultans de trois ci-devant « nobles, il les défia sur-le-champ, et se battit, le même « jour, contre eux. Quoique témoin de ces différens com- « bats, je n'ai pas d'expressions pour peindre la manière « dont il mena l'un d'entre eux, et le dernier des trois « champions, qu'il força d'entrer en lice. Tout ce que je puis « dire, et ce qu'attesteront avec moi plusieurs citoyens très- « connus de la ville d'Aix, où cette scène a eu lieu, c'est que « je n'ai jamais vu, pas même chez nos bretailleurs de pro- « fession, mener son adversaire avec plus de courage et de « fermeté. Le fait que j'atteste sur mon honneur, me paraît « sans replique, et il ajoute d'autant plus à la gloire de « M. Mirabeau, que, pendant le cours de ses pénibles tra- « vaux, il a été assez grand pour ne pas exposer ses jours au « glaive d'un spadassin, et qu'il a réservé son courage pour « combattre, jusqu'au dernier soupir, les ennemis de la fé- « licité publique. »

« *Signé,* DESPRÉS DE WALMONT. »

Nous supposons que cette signature est celle de *Desprès*

« quelque zèle, soins, constance, dévouement, « que j'y aie apportés. Jamais je n'ai songé qu'à ma « famille, et jamais à moi; j'ai marié une de mes « nièces, très-bien en apparence (1), et tu vois ce qui « m'en revient. J'ai jeté les premiers erremens du « mariage de mon neveu, en voilà le résultat. Je « me suis voué aux miens, ce qui fait que je n'ai « pas commandé les armées navales, où le seul « poids de l'ancienneté serait venu me chercher, « car j'ai plus de mer, de combats, et de blessures « que Guichen, d'Orvilliers, et Grasse, qui étaient « gardes de la marine quand j'étais enseigne; et, « quant au généralat des galères, il m'a donné au- « tant de mal que de bien. . . . . « Enfin, on m'arrache le mot que Melchisedec » était bien heureux, car, de ce que j'ai travaillé « pour ma famille, il m'en est résulté chagrin, « d'être calomnié, de me donner beaucoup de « peine, et enfin de n'être pas approuvé; car, à « travers toutes les marques d'amitié sous lesquelles « tu voiles ton improbation, je la sens » . . . . . « Voilà donc une affaire perdue, et notre nom « éteint (2), grâce non à toi que je n'accuse pas,

de Walmont, homme de lettres, né en 1757, mort en 1812, auteur de l'*Épître au Peuple* (1798), et de quelques romans et comédies, qui ont laissé peu de souvenirs.

(1) Madame de Cabris.

(2) On a déjà remarqué, sans doute, que la famille, quoi-

« mais aux gens qui n'aiment que toi de ta famille,
« et qui ont persécuté tous les autres! Reste la cas-
« sation : c'est pour y tâcher qu'il faut que tu rap-
« pelles ton fils; aussi bien n'a-t-il plus rien à
« faire ici, ni moi, à qui cette affaire coûte six mois
« de mon temps, et mon repos, et ma santé, et
« autour de vingt mille francs d'argent jeté; laisse-
« le donc aller à toi, c'est ton tour, et le mien est
« plus que rempli » (1).

Mais c'était en vain que le bailli multipliait ses instances, et avait affirmé, comme on l'a vu tout-à-l'heure, que les magistrats eux-mêmes étaient

qu'il y eût deux fils, ne comptait que sur l'aîné pour perpétuer le nom. On se persuadait que le vicomte, à cause de son excessive obésité prématurée, et à cause de l'expectative prochaine d'une commanderie de Malte, ne se marierait pas; c'est pourtant par le fils unique qu'il eut de son mariage avec la comtesse de Robien, que le nom s'est propagé; circonstance ignorée par Peuchet (tome 1, page 9), dont tout l'ouvrage, au surplus, prouve peu d'étude et de recherches, si ce n'est parmi les livres les plus répandus qu'il a compilés sans songer à recourir à des documens inédits, ni même à des pièces imprimées, quand elles étaient rares. Ce fils unique du vicomte, Victor-Claude Dymas, homme d'une loyauté et d'une bonté rares, est mort à 42 ans, le 27 décembre 1831, laissant, en bas âge, quatre enfans, dont trois fils, aux soins d'une jeune mère également habile et vertueuse, qui saura les rendre dignes du grand nom qu'ils portent seuls désormais.

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 19 juillet 1783.

d'avis d'un pourvoi en cassation. Le marquis s'y opposait absolument : « Vous savez maintenant « l'issue de l'affaire de votre frère; ce n'est qu'un « fol, dans les mains duquel il est impossible « qu'aucune affaire réussisse; maintenant, au lieu « de laisser calmer les humeurs, il ne pousse mon « frère, qui toujours me tourmente, qu'à cassa- « tion, etc.; c'est encore la plus forte de mes fati- « gues » (1). Le bailli n'étant que le porte-voix de « son neveu, me corne, de deux jours l'un, la né- « cessité de cette demande en cassation, le cri uni- « versel, l'honneur de la famille, la flétrissure de « sa vieillesse, l'importance que son neveu vienne « ici, et tout-à-l'heure, pour opposer l'intrigue à « l'intrigue, etc.; tout cela m'a donné et me donne « des jours de courrier bien pénibles. Finalement, « j'ai pris mon parti, et j'ai déclaré que je défen- « dais net la nouvelle demande en cassation; que « j'étais prêt à en donner tel écrit qu'on voudrait, « et qu'on pourrait le faire afficher » (2).

Mirabeau, cependant, n'avait pas été arrêté par cette défense : « Il arrive, pour surcroît, et vient, « m'écrit-il, *au devant de mes commandemens*. No- « tez que j'avais mandé très-expressément, et par

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 27 juillet 1783.

(2) Lettre inédite du même à la même, du 31 août 1782.

« lettre à laquelle ils ont répondu, 1° que je ne « voulais point de ce procès en cassation; 2° de son « voyage ici, et que ma porte lui serait fermée. « Mon frère me marque que je ne sois pas surpris « de le voir arriver. Baste, mais il logera où il « voudra, non chez moi; du reste, je le recevrai « quand il voudra me parler, afin qu'il n'aille pas « battre à toutes les portes, pour être reçu; du sur- « plus, rien; lui donnant toute liberté, mais la « prenant aussi pour moi; lui laissant son libre ar- « bitre plus que majeur depuis dix ans, ne voulant « du tout plus entendre parler de ses affaires, ni « en blanc, ni en noir » (1).

Telles étaient les hostiles dispositions du marquis. Quelques jours après, il ne voulait plus même entendre son fils : « Quant à ce monsieur, « il est, je crois, ici, car mon frère m'a mandé « qu'il doit être parti, le 9, d'Aix. S'il vient à ma « porte, il y trouvera son nom écrit, avec un bil- « let qui lui signifie mes intentions, qui sont de « ne le voir, ni ne l'entendre, autant que je pour- « rai l'en empêcher; de ne lui nuire, ni lui servir, « ne me mêler aucunement de ses affaires; re- « noncer à lui donner ni conseils, ni ordres: le « mettre enfin en pleine liberté, et la prendre

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 septembre 1783.

« aussi pour moi. Ce n'est pas trop sévir après « l'infraction formelle de mes ordres qui lui défen- « daient de venir ici, et lui déclaraient que ma « porte lui serait fermée : je m'attends à toutes ses « évolutions, et nous verrons bien » (1).

Dès la veille, le marquis avait fait une pareille déclaration devant l'autorité même : « Je suis « bien éloigné de vouloir importuner les ministres « du roi; les insensés qui portent mon nom n'ont « que trop abusé de leur indulgence. Mais c'est « dans vos mains que je dois remettre un ordre « que le roi avait eu la bonté d'accorder à la de- « mande de mes enfans, par lequel mon fils, au « sortir du donjon de Vincennes, était à mes or- « dres quant à sa résidence. . . . . « Mon fils a plaidé, malgré moi, contre sa femme. « Il a perdu son procès. Il a fait des plans, à la « suite de cet événement, auxquels j'ai refusé mon « approbation, ainsi que mon consentement à ce « ce qu'il vînt à Paris, motivant les raisons que « j'avais de m'y opposer. Ses voies ne sont pas les « miennes. Il arrive, me dit-il, pour recevoir de « plus près mes commandemens; je ne me plains « point à vous de cette désobéissance. Mais je re- « nonce désormais à le servir à ma manière, ainsi

(1) Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 20 septembre 1783.

« qu'à toute autorité sur lui; il a trente-quatre ans « passés, il a été marié; je lui ai fait la part, dans « mes biens, que ma fortune m'a permis. Je l'avais « puni, quand j'ai cru qu'il le méritait; je lui ai « pardonné quand j'ai espéré qu'il rentrerait dans « l'ordre de ses devoirs; je l'ai tiré des malheu- « reuses affaires dont il était enveloppé : je l'avais « mis à même de se rejoindre avec sa femme, et à « portée de regagner l'estime de la province où il « aura un jour des possessions; je l'ai réuni avec « tous les membres sains de la famille. Ma tâche est « faite et remplie. C'est à lui à prendre désormais « les partis qu'il jugera lui être les plus avanta- « geux. Je ne peux plus le servir, ni le guider, « ni en répondre. En conséquence, je remets « l'ordre, et vous supplie de vouloir bien porter « aux pieds du roi mes très-humbles remercî- « mens de la grâce qu'il m'avait accordée, de dis- « poser de mon fils, sous son autorité sacrée » (1).

Pressé de terminer le récit d'un procès déplorable, nous ne ferons plus que rapporter les principaux faits, sans détails, ni commentaires, ni citations. L'arrivée de Mirabeau, et son dessein connu, effrayaient beaucoup la famille Marignane qui craignait, avec raison, l'événement d'un pourvoi, et

(1) Lettre du marquis de Mirabeau à M. Amelot, du 19 septembre 1783.

l'éclat des Mémoires et plaidoiries. Toutes sortes d'intrigues furent employées pour contrarier l'opiniâtre appelant. On peut voir dans l'ouvrage de Peuchet (1), la dénonciation également odieuse et *mensongère qui fut écrite, le 20 octobre 1783*, à M. Lenoir, par le procureur-général, Leblanc de Castillon, sifflé dans la personne de l'avocat-général qu'il avait commis. Mirabeau répandit, vers le 20 février 1784, un Mémoire qu'il avait fait imprimer à Lyon, pendant un rapide et furtif voyage qu'il y fit, ainsi qu'en Dauphiné, et dont cette impression n'était pas le seul motif; Mémoire dont la distribution, à peine commencée, fut interrompue par la direction de la librairie de Paris, sous prétexte qu'une ordonnance défendait de publier les requêtes en cassation, jusqu'à ce qu'elles fussent devenues contradictoires.

Mirabeau en appela au garde des sceaux, avec qui il eut, sans aucun succès, une conversation fort vive, où, s'il faut l'en croire, il parla beaucoup moins en plaideur suppliant, qu'en tribun, en publiciste, et même en législateur (2). Il échoua aussi en s'adressant au roi, en mai 1784. Il courut en Bel-

(1) Tome 2, page 252.

(2) On peut s'en convaincre en lisant les pages VI à XIII de l'avant-propos du *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication, et réimprimé*, etc. 1784 — in-8°.

gique, il réimprima son *factum*, en y joignant un narré peu flatteur de sa démarche auprès du garde des sceaux, et de leur entretien. Il en fit introduire furtivement 1500 exemplaires, dont M. de Miromesnil, quoique personnellement offensé, ne gêna que faiblement la distribution. Ce fut, du reste, de la part de Mirabeau, un acte de vengeance également inutile et dangereux; et, sans en tirer aucun avantage, car sa requête fut rejetée, il augmenta le nombre de ses ennemis, et le renom de turbulence et d'audace qu'il devait à ses antécédens.

En terminant ce pénible récit, nous réunirons ici ce qui nous reste à dire sur le compte de madame de Mirabeau, dont il ne sera plus question dans la suite de notre travail.

Après sa séparation, elle continua d'habiter successivement la ville d'Aix, et les châteaux voisins, Marignane, Tourves, le Tholonet, le Bar, où sa vie s'écoulait au milieu des sociétés et des fêtes, dont l'étourdissement n'excluait pas l'ennui, comme le prouvent ses lettres que nous avons citées, et plusieurs autres qui sont entre nos mains. Après l'ovation éclatante qui suivit l'élection de Mirabeau à Aix, le 13 mars 1789, le peuple se porta en foule à l'hôtel de Marignane, et une députation nombreuse sollicita la comtesse de se réunir à son

mari; ce que n'auraient pu faire ces interpellations pacifiques, mais tumultueuses, madame du Saillant l'essaya vers la fin de 1790. Des lettres furent écrites par elle et par son frère, et la négociation allait probablement réussir, quand la mort inopinée de Mirabeau la rendit sans objet. Sa veuve émigra peu après avec M. de Marignane; elle passa quelques tristes années dans l'exil et dans la pauvreté. Rentrée en France, le 27 novembre 1796, son premier soin fut d'écrire à madame du Saillant; et nous trouvons dans les extraits que nous allons transcrire en note, les seuls faits qu'il soit utile de rapporter (1).

(1) « Après le temps qui s'est écoulé, et les événemens qui « ont eu lieu depuis que vous n'avez entendu parler de moi, « ma chère sœur, vous serez, sans doute, surprise de me « savoir si rapprochée de vous (*). Ce n'est pas que j'aie né- « gligé les occasions de me rappeler à votre souvenir, et de « savoir de vos nouvelles; mais je n'ai pas été heureuse, et « mes soins n'ont été suivis d'aucun succès; j'ignore abso- « lument tout ce qui vous intéresse, et je puis vous assurer « que c'est une peine qui s'est vivement fait sentir au milieu « de toutes celles dont j'ai été accablée, et dont je n'oserais « me plaindre, ce sort ayant été celui de tant et tant de « gens. Par où commencerai-je tout ce que j'ai à vous dire, « ma chère sœur, car j'espère que vous voudrez bien tou- « jours l'être, malgré le changement des circonstances; je « sens que mon cœur est toujours le même pour vous; les

(*) Cette lettre est écrite de Lyon.

Madame de Mirabeau, devenue, par un second mariage, madame *de la Rocca*, obtint en juin 1797

« années, les événemens m'apprennent, au contraire, à « mieux apprécier encore l'amitié et les bontés dont vous « m'avez comblée dans les temps heureux que j'ai passés au- « près de vous. Cet intervalle de ma jeunesse excite tou- « jours en moi une sorte d'attendrissement, toutes les fois « qu'il se présente à ma mémoire, et c'est, en vérité, une « des pensées qui se représentent le plus souvent. . . . . « . . . . . « Je vais, à présent, vous parler de moi, ma chère sœur: si « j'avais plus suivi les bienséances que l'effusion de mon « cœur; j'aurais commencé par vous faire part de mon ma- « riage. Je n'ai plus l'avantage de porter votre nom; mais je « ne vous en suis pas moins attachée, je n'en suis pas moins « *votre sœur;* j'ai épousé le comte de la Rocca, un très- « digne et très-excellent sujet, qui s'est acquis beaucoup « de gloire dans la guerre, comme officier au service du « roi de Sardaigne, et possède l'estime de tous les honnêtes « gens; il fait le bonheur de mon père, et nous lui devons « notre existence, depuis près de trois ans que nous sommes « réunis. J'ai un fils, sur lequel je commence à compter, « quoique cet âge soit fragile, et je ne l'ai que trop appris « à mes dépens (*). La qualité d'étranger, de mon mari, me « met dans une position différente des autres personnes « qui rentrent comme moi; et me fait espérer que je pour- « rai réclamer, avec succès, mes droits sur les biens de « mon père. Voilà la raison qui m'a portée à le quitter quel- « que temps » (**).

(*) Cet enfant mourut quelque temps après.

(*) Lettre inédite de madame de Mirabeau à madame du Saillant, du 30 novembre 1796.

sa radiation provisoire de la liste des émigrés. Mais bientôt elle fut frappée d'un nouveau malheur : M. de la Rocca mourut, le 24 pluviôse an 6, des suites négligées d'une chute de voiture ; et sa veuve en témoigna la plus vive affliction, dans des lettres que nous avons sous les yeux.

Peu après cet événement, elle vint à Paris, et se logea chez madame du Saillant, à l'hôtel de Mirabeau même, au milieu du luxe royal du XVI^e^ siècle, conservé intact dans la chambre de Marguerite de Valois, à qui la spirituelle réfugiée se comparait, non, certes, par la beauté et les galanteries, mais par les vicissitudes d'une vie pénible et des orages de famille, par le périlleux isolement d'un divorce, par le goût et la pratique des arts et des lettres. Elle rentra dans toutes les habitudes de l'ancienne commensalité qu'elle avait toujours regrettée ; elle s'attacha plus fortement que jamais à madame du Saillant, ainsi qu'à sa nombreuse et belle famille. Elle se prit d'une extrême tendresse pour un enfant que ses hôtes traitaient comme s'il eût été un des leurs, parce que Mirabeau l'avait adopté, élevé, doté en mourant. Madame de Mirabeau (car elle avait repris ce nom) alla même jusqu'à donner par testament, à ce jeune homme, toute la partie disponible de sa fortune, legs considérable qu'un irréparable vice de forme laissa sans effet. Elle vécut ainsi trois ans, souvent mélancolique, plus sou-

vent gaie, selon les variations de sa santé assez mauvaise, et de ses affaires dont le rétablissement éprouvait des difficultés; du reste, on la voyait toujours occupée de *son Mirabeau*; retour d'autant plus remarquable qu'elle devait connaître la correspondance de Vincennes, dont, à cette époque, la publication datait déjà de plusieurs années, et où madame de Mirabeau est diffamée horriblement. Elle ne cessa de s'entourer des lettres de son premier mari, de ses portraits, de sa musique de prédilection, qu'elle chantait avec une voix et un art encore admirables. Tout-à-coup surprise par une maladie aiguë, elle mourut, en quelques heures, à peine âgée de quarante-huit ans, le 15 ventôse an VIII (6 mars 1800), dans la chambre et dans le lit même de Mirabeau, dont le souvenir lui inspirait chaque jour des regrets plus passionnés.

Une fatalité étrange avait rompu leurs liens. Madame de Mirabeau, comme d'autres membres de la famille, n'avait pas compris son mari qui, lui-même l'avoue, était *d'une portée trop haute et trop inégale pour elle* (1). Spirituelle, mais frivole; sensée, mais légère; moins naïve que timide; étour-

(1) Lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau à madame du Saillant, du 25 octobre 1780. Voir page 105 du présent tome III.

die plus que sincère, impressionnable plus que sensible; caressante et non tendre; opiniâtre, quoique sans aigreur; vaine, quoique sans orgueil; susceptible, non de haine, mais de préventions; plus régulière dans ses mœurs que dans sa conduite; douée de qualités aimables, plutôt que de solides vertus; du reste douce, affable, officieuse, bienfaisante, telle fut madame de Mirabeau. Ce qui, surtout, nous pouvons même dire ce qui uniquement la sépara de son mari, ce fut sa faiblesse, qui la rendit incapable de résister à l'égoïsme paternel, aux obsessions de ses collatéraux, aux entraînemens de la société, aux enivremens de la flatterie. Plus tard, les deux rudes écoles de l'âge et du malheur avaient effacé ses défauts, et perfectionné ses qualités. On ne peut douter que sa réunion avec Mirabeau ne leur eût assuré un sort domestique paisible, heureux, honorable; et il n'a peut-être manqué à sa veuve que de vieillir, pour s'élever à la hauteur du nom qu'elle avait repris, et dont elle était devenue digne, aussitôt qu'elle sut s'en énorgueillir.

Le récit que nous venons de faire marque et termine la première partie de notre travail, dont les deux moitiés, d'après notre système, doivent avoir une physionomie essentiellement différente.

En effet, c'est à l'époque où nous sommes parvenu que finit, selon nous, la vie privée, et que commence la vie politique de Mirabeau. Quelques explications sommaires doivent suffire, nous l'espérons, pour justifier cette distinction sur laquelle, indépendamment de notre plan et de notre but, nous serons facilement d'accord avec les lecteurs dont nous ambitionnons le suffrage.

Depuis la naissance de Mirabeau jusqu'à son procès d'Aix, inclusivement, des documens tels quels ont immiscé le public dans le secret, bien ou mal compris, des affaires privées de cet homme extraordinaire.

Ainsi, dans le Mémoire apologétique que nous avons tant de fois cité, qu'il écrivit le 1er mars 1778, et qui est le plus bel ornement de la correspondance de Vincennes, Mirabeau fait lui-même un long récit, et le tableau fortement colorié des vicissitudes de sa vie, depuis son berceau jusqu'au premier jour de son emprisonnement au donjon. Après ces documens publics, se développent les longs détails de la correspondance imprimée par Manuel; ensuite viennent deux gros volumes in quarto de Mémoires judiciaires, distribués dans les deux procès, de révision à Pontarlier, de séparation à Aix; Mémoires restés dans les mains de quelques curieux, et surtout réimprimés en partie dans des recueils de causes

célèbres (1), et aussi par Vitry en 1806, et par Peuchet, en 1824, avec des sentimens bien dissemblables toutefois; car l'un est l'aveugle admirateur, et l'autre le contempteur acharné d'un homme qu'ils n'ont pas mieux jugé l'un que l'autre; tous deux trompés, du reste, dans leur but, car celui-ci sert la mémoire de Mirabeau en voulant lui nuire, et celui-là le dénigre en croyant le vanter.

Cet ensemble de Mémoires et de correspondances, fournissait le récit à la fois le plus inexact et le plus circonstancié de la vie privée de Mirabeau, depuis ses premiers ans jusqu'au-delà des trois quarts de sa vie. Ainsi livrés au public, ces divers matériaux ont naturellement fait le fond de toutes les biographies qui ont précédé la nôtre. Car, s'agissant d'un personnage aussi considérable, les hommes qui ont voulu parler de lui se sont bien gardés de rien omettre de ce que de tels documens leur apprenaient; chacun, préoccupé de son sentiment propre, et de son opinion particulière, n'a pas vu, ou n'a pas voulu voir ce qu'il y avait de naturellement suspect dans de pareilles sources. Les écrivains qui voulaient louer Mirabeau ont, ou pris pour certain tout ce qu'il disait à son avantage, ou passé condamnation sur son caractère et sa

(1) Notamment dans la collection de feu Maurice Méjan.

conduite, pourvu que l'on ne contestât point son génie et ses services. Dans un sens contraire, d'autres n'ont cru, n'ont recueilli, n'ont reproduit que ce qui lui était défavorable. La pure vérité, dès-lors, n'a pu se trouver d'aucun des deux côtés; et l'espèce de fatalité qui, aidée par les fougues, les erreurs et les torts de Mirabeau, n'a cessé de troubler sa vie, a voulu que seul, ou presque seul, de la classe peu nombreuse des hommes vraiment supérieurs, il apparût devant l'avenir dans la plus complète nudité de la vie privée; et qu'il y fût exposé sous un aspect propre à placer les beautés de son âme et de son caractère dans l'ombre, et leurs difformités au grand jour et en relief.

Nous l'avons dit ailleurs : par cela seul que nos devanciers, s'emparant de matériaux prodigués sans choix par la publicité, en avaient tiré la peinture la plus détaillée mais aussi la plus fausse de Mirabeau homme privé, à notre tour nous devions, minutieux au profit de la vérité, parce que d'autres l'avaient été à ses dépens, entrer dans la même carrière, les y suivre dans toutes leurs directions et aberrations, relever une à une les erreurs qu'ils avaient semées pas à pas; erreurs d'ignorance ou de précipitation, de légèreté ou de haine, que nul autre que nous ne pouvait réfuter comme nous; en un mot, reprendre tous les faits, les apprécier, les soumettre à une discussion contradictoire,

rapporter et conclure, en appuyant nos affirmations, comme nos démentis, de preuves que la postérité impartiale attend jusqu'à ce qu'elle les obtienne, et sur lesquelles son jugement est prononcé en dernier ressort.

Mais, sur ce sujet particulier, notre tâche avait, à notre avis, des limites naturelles. Que nous parlassions de tout ce dont on avait parlé avant nous, c'était de droit et de devoir. Au moment, au contraire, où nos prédécesseurs s'étaient tus, faute de documens, il nous a semblé que nous devions nous taire aussi: dans notre opinion, toute la vie privée d'un homme célèbre, quel qu'il soit, n'appartient pas nécessairement au public. L'écrivain qui respecte l'un et l'autre ne doit pas tout dire. Il ne doit pas, surtout, attacher au souvenir immortel d'un grand nom, et livrer à l'universelle curiosité qu'il excite, certains détails qui, à l'égard des autres hommes, sont voilés soigneusement par la piété des familles. Aussi bien en ce qui concerne Mirabeau, sa carrière politique si vaste dans sa brièveté, se mêle à d'assez grands faits, appelle assez de hautes pensées, pour qu'il n'y ait pas plus de nécessité que de convenance à en énerver le récit par de frivoles anecdotes, et des misères domestiques.

Mais pourrait-on conclure de notre aveu qu'aussi appliqué à cacher tout ce qui nuirait à la mémoire

de Mirabeau, qu'à montrer tout ce qui peut lui faire honneur, nous n'avons écrit qu'un *panégyrique*?

Nous répondrions qu'une telle supposition serait erronée.

Nous avons donné des explications aussi incontestables que démonstratives. Nous n'avons pas présenté les faits sous leur seul aspect favorable à Mirabeau, nous les avons montrés sous leur vrai jour, quelle que fut la conclusion à en tirer. Nous n'avons pas inventé ou exagéré ce qui était bien; nous en avons fait le récit et fourni la preuve. Nous n'avons nié ni soustrait rien de ce qui était mal; nous l'avons péremptoirement démenti, ou franchement avoué.

Enfin nous avons été mesuré, mais exact; partial, mais consciencieux; pudique, mais sincère. Nous déclarons hautement qu'il n'y a pas un fait vrai qui soit oublié ou travesti dans toute la narration qui précède; et nous défions, à cet égard, toutes les contradictions possibles.

Quant aux volumes suivans, nous agirons de même : écrivant la vie publique de Mirabeau, nous dirons tous les faits publics, connus ou inconnus, dont la vérité nous sera démontrée; mais nous ne dirons plus que ceux-là, nous n'écrirons plus que pour l'histoire.

Qu'ajouterions-nous, du reste?

Que Mirabeau fut, dans la seconde partie de sa vie privée, ce que nous l'avons vu dans la première; obligeant et affable, confiant et généreux; aussi bon et facile qu'impétueux et violent; aussi enclin à faire le bien que lent à croire et prompt à oublier le mal; aussi dévoué à l'amitié qu'incapable de haine et de vengeance; aussi passionné pour la vertu qu'abandonné à ses passions.

Que dirions-nous encore? Que Mirabeau, dont quelques écrivains ont fait un forcené joueur, un ignoble débauché, un vorace gastronome, s'endormait au jeu, avait toute débauche en horreur, déjeûnait avec du thé et dînait en dix minutes aux tables les plus splendides, où, à la vérité, il fixait pendant des heures entières ses convives fascinés par une éloquence qui, disent ses amis, était bien plus brillante dans la conversation qu'à la tribune.

Et puis encore? Que de grands et justes reproches sont adressés à Mirabeau à cause du désordre de ses mœurs et de ses affaires?

A cause de ses mœurs, parce que sa passion effrénée pour les femmes le jeta dans des liaisons sans nombre; passion funeste sans doute, mais plus funeste que vraiment coupable, car elle était en quelque sorte involontaire, ou pour mieux dire toute physique; et le résultat congénial d'une espèce de *satyriasis* qui le tourmenta toute sa vie, et qui se manifestait encore quelques heures après

sa mort, fait étrange assurément, mais certain.

A cause de ses affaires, parce que, toujours pauvre, toujours incapable de compter et de se priver, toujours travaillé de besoins, affamé de représentation, toujours confiant dans l'avenir en même temps qu'insouciant du lendemain, il emprunta et dépensa beaucoup, ne rendit et ne paya guère. . . . . .

Les détails de *vie privée* que nous pourrions ajouter à la *vie publique*, n'apprendraient à nos lecteurs que ce qu'ils savent d'avance, c'est-à-dire, par exemple, que Mirabeau, depuis comme avant 1783, a fait beaucoup de dettes, et lié une multitude d'intrigues de galanterie. Où est la nécessité d'ajouter à cette notoriété générale, mais confuse? Dirions-nous des noms? Ce ne serait qu'un nouveau scandale sans excuse comme sans utilité; tairions-nous les noms propres? Nous n'écririons plus qu'un roman vulgaire. Et à qui s'adresseraient ces détails oiseux ou coupables? à la postérité, devant qui comparaîtra peut-être l'obscur biographe, à la suite du grand homme? Mais elle ne voudra de Mirabeau que ses œuvres publiques. A nos contemporains? Mais si les uns nous pressent de parler, les autres nous somment de nous taire. Quant à ces derniers, dont nous respectons la pudeur et partageons les scrupules, nous les prions de comprendre et de justifier notre silence; quant

aux premiers, nous leur dirons que Mirabeau, jusqu'à présent, leur a fourni assez de sujets d'*études psychologiques*; qu'assez d'autres écrivains, sans nous, se chargent de leur en présenter de tout genre, et que, « s'ils veulent des drames en cinq « actes, ils aillent en demander au théâtre » (1).

Ainsi, à partir de ce moment, nous changeons tout-à-fait le mode suivi dans notre narration. Jusqu'ici nous l'avions continuellement tissue d'extraits pris dans nos correspondances de famille, auxquels nous trouvions l'avantage de présenter la vie privée sous un jour tout nouveau, de caractériser les personnes et les faits, de prouver les assertions de notre récit; de le varier, de lui donner du mouvement et une couleur imprévue, originale et spirituelle. Nous devons, désormais, nous interdire presqu'entièrement cette ressource, pour ne pas tomber dans un abus que nous espérons avoir évité. On verra bientôt, d'ailleurs, qu'après le procès d'Aix Mirabeau n'eut que peu de rapports avec son père et son oncle, qui, dès-lors, ne sont presque pas mêlés à sa vie publique (1).

(1) Lettre (déjà citée ci-dessus, page 347) du marquis au bailli de Mirabeau, du 27 janvier 1783.

(2) Parmi les documens imprimés d'après Mirabeau lui-même, et relatifs aux époques subséquentes à 1783, on ne trouve plus de mention de débats domestiques que dans les

Mais, dira-t-on que nous aurions dû faire plutôt le sacrifice de tout ce qui ne se rapporte qu'à la vie privée ? nous reprochera-t-on d'avoir resserré Mirabeau dans une optique trop étroite? d'avoir mis des touches mesquines à la place des grands traits qui doivent peindre cette imposante figure historique ? Nous avons ailleurs expliqué notre dessein (1); en l'accomplissant, nous nous y sommes de plus en plus attaché. Nous avons peint l'individu tel que nous l'a fait connaître une étude que nul n'avait entreprise, ni pu entreprendre auparavant. Nous nous sommes efforcé de rendre au grand homme ce que d'injustes préventions lui avaient ôté; nous n'avons pas craint de le faire paraître moindre, en le montrant meilleur, car nous ne sommes pas de ceux qui pensent que la gloire peut se passer de bonté, et le génie de vertu.

Nous devons dire, au surplus, que nos sacrifices se bornent aux correspondances domestiques. Sauf

Lettres à Chamfort (Paris, an V; pages 45, 84 et 88). Ces brèves mentions se rapportent à une instance judiciaire, au sujet de la pension que Mirabeau sollicitait comme unique moyen d'existence et qu'il ne pouvait obtenir. Le jugement lui fut favorable; mais, ne pouvant en réaliser l'effet sans poursuivre son père, il s'abstint, et vécut précairement et pauvrement des seuls fruits de son travail.

(1) Tome 2, pages 249 à 257.

ce retranchement, nous continuerons notre travail comme nous l'avons commencé, en évitant, autant que possible, de reproduire des documens déjà imprimés, en employant beaucoup de matériaux inédits; et quoique la physionomie de notre ouvrage soit dorénavant modifiée, nous espérons que son caractère de bonne foi et de vérité toujours probante n'aura pas été affaibli par le changement des procédés et des formes de rédaction.

APPENDICE.

APPENDICE DU TOME III.

(*Voir ci-dessus, page* 134.)

FRAGMENS DIVERS

EXTRAITS DES LETTRES INÉDITES DU MARQUIS DE MIRABEAU AU MARQUIS LONGO.

N° 1.

Remarques de l'écrivain sur lui-même.

. . . . . Quand on m'a lu (car c'était le soir) l'article de votre lettre où vous parlez de ma prétendue éloquence, je me suis écrié : *Eh ! bon Dieu ! je n'ai de*

ma vie persuadé personne; j'ai vu qu'on souriait, ce qui me fait croire qu'ils médisent de moi quand je n'y suis pas; mais je puis vous jurer 1° que je n'ai jamais soutenu de paradoxe de moi connu tel; ma conscience en aurait des nausées, c'est un jeu vil et mortifiant pour l'esprit humain, à l'égal d'une promenade dans la cour de la maison des fols. Quand j'ai seulement reconnu un homme pour aimer à disputer pour disputer, ou qu'il m'a été dénoncé tel, il ne m'est plus possible de l'écouter; jugez si je voudrais en user de la sorte; je suis, en un mot, toujours intéressé. Au théâtre, à la conversation, au regarder, à l'ouïr, si je ne m'intéresse je pense à autre chose; mais, en général, je mets de l'intérêt à tout; or, le sentiment est souvent mauvais logicien, mais jamais trompeur sciemment. 2° Je suis opiniâtre, comme une femme en mal d'enfant est forte; une question éveille une multitude d'idées, l'explosion est forte, l'expression étroite, on croit que je m'emporte, et je ne fais que m'impatienter. Semblable à un écolier qui sert la messe, qui ne dit que les derniers mots de son verset, ma réponse est faite avant que l'opposant soit à sa quatrième parole, et il faut que j'écoute les particules, les adverbes, les circonlocutions, et l'on appelle cela écouter! Peut-être dans votre pays, si vif, n'avez-vous pas de ces déballeurs de dialectique; mais chez nous ils abondent. Or donc, une dame me disait un jour : *Votre génie est pour nous ce qu'était Dieu pour Moïse, sur le mont Sinaï; il ne nous parle qu'à travers un buisson ardent.* La même, en écoutant lire de mes réponses économiques, disait : *On vous présente*

un gobelet pour avoir un verre d'eau, vous versez de fort haut, trop fort et trop abondamment, vous éclaboussez, et rien ne reste dans le verre. On ne dit de ces choses-là, Monsieur, qu'à ceux qui en rient et qui s'y reconnaissent. Oh! jugez si cela ressemble à de l'éloquence persuasive!

(*Lettre écrite du Bignon, du* 12 *novembre* 1776.)

N° 2.

A propos d'un projet du marquis de Mirabeau, d'imprimer une collection générale de ses œuvres.

Vous me direz que je veux être comme le vieillard de la fable, qui, à cent ans, demandait encore à la mort le temps de faire et achever une aile de son bâtiment; mais je vous assure que si les lettres et les affaires ne me prenaient pas tout mon temps, ce ne serait pas besogne fort longue. J'observe en outre de faire chaque jour de l'exercice, même pénible, à pied, pour ne pas laisser rouiller les organes, et je ne sais point penser de suite quand je suis seul; ainsi c'est temps perdu. J'ânone et roule d'involontaires idées. Je me surpris, par exemple, il y a un mois ou deux, un jour de chagrin et de tristes affaires, ayant tout-à-coup fait,

sans y songer, ce couplet, sur l'air d'un ancien vaudeville :

En quoi consiste la sagesse?
Dans les succès.
En quoi consiste la vieillesse?
Dans les regrets.
Pauvre homme, tant que je vivrai,
Sage ni vieux je ne serai.

Vous m'allez prendre pour le patriarche des improvisateurs, mais vous aimez à me voir dans mes lettres, me voilà. Au reste, je sais bien que le temps nous trompe, surtout dans la vieillesse, qui raccourcit le temps comme le corps. Le temps offre une surface ardue à la jeunesse, raboteuse à l'âge mûr, glissante à la vieillesse; mais, au pis, nous devons surtout fuir le mal-être. Or, ou l'on n'est point, ou l'on désire et espère encore quelque chose. Mes ouvrages donc, et l'espoir de faire quelque bien, me tiendront toujours, du moins je l'espère, une sorte de perspective fraîche dans la vie.

Au reste, je sais fort bien que vous me flattez; mais quant aux innombrables négligences de mon style moitié figures et métaphores, de mon goût pour les proverbes et les marotismes, et les mots forgés, au fond dans tout mon jargon rustique vous trouverez du vrai, en effet, de ce vrai qui nous vient de Dieu, et qui appartient à la supériorité. Du reste, je n'ai jamais prétendu ni dû prétendre au titre de truchement universel, et à entrer en concurrence avec la trompette du jugement. Mais que chacun fasse comme moi, qu'il

parle et répète de son mieux à ses semblables, et à la fin tout le monde se trouvera instruit.

(*Lettre datée de Paris, du 28 août 1777.*)

N° 3.

. . . . . Croyez qu'il ne faut pas tant courir pour tirer choses nouvelles des autres hommes ; il n'en est guère qui ne puisse nous apprendre quelque chose. Je sais fort bien cela, et je le pratique mal, parce que le moyen est de ne pas vivre dans sa tête, et de l'oublier. Quant à moi, ce n'est pas la cloison de présomption qui m'empêche de glaner chez autrui, mais celle d'exubérance ; en même temps que je suis très-farouche et réfractaire à l'impôt indirect que l'amour-propre d'autrui, et les mérites ou avantages de convention veulent tirer sur moi, un tiers qui raisonne ouvre le robinet chez moi, et tout s'en va. Depuis que je suis vieux je me le pardonne davantage, étant une manière de Boerhaave politique qu'on vient consulter, et la charité m'en blâme ; mais si, avec la facilité que Dieu m'avait donnée pour m'approprier le bien d'autrui, j'eusse su le chercher et me contenir, je serais bien riche.

(*Lettre datée du Bignon, du 25 novembre 1777.*)

N° 4.

. . . . . J'ai beaucoup aimé la littérature, et je m'y suis livré dans la force de la jeunesse, c'est-à-dire depuis vingt-trois ans jusqu'à vingt-huit, sous un excellent maître. J'ai fait des vers, toute tête vive et ardente y prend à un certain âge ; mais, qui plus est, j'ai bien connu l'art et les délicatesses de notre vraie versification, noble par excellence, et dont, par parenthèse, les admirateurs de Voltaire n'ont aucune idée; je les ai connues, dis-je, fort au-delà de ce que je pouvais exécuter. J'ai pourtant beaucoup travaillé en ce genre: j'ai fait un poème de la guerre, seul métier auquel on m'eut livré jusqu'à l'âge de vingt-sept ans (1). Je n'ai rien laissé percer de tout cela, parce que, respectant fort tous les préjugés dans leur racine, je me suis raisonné celui qu'on appelle barbare, qui repousse les notables *beaux esprits*. J'ai senti qu'on devait compte de ses avantages, et que, qui retirait beaucoup de la société, devait paraître vouloir lui rendre; que notre propre réputation doit être la suite et non l'objet de nos travaux. J'ai donc risqué le paquet de la publicité pour la politique, science et devoir des notables, et cela m'a réussi ; j'ai laissé mes vers au cabinet, et je crois y avoir gagné. Je ne vous donnais pas mon pauvre couplet (2)

(1) Voir ce que nous avons dit à ce sujet, dans la note de la page 165 du présent volume.

(2) Voir au n° 2 du présent Appendice, page 444.

comme un *impromptu,* mais comme mon portrait profondément philosophique. Quant à la poésie italienne, voici mon histoire : Ayant fait venir M. Buonamici pour apprendre l'italien par la lecture, car les méthodes et moi ne sommes pas cousins, je lui demandai si cela serait long ; il me dit que c'était selon : *si vous avez de l'esprit, cela ira vite; si vous n'avez pas d'esprit, lentement.* J'avais vingt-cinq ans, et croyais avoir de l'esprit : il me donna les lettres du cardinal Bentivoglio, qui sont, en effet, charmantes de naturel et de facilité; je trouvai votre prose trop longue, je lui demandai *le Tasse*, il me dit que je n'y entendrais rien ; oh ! celui-là, je l'entendais dès le ventre de ma mère ! Quand quelque chose m'arrêtait, je mettais un brin de papier mouillé collé à la marge, et j'allais toujours ; je n'ouvris de ma vie un dictionnaire. Bientôt les notes et Buonamici disparurent ; je lus l'Arioste, Pétrarque, Dante, que sais-je ? et je ne me raccommodai avec la prose que pour le *frate Thimothéo* de la *Mandragore*, que je crois de l'Arioste. Depuis j'ai lu vos historiens, etc.; et enfin tout cela s'est perdu, avec toute autre littérature, dans l'océan économique, qui seul a pu tenir contre mes affaires et mes chagrins ; mais vous seriez édifié de ma collection de livres italiens dans ma bibliothèque, et je fais le plus grand cas du génie littéraire de cette nation, quoique en cela, comme dans tout le reste, elle soit le fagot délié.

(*Lettre du Bignon, du* 25 *novembre* 1777.)

N° 5.

Considérations diverses sur la Religion.

. . . . . Au fait, quoique nous ne soyons pas du même avis, je ne vois pas ce qui nous empêcherait de parler sur cette grande matière, et de la traiter entre nous selon la politique seulement. Nous sommes, il est vrai, solitaires ; mais la Sybille jugeait mieux dans la solitude qu'elle n'eût fait dans les carrefours. Or donc, soyons comme les casuistes, à qui il est permis de tout dire pour éclaircir une question.

Conformité intérieure ou non (chose qui ne tient qu'à nos pensées, sur lesquelles personne n'a droit), je sais que vous êtes homme de bien, et vous auriez regret un jour aux conséquences, telles que je vous les ferai envisager. Je ne suis pas dévot, ce n'est pas à cette école qu'on apprend à bien défendre la religion ; et si j'avais le bonheur d'être assez maître de moi pour être vraiment exemplaire, si voudrais-je en faire honneur à une probité accessible à l'émulation de mes entours, d'un âge à être effrayés du rigorisme, et impatiens des adminicules ; et non pas que ma vertu fût attribuée à des secours surnaturels, à des motifs extatiques auxquels on ne pardonne pas la moindre faiblesse, imperfection, distraction, et qu'on croit tenus de signifier perfection plénière.

Voilà, Monsieur, ma profession de foi à cet égard,

mais je ne m'en crois pas moins fort pour vous dire et vous persuader qu'un des plus grands délits de fait, s'il n'est de volonté, qu'un homme puisse commettre, c'est de se permettre quelque acte ou parole qui affaiblisse autour de lui l'opinion d'une religion toute sainte, qui nous annonce un seul Dieu auteur de toute bienfaisance, prodige de charité, foyer de toute lumière; un Dieu qui ne veut qu'être aimé et obéi, et qui n'a prononcé, dans ses commandemens à l'homme, que l'amour de son semblable et le bon ordre social; qui veut que l'humanité entière ne fasse qu'un corps, dont il est le père, et dont chaque individu est un membre; qui légitime (1) également avec tous autres sur l'amour et la toute-puissance du Père Universel. Une religion qui réunit tous ses membres en un même esprit; religion simple dans ses sacrifices, soumise et tendre dans ses dogmes, charitable et constante dans sa discipline; qui appelle tous les hommes à la même table, à la communion du pain, qui sanctifie et consacre tous les actes de la vie, qui embrasse et divinise en quelque sorte tous les liens de la société . . . . . .

Vous m'allez croire fol, 1° de parler latin devant les cordeliers; 2° de vous adresser à vous, Monsieur, cette prosopopée; 3° de traiter un article où l'on est bien sûr de parler seul, à moins qu'on ne veuille faire comme celui qni met l'épée à la main contre son ombre; mais

(1) Ce mot est ici employé selon son acception ancienne, qui exprime l'acte de prendre part dans les libéralités ou la succession du père commun.

je vous assure que quand ce chapitre me tombe par hasard sous la plume, je ne me fais pas faire bon quartier par l'interlocuteur opposant. Cet homme ne serait pas vous; mais pourtant il est impossible qu'à votre âge vous ayez comme moi pesé toutes les conséquences politiques de la légèreté sur cet article, que je crois le plus important de ceux qui doivent être appuyés et redressés par l'instruction, mon grand et unique remède à tout.

(*Lettre datée du Bignon,* 12 *novembre* 1776.)

N° 6.

. . . . Soyez sûr que tous les liens sociaux, et toute société quelconque qui n'est point foire, caravane, ou marché, tiennent à l'opinion de l'immortalité de l'âme et des peines et récompenses futures. L'homme s'y porte de lui-même, par une suite de son ambition de ne rien perdre et d'acquérir, par la sensibilité qui abhorre l'idée du néant de ses idoles, et de ce qu'elle aima et dut aimer et respecter (il ne me convient de parler qu'en politique). Sur cette base, tous les rites religieux sont autant de liens précieux, indispensables, pour rapprocher les hommes. Mais la fraude? mais le fanatisme? où est le remède? Où? Dans la religion. Le peuple se fera des superstitions sans vous, partout où la débauche, l'im-

piété et leur horrible étourdissement n'annihileront pas la crainte et l'espérance. Si la grêle menaçait les gazes et les poupées du palais comme les moissons, vous verriez tout ce peuple rieur courir aux cloches comme celui des campagnes. La crainte et l'espérance, dis-je, feront des superstitions, et les superstitions feront des fripons. L'espérance fait les anges blancs, la crainte les fait noirs; et comme il y a plus de crainte que d'espérance, les superstitions seront noires, les Dieux cruels, les cultes sanglans, ou coupables et débordés, ce qui est tout un. Il faut du *par-delà* à l'homme, vous dis-je; il faut au bon un refuge, il faut au méchant ou à l'espiègle un fouetteur. L'homme donc, qui est né dans une société, et qui doit tout à une société, est né dans une religion, et doit tout à une religion. Qu'il la respecte d'abord comme sa mère; si elle radote, qu'il la vénère; si elle a des vices, qu'il les couvre de son manteau; s'il se sent la force et la vocation de réformateur, il n'est qu'une manière : 1° instruire, 2° instruire, 3° instruire, et toujours instruire. La connaissance des *droits* et des *devoirs* fondés sur les *avances* et constituant la *propriété*, est la base de la religion naturelle, et celle-ci l'est de toute autre. Heureusement, parmi nous, rien n'est à réformer que des abus purement humains. Il y en aura partout et toujours, ce qui ne doit pas empêcher de les combattre, mais de cette seule et unique manière. Et, en ceci comme en toute autre chose, tout générateur d'état quelconque n'est qu'un fol dangereux, s'il croit pouvoir tout faire. L'homme sage sait que tout homme ne peut et doit faire que son feuillet du grand livre de vie, et, s'il

se peut, de vérité. Au reste, comme je disais à ma vénérable mère, qui, comme *femme forte*, fut toujours pieuse, mais d'une haute piété, trouvant toujours le confesseur voisin le meilleur, et ayant diminué d'adminicules et d'inquiétudes à mesure qu'elle avançait en âge, je lui disais donc que crédules et incrédules pouvaient se prendre par la main; que le premier prie et dit: *Mon Dieu! augmentez ma foi!* Que le second jure et dit : *Ces chiens de Juifs semblent se tenir exprès pour faire un préjugé.* Tel croit se moquer de l'orviétan, qui ne se moque que du charlatan qui le débite. De part et d'autre je me défie de la sécurité de ceux qui cherchent à lever des troupes; mais je crois que bien vivre est le chemin d'être bientôt d'accord de cœur et d'esprit avec les simples, et j'ai éprouvé que cela nous rendait intérieurement incompatibles avec les raisonneurs destructifs.

(*Lettre datée de Paris, du* 19 *janvier* 1777.)

N° 7.

Ne craignez rien sur l'article de la bigotterie : en aucun temps la dévotion populaire des Italiens, et leur prédilection pour les adminicules n'ont passé pour une preuve de leur piété. Les mœurs d'un peuple sont les

vrais garans de ses dispositions religieuses, comme elles en sont le moyen préparatoire. Ayons des mœurs, la religion viendra comme d'elle-même. Or, le moyen que l'Italie ait depuis mille ans jamais eu des mœurs? Il faudrait remonter jusques aux temps de Théodoric pour trouver chez eux une lueur passagère de gouvernement, dirigé vers son objet naturel. Tout le reste n'est qu'un tissu de précautions ennemies, de vues de démembrement et de tyrannie, de mesures défensives et de préparatifs d'hostilités. Il n'y a de prince vraiment légitime que celui qui est appelé par le vœu du peuple, ou qui succède aux avances de la souveraineté que son père avait faite, posez cela, d'abord : tout ce qui n'est pas prince légitime court risque d'être forcé aux précautions de tyran, posez encore cela : de ces précautions, la plus sûre est de corrompre, car *par parem quærit :* tout corrompu est tyran dans l'âme, usurpateur de fait ou de volonté du droit d'autrui, il est donc attaché par analogie, commodité, espérance, etc.; et au pis aller il est moins redoutable à l'usurpateur que tout autre. Je crois donc beaucoup de lâches et d'athées ou impies parmi vos oisifs et gens du monde, beaucoup de têtes actives et rétrécies, disposition propre à faire des intrigans. J'y vois de grands talens, mais décousus et incapables de faire de grandes, profondes et totales avances de mérite et de vraie gloire. Je leur crus et je leur crois, plus qu'à toute autre nation, l'aptitude de connaître la vérité des principes religieux, de la science des droits et des devoirs, et de consentir à ses résultats; mais je leur crois, plus qu'à tous autres aussi, la disposition de dire de très-

bonne foi : *Video meliora, proboque, deteriora sequor,* et de se moquer de la simplicité des prétendus enthousiastes qui pensent que le règne de Niquée peut être réalisé.

Quand je vous ai dit que la religion était le premier des liens sociaux, je n'ai pas pensé dire le premier en date, mais le principal. On ne saurait être économiste réfléchi sans convenir de cette assertion. Nos principes embrassent tout le peuple et l'humanité en général. En supposant que l'apathie, l'habitude et l'impulsion du moment, ou tout au plus le bavard philosophisme du *grand peut-être* puisse suffire au citadin qui a les pieds chauds et son pain cuit, certainement tout ce qui habite sous le ciel, soi, ses avances et tout son espoir, est trop tendu entre la crainte et l'espérance, entre tous les biens et tous les maux, trop exposé aux causes majeures, pour que ce pays-là puisse ne lui être de rien. Voyez l'homme sur la mer, prêt à tenter un grand danger ? A l'aspect de quelque grand objet imprévu, l'âme sort de sa sphère : grand attrait des adminicules les plus courts, des recettes les plus communes ; le signe de la croix fut la mieux inventée de toutes les prières, le plus facile des préservatifs. L'astrologie, la divination, la magie, toutes les erreurs humaines nous sont une preuve que l'homme sera religieux malgré nous ; mais il le sera à sa guise, à celle de sa peur, le mauvais principe, la chandelle au Diable et le prêtre endiablé : je vous ai déjà dit cela. Un méchant culte fait de méchans adorateurs, et les méchans ne sont pas sociables. Croyez, mon estimable ami, que je ne veux pas plus faire les hommes ressem-

blans par l'opinion que par le visage ; mais il est des traits généraux qui doivent être les mêmes; partout deux yeux et deux oreilles ; et si la moitié se piquait d'une cicatrice, de se peindre en rouge, et l'autre en noir, dès-lors voilà deux partis. Je veux qu'il en soit de même au moral : le respect filial, celui des vieillards, celui des maîtres, la pudeur, la bonne foi, l'utilité commune, ainsi des autres devoirs, voilà les vrais liens sociaux ; mais il faut que tout cela prenne sa racine dans un commandement spécial et direct de Dieu, non-seulement parce que cela est, la nature le dit, mais parce que cela doit être; que si le Dieu de notre âme, de notre appétit, de notre effroi, ne dit cela, il dira autre chose, car il faut qu'il dise pour exister. Et puis, comme j'ai besoin de l'homme le plus entier possible, j'ai besoin de lui élever l'âme ; et les grands motifs qui font cet effet-là sont tous hors de lui, et plus ils s'éloignent, plus ils l'étendent. Remplacez, mon cher, la religion du serment, si vous pouvez vous figurer un peuple où elle fût entière, je vous en défie, il vous paraîtrait le paradis. . . . . Cette religion, néanmoins, où s'adresse-t-elle ? Au Dieu vivant de l'homme dans l'homme, avant l'homme, et dont il ne se détourne qu'avec effort. . . . . C'est donc en réveillant la bonne foi, en déifiant les devoirs, en appuyant l'unité, de toutes les rubriques fraternelles, que la religion est le principal et vrai lien des sociétés. A l'égard des rites et conformités, soyons équitables, éclairés, et puis elles ne nous coûteront guère, et nous vexeront encore moins.

(*Lettre datée de Paris, du* 31 *mars* 1778.)

N° 8.

. . . . . A ce propos, vos diables de théologues, seraient de bien meilleurs apôtres que Voltaire ni d'Alembert. Oh ! dans mon pays ils sont plus raisonnables, et l'on leur dit la bonne vérité Il m'est arrivé de dire, devant ma très-pieuse mère (et c'était Dieu sur terre pour moi), à un archevêque d'Aix, qui était assis au coin de son feu, et qui parlait avec plus qu'aigreur sur les affaires des temps d'alors : « Monseigneur, je « respecte votre caractère et l'onction céleste transmise « des apôtres jusqu'à vous; mais je renonce en ce mo- « ment, et pour ma dernière heure, au Dieu que vous « prêchez et que vous faites parler, le mien fut toujours « doux et bon à l'erreur qui n'était point superbe; sur « la croix même, il dit : *mon père, pardonnez-leur, ils ne « savent pas ce qu'ils font.* Sa tendresse et ses soins « étaient pour la brebis égarée; il nous souhaita la « paix, il nous recommanda la paix. *Laissez les petits « venir à moi*, disait-il. Et ces petits, c'étaient les en- « fans, les étourdis, les erronés, les affirmatifs, tous « les genres de petitesse d'esprit et d'âme; *si j'ai man- « qué, prouvez en quoi; Si je n'ai pas tort, pourquoi « me frappez-vous ?* fut sa manière de recevoir la con- « tradiction, car il n'en est pas de plus forte que les coups » (1).

(1) Voici la même pensée, exprimée neuf ans après dans d'autres termes. « Je dis aux prêtres intolérans : celui qui

Voilà, mon maître, voilà l'image du Dieu que j'adore, et que je voudrais servir, et non le Dieu soit pointilleux, soit cruel des excommunications et des anathêmes. Cette bonté m'eût fait mettre à *l'index* dans votre pays; ici les caffards ne dominent que dans quelques cercles de femmes enthousiastes ou intrigantes. Quoi qu'il en soit, je ne suis point en peine de votre manière de vous être tiré d'affaire avec votre docteur, je n'y perdrai rien, et je n'ai que plus de grâces à vous rendre de m'avoir mis à même de faire gagner un cran de liberté raisonnable à votre imprimerie.

(*Letrre datée de Paris, du 22 mai* 1779.)

« vous donna sa mission, ne donna à ses apôtres que la paix; « leur ordonna la paix, leur recommanda la paix, la charité, « la fraternité; leur annonça la guerre des vices ligués et dé- « chaînés, et leur ordonna la patience, nommant heureux « les doux et les pacifiques seulement. Toute opposition al- « tère, toute altération devient passion, toute passion est « irréligieuse. C'est là que commence l'impiété qui divinise « le Baal de son cœur ou de sa tête, et renonce le Dieu de « paix. »

Voilà, mon cher, ma profession de foi. Celui qui m'appelle athée et matérialiste est un payen; et, n'y eût-il que moi, je tâcherai d'être chrétien jusqu'au bout. (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo,* du 10 janvier 1788.)

N° 9.

. . . . . Selon lequel des deux rites, de tolérance raisonnée, ou d'intolérance farouche, la société sera-t-elle plus honnête, décente et réglée? Il est question de tenir les hommes ensemble, et non pas de les laisser aller. Vous m'opposez les enthousiastes, les rigoristes, les puritains, comme s'il eût été question du siècle passé, et non de celui-ci, où ces gens-là n'ont plus guère d'influence, et où tout, pourtant, se dissout. . . . . Je vous dis, en politique, qu'à Thèbes pour les Égyptiens, à Delphes pour les Grecs, au Capitole pour les Romains, à Jérusalem, à Bisance, à Cusco, à Reims et partout, les véritables combinaisons politiques qui ont eu quelque force, ont toutes tenu à un temple, à un culte, à une expiation, à des dispenses, etc., etc.; que Rome et son culte ont fait et maintenu l'Occident; que, comme m'a dit un roi, à moi parlant: *vous vous trompez, un roi vêtu comme je le suis, qui va à l'armée et au bal, n'est chef de l'église que de nom, et n'aura jamais la sanction populaire; j'aimerais bien mieux l'avoir à Rome, on s'arrange et l'on en tire parti.* Je vous dis que si j'avais de grands états séparés et démembrés, j'aimerais fort qu'une même dalmatique fût la doublure d'une même pragmatique; que je rognerais les plumes écclésiastiques comme à tous autres oiseaux de bassecour, de peur qu'il ne leur prît envie de voler trop haut; mais avec

les plus grandes précautions, d'ailleurs, pour ne pas les exposer à la dérision de la volatille barboteuse, criarde, etc., etc., dont ils doivent mener la bande et dresser les oisillons ; je vous dis enfin que vous êtes tous des fols. J'ai trouvé la génération humaine pleine de préjugés et de sentimens, ôtant son chapeau en passant devant une croix, et ne voulant pas aller à la messe qu'entendait un maltôtier; je la laisserai, n'ayant plus ni les uns ni les autres, défiant le ciel, baisant la terre, et tendant la main !

Quant à ce que vous dites que nous avons reçu la religion de l'Italie, nous en avons bien reçu autre chose que nous avons perfectionné, ne fût-ce que le mal immonde, et la maltôte; n'ont-elles pas bien prospéré entre nos mains ?

(*Lettre datée de Bignon, du 14 mars 1782.*)

N° 10.

. . . . . Quant à ce qui est de la gloire de Dieu, ce ne peut être que pour des bélîtres qu'on l'a présentée dans un autre sens que celui que j'avais en vue, quand j'ai dit que *la borne* était la loi. Puisque je refuse net et clair aux athées leur propre existence, vous vous doutez bien que je supprime la gloire de Dieu à

ceux qui en font la tête de Méduse, ou le miroir du chevalier Danois. Comme matière, je ne suis qu'un grain de sable qui, en se remuant, croit aider à la rotation du globe. Mais si j'interroge ma pensée et mon âme, je sens que la gloire de Dieu est en moi; elle dit à ma pensée que Dieu veut le grand ordre, dont la portion qu'il m'est permis de connaître consiste dans l'ordre naturel, aux lois duquel il faut que je me conforme dans mes œuvres, sous peine de délire et d'attentats; et que mon intelligence et mon libre arbitre ne me furent donnés que pour étendre ma sphère sur ce moule, et non pour m'en faire un simulacre fantastique et personnel; elle dit à mon cœur, que ce qui l'émeut, le touche, l'épanouit, le dilate, et l'élève appartient à sa haute origine, souffle d'onction et de bienfaisance, rayon de lumière, la gloire de Dieu; qu'au contraire tout ce qui le resserre, le rétrécit, le comprime en lui-même, et l'attache à des misères illusoires d'habitude et d'opinion, est de l'homme, égaré par l'abus de son intelligence qui ne s'écarte de l'instinct de la brute que pour en dégénérer. A cela près, bien persuadé que rien n'est grand ni petit devant l'infiniment grand, loin de regarder notre sphère comme rétrécie, j'envisage, au contraire, chaque individu comme un univers, et comme un grand état au moins; mais il n'en est pas moins vrai que dans le plus grand état le proverbe dit: *quand chacun fait son métier les troupeaux son bien gardés.* Or, c'est le moyen que chacun fasse son métier que j'étudiai, que je tâchai de soumettre à l'intelligence de mes semblables; et quand ils n'y

veulent entendre ni agir en conséquence, ils font comme moi, qui, avec toute ma belle morale, ne suis de guère plus serein, plus bienfaisant et plus tranquille, surtout *cum pituita molesta est;* mais je le suis beaucoup sur les acceptions particulières sous lesquelles on voudrait présenter la gloire de Dieu, quoique je trouve très à propos qu'on en impose par ce haut nom, en lui rapportant tout ce qui est de l'ordre.

(*Lettre datée de Paris*, 28 juin 1785.)

N° 11.

. . . . . Or, maintenant, je vous dirai que vous êtes trop forts contre moi, monsieur Spanocchi et vous, et surtout étant ensemble. Toutefois, mon ami, il n'est pas question de disputer, ni même de discuter, mais il faut réfléchir les deux articles sur lesquels vous nous croyez en controverse. A l'égard du premier, je vous ai, autrefois, parlé sentiment sur ce point, non pour vous entraîner, mais parce que c'est assez mon langage, et dans l'état naturel de l'homme, le plus fort ressort, je crois, de la persuasion en ce genre. Tout en participant au sentiment, vous avez, à bon droit, résisté à son empire, attendu qu'il s'agis-

sait de raisonner. Dans le fait je m'y restreins, et c'est en politique seulement que je raisonne.

Or, je dis : pensez-vous que la démocratie puisse mener et tenir ensemble une seule maison, et voudriez-vous que la vôtre y fût livrée? Si le respect des vieillards, si l'autorité paternelle, sont quelque chose, et ont droit d'utilité successive à primer dans les conseils, à quoi cela tient-il? si la décadence, qui est dans les lois de la nature, en prononce le désavœu, à quoi le respect de l'autorité? si c'est toujours à la force, si c'est à l'utilité, qui en prononcera l'aveu, puisque entre deux contendans il y en a toujours un de mécontent? A quoi tiendra la foi du serment, la terreur du parjure, la bonne foi des actes secrets? Honnêtes gens que vous êtes, et éclairés par les dons naturels et les circonstances, vous jugez des autres par vous-mêmes, et vous ne voulez pas voir que l'homme, en général, doit être enchaîné, et qu'il importe, surtout, que l'anneau principal de sa chaîne le relève au lieu de l'accabler, l'attire au lieu de lui peser. Voyez-le dans les faits; cherchez dans l'histoire de tous les temps et de tous les lieux, un hypocrite (*munstrum horrendum!*) qui n'ait eu des succès; voyez un Salmonée qui ait pu se faire accompagner d'autres que de furieux et de satellites! Quand des deux états de l'homme, *état de passion*, fécond en prodiges, mais toujours décousu et ruineux; *état de réflexion*, subordonné en apparence, mais toujours vainqueur définitivement; quand de ces deux états, dis-je, a-t-il pu se rendre propice celui qui seul assure les

succès? Il faut, à la politique, la religion, parce qu'il faut qu'elle-même soit religieuse; il lui faut le culte, parce qu'il faut des rites à l'homme, qui n'est presque qu'imitateur. Tout ce qu'il importe à la saine politique d'empêcher, tout son travail en ceci (car il en faut à tous), c'est d'empêcher l'abus des prétendues communications du prêtre avec la divinité, et pour cela il faut, sans doute, une loi écrite, et surtout il faut s'en approcher. Le Saint des Saints et son secret était une des imperfections de la première loi écrite, et celui qui s'éloigne du sanctuaire étend, pour lui et pour ses adhérens, l'empire et le territoire de ce faux tabernacle, toujours imposant pour la multitude. Saint-Louis refusa aux évêques l'appui de l'autorité temporelle pour leurs anathêmes, déchira et foula aux pieds, en plein parlement, la bulle du pape, qui se rendait l'arbitre des trônes comme vicaire de J.-C. Quel est le souverain qui eût osé dire ni faire, de son temps, la moitié de ces choses? On vient le chercher pour le rendre témoin d'un miracle d'enfant qui paraissait dans l'hostie : *si je le voyais*, dit-il, *ma foi n'en saurait être plus vive*, et il demeura; ce mot est demeuré, et fit l'édification publique parce qu'il était pieux. Le masque de l'hypocrisie ne cédera jamais à qui l'attaquera de front, les cordons sont par derrière; un peuple aveugle le prendra toujours pour un visage; suivez-le de près jusques à ce que, perdant haleine sous le voile, elle se cache, et fasse place d'elle-même au flambeau de la pieuse et toujours abordable fraternité.

Mais vous n'avez que faire de mes figures, et seule-

ment du résultat. Je dis donc qu'un homme sage, et à plus forte raison un homme d'état, ne se laisse jamais deviner sur ses scrupules, ains, au contraire; qu'il fait, dans l'occasion, profession de foi, de sagesse, le tout pour le bien de sa petite principauté personnelle. Heureusement nous ne sommes plus au temps où il fallait baiser les pieds des pauvres pour faire acte d'humanité. Je dis que dans tous les cas il devrait se méfier de sa propre mécréance, comme je conseillerais à M. le curé de se méfier de sa foi, selon le précepte du bon abbé de St-Pierre, qui veut qu'on dise : *Ceci est bon pour moi, quant à présent.* En effet, ce mot, dont on a fait une bonne épigramme, en le mettant dans l'exhortation d'un moine à un mourant : *Offrez à Dieu votre incrédulité*, ce mot me paraît, à moi, ce qu'il y a de mieux à dire, et surtout à pratiquer. On a tant disputé sur la grâce, et le champ est et demeurera libre pour tout hybernois qui voudra se démettre la luette. Disputer sur la foi, n'est-ce pas même chose? Mais il n'est pas d'un homme sage d'ôter à l'homme, infini dans ses craintes et ses espérances, l'idée et le sentiment d'un être infini dans sa justice et dans sa bonté, et l'espoir de sa propre existence en présence et sous la loi constante de ces deux attributs. Il n'est pas d'un politique qui doit avoir étudié l'homme, d'ignorer que toute charité qui renferme vérité, sûreté, probité et autres truchemens de tous les rapports sociaux, tient au fond à l'espérance; que l'espérance tient à la foi, et celle-ci à la crédulité : que cette dernière est la plus essentielle à ménager, attendu qu'elle est inséparable de l'homme, tant méta-

physicien puisse-t-il être, de l'homme, dis-je, qui sans elle serait absolument indisciplinable; que le moyen de l'empêcher de tomber dans l'excès en ce genre, c'est de l'éclairer sur ses vrais intérêts, et non de lui montrer ses craintes vagues, ses espérances vaines; tout cela ne le mène à rien, ne le rassure sur rien, et nous avons besoin de sa docilité et de son courage.

(*Lettre* du 12 novembre 1786.)

N° 12.

Vous êtes encore un mauvais conseiller, mon doux ami, selon votre petit serviteur: votre bel expédient de fomenter le relâchement des prêtres pour les annihiler, fut celui de Choiseul, et de tous les étourdis présens et passés, nés et à naître; c'est la médecine des émolliens, qui, finalement, fait tourner en putréfaction la masse du sang et la synovie. Souvenez-vous de ce que dit le prudent Machiavel lui-même, que, quand la religion s'affaiblit dans un état, il est bien près de sa chute. Ce qu'un prince sage doit observer contre le pire des abus, celui du pouvoir sur les consciences, c'est de promouvoir l'étude des bonnes lettres, et de vouloir que les prêtres soient savans, et fort savans et instruits, non

dans leur ergotage, mais dans toutes bonnes études; c'est d'afficher un grand respect pour la religion, et par cela de les primer dans leur propre sanctuaire; c'est de vouloir que les prêtres instruisent, au lieu de se réserver la décision. C'est d'obliger les austères d'être purement cénobites, et de leur interdire toute influence sociale; c'est enfin, quand ces méthodes infaillibles et suivies auront acquis au prince l'autorité naturelle, inséparable de la raison pratiquée, et non annoncée, de tirer des livres canoniques et des décisions ecclésiastiques même, la loi réformatrice des abus accumulés et invétérés par lesquels ils se sont rendus possesseurs usufruitiers des biens dont ils n'étaient que les dispensateurs comptables; de ramener chaque institut à son institution première; et de poser dans l'instruction même les barrières qui doivent désormais les contenir dans leurs limites, et les rendre instrumens de l'autorité publique, car elle se dépouillerait elle-même, et disperserait en éclats sa propre écorce, si, avec plus ou moins de temps et de précautions, elle n'ôtait pas à l'oisiveté les ressources que l'oisiveté enlève au travail. Je pose ce dernier mot pour exclure toute espèce de mendicité, qui, soit impérative, soit exhortative, soit suppliante, m'a toujours paru la dégradation de l'homme, tant à l'actif qu'au passif, et l'ennemie du travail, notre patrimoine à tous. Vous voyez, ami, que je tiens à la chimère. Tout corps a son principe quelconque de *virus*, pour suivre votre expression; mais cette maladie n'est que dans l'enveloppe, et le desséchement, suite de l'âge, détruit le virus plutôt qu'il ne le rend incu-

rable : mais nous voulons nous presser, réformer la sphère même, comme Alphonse-le-Chaste, qui perdit sa couronne en attendant qu'il eût arrangé le ciel.

Adieu, cher homme; vous et moi ne sommes que deux fols, mais moins encore que ceux qui se croient sages.

(*Lettre datée de Paris*, du 16 juillet 1787).

N° 13.

. . . . . Vous voyez de fort loin le supplice de La Barre (1) : sous un bon gouvernement le délit n'aurait jamais eu lieu, la dénonciation encore moins; et du moment de la dénonciation, l'ordre de tourner la procédure en démence serait parti du cabinet; de même que six mois après, et sous main, celui, au dénonciateur (2), d'avoir à se défaire de son emploi. Pre-

(1) L'infortuné chevalier de La Barre (Jean-François Le Fèvre), décapité le 1er juillet 1765, pour avoir, dit l'arrêt, mutilé un crucifix de bois placé sur le pont d'Abbeville. Tout le monde a lu les éloquentes réclamations de Voltaire contre cet arrêt atroce, auquel l'égoïste et immoral Louis XV n'opposa pas sa prérogative royale de faire grâce.

(2) Duval de Saucourt, conseiller au présidial d'Abbeville, accusateur du chevalier de La Barre.

nez garde que je ne parle point en théologien, mais en politique; en vrai politique, j'aurais chéri saint Pierre et saint Paul, je leur aurais recommandé de prendre en pitié, dans leurs instructions, l'idolâtrie charnelle des hommes simples, et en respect ceux qui, sous des emblêmes trop rapprochés, adoraient pourtant le ciel, bienfaiteur et vengeur de la mauvaise foi; mais les coups de pied à la statue de Jupiter n'auraient jamais eu lieu, je vous en donne ma parole, et moins encore les honneurs du martyre, etc. Mon principe n'est autre chose, sinon qu'il faut aux hommes, en religion comme en toute autre partie, la manière des sages, et non celle des fols; que l'une porte à la concorde, et l'autre à la discorde, et que la concorde est l'unique affaire du gouvernement. C'est précisément parce qu'on ne peut éclaircir les sciences hypothétiques spéculatives par la dispute, qu'il faut la foi ou son geste. — Paix. Lisez le début du chapitre de l'Industrie dans la *Philosophie rurale*, saisissez l'esprit et non la lettre, et rougissez de houspiller depuis si long-temps votre ancien.

(*Lettre datée du Bignon*, du 3 novembre 1778)

N° 14.

Réflexions sur diverses questions de philosophie et de politique.

. . . . . Si je n'étais désabusé de la cour du roi des Souhaits, je désirerais bien me trouver, ou m'être trouvé

dans celle où vous avez passé six semaines avec le comte Melzi (1), nous aurions gaillardement fait la revue de ce drôle de monde-ci. Peut-être le résultat de nos ratiocinations eût-il été que l'Ami des hommes est celui de tous qui est le plus loin de son compte. Peut-être aurions-nous eu tort, car, au bout du compte, tous chemins vont à Rome.

Mais Rome, dans mon système, c'est *l'instruction*, et la guerre n'y aboutit par aucun côté. Je ne parle point, en ceci, des discordes civiles, car il m'est avis qu'elles lui ouvrent le champ au contraire; mais il semble qu'en l'état actuel de commotion presque générale de philosophisme politique, les souverains qui craignent que cette épidémie ne s'étende chez eux, cherchent ou se cherchent la guerre étrangère pour remonter en selle, et se retrouver dans leur air natal. Peu curieux de gazettes, et n'en lisant point, je jetai par hasard les yeux, l'autre jour, sur un *Mercure*, devenu maintenant nouvelliste; et n'y vis-je pas le roi de Suède prendre pour cause des insurrections (2), un rescrit où l'on parle à sa nation en parlant à lui, et où du moins on la nomme. Il me prit envie de lui rendre sa gerbe (3),

(1) François Melzi d'Eril, depuis vice-président de la république italienne, en 1802; chancelier et garde-des-sceaux du royaume d'Italie, duc de Lodi, en 1807; né en 1753, mort en 1816.

(2) C'est-à-dire les troubles qui se terminèrent par la suppression du sénat.

(3) Nos lecteurs savent que le marquis de Mirabeau avait été décoré, par Gustave III, de la grande croix de l'ordre

en lui disant que l'empereur de Chine, qui le vaut bien, non-seulement souffre qu'on parle à son peuple, mais encore lui parle sans cesse, et lui rend compte, non-seulement de ses faits et gestes souverains, mais de ses affaires domestiques.

(*Lettre datée d'Agenteuil*, du 5 août 1788).

N° 15.

. . . . . Vous me saviez, et je me savais depuis long-temps un songe-creux; mais je ne savais pas être un réformateur tartare, et si je viens de trouver ma propre politique en Tartarie.

Je lisais les Instituts de Tamerlan (1), qui paraissent bien peu de chose à des yeux inattentifs; je voyais: 1° que c'était le meilleur ami possible des honnêtes gens; 2° que, quant à ses troupes, dix soldats élisaient un dixainier, dix de ceux-ci un centenier, dix centeniers un chef de mille hommes; dix de ces chefs un

Wasa, dont la plaque a pour principal emblême une *gerbe de blé*.

(1) Il s'agit probablement ici du livre intitulé : *Instituts politiques et militaires de Tamerlan*, arrangé, traduit et annoté par le savant Langlès. Paris, 1787, in-8°.

général; le plus grand des bienfaits pour l'homme voué à l'obéissance, c'est de lui laisser le choix de son commandant; 3° le héros témoignait le plus grand respect pour les chefs et anthousiastes famés de sa religion, demandait leurs conseils, leur rendait compte, etc., et les eut toujours dans ses intérêts pour nourrir et exalter la confiance de ses troupes et la sienne propre; 4° le plus grand soin que le peuple paisible de ses états fût gouverné, c'est-à-dire protégé, secouru dans les cas majeurs, et toujours de leur laisser leurs habitudes, leurs préjugés, leurs dignités, leurs priviléges; 5° bon à l'excès dans sa famille, le meilleur père et parent; toujours en conseil, toujours primant tout par la confiance; docteurs de la loi, chefs militaires et civils, parens, amis, tous assistaient à ses conseils, tous étaient consultés, ou pour mieux dire, admis à penser, ce que le puissant génie du héros avait conçu et allait dire. Mon cher, augurez, quant au succès des expéditions majeures de votre siècle, d'après le degré d'approximation que la conduite des moteurs d'icelles vous offrira, comparés au tableau de cette conduite.

(*Lettre datée d'Argenteuil*, du 5 août 1788).

N° 16.

. . . . . Quant à notre divergence apparente sur

l'article de la noblesse, croyez, mon digne ami, que cela vient seulement de la différence du point d'optique dans lequel nous la voyons. Rien de si ignave, sot, bête, au milieu de la nation la plus ingénieuse, insolent et ridicule en général que la noblesse italienne, riche et oisive; ils n'eurent jamais de souverains véritables, jamais d'emploi; voyez parmi ceux qui sont sortis combien se sont trouvés de grands hommes? Nos nobles de cour et de ville sont détestables aussi; aux armées de terre et de mer, ils se piquent d'honneur, et c'est quelque chose pour le grand nombre, au milieu de la barbarie (car c'est sous ce point de vue qu'il faut considérer l'Europe). La noblesse champêtre est fort précieuse au peuple, qui a pour elle un attachement infini dans les provinces champêtres; avantage que la vanité pouilleuse du siècle lui fait troquer contre le séjour des villes; chez vous, tout est villes et vilains; la noblesse est rurale, hors de là, *néant*. Avant de mettre en question si elle est bonne, il faudrait savoir si l'on peut l'empêcher; je ris quand je vois des auteurs dire tous, par écho, qu'il n'y a point de noblesse à la Chine, où tout est dynastie, ancêtres, et même féodalité. Oh! comme nous nous entendrions, mon ami, si nous causions ensemble un peu de temps: vous conviendriez avec moi que le régime féodal, qui ne put jamais être un port pour l'humanité, fut, est et sera une anse, une baie, une crique, une rade foraine, fort salutaire contre l'orage de l'anarchie; et que nul gouvernement ne peut exister cinquante ans sans tomber dans les maux de l'anarchie, si ce n'est celui de l'instruction,

laquelle est le seul et bon *despotisme*. A l'égard des substitutions, le moyen de les resserrer, ainsi que les trop vastes domaines, c'est la prospérité sociale. Quand et où la toise de terre vaut cent pistoles, les palais se changent bientôt en boutiques et maisons serrées et à profit.

(*Lettre datée du Bignon*, du 3 novembre 1778.)

N° 17.

. . . . . *Martha, Martha, sollicita*, etc., dirais-je au plus sage prince de l'Europe, au grand-duc Léopold (1). Les princes ne sont point chargés des menus droits de leurs sujets, c'est leur réclamation qu'ils doivent attendre; ils ne sont point chargés de la recherche de leurs avantages de détail, c'est à leur industrie qu'ils peuvent et doivent s'en rapporter. Tout ce que l'Eternel recommande directement à ses substituts ici-bas, et met immédiatement à leur charge, c'est *la durée*, c'est d'ordonner le monde social, comme il ordonna le monde matériel; tout s'y déforme et s'y renouvelle de lui-même, à ce qu'il semble, dans le détail; tout s'y reproduit et s'y perpétue dans la masse générale. *Hæ tibi erunt artes.*

(1) Alors grand-duc de Toscane, depuis empereur d'Autriche, après la mort de son frère, Joseph II.

Mettez votre état, et par votre exemple l'Europe et le monde entier, en état de ne plus craindre les révolutions de votre vie passagère, les erreurs de vos enfans. Tout ce qui paraît faire l'action et la réaction, l'ensemble et la vigueur des sociétés politiques de notre âge, est précisément ce qui en fait le mal, et en prépare la destruction ; semblables à un malade, qui n'est jamais si présent à sa famille, à son quartier, qui n'occupe jamais tant de monde que la veille de sa mort, en raison de ce qu'elles paraissent plus actives, elles s'approchent de leur heure fatale.

Ainsi, après les prétendus beaux âges des nations de tous les temps qui occupaient alors la scène, elles ont peu après disparu. La civilisation actuelle de l'Europe tient aux points de ralliement jetés dans les temps par cinq ou six grands hommes, au hasard : masses informes en apparence, autour desquelles les hirondelles des âges subséquens ont pétri d'ingénieux mais frêles édifices de paille et de mortier. Un *Edgard*, un *Théodoric*, un *Charlemagne*, un Louis IX, dit *Saint-Louis*, un *Etienne de Hongrie*, un *Gustave* ; quelques autres que j'oublie, sans doute, voilà les hommes auxquels tient peut-être tout ce qui nous demeure aujourd'hui de constitutions politiques ; voilà le point de vue auquel il faut d'abord vous accoutumer. Rappelez-vous combien l'hippodrôme a vu dans différentes révolutions de tous les genres, coupeaux de lois prétendues des règnes précédens, bientôt remplacés par de nouveaux registres qui, tous ensemble, au lieu de retarder la chute de ce puissant empire qui n'avait pour ennemis que des bri-

gands tout nus, et ses propres vices; rappelez-vous, dis-je, combien tous ces prétendus secours ne firent qu'accélérer la chute et l'entière destruction.

Ainsi tient à de fragiles ligamens renforcés par la poussière qui les couvre, toute la police de vos états, et celles des pays qui vous environnent, le prétendu équilibre étranger, l'épuisement des princes et des états, la mollesse des nations; le régime fiscal qui, en faisant tous les maux du monde à l'humanité, a, comme tout autre fléau, tout autre mal, son correctif à côté; et, en entassant dans les mains les plus viles, les métaux qui coulent du Nouveau-Monde dans l'Europe, rend ce nouveau torrent, qui prendra fin comme tous les autres, moins dangereux pour les ravages de la guerre, que ne le furent les trésors de l'Asie, les mines de Mésopotamie, du mont Niphatès et de l'Espagne, qui armèrent la cupidité des conquérans.

Toutes ces choses, combinées au hasard en apparence, sont les murs creux qui servent d'appui à cette toile qui servait à vos devanciers de trône, de piége, et de repaire pour sucer les malheureux peuples, et que votre sagesse s'attache à rompre maintenant fil à fil. Les autres potentats, les autres constitutions ont les mêmes et de plus grands vices : je ne le leur dirai pas, car ils n'ont point d'oreilles : je ne vous l'aurais pas dit en commençant, parce qu'avec autant de sagesse vous n'aviez ni la même expérience ni le même acquit et crédit dans le monde, et toutes ces choses sont nécessaires; mais, aujourd'hui, quelque chose que puissent dire et croire vos peuples, ou certains d'entre

eux, votre réputation est excellemment faite; tout vous est possible, et tout ce qui vous est possible est bien. *Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété.* Les temps sont mûrs en leur genre, comme l'est dans le sien votre réputation. L'étoile des communications physiques, *la boussole*, le truchement des correspondances morales, *l'imprimerie*, ont paru trois siècles avant vous pour vous préparer lentement la voie; jetez les yeux sur l'univers entier, non pour l'envahir dans les rêves d'un amour-propre exalté, vous n'en êtes pas capable; mais pour l'embrasser dans le sein de la charité universelle, et pour voir tout grand dans la Providence, et devant elle tout petit: et vous y êtes infailliblement.

Ramené par ce sentiment à votre modestie naturelle, vous verrez en vous alors la pierre détachée du haut de la montagne, qui va briser le colosse de la fausse politique, et le faire tomber en éclats. N'eussiez-vous que vos petits états, encore le premier grain de blé tient-il bien moins d'espace, et sa postérité néanmoins couvre aujourd'hui la surface du globe entier. Avouez hautement désormais, provoquez, fondez, protégez et surveillez l'instruction générale, sous la dictée du souverain; en même temps, faites une constitution. Elle est simple: il s'agit uniquement d'être charpentier d'état, et de construire un édifice politique, dont chaque membre prête au tout, en reçoive la solidité. Etendez le pouvoir du prince, resserrez sa volonté; qu'il soit absolu sur ses conseils, et qu'il ne puisse en changer la forme: qu'il nomme à tous les emplois, mais qu'il ne puisse choisir que dans les grades, et que les grades ne

dépendent que du concours le plus scrupuleux ; que tout cela soit lié et contenu par l'opinion générale. Il est impossible de bannir du monde la république, ce serait vouloir empêcher les nouvellistes et les rapports : il est impossible que la république gouverne jamais bien, mais elle consulte très-bien pour un chef absolu; que la république donc soit universelle, générale et toujours subordonnée ; que rien ne puisse dire *non* au prince, si ce n'est la raison universelle, qui, terrestrement parlant, est Dieu.

(*Lettre datée de Paris*, du 5 septembre 1775).
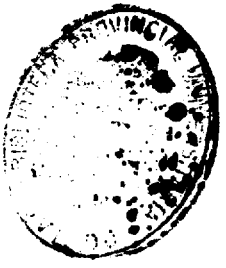
FIN DU TOME TROISIÈME.